



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

AVIS

LE CESER HAUTS-DE-FRANCE S'ENGAGE DANS LE GRAND DÉBAT NATIONAL

Rapporteurs :

Laurent DEGROOTE, PRESIDENT du CESER HAUTS-de-France

Jean-Baptiste KONIECZNY, 1er Vice-président du CESER HAUTS-de-FRANCE

5 mars 2019

Éclairer l'avenir

RÉSULTATS DE VOTE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 24 janvier 2017 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Sur consultation de Monsieur le Président de la République,

Sur consultation de Monsieur le Premier ministre,

Vu le projet d'avis élaboré par le Conseil des Animateurs des Groupes de Concertation du CESER Hauts-de-France,

Après avoir entendu Laurent DEGROOTE, Président du CESER, Rapporteur, et Jean-Baptiste KONIECZNY, Rapporteur.

Après en avoir délibéré, ADOPTE le présent avis :

VOTANTS : 125

POUR : 83

CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 26

NE PREND PAS PART AU VOTE : 12

AVANT-PROPOS

Depuis le 17 novembre 2018, la France est confrontée à des mouvements sociaux et sociétaux qu'elle n'avait pas connus depuis des décennies.

Ces mouvements, marqués par l'apparition des Gilets Jaunes, résultent d'une colère de la population envers les élus de la République et expriment la rupture ressentie entre un peuple et ses élites.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, les corps intermédiaires ont toujours eu le souci de porter les revendications économiques, sociales et environnementales, cherchant à trouver la réponse aux enjeux socio-économiques du moment, garantissant ainsi le bien fondé et la vitalité du Pacte social.

Or, les corps intermédiaires, et l'on pourrait aussi parler des élus de proximité, ne sont plus sollicités ou, quand ils le sont, ne sont plus écoutés depuis plusieurs années.

La décision des uns se heurte à l'incompréhension des autres, toute vertu médiatrice et pédagogique étant écartée ou mise à mal.

C'est ainsi que ces mouvements ont pu naître, sur le terreau de l'absence de médiation et de clarification.

La société civile organisée régionale qui constitue le CESER Hauts-de-France en

témoigne, en livrant une vision et des propositions d'actions en faveur de la région, propositions trop souvent oubliées dans le débat et l'action publique.

Pourtant le regard porté par les Conseillères et Conseillers du CESER est pertinent et pétri de l'expérience des femmes et des hommes qui font le développement des Hauts-de-France. Les propositions formulées ne sont jamais détachées de la réalité et du quotidien des plus de six millions d'habitantes et d'habitants qui composent cette grande région.

C'est pourquoi, le CESER Hauts-de-France a choisi de réagir en entrant de plain-pied dans le Grand Débat National afin de formuler de nouvelles propositions en réponse à la crise actuelle et de ré-exprimer les préconisations toujours vigoureuses tirées des avis adoptés au cours des 4 dernières années.

Le CESER veut ainsi donner une résonance aux réflexions qui sont les siennes et qui marquent l'intérêt d'entendre les corps intermédiaires et leurs représentants au sein du CESER.

Si le CESER incarne l'expression de la société civile organisée sur les sujets les plus aigus qui animent notre vie sociale et sociétale, il est aussi une assemblée de valeurs.

Elles se fondent sur le respect de chacun, sur le respect de l'expression républicaine, sur le respect de la diversité des personnes et des

AVANT-PROPOS

opinions qui parviennent ensemble à exprimer les meilleurs choix pour les habitantes et habitants des Hauts-de-France.

Le CESER est une assemblée où se confrontent les idées dans l'unique but d'aboutir au meilleur dans l'intérêt général.

Le CESER n'est pas un temple du dogme mais un laboratoire d'idées, un espace de liberté et d'imagination.

C'est un territoire d'indépendance où toutes et tous peuvent intervenir, selon leur éthique et

en respect des valeurs républicaines, mais sans rigidité ni enfermement.

LE CESER EST PRÉSENT POUR AIDER L'ACTION PUBLIQUE À S'ORIENTER VERS CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR LA RÉGION, POUR SES HABITANTES ET SES HABITANTS.

IL EST L'ASSEMBLÉE D'UNE EXPRESSION DÉMOCRATIQUE APAISÉE.



PRÉAMBULE

LE CESER, UN ESPACE DE MÉDITATION

Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?

On constate aujourd'hui un fossé entre les citoyens et les élus.

Beaucoup d'élus n'ont pas anticipé le mouvement dit « des gilets jaunes » ni la défiance des citoyens exprimée vis-à-vis d'eux.

Si chaque citoyen peut interpeller localement son maire ou son député, il n'est pas de lieu où les citoyens peuvent débattre avec les élus, en dehors des campagnes électorales.

Le mouvement social a mis en évidence le besoin d'espaces de concertation citoyenne

et le besoin de co-construction d'un projet de société dans les régions, sur les territoires, dans une démarche de proximité.

Devant les incompréhensions révélées entre les citoyens et les élus, les défis auxquels nos territoires sont confrontés, il est nécessaire d'aller au-delà du débat national en favorisant le dialogue, l'expression et la participation citoyenne, dans les instances déjà existantes.

C'EST LE MOMENT POUR LE CESER D'ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES INSTANCES PARTICIPATIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA PAROLE CITOYENNE.



INTRODUCTION

LE CESER HAUTS-DE-FRANCE SOLLICITÉ DANS LE CADRE DU GRAND DÉBAT NATIONAL

A la suite des mouvements sociaux déclenchés le 17 novembre 2018, le Président Emmanuel MACRON a souhaité l'organisation d'un Grand Débat National, associant les CESER afin de recenser les attentes des citoyens et mettre en place les réponses appropriées.

Lors du Conseil des ministres du 12 décembre 2018 relatif au Grand Débat National, le Premier ministre a présenté la communication suivante :

« À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage sur tout le territoire un grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les services publics, l'évolution du débat démocratique et l'immigration, permettant à chaque Français de faire part de son témoignage, d'exprimer ses attentes et ses propositions de solutions.

Cette démarche, inédite par sa forme et son ampleur, a pour ambition de répondre à l'attente exprimée par les citoyens d'être plus directement associés à l'élaboration des politiques publiques qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne.

De même que les solutions apportées aux difficultés concrètes des Français ne peuvent plus être conçues exclusivement depuis le

pouvoir central, la concertation qui s'engage doit se construire en prenant appui sur les territoires et les acteurs locaux, en particulier les maires, que le Président de la République rencontrera dans les semaines à venir région par région.

Les formes de cette concertation doivent ainsi être variées pour permettre à chacun de s'exprimer selon les formes les plus adaptées : débats publics locaux au plus près des territoires ; sollicitations directes de Français sur leurs lieux d'activité et de vie sur le territoire, groupes de réflexion participatifs conduits à l'initiative des maires, des parlementaires, des associations, des syndicats, des entreprises et de l'ensemble des corps intermédiaires ; plates-formes numériques ; réseaux sociaux.

Le Gouvernement s'engage à faire un retour à tous ceux qui participeront.

Les débats s'organiseront autour de cinq thèmes qui sont au cœur de la vie quotidienne des Français :

Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?

Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?

Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?

INTRODUCTION

*Que signifie être citoyen aujourd'hui ?
Comment faire évoluer la pratique de la
démocratie et de la citoyenneté ?*

*Quelles sont les attentes et les inquiétudes des
Français relatives à l'immigration, dans un
contexte de mondialisation et de laïcité parfois
bousculée ?*

*À l'issue des travaux, le Gouvernement
s'engage notamment à :*

*Faire évoluer les dispositifs d'accompagnement
de la transition écologique (chèque énergie,
aides à la rénovation, primes à la conversion et
pour le changement de chaudière, etc.), pour
les rendre plus simples, plus efficaces et plus
solidaires ;*

*Accentuer la différenciation des réponses en
fonction des territoires et l'inclusion de volets «
participatifs » dans les budgets publics ;*

*Transformer l'organisation de l'État pour le
rendre plus agile et plus proche des citoyens ;*

*Adapter les modalités du débat démocratique
aux attentes des citoyens qui souhaitent être
plus directement associés à l'élaboration des
politiques publiques qui ont une incidence
directe sur leur vie quotidienne.*

.../...

**DANS LE CADRE DE CE DÉBAT, LE CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
ET LES CONSEILS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX RÉGIONAUX SERONT
SAISIS À LA FOIS POUR ÊTRE RÉCÉPTACLES
D'UN CERTAIN NOMBRE DE CES DÉBATS ET
FORMULER DES PROPOSITIONS SUR LES
THÉMATIQUES RETENUES. »**

LE LANCEMENT DU GRAND DÉBAT NATIONAL : LE CESER HAUTS-DE- FRANCE, ACTEUR DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le 15 janvier dernier, par une Lettre adressée
aux françaises et aux français, le Président de
la République lance officiellement le Grand
Débat National.

Deux ministres ont été désignés pour organiser
l'animation de ce débat : la Secrétaire d'État
auprès du ministre de la Transition écologique
Emmanuelle WARGON et le ministre chargé des
Collectivités territoriales Sébastien LECORNU.
Cinq personnalités ont été désignées par
le gouvernement et les trois assemblées
(Assemblée Nationale, Sénat et CESE) pour
être les garants du bon déroulement et de
l'indépendance des débats.

Des débats se tiendront sur l'ensemble du
territoire national. La période de consultation
s'achèvera au 15 mars 2019.

Assemblée des représentants de la société
civile organisée, le CESER prend toute sa part
au Grand Débat National :

- > En participant aux débats locaux qui seront
organisés dans tous les territoires de la
région Hauts-de-France.
- > En recensant les attentes, les analyses, le
ressenti, les propos des citoyens recueillis
au cours des 2 mois de débat.

INTRODUCTION

- > En les relayant sous forme d'un compte-rendu citoyen à CESER de France, l'association de l'ensemble des CESER du territoire national.
- > En rédigeant son propre rapport-avis sur la base du compte-rendu citoyen, de ses propres débats, travaux antérieurs et concertations internes.

Ces documents seront transmis à CESER de France qui les remettra officiellement au CESE ainsi qu'aux organisateurs du Grand Débat National.

UN CALENDRIER DENSE POUR UNE RÉPONSE EFFICACE

Depuis le début de ce mouvement et avant même la sollicitation du Gouvernement, le CESER Hauts-de-France a souhaité s'engager et apporter sa contribution. Les démarches engagées ont été les suivantes :

- > Envoi d'un courrier le 6 décembre 2018 au Préfet pour proposer les services de notre assemblée dans le cadre des consultations qui se mettront en place ;
- > Réunion du CAGC les 11 décembre 2018, 7 janvier et 23 janvier 2019 pour informer les membres du CESER, recenser les attentes du « terrain » dont peuvent se faire l'écho les membres du CESER, réfléchir ensemble au positionnement du CESER dans cette grande consultation et échanger sur les problématiques soulevées ou sur la place des corps intermédiaires dans ce contexte ;



INTRODUCTION

- > Désignation lors du Bureau du CESER du 8 janvier 2019, du CAGC comme « instance pilote » des travaux du CESER sur ces problématiques et dans le cadre du grand débat ;
- > Recensement des propositions et préconisations votées par le CESER Hauts-de-France se rapportant aux problématiques soulevées dans le cadre du Grand Débat National (précarité énergétique, santé, retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, enjeux de la mobilité, etc.).

AU REGARD DES ENJEUX CRUCIAUX QUE POSE LE GRAND DÉBAT NATIONAL, LE CESER HAUTS-DE FRANCE A SOUHAITÉ PARTICIPER À CE DÉBAT ET APPORTER SES PROPOSITIONS.



UNE MÉTHODOLOGIE AU SERVICE DE DÉBATS PARTICIPATIFS

L'organisation des travaux du CESER s'est appuyée sur les contributions des conseillères et des conseillers à l'occasion de deux assemblées plénières et sur le travail du CAGC.

> MERCREDI 16 JANVIER 2019 : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER.

Organisation d'ateliers permettant de poursuivre l'engagement du CESER dans le grand débat national. Ces ateliers sont structurés autour des quatre problématiques retenues pour le grand débat national.

- > ATELIER 1 : Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?
- > ATELIER 2 : Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?
- > ATELIER 3 : Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?
- > ATELIER 4 : Que signifie être citoyen aujourd'hui ? Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ? Quelles sont les attentes

INTRODUCTION

Dans chaque atelier, il s'est agi de recenser auprès des participants ce qu'ils ont pu entendre autour d'eux venant des membres de leurs associations, de leurs syndicats, de leurs organisations, etc., et ce qu'ils ont également pu retenir de débats auxquels ils ont pu participer (débats organisés en mairie, sur des marchés ou ailleurs). L'objectif de cette première journée était de rassembler dans des documents (verbatim) ces paroles.

- > **MARDI 29 JANVIER 2019 - ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.** Suite et fin de la partie des échanges portant sur le recensement des revendications entendues. Premières analyses des conseillers.
- > **SUR LA BASE DE CES TRAVAUX ET CONTRIBUTIONS, LE CAGC A PU PRÉPARER UN PROJET D'AVIS** soumis au vote le 5 mars 2019.



LES PROBLÉMATIQUES

Le travail du CESER et les propositions formulées portent sur des fractures majeures traversant notre société, dont l'importance et la gravité ont été clairement mises en évidence dans le cadre des mouvements sociaux actuels.

TRAVERSANT L'ENSEMBLE DE CES SUJETS, UN ENJEU CRUCIAL EST AU CŒUR DE LA CONTRIBUTION DU CESER : LE POUVOIR D'ACHAT.

En ce sens, des propositions seront formulées pour :

•LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE.

Le territoire de la région des Hauts-de-France est très hétérogène : à côté de plusieurs grandes villes et d'un réseau important de villes moyennes, de nombreux territoires sont fortement impactés par leur éloignement des centres urbains, par la disparition progressive des services publics, par l'insuffisance des transports, par la difficulté à accéder aux réseaux numériques, etc. Comment rompre avec cette situation et apporter des solutions à ces territoires oubliés ? La place géographique des territoires, quand on la considère par rapport aux espaces voisins, entraîne des conséquences : que dire par exemple, des territoires du sud de l'Oise et de l'Aisne et de leurs liens avec l'Ile-de-France ? Quels sont les avantages ? Quels sont les inconvénients ?

INTRODUCTION

• LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE.

La fracture sociale est un enjeu souvent évoqué rarement traité. Les citoyens n'acceptent plus les écarts de revenus parfois indécents et que rien ne semble justifier. Au-delà des revenus c'est tout un mode de vie qui est concerné : la faiblesse des revenus est très souvent accompagnée de conditions de logement difficiles (inconfort, insalubrité, précarité énergétique, etc...) de problèmes de coût de transport, de difficulté à se soigner, d'endettement, parfois même d'alimentation. La précarité impacte le budget dédié à l'éducation des enfants à l'habillement, sans parler des loisirs, premier poste souvent sacrifié.

• LUTTER CONTRE LA FRACTURE CITOYENNE.

Les mouvements sociaux actuels mettent clairement en évidence l'envie des citoyens de mieux participer à la décision politique. Pour certains, le débat politique ne peut être laissé aux seuls élus décidant souverainement durant leur mandat avec pour seule perspective de changement les rendez-vous électoraux.

Le citoyen veut reprendre le contrôle. Le sentiment d'injustice, le discrédit des élus qui s'ensuit doivent amener à d'autres modes de fonctionnement dans lesquels le citoyen retrouve pleinement sa place. Faut-il imaginer des systèmes s'appuyant plus largement sur la consultation populaire ? Quelle place les CESER peuvent-ils tenir dans cette nouvelle organisation ?

• LUTTER CONTRE LA FRACTURE DE L'EMPLOI.

La région Hauts-de-France connaît un des taux de chômage des plus élevés du pays (11,3 % au dernier trimestre 2018 contre 9,1% en moyenne nationale – données INSEE) avec des variations importantes d'un bassin d'emploi à l'autre. Des différences sensibles apparaissent également suivant les critères retenus : le niveau de qualification, celui de l'âge, du sexe, etc.

Les difficultés du retour à l'emploi interrogent nos dispositifs de formation, de réinsertion, d'accompagnement sur leur efficacité et leur capacité à résoudre ces situations. Véritable fracture de nos sociétés, le chômage est un drame pour les intéressés eux-mêmes et un défi crucial pour l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, branches professionnelles, partenaires sociaux, pouvoirs publics, etc.).

Au-delà des aspects économiques, et sociaux, c'est la dimension humaine de cette rupture qui est pointée par les mouvements sociaux actuels. Des citoyens interrogent les élus, les responsables économiques sur la difficulté de leur situation dont ils ressentent profondément et au quotidien toute l'injustice.

POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION...

LE CESER A CHOISI DE FORMULER SES PRÉCONISATIONS EN SE FONDANT SUR PLUSIEURS FRACTURES AFIN DE PROPOSER UNE RÉPONSE PRÉCISE AUX QUESTIONS POSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE GRAND DÉBAT NATIONAL.

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DEPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

En raison de l'hétérogénéité de son territoire, et du climat, la population des Hauts-de-France est souvent confrontée aux difficultés liées à la mobilité, au chauffage des bâtiments et à leur isolation.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE

EN TERMES DE MOBILITÉ, le CESER propose une augmentation des transports collectifs et encourage les usagers à utiliser les transports collectifs. L'une des incitations sera de garantir la ponctualité des trains et d'encourager une baisse de la TVA à 5,5% sur les Transports publics.

Pour cela, une des premières mesures consiste à stopper les vagues de fermetures de lignes et de gares qui pénalisent les voyageurs.

Plus spécifiquement, il est indispensable de réinstaurer et développer des transports collectifs accessibles en milieu rural afin de contrer le désenclavement d'une part, et en cherchant à lutter efficacement contre la pollution atmosphérique, d'autre part.

Pour les déplacements entre deux destinations peu éloignées, on peut miser sur la complémentarité des transports collectifs et des mobilités douces comme alternative (vélo, trottinette et autres modes de déplacement alternatifs).

De même, dans un souci combiné d'économie de moyens, de lutte contre la pollution et de re-création du lien social, la mutualisation

des déplacements dans les communes (ex : covoiturage) reste une piste à développer ; tout comme la mise en place du transport à la demande là où les transports collectifs ne peuvent être exploités en raison de coûts trop élevés sur un territoire peu peuplé.

Pour ce qui est de la route, dans une région où des axes routiers et autoroutiers détiennent des records de fréquentation à l'échelle nationale, il est important de réguler le transit des camions sur les routes en remettant les marchandises sur les rails dans une approche multimodale et complémentaire, notamment avec la voie d'eau, renforcée à terme par le Canal Seine Nord.

L'accompagnement des français dans leur vie quotidienne passe également par **L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES**.

AU PREMIER RANG DE CES DERNIERS, LE CESER PLACE L'ACCÈS AUX SOINS ET LA QUESTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE, POLITIQUES PUBLIQUES MAJEURES, DANS UNE RÉGION OÙ LES INDICATEURS DEMEURENT ALARMANTS.

C'est dans cette perspective que le CESER Hauts-de-France insiste sur l'impérieuse nécessité de maintenir des services publics et aux publics dans les zones périphériques et/ou rurales relevant de la santé, de la justice, de l'enseignement. Il en va de même pour les commerces de proximité.

Cela revient indirectement à plaider en faveur de l'égalité d'accès à Internet dans un temps où la dématérialisation trace son chemin, tout en gardant à l'esprit que la proximité et la solidarité s'expriment avant tout grâce aux personnels impliqués dans le service aux autres.

C'est en ce sens que le CESER milite pour deux mesures essentielles:

- > la résorption totale des zones blanches dans les Hauts-de-France en demandant l'accès au haut débit partout et pour tous,
- > l'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées, pour tout citoyen, au plus près de son domicile.

En matière de **LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**, le CESER estime nécessaire la diffusion d'une information claire, loyale et appropriée sur les questions d'énergie

et d'écologie, notamment en informant les bénéficiaires potentiels sur leurs droits (aide contre la précarité énergétique) et en mettant en place un guichet unique pour toutes les aides à la transition énergétique. Les Espaces Info Énergie (EIE) implantés partout en France font cet accompagnement des habitants. Ils sont soutenus par l'État (ADEME) et les régions. Il faut renforcer ces structures et multiplier leurs implantations pour être au plus près des habitants.

Il faut amplifier les mesures incitatives pour les propriétaires afin de faire des travaux d'isolation, avec par exemple l'élaboration d'une politique déterminée de rénovation énergétique du parc immobilier ancien, privé, locatif ou locatif social. De manière concrète, un accompagnement au montage des dossiers de demandes de subventions devrait être mis en œuvre, tout comme pour le suivi et la réalisation des travaux.

Pour les particuliers, le CESER propose l'accompagnement des ménages dans la transition écologique avec une réorientation de l'épargne vers la transition écologique, ainsi que la mutualisation des achats d'Énergie entre particuliers afin de faire baisser les coûts.



LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE

L'UNE DES CAUSES PRINCIPALES DE LA FRACTURE SOCIALE EN HAUTS-DE-FRANCE PROVIENT DES INÉGALITÉS CONSTATÉES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION.

IL S'AVÈRE DONC IMPÉRATIF DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE L'ÉCOLE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La première manifestation de cette inégalité concerne l'illettrisme avec un taux régional record à l'échelle de la France métropolitaine.

Cela impacte de manière dramatique la vie des personnes en situation d'illettrisme qui se voient trop souvent éloignées de l'accès à l'emploi et de la formation continue ; ces personnes subissent les conséquences de cet éloignement par un recours aux soins moins fréquents, et plus généralement par un développement personnel limité.

Il ne faut en effet jamais perdre de vue que la capacité à réaliser les projets est un facteur considérable d'inégalités. On recherchera ainsi à développer, par exemple, la méthode FALC/ Facile à Lire et à Comprendre » qui donne des résultats positifs dans le secteur du handicap. C'est conscient de ce réalités que le CESER Hauts-de-France insiste sur l'arrêt des suppressions de classes, voire d'écoles dans le milieu rural, ou dans certains quartiers urbains, suppressions engendrant la multiplication des transports des enfants.

Tout doit être mis en œuvre pour éviter le décrochage scolaire (Rééquilibrage de la politique en faveur de la prévention, amélioration du repérage régional, renforcement de la synergie des acteurs, développement de l'innovation, amélioration de l'orientation, création de larges alliances éducatives, développement de l'évaluation des dispositifs).

Pour ce qui est de l'illettrisme, le CESER insiste sur l'urgente nécessité d'une meilleure coordination des actions menées et la création d'un haut-commissariat régional à l'illettrisme, la mise en place d'un plan quinquennal de résorption de l'illettrisme avec budget et objectifs chiffrés.

L'inégal accès à la formation est source d'inégal accès à l'emploi.

En matière de **SOLIDARITÉ**, le CESER propose que les minimas sociaux puissent être confortés et améliorés pour les personnes en situation de pré-précarité, de précarité ou de pauvreté.

Il insiste pour que les personnes bénéficiant du RSA puissent être accompagnées par la formation.

Il insiste sur le besoin de **SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES** ; une trop grande complexité freine en effet l'accès aux droits. Là encore, une des réponses possibles est la création de guichets uniques et la prise en compte des zones blanches.

Et si une lutte sans faille doit s'engager contre l'illettrisme, l'illectronisme doit être combattu de la même manière.

● LA FRACTURE DE L'EMPLOI

Pour le CESER, il serait utile de favoriser le développement d'emplois verts et non délocalisables en taxant moins les activités d'entretien et de réparation de

matériel informatique, des téléphones, de l'électroménager, et en rendant obligatoire le fait que les appareils soient réparables.

● LE POUVOIR D'ACHAT

LE « RESTE À VIVRE » EST UNE NOTION IMPORTANTE.

en charge, de la façon la plus autonome, ses dépenses.

Il est indispensable de redéfinir ce qu'est ou devrait être le salaire minimum en regard des besoins élémentaires, c'est-à-dire tout ce qui contribue, pour une personne à prendre

Cela oblige à reconsidérer l'importance du poste « logement », de la facture énergétique et des charges inhérentes à toute habitation.



COMMENT FAIRE EVOLUER LE LIEN ENTRE IMPOTS, DEPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

LE CESER INSISTE SUR L'IMPORTANCE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOUS TOUTES SES FORMES.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Pour le CESER, il est indispensable de revoir l'organisation des collectivités territoriales, les compétences, la fiscalité en privilégiant une fiscalité locale affectée aux projets locaux. L'impôt local doit répondre aux besoins locaux. Cela signifie le retour à une décentralisation pleine et entière fonctionnant grâce à une fiscalité restaurée et au produit mieux réparti.

Pourraient par exemple être créés des services publics dédiés aux entreprises et à l'emploi avec l'obligation pour eux de répondre dans un délai court.

Jouer la proximité pour assurer la solidarité et accompagner les personnes dans leurs attentes et leur démarche afin d'améliorer l'efficacité des actions menées.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE

Les ressources issues de l'impôt doivent s'appliquer à faire de la santé la priorité des politiques publiques.

Parmi ces ressources on peut trouver le produit de l'imposition appliquée aux GAFA.

Il faut aussi veiller à l'intégration et au maintien des salariés en situation de handicap dans le monde du travail et, en cas d'incapacité de travail, leur garantir l'amélioration de leurs revenus.

Pour ce qui est des territoires en difficulté, il serait intéressant de développer une fiscalité au service de la transition écologique et solidaire. Les recettes issues des taxes écologiques seraient affectées à la transition, à l'accompagnement des populations les plus modestes et les plus dépendantes des énergies fossiles, notamment dans les zones rurales ou en périphérie des villes. Cela implique que les recettes issues des taxes écologiques soient affectées intégralement à la thématique.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE CITOYENNE

Le CESER invite le législateur à la totale application de l'esprit de l'article 72-2 de la Constitution, permettant à la Région de trouver elle-même les moyens de ses actions.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE DE L'EMPLOI

Le CESER propose que ne soit plus taxés les bénéficiaires des TPE/PME s'il y a réinjection des profits dans les entreprises pour investissement.

Il souhaite étendre la durée du crédit d'impôts pour la garde d'enfants au-delà de 6 ans pour que les parents puissent continuer à travailler

ou mieux accéder à l'emploi, notamment pour les familles monoparentales.

Enfin, l'objectif est de partager la richesse créée par l'entreprise grâce à des négociations ouvertes sur les salaires bruts, l'intéressement, etc.

LE POUVOIR D'ACHAT

Le CESER propose que soit redistribuée intégralement et réellement la taxe sur la grande distribution en direction des petites entreprises pour soutenir leur développement.

La priorité des actions du Conseil Régional et des acteurs régionaux doit être donnée à la revalorisation du pouvoir d'achat des jeunes générations afin de leur permettre d'accéder à l'autonomie financière et de vie. Les aides à la formation (bourses et autres), au logement, aux transports et à la santé doivent

être revisités dans un souci de solidarités intergénérationnelles.

Le pouvoir d'achat peut aussi être regagné grâce à la baisse de TVA appliquées aux factures de l'eau, du gaz et de l'électricité.

Enfin, il serait intéressant d'accompagner les ménages dans la transition écologique avec une réorientation de l'épargne et de la finance vers la transition écologique.



COMMENT FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

LE PRÉALABLE À CES PROPOSITIONS EST LE LIEN INDISPENSABLE ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Très souvent, le premier contact des habitantes et habitants avec la sphère publique se manifeste auprès des services publics. C'est pourquoi, dans un souci de diffusion et d'efficacité de l'action publique au plus près des habitantes et habitants il est indispensable de stopper la suppression des services publics dans les zones rurales ou défavorisées.

Le maintien des services publics peut alors être confié à des services regroupant les prestations au sein de guichets uniques installés dans des lieux adaptés et accessibles à toutes et tous, avec un relais possible, mais pas exclusif, via le numérique, pour endiguer notamment, l'illectronisme.

Redonner un accès physique aux services publics et aux publics, est un moyen efficace de lutter contre l'isolement et le sentiment d'être parfois démunis face au tout numérique.

L'objectif de cette proposition est de renforcer la proximité des services auprès de la population (comme La Poste), de lutter contre les déserts médicaux, de privilégier la création de guichets uniques pour un accès aux services pour la plupart des gens dans les zones rurales avec des permanences d'agents publics qualifiés et d'associations. Les agents auront alors pour mission l'accompagnement aux démarches administratives.

En matière de promotion des services aux publics, le rôle des associations ne doit pas être mis de côté. Elles doivent cependant pouvoir compter sur des moyens réguliers leur permettant de fonctionner afin de remplir les missions de service aux publics pouvant leur être confiées.

Il est aussi important de déterminer, dès la mise en place des services publics ou aux publics, l'origine des financements.

Dans le paysage institutionnel local, les maires sont des maillons essentiels qui doivent être conservés et renforcés. Or, le contexte actuel et la complexification des procédures et règlements les amènent souvent à quitter leur mandat sans souhait d'y revenir.

Il est alors nécessaire, d'encourager la fusion administrative des petites communes tout en préservant le lien de proximité et en recherchant la construction de complémentarité et de solidarité entre les structures intercommunales et en leur donnant les moyens de développer les services.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE

La région des Hauts-de-France est une région contrastée où voisinent des territoires profondément ruraux avec des pôles urbains de grande importance.

Pour autant, les problèmes des citoyens se rejoignent souvent quant à l'accès aux services publics. En effet, les revenus médians restent faibles, tant dans les zones rurales que dans certains quartiers urbains ou périurbains, posant avec acuité la question de l'accès aux services.

Plusieurs pistes doivent être explorées afin de :

- > rationaliser les transports permettant d'accéder aux maisons de services publics ou/et de santé pour favoriser la mobilité, en ouvrant par exemple, les transports scolaires aux habitants,
- > rendre accessibles les services publics et au public dans un rayon de 10Km ou de 10 mn.
- > mettre des labels « éducation prioritaire » dans certaines zones rurales.
- > remettre en cause le tout numérique.
- > installer des maisons de Services publics et de santé pour que les habitants puissent remplir leurs dossiers administratifs et aient accès à la santé, cela ayant d'autant plus d'importance dans une région marquée par l'illettrisme et des indicateurs de santé alarmants.



LUTTER CONTRE LA FRACTURE CITOYENNE

Le rôle de l'Etat et celui des collectivités locales, ainsi que leur action, sont parfois peu ou mal connus des citoyennes et citoyens. L'absence d'information crée des ambiguïtés qu'il importe de lever.

Pour restaurer la confiance en l'action publique, l'un des moyens est d'évaluer les politiques mises en place afin de les adapter, les maintenir ou les supprimer. Cela doit se faire à l'échelle de chaque territoire.

Les résultats pourront ensuite être portés à la connaissance des habitantes et habitants et donner lieu à débat.

La simplification administrative revêt également un intérêt majeur en ce sens qu'elle permet au plus grand nombre de comprendre les dispositions légales ou réglementaires pour ensuite en bénéficier.

Réinventer ce dialogue entre les administrations et les citoyens favoriserait une dynamique pédagogique d'écoute et d'explications des démarches.

Les Conseils de Développement, les Conseils citoyens peuvent, au local, être des lieux d'échanges, de débats et de force de proposition et être reconnus comme tels par les élus territoriaux

Le préalable à ces propositions est le lien indispensable éducation à la citoyenneté.

C'est aussi l'occasion d'aller un peu plus loin dans la transparence :

- > Transparence des décisions : il faut qu'elles soient argumentées et justifiées. Le principe d'une « votation » locale pourrait être un principe régulateur des décisions des élus et les doterait d'une véritable responsabilité devant les citoyens (et non plus devant leurs seuls électeurs, ce qui délimite trop l'horizon de l'élu...);
- > Mise en place d'instances d'évaluation des politiques publiques, source de responsabilité et de transparence. Ces instances doivent être indépendantes et dotées des moyens nécessaires : une instance nationale et une instance par région.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE DE L'EMPLOI

Le CESER propose que soient accompagnés l'artisanat, l'agriculture, le commerce de proximité et les entreprises de l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire en zones urbaines et rurales pour leur maintien et leur développement, afin qu'ils puissent continuer à assurer leur fonction sociale.

Dans le même registre, il est indispensable de revoir les possibilités d'installation des zones commerciales en périphérie eu égard

aux conséquences négatives sur l'attractivité et l'emploi dans les commerces des centres-bourgs.

L'Etat doit également être facilitateur et ne doit pas freiner les volontés de création d'entreprises par une trop grande complexité administrative.



LE POUVOIR D'ACHAT

Afin de garantir le pouvoir d'achat, le CESER propose de sanctuariser et d'assurer la gratuité des Services publics alors que leur disparition entraîne leur marchandisation (ex : prise en charge rémunérée des changements de certificats d'immatriculation pour les personnes ne pouvant le faire elles-mêmes via internet).

Le CESER propose que tout soit mis en œuvre pour favoriser la revitalisation des territoires, notamment par la ré-industrialisation. Avec la création d'emplois locaux, les territoires pourront revivre. Cela donnera du pouvoir d'achat aux habitantes et habitants.

Des emplois indirects (sous-traitants, emplois de service) pourront ainsi être créés.

QUE SIGNIFIE ETRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE EVOLUER LA PRATIQUE DE LA DEMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETE ? QUELLES SONT LES ATTENTES ?

● LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Le CESER propose de mettre en place dans chaque CESER une commission permanente sur les inégalités, individuelles et territoriales, organisée sur le mode de la section et donc ouverte à d'autres membres que des conseillers du CESER pour suivre l'évolution des inégalités dans chaque région (et donc en Hauts-de-France). Un rapport annuel ou bi annuel pourrait être produit. Un symposium bi

annuel pourrait être organisé à l'initiative du CESER. L'ouverture à d'autres représentations de la société civile (ONG type Quart monde, Emmaüs, etc...) et notamment des personnes défavorisées est extrêmement importante.

Le CESER Hauts-de-France sera pilote dans cette démarche.

● LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE

La pratique de la démocratie implique la promotion de l'égalité.

A ce titre, le CESER veut défendre :

- > un service public gratuit de proximité,
- > l'égalité salariale femmes-hommes,
- > une revalorisation des salaires,
- > une indexation des retraites.



LUTTER CONTRE LA FRACTURE CITOYENNE

La lutte contre la fracture citoyenne doit intégrer l'exercice de la citoyenneté.

Cela débute par l'éducation à la citoyenneté en travaillant à un parcours de formation pour la citoyenneté :

- > avec le Service National Universel, en y ajoutant entre autres l'intervention des acteurs associatifs autour de la pédagogie de l'engagement des jeunes,
- > par un soutien accru à l'éducation populaire, à travers l'action des corps intermédiaires intervenant dans les différents territoires.

Cela suppose également de redéfinir ce qu'est la démocratie en développant, à tous les niveaux et de manière régulière, un travail de pédagogie permettant de mieux connaître et comprendre le rôle et le fonctionnement des instances et des institutions de notre pays.

L'Éducation Nationale donne les bases pour comprendre et donner du sens aux questions de citoyenneté.

Le CESER rappelle le rôle fondamental de l'École de la République dans cette acquisition. L'État doit donc lui donner les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission, essentielle pour l'avenir de la Nation.

Dans ce cadre, le CESER pourrait, à son niveau, lors de chacune de ses séances plénières, et en lien avec les services du Conseil régional, organiser un accueil pédagogique de groupes constitués (collèges, lycées, associations, entreprises, groupes divers, ...), sur la base d'une communication adaptée (support audiovisuel, plaquette d'information).

Il peut, en complément, et toujours en lien avec le Conseil régional, accroître son rôle en tant que **MÉDIATEUR**, en devenant l'interlocuteur direct dans le cas de **SAISINE CITOYENNE** sur des sujets régionaux concernant directement les habitant.e.s des Hauts-de-France.

Enfin, s'agissant de la démocratie, il convient de bien distinguer ses différentes formes d'exercice: représentative, participative, directe et délibérative, en veillant à ce que le citoyen soit au centre de toutes les attentions. Ces pratiques sont complémentaires, et requièrent autant de pédagogie que d'évaluations, pour toujours rechercher l'amélioration de notre système et la participation des citoyen.ne.s ».

Il ne peut y avoir de véritable citoyenneté sans droits pleinement reconnus et sans la possibilité pour tous de les exercer.

Voir son pouvoir d'achat diminuer, être acculé à la misère, être mal logé voire pas logé du tout, subir la précarité énergétique, renoncer à se soigner parce qu'on n'en a plus les moyens, habiter un territoire abandonné de ses services publics, être exclu de la possibilité d'étudier ou de se former, tout cela n'a pas que des conséquences sociales dramatiques, mais contribue de façon décisive à affaiblir la cohésion sociale et à décrédibiliser la démocratie.

La citoyenneté a forcément une dimension sociale : il est difficile de se sentir citoyen à part entière quand on est précipité dans la pauvreté et la précarité.

Au plus près de la population, la décision publique pourrait, pour certaines politiques, se fonder sur un vote local.



DÉCLARATIONS DES GROUPES

CFDT

● La CFDT tient à marquer son désaccord quant à la méthode adoptée pour la rédaction de ce rapport avis : uniquement des verbatim, des réunions courtes où la consigne était de ne pas remettre en cause les diverses expressions puis la prise en compte de certains contenus des rapports avis du CESER (préconisations de ceux-ci malheureusement impossible à reprendre dans leur intégralité).

Au final, un sentiment de frustration face à l'incomplétude, voir pour certains points, la platitude de l'écriture de l'avis.

Une consigne de dernière minute qui ne laisse pas de place à l'expression de chaque groupe quant à son positionnement propre.

La CFDT, si elle partage (comme ses amendements en témoignent) nombre de points soulevés par ses collègues du collège 2, regrette ce choix de limiter la parole à 1 seule expression, forcément très limitative, par collège.

C'est pourquoi la CFDT ne prendra pas part au vote.

SAVOIRS ET CRÉATION DE VALEURS

Le Groupe de Concertation Savoirs et Création de Valeurs salue le travail considérable réalisé par les équipes du CESER et les conseillers en un temps extrêmement court, travail qui est venu s'ajouter à une charge déjà importante de travail. Il regrette la hâte avec laquelle cette mission de recueil de l'avis de la société civile a dû être réalisée, dans un calendrier dicté par les plus hauts échelons de l'Etat

Il considère que l'essentiel c'est la mise en place concrète de moyens effectifs pour lutter contre les inégalités d'accès à des droits fondamentaux :

- Dues à l'illettrisme,
- D'accès à l'éducation en général et à l'enseignement supérieur en particulier,
- D'accès à l'emploi,
- Territoriales,
- D'accès aux biens et services de base : santé et logement.

Sur ces thèmes, le CESER a produit plusieurs travaux proposant des préconisations concrètes et le groupe regrette que ces éléments n'aient pas été repris dans le texte de l'avis.

Le Grand Débat National est aussi l'occasion de proposer une refonte complète de l'organisation territoriale de la nation afin de rapprocher le citoyen des lieux de décision en lançant un acte IV de la décentralisation qui conduira à s'interroger sur :

- La fiscalité en la révisant et la refondant sur des bases plus égalitaires,
- L'organisation territoriale de la Nation pour rendre effectif le concept de subsidiarité, qui est le seul capable de créer une citoyenneté active,
- Les moyens donnés aux différents niveaux de lien avec les citoyens.

Enfin, le Groupe de Concertation Savoirs et Création de Valeurs est satisfait de la mise en place par le CESER d'une commission permanente sur les inégalités.

DÉCLARATION COMMUNE INTER-GROUPES DE CONCERTATION COLLÈGE 3

● *Les Groupes de Concertation :*

- > *Associations Dynamiques Citoyennes/ ADC,*
- > *Innovations Economique et Sociale/ IES,*
- > *Transition Ecologique et Solidaire/ TES,*

ont décidé d'une déclaration commune, dédiée au Grand Débat National proposé par le président de la République.

Celle-ci repose sur des valeurs partagées, telles la démocratie, la solidarité, la dignité humaine, l'éducation populaire et la laïcité.

En premier lieu, nous dénonçons très fermement toutes formes de violence, telles qu'elles se sont exprimées depuis maintenant quatre mois, dans bon nombre de villes de France, envers des représentants de l'Etat, des élus républicains, des citoyen.ne.s, des commerces de proximité, des symboles et des édifices de notre nation constituant le bien commun. Cette violence est à bannir sans aucune retenue, car elle entame justement notre système démocratique dans son fondement.

Constatant l'amplitude des problématiques exprimées par les mouvements sociaux, d'une part, puis dans les cahiers de doléance, puis encore lors des nombreuses assemblées ayant participé à la démarche du Grand Débat, d'autre part, il s'agit de considérer, selon la célèbre formule optimiste, qu'il y a toujours des opportunités à saisir envers toutes les difficultés exprimées.

C'est ainsi que nous voulons poursuivre, au niveau du CESER Hauts-de-France et, plus largement, au sein de nos différents structures, ce chantier de grande ampleur, d'évolutions sociales, économiques, culturelles et démocratiques, durablement. Des décisions adaptées peuvent être prises rapidement par le gouvernement ; par contre, il faudra plus de temps pour modifier et faire évoluer nos modes de gouvernance et d'organisation démocratique, afin de les rapprocher au plus près des citoyen.ne.s, en réduisant les phénomènes de fractures diverses, parfois même de sentiment d'abandon des uns ou des autres, en quelque endroit de notre territoire national.

C'est là que réside l'un des enjeux crucial de notre démocratie, en pouvant (re)donner confiance dans notre société qui, selon Winston Churchill, « est un mauvais système, mais c'est le moins mauvais de tous les systèmes ! ».

Nous interviendrons, ici, sur des thèmes qui nous semblent prioritaires : l'économie sociale et solidaire, la transition écologique, la démocratie, la citoyenneté et l'éducation populaire.

L'Économie Sociale et Solidaire est constituée d'entreprises qui expérimentent, au quotidien, la démocratie, sur la base d'1 personne/1 voix. Elles délibèrent sur leurs orientations stratégiques, avec l'ensemble des parties prenantes, et prônent la pérennité de la structure, l'investissement de long terme et la finance patiente. Elles envisagent l'investissement avant la redistribution et l'enrichissement personnel. Ces entreprises mettent l'humain au cœur de leurs actions

DÉCLARATION COMMUNE INTER-GROUPES DE CONCERTATION COLLÈGE 3

visant l'émancipation des bénévoles, des salariés, des adhérents, des mutualistes, par la formation et l'accès à la culture et aux droits sociaux. Elles visent à assurer, en leur sein, la montée en compétences, afin de promouvoir les prises de responsabilité individuelle.

Elles assurent le lien social au cœur des territoires dits QPV/Quartiers Politique de la Ville, comme dans la ruralité, et sont aujourd'hui non délocalisables. Elles sont autant de réponses locales et sociales aux questions posées de représentation des citoyens et de répartition de la richesse produite, et elles garantissent l'intérêt général. L'engagement de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux dans un processus de transition écologique est une nécessité pour une transition sociale, durable et partagée par tou.te.s, favorisant les changements de comportements, et s'appuyant sur un horizon commun.

Avec une transition énergétique pour :

- Faciliter et accompagner l'accès aux aides pour les particuliers ;
- Aider les ménages en précarité énergétique ;
- Structurer des politiques de déplacements au quotidien ;
- Développer les tarifications sociales ;
- Accélérer la production d'énergies renouvelables locales, avec davantage d'investissements publics.

Avec une transition fiscale écologiquement juste pour :

- Faire évoluer les comportements avec des efforts partagés, plus justes ;
- Appliquer le principe pollueur – payeur, par la mise en oeuvre d'une taxe carbone ;
- Activer une véritable écotaxe sur le transport routier, et des recettes issues des taxes écologiques affectées à ces enjeux ;
- Stopper l'étalement urbain, et ne plus artificialiser des espaces naturels et agricoles, sans rendre à la nature une surface équivalente ;
- Développer des programmes de santé/ environnement interdisant les pesticides chimiques dangereux ;
- Soutenir l'agriculture biologique et/ ou raisonnée (circuits courts, limitation des intermédiaires/ juste prix aux agriculteurs, accès de ces produits sains pour les ménages les plus démunis).

S'agissant de l'enjeu de démocratie et de citoyenneté, il faut (r)établir le dialogue démocratique :

- En renforçant la démocratie participative, en complément de la démocratie représentative,
 - En facilitant les outils de la démocratie délibérative et de la démocratie directe.
- C'est donc à un travail important de pédagogie qu'il convient de s'atteler, pour tou.te.s et à tous les niveaux, de façon durable.
- Il faut accentuer la participation des citoyen.ne.s à la prise de décision, sur les projets locaux qui les concernent, et leur rendre compte régulièrement.

DÉCLARATION COMMUNE INTER-GROUPES DE CONCERTATION COLLÈGE 3

● Au niveau national, il faut favoriser l'engagement associatif, en soutenant le bénévolat, prioritairement pour les jeunes, en leur permettant de mieux accéder aux responsabilités, par une pédagogie de l'engagement.

Il convient de renforcer les missions du CESER, dans chaque région, pour valoriser la représentation de la société civile : soutien et animation des espaces démocratiques, des consultations citoyennes et évaluation systématique des politiques publiques.

Il resterait à clarifier les questions inhérentes à la consultation démocratique, avec le vote obligatoire et la prise en compte du vote blanc, selon des règles claires et strictes, si l'on veut sortir du paradoxe existant.

L'enjeu de l'éducation populaire pose enfin les conditions fortes d'un pacte social renouvelé, qui intègre obligatoirement l'accès aux savoirs et leur transmission. C'est ainsi favoriser la production de nouvelles connaissances, la formation tout au long de la vie, la maîtrise des outils intellectuels garantissant la formation de l'esprit critique, la connaissance et la compréhension des informations, puis la mise en débat et la délibération.

Les Groupes de Concertation ADC, IES et TES voteront le Rapport-Avis.

MILIEUX ÉCONOMIQUES

● Le CESER Hauts de France, sous l'impulsion de son Président Laurent Degroote, a choisi d'organiser en son sein un débat tel que préconisé par Monsieur le Président de la République. Ne pas le faire eut été dénier notre statut de représentants de la société civile.

Contrariant nos rythmes de travail habituels, il a fallu en deux mois réunir les groupes de concertation, réunir les animateurs de ces groupes, organiser deux plénières, réfléchir, échanger, rédiger en groupe ou individuellement. Malgré ce travail supplémentaire imposé en ce début de mandature, déjà bien chargé, nous avons néanmoins abouti à l'avis présenté aujourd'hui. Sans le travail de synthèse des verbatims, sans la collation de nos travaux antérieurs, sans la mise en forme de cette masse d'informations cet avis n'aurait pas pu être réalisé dans le temps très court qui nous était imparti.

Le groupe milieux économiques tient à remercier et féliciter Madame Françoise Dubois pour son implication et votera l'avis.

DÉCLARATION COMMUNE COLLÈGE 2

● CGT - CFE-CGC - CFTC - FA-FPT - FSU - SUD-SOLIDAIRES - FO - UNSA

L'état de la démocratie sociale et son utilité

A force de jouer la carte de l'affaiblissement des corps « intermédiaires », et singulièrement des syndicats, les pouvoirs politiques et patronaux se privent d'interlocuteurs représentatifs et démocratiques.

La voix et l'expertise des organisations syndicales en matière d'action publique sont trop souvent exclues de la construction législative depuis la fin des années 1990. De même la réduction du nombre et du champ d'intervention des instances représentatives des salariés simplement consultatives est mortifère pour la démocratie sociale et le pays. En déconsidérant les syndicats, en s'engageant de fait dans un bras de fer direct avec le peuple, les gouvernements exposent la société à des chaos sociaux et citoyens. L'apparition du mouvement des « gilets jaunes » en est une expression.

Les pouvoirs publics doivent reconsidérer la nécessité d'avoir comme interlocuteurs privilégiés et légitimes sur les questions sociales les syndicats. Certes ces derniers sont force de contestation, mais au moins tout autant force de proposition.

« Nous voulons vivre de notre travail ! »

C'est la phrase la plus entendue. Une part importante et croissante des travailleurs

salariés ou non, des privés d'emploi et des retraités, est pressurée entre la faiblesse de ses revenus et le niveau croissant de dépenses incompressibles.

Le SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) est garanti par le Code du travail. « Il assure aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la Nation » (article L 3231-2).

En principe, il est le niveau minimum de salaire garantissant les moyens minimums nécessaires à l'existence du salarié.

Le nombre de smicards croît alors que leur qualification ne cesse d'augmenter. 80 % sont des femmes alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes. Le premier niveau de traitement de la grille de rémunération des fonctionnaires est rattrapé, dépassé par le SMIC. La hausse légale du SMIC intervient en fonction de 3 critères :

- indexation sur les prix ;
- prise en compte de l'évolution des salaires (la moitié des gains du pouvoir d'achat du salaire horaire moyen) ;
- le gouvernement est tenu d'appliquer ces augmentations minimales. Il peut s'en tenir là ou aller plus loin par un « coup de pouce ».

C'est bien une valorisation globale des revenus au regard des richesses produites qui doit être mise en œuvre concrètement.

Les critères d'évaluation des moyens nécessaires à l'existence décente de chaque salarié, dans les conditions d'aujourd'hui, nécessitent une révision et une réévaluation urgente ! Les études de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale font

DÉCLARATION COMMUNE COLLÈGE 2

- autorité en matière de « revenu minimum décent ».

En 2015, l'ONPES estimait ce revenu minimum pour une personne vivant seule à :

– 1.424€ net pour un actif, soit plus de 1.800€ brut ;

– 1.569€ net pour un retraité.

Nous aurions souhaité qu'une plus grande place soit faite au Travail et à sa rémunération dans le rapport-avis.



ANNEXES

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

Assemblée plénière du 16/01/2019
Animateur : Christophe BERTIN
Rapporteur : Marc WURMSER

LOUIS-PHILIPPE BLERVACQUE - CCIR

Il est intéressant de prendre le sujet dans sa globalité car alors, si l'on considère le besoin de se loger, de se déplacer, ..., il renvoie à des questions de santé, de cadre de vie, de bien-être, de déplacement ... On peut mettre en lien ces sujets avec celui de la transition écologique : on travaille sur la santé en réduisant les polluants, et notamment les polluants dans l'habitat ; quand on travaille sur la rénovation, on travaille sur la précarité énergétique et sur le pouvoir d'achat.

Par ailleurs, cela apporte du développement économique local car on va faire travailler les entreprises locales, donc créer de l'emploi local.

Cela fait le lien avec la démarche REV 3, qui a pour vocation d'être dans la transition écologique et sur le développement économique local, en y mettant des critères de gouvernance, d'ancrage et de développement durable, et en ayant la préoccupation de la réponse aux besoins des habitants avec des notions d'usage, de qualité de vie, de santé etc. ...

Enfin, il ne faudrait pas que cette démarche finisse en disant : les polluants c'est l'industrie, ou l'agriculture, ou le tertiaire ... ; il faut une approche d'ensemble.

Tout le monde doit participer à cette transition écologique au bénéfice du bien-être de la population.

JEAN-LUC DEHAENE – ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Le CESER a produit des rapports sur ces thèmes et notamment la précarité énergétique, qu'on pourrait utilement réutiliser. Il y avait aussi l'accès aux soins médicaux des populations précaires. C'est moins directement dans le thème mais c'est une autre préoccupation qui a une sensibilité régionale importante.

Le deuxième élément sur lequel il faudrait insister est la recherche d'une information claire, loyale et appropriée (sur les questions énergie et écologie) (comme pour les médecins). C'est important.

Par exemple, j'ai entendu un expert européen à la radio qui parlait de l'émission de CO2 par les véhicules diesel qui est de 20% inférieure à l'émission de CO2 des véhicules essence. Donc les particules ultra fines émises par les véhicules diesel modernes étaient inférieures au nombre de particules émises par des véhicules essence. Ce qui m'a été confirmé. J'étais surpris car je pensais le contraire, mais l'information était vraie.

Il serait utile de rechercher une information claire et de la donner à la population.

2e exemple : il existe une multitude de guichets d'entrée pour obtenir des informations sur l'amélioration de l'isolation des maisons. Ce n'est pas clair, or, l'information est importante. Quand on change ses fenêtres pour du double vitrage : il faut 30 à 40 ans pour avoir un retour sur investissement en termes d'économie d'énergie alors que si l'on isolait sa toiture, le retour sur investissement est plus rapide (5 ans).

Là aussi, une information claire permettrait d'accompagner les français.

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

RÉGIS AMBERT - CGT

Je rebondis sur le rapport du CESER concernant la précarité énergétique ; il est important de connaître le suivi de nos travaux par la Région et le politique en général.

Les chiffres sont accablants : il y a 12 millions de personnes en précarité énergétique en France, en augmentation de 17 % entre 2006 et 2013.

Si on ramène ces chiffres à la région, un ménage sur 5 est en précarité énergétique et 68% des logements de la région sont énergétivores (classification EFG).

Pour ce qui concerne les fournisseurs d'énergie : 543 000 interventions pour impayés ont été réalisées en 2017. Avant il existait les tarifs sociaux, aujourd'hui, l'Etat les a remplacés par le chèque énergie qui est un fiasco. Les gens ne connaissent pas leurs droits (d'aide contre la précarité énergétique).

Les personnes précaires paient la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) et ils ne bénéficient pas du retour de CSPE.

Un article du Canard enchaîné est paru mentionnant qu'il y a 54 % de taxes sur le tarif de l'électricité. Le paradoxe, une fois de plus, est que l'on paie une TVA (20%) sur les taxes.

C'est bien qu'il y ait débat mais cela se fait dans la précipitation, alors que la politique énergétique est définie au niveau européen depuis des lustres. A chaque fois, les citoyens, les organisations syndicales, sont mis devant le fait accompli (en matière de politique énergétique), avec des demandes de réactions dans des délais restreints et non prises en compte.

Il n'y a pas de dialogue social sur la politique énergétique ; pas de dialogue social chez

Enedis, par exemple.

Le nerf de la guerre c'est le pouvoir d'achat. Le moyen d'y parvenir c'est la revalorisation du salaire brut et ce n'est pas par une prime sans cotisations sociales.

Par exemple, dans mon entreprise, l'évolution salariale entre 2009 et 2019 a représenté 6,15% hors GVT alors que l'inflation a été de 11,87%.

Il faut donc réindexer les salaires sur le coût de la vie et (indexer) sur le salaire moyen pour les retraites ; et puis surtout, il faut faire un rattrapage.

CÉLINE BOLLE - CFDT

Je rejoins le fait qu'il y a déjà des travaux existants sur lesquels il faut se pencher.

On nous demande de faire des propositions, mais elles sont déjà existantes ; il nous faut voir comment généraliser pour que chacun puisse s'y retrouver.

La CFDT représente les salariés ; aussi j'aimerais parler de la place des entreprises qu'il faut plus impliquer. Par exemple, il y a beaucoup de choses à revoir sur le dialogue social sur la politique énergétique.

Dans le logement, il y a des actions ; mais le problème est l'inégalité car il n'y en a pas partout. Qu'est ce qui peut être apporté en matière de logement ? il n'y a pas que l'accès au logement, il y a aussi la réhabilitation, dans quelles conditions elle peut être faite, etc. ...

Sur la mobilité, il y a des démarches : covoiturage, des chèques transport ... ; des actions existent mais elles sont inégales selon l'entreprise dans laquelle on est. On l'écrira plus clairement en termes de propositions.

Chacun peut être acteur. Dans l'entreprise,

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

ce sont toutes ces actions qui peuvent être menées au-delà du pouvoir d'achat par le salaire.

GHISLAIN MASCAUX - AGRICULTURE, TERRITOIRES ET MILIEUX AQUATIQUES

Pour répondre aux questions mal posées dans ce grand débat, au final c'est le pouvoir d'achat : le loyer pèse pour moitié dans les charges, il y a aussi la précarité énergétique, d'autres charges, d'autres taxes, etc.

Je retiens deux choses : revaloriser le salaire, mais aussi baisser les charges.

Comment baisser ses charges d'électricité ?

Qui sait qu'il faut mettre 18 degré (problème d'information) dans une chambre, ailleurs 19/20 degrés ... quand on est habitué à 22 degrés au bureau ; cela fait baisser la facture.

Pour l'eau, pareil. Il y a des astuces à donner aux gens pour baisser leurs charges, des choses factuelles.

Une autre question importante se pose aussi qui est de savoir quel est le bon taux de prélèvement (fiscaux) et quels sont les prélèvements nécessaires ? Je serai heureux si on arrive à savoir ce qui est nécessaire à la fin de ce grand débat.

RAYMOND ANNALORO – CFE-CGC

Le fond du problème c'est le pouvoir d'achat, c'est avoir un peu d'argent pour subvenir à ses besoins de façon digne. La solution est une remise à plat de la fiscalité, et une remise à niveau des salaires pour que les gens, dans la dignité, subviennent à leurs besoins.

La première solution est donc de donner aux gens un salaire digne pour prendre en charge de façon autonome leurs dépenses, et de

maîtriser ces taxes sur lesquelles on paie de la TVA (comme pour l'électricité).

S'il y avait une remise à plat de la fiscalité, cela éviterait de remettre des taxes nouvelles pour redistribuer à des gens qui en ont besoin... c'est un cercle sans fin.

On cherche à mettre d'autres taxes pour des personnes considérées comme riches aujourd'hui. Au-delà de 1400 €, il semblerait que l'on vive dans l'opulence. Au lieu de taxer toujours les classes moyennes supérieures, il faut revoir l'assiette des taxes, les impôts. Le fond du problème est là.

SYLVIE DUFOUR - CFDT

J'aimerais compléter les propos de ma collègue Céline Bolle en parlant du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi). Cela a été mis en place pour aider les entreprises à développer, préserver l'emploi. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de contrôle, que c'est un libre-service et que ce n'est pas utilisé dans le bon sens. Il faudrait évaluer le dispositif.

LOUIS-PHILIPPE BLERVACQUE

Je me permets juste, parce que je suis chef d'entreprise. Pour une PME de 80 personnes aujourd'hui, s'il n'y avait pas eu le CICE, on serait 40 et on se serait peut-être cassé la figure.

SYLVIE DUFOUR (SUITE)

Il y a peut-être des règles à revoir. Je suis dans une entreprise où il y a plus de 74000 personnes sur l'ensemble du territoire et c'est autre chose.

On parle également de pouvoir d'achat.

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

J'ai entendu beaucoup sur les ronds-points « le restant à vivre ». Beaucoup de gens se retrouvent, après avoir payé ce qu'ils devaient, avec rien pour nourrir leur famille.

Une autre question que je me pose : Pour les gens sans salaire, comment on peut vivre avec un RSA de 400 € ? J'ai une association où j'essaie d'aider des gens en difficulté. Je travaille avec une personne qui perçoit des aides mais qui ne permettent pas de payer un loyer, le chauffage ... il lui reste 50 € pour vivre sur le mois. Comment fait-on ?

STÉPHANE BALY - TES

Je ne partage pas ce qui a été évoqué sur le pouvoir d'achat : la part de l'énergie (en baisse) dans les revenus est aujourd'hui de 8,4%. Elle était de 12% en 1985. C'est important de rappeler cet élément.

Par contre, le détonateur a été l'évolution rapide du coût des carburants. L'évolution rapide est liée au cours du baril de pétrole au niveau mondial, sur lequel on n'a pas de prise. Un mythe ou un mirage disparaît, c'est la question de l'indépendance énergétique. Cela fait 40 ans, on disait en France « on n'a pas de pétrole, on a des idées », 40 ans plus tard, on n'a toujours pas de pétrole, mais on a des mouvements qui expriment cette fragilité.

Un point que je partage, la question du reste à vivre. Quand on a un poste qui augmente rapidement sur lequel on n'a pas prise, même s'il est extrêmement minoritaire, il comprime d'autant le « reste à vivre ». C'est un détonateur, pas nécessairement le fond du problème.

La facture énergétique française représente 60 Milliards € chaque année (varie en fonction

d'éléments sur lesquels on n'a pas prise), soit 2 fois Le CICE. Ces 60 Mds € quittent le territoire national. Chaque année on s'appauvrit de 60 Mds € qui ne sont pas mobilisables pour développer des emplois et qui sont en plus « climaticides » car il s'agit essentiellement d'énergie fossile.

La facture énergétique du logement, c'est 2000 à 2500 € par an pour un ménage (chiffres ADEME). Finalement, on y met beaucoup d'argent.

Nous cherchons à sortir de cette spirale infernale (« je n'arrive pas à payer les factures d'un montant important ») pour passer à un cercle vertueux (« j'arrive à investir pour améliorer la performance énergétique de ce ménage »).

Quand on prend 2 à 3000 € par an cumulés sur 20 ans, cela permet l'opération de rénovation énergétique.

Ceci renvoie à un élément de politique que le CESER pourrait peut-être rappeler : la dissolution de la SAEML ORREL opérateur de tiers financement pour la rénovation énergétique par le Conseil régional amène les territoires, et par exemple, la MEL à recréer un opérateur au bénéfice des lillois.

Mais quid des habitants des autres territoires de la région ? La condition pour avoir les aides (à l'isolation), c'est une prévision de réduction de 25% de ses consommations. Mais quand on regarde l'évolution des coûts de l'énergie, 25 % pour un ménage aidé cette année, renvoie à 2022.

La question d'un opérateur territorial de financement de la performance énergétique, est quelque chose qui n'est pas uniquement

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

de la subvention comme malheureusement cela a été remis par le Conseil Régional. Ce qui était fait par la SAEML ORREL, c'est ce qui est fait en Ile de France, ce qui est développé sur Bordeaux métropole, dans la région de Grand Est ...

On est dans une région où on est particulièrement touché par ce fléau et il faudrait remettre en œuvre un opérateur d'accompagnement de l'isolation.

La dernière jacquerie était les bonnets rouges qui ont réagi aussi sur des éléments liés à la question énergétique

Dans les autres pays : la mise en place de ces dispositifs (la taxe carbone, contribution climat-énergie) n'a pas posé de problème. C'est peut-être aussi la question de la justice sociale et de la justice environnementale qui est posée. Il y a eu une publication dans la voix du nord sur la qualité de l'air à Lille : 1700 décès par an et 20% de jeunes asthmatiques sur Lille sud. C'est une question d'injustice sanitaire criante.

2e volet de responsabilisation : quand les ventes de SUV explosent, il faut s'interroger sur des véhicules qui consommeront plus, dont la facture sera plus élevée. Il faut s'interroger sur la responsabilisation d'un citoyen consommateur. Certains petits modèles ne font plus partie des gammes. Il n'y a pas que les constructeurs, il y a aussi un choix avec ses conséquences.

SABINE VERHAEGEN - ESS - INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Premièrement, une information : les loyers ont augmenté de 600% en 20 ans.

Le 2e point est la complexité vécue chaque jour dans les démarches administratives, de financement, dans un empilement de mesures ; il faut sortir de cette spirale infernale. Cette complexité freine l'accès aux droits. Cette spirale fait qu'il y a méconnaissance, méfiance, colère, non ouverture des droits et repli sur soi. Il faut recréer le lien social. Il y a eu un démaillage de cette société, particulièrement un démaillage associatif. Tout le monde a regardé les associations disparaître. On est sur ce constat aujourd'hui. Remailler va être compliqué.

C'est une proposition de simplification et de recréer des lieux de lien social qu'il faut faire.

SYLVIE LEFEBVRE - MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Je viens de la campagne.

La mobilité y est vraiment un handicap. Pour un couple, il faut deux voitures. Je prends souvent le train et j'ai demandé à mes amis, mes collègues comment améliorer la vie quotidienne : la réponse a été « que les trains soient à l'heure ». Ce sont des gens qui ont la boule au ventre le matin quand ils se lèvent, certains se lèvent même la nuit pour regarder s'ils n'ont pas une alerte sur leur portable, pour savoir si le train va bien passer ou s'il sera en retard ... ils ne se plaignent pas vraiment de leurs conditions de travail, ni des tarifs ... mais c'est avoir un train à l'heure. Quand je suis partie de chez moi ce matin, le train avait un quart d'heure de retard. Est-ce que c'est les rails qui ne vont pas bien ? Il y a un problème de ce côté-là même quand on est proche de la ville.

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

Sur l'énergie : On a tous des maisons individuelles à la campagne, plus ou moins isolées, les jeunes n'ont pas forcément les moyens de se construire une maison neuve, donc ils retapent ... Mais, parfois, c'est la maison des courants d'air.

On a une Communauté de communes de 85 communes, des réunions publiques ont été organisées, des débats ... et très peu de gens viennent. A la campagne, on est des taiseux. Et quand on demande pourquoi ne pas faire venir quelqu'un pour avoir des conseils, les gens pensent que cela va peut-être les engager dans des travaux trop onéreux et il y aura un reste à charge. Les gens ont peur du reste à charge. Il faut continuer la communication.

Sur les réseaux sociaux, on voit les supermarchés qui donnent des « bons énergie ». Qu'est-ce que c'est ? Ils vendent des produits ou ils vendent de l'énergie : les gens ne comprennent pas. Il y a un spot qui passe : « vos combles à un euro par la Région ». Cela paraît tellement aberrant que les gens n'osent pas. Il faut re-communiquer, mais sur des vraies choses. Passer aussi par les associations, des gens rentraient dans les maisons et apportaient la bonne nouvelle.

Il faut aussi s'occuper des dossiers administratifs, répondre au « Marre de l'administratif ».

PAUL PECHON – ENTREPRISES DE PROXIMITÉ - CAPEB

J'ai une entreprise de chauffage.

En matière d'énergie, il faut bien scinder les choses ; il y a 3 axes majeurs : le consommateur, les organismes qui montent les dossiers, les Entreprises pour exécuter les travaux.

Aujourd'hui, les attentes sont identiques pour ces 3 catégories.

Le consommateur a beaucoup de difficultés pour monter un dossier de rénovation bâtiment, entre 6 et 8 mois avant que le dossier soit finalisé et que les travaux soient réalisés.

Pour les organismes, il y a l'ANAH, l'ORREL, le SPEE ; les états généraux se tiendront le 6 février et ce sera le 1er forum régional du service public et de l'efficacité énergétique. Il va en découler des choses positives.

Le gouvernement annonce des finances en augmentation pour faire de la rénovation énergétique.

Alors qu'il y a eu une augmentation des budgets pour effectuer des travaux, il n'y a pas eu de renfort en personnel pour gérer les dossiers. Les gens abandonnent leurs projets. L'ANAH bouchonne.

Dans les consommateurs, il y a deux catégories : Les locataires et les propriétaires. Parmi les propriétaires, certains ont les moyens de faire les travaux et d'être accompagnés par des PTZ (Prêt à taux Zéro). Mais les locataires, sont dans des logements chauffés avec des « grille pains » (radiateurs qui consomment un Watt et qui rendent un Watt). Aujourd'hui, il faut des mesures incitatives pour les propriétaires afin de faire des travaux d'isolation et les contraindre à équiper les logements sociaux avec des équipements produisant 3 fois plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Un sentiment : on a transformé le plan rénovation énergétique en plan business. J'ai une enquête avec des propositions qui a été lancée par l'U2P du Jura auprès des entreprises. Les professionnels du chauffage doivent avoir aujourd'hui 6 ou 7 qualifications (comme le

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

label RGE) qui doivent être constamment renouvelées et qui coûtent cher. On en a fait un business. Il existe 2 organismes pour qualifier les entreprises : Qualibat et qualité NR (?). Les artisans se sont formés pendant des années. Les entreprises aujourd'hui abandonnent leur label. En face, il n'y a pas les travaux promis. On a formé un nombre important d'entreprises sans avoir la capacité de faire les travaux escomptés. Le système est un véritable mille feuilles : pour monter un dossier, il faut un cabinet spécialisé pour faire un diagnostic, or les gens n'ont même pas les moyens de payer le diagnostic énergétique.

Il faut absolument simplifier pour le consommateur, pour les entreprises et créer un guichet unique pour accéder rapidement et monter simplement un dossier.

PIERRE-FRANÇOIS DUBIEZ – FÉDÉRATION AUTONOME

J'ai commencé un recensement dans mon quartier. Des personnes âgées me disent régulièrement : je veux bien faire les travaux mais je n'y comprends rien.

Quand je leur explique le fonctionnement, ils posent le problème de la fiscalité.

Si on peut se donner un sujet de réflexion : essayer de simplifier les démarches et apporter une aide de proximité à toutes ces personnes.

VINCENT LURROT - CGT

Côté transport, des travaux ont déjà été effectués. On a voté récemment une contribution sur la convention TER qui reprend des propositions sur ces travaux.

L'augmentation du coût des transports concerne surtout le transport individuel

quand il n'y a pas de réponse aux besoins des usagers sur les transports collectifs. L'essentiel est d'inciter aussi les usagers à prendre les transports collectifs.

Remettre les marchandises sur les rails permettrait aussi de désengorger les routes. Ce qui ferait baisser les coûts car, que ce soit des marchandises, ou des personnes, cela participe à l'intégralité du financement du réseau. Alors que sur la route, nous contribuons à la remise en état de l'usure de la route par les poids lourds.

Il faudrait mettre en cohérence le besoin des personnes et des marchandises et l'organisation du système. Cela doit être compatible avec le développement durable, ce qui implique aussi une maîtrise publique par un outil de régulation et de contrôle et passe par l'augmentation du transport collectif, dans une approche multimodale et complémentaire.

GHISLAINE LEFEBVRE, FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

On est beaucoup intervenu sur les suppressions de classes, voire d'écoles dans le milieu rural, ce qui fait que le transport des enfants en bus augmente. Pour les parents, cela représente un coût supplémentaire. Il y a de grandes inégalités entre les 5 départements.

Il y a aussi la grande difficulté pour les parents de prendre en charge les fournitures scolaires, alors que l'école publique est gratuite normalement. C'est aux collectivités de prendre en charge ces fournitures. Pour les parents démunis, il y a de grosses difficultés dès l'entrée en école maternelle où il y a des demandes de matériel.

La difficulté aussi est l'accès à internet, Tous

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

les dossiers : demandes de bourses, aides ... se font comme ça. Il subsiste beaucoup de zones blanches en milieu rural.

Les parents ont l'impression de toujours solliciter la collectivité, une aide pour l'apprenti, pour le sport, Ce n'est pas ça qu'ils demandent. Il y a une forme de stigmatisation, certains d'ailleurs arrêtent de faire ces demandes.



VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

Assemblée plénière 29/01/2019
Animateur : Christophe BERTIN
Rapporteur : Marc WURMSER

RÉGIS AMBERT - CGT

Souhaite revenir sur la précarité et le modèle français actuel de transition énergétique sur les territoires, en apportant quelques éléments chiffrés. Concernant les ENR (Énergies Renouvelables), depuis 2010 :

38,4 Mds € ont été payés par les usagers au TRV (Tarif Réglementé de Vente) pour soutenir la filière photovoltaïque dont la production d'électricité n'a représenté que 0,7 % du total produit sur le territoire métropolitain sur la période. 40,7 Mds € payés par les usagers pour développer l'éolien, pour 2 % du total de production d'électricité.

Question : Combien de logements auraient pu être rénovés, tout en améliorant l'isolation thermique, avec ces mêmes montants ? Il souligne les risques, pour les territoires, et les citoyens, du leurre d'une «autonomie énergétique» régionale. Pour les particuliers, quid de la garantie d'amortissement vendue par certains installateurs (8 ans) de leur installation de panneaux solaires (alors que le rendement de ces installations n'est pas garanti), s'il y avait remise en cause – du fait de leur coût prohibitif - des tarifs d'achat obligatoires des ENR ?

À l'exemple de la Belgique où le photovoltaïque a connu un tel «succès» que le gouvernement Belge a du revoir à la baisse les tarifs d'achat. Ce qui fait passer l'amortissement initialement prévu pour les particuliers de 8 à 15 ans.

Quid de la pérennité de ces installations après 15 ans d'usage ?

EDF prévoit la fermeture de l'ensemble de ses accueils physiques en 2019. En cas de panne, comment quelqu'un qui n'a pas de courant et qui n'a qu'une connexion internet par fibre ou filaire chez lui fera-t-il pour contacter le service de dépannage ?

Pour prendre l'exemple du gaz, la fermeture des services de dépannage de proximité a multiplié par 5 ou 6 les temps de délais d'intervention. Celles réalisées dans l'urgence sont effectuées «en provisoire» dans l'attente de véritables réparations. Il ne faut pas s'étonner après qu'il y ait des accidents.

Pour les territoires, quid de la «solidarité nationale» donc «inter-régionales» assurée actuellement par les Réseaux de transport (RTE) et de distribution (ENEDIS) d'électricité, du fait de l'intermittence aléatoire des ENR, si l'autonomie revendiquée ne permettait plus de financer les coûts d'infrastructures ?

YVONNE TASSOU - CCIR

Sur le pouvoir d'achat, pour aller au-delà du salaire de base, il faudrait donner aux entreprises la possibilité de verser des primes ou de rémunérer des heures supplémentaires exonérées d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales.

GHISLAIN MASCAUX - AGRICULTURE, TERRITOIRES ET MILIEUX AQUATIQUES

On voit beaucoup de publicité sur le thème de la transition énergétique. Il y a aussi malheureusement beaucoup de leurres notamment sur le photovoltaïque. J'ai voulu mettre des panneaux solaires chez moi. Au début, on était sur 8 ans, j'ai fait refaire les calculs et on était plutôt sur 15 ans. On souhaite

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

une écologie pragmatique, et pas une écologie qui vend du rêve. En France, on a d'autres atouts. On n'est pas l'Allemagne qui a fait d'autres choix. Il y a d'autres atouts en France, que l'on soit pour ou contre le nucléaire. A l'avenir, il y a encore d'autres gisements non utilisés à mon sens. Le solaire, sur les bâtiments logistiques ou agricoles, pourquoi pas, quand il y a vraiment une rentabilité.

GÉRARD BARBIER – ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS

Je voulais rebondir sur la consommation du photovoltaïque. Je représente l'UFC Que Choisir. Parmi les litiges traités en 2018, rien que dans le secteur de l'Artois, il s'agit du nombre de dossiers qui augmente le plus. Je donnerai sous forme écrite les statistiques.

Il y a des grandes entreprises nationales, avec une force de publicité extraordinaire, qui sillonnent nos campagnes et nos quartiers, et qui arnaquent une grande partie de la population.

Concernant le pouvoir d'achat : il y a d'une part, les revenus et d'autre part, la hausse des prix. Nous avons un observatoire des prix qui montre, contrairement à ce que dit l'INSEE, que les prix de base de l'alimentation et du transport sont réellement en augmentation.

Autre point à souligner : une promesse a été faite pour janvier 2019 : le plafonnement des frais bancaires pour les personnes fragiles (3.5 millions répertoriées en France). 25€ par mois or ce n'est pas fait. Les banques sont en train de contourner cette promesse. Il s'agit d'un abus incompréhensible. C'est inadmissible parce que, en 2008, les banques ont bénéficié de la solidarité nationale. Elles nous le rendent

bien mal à mon avis.

Il y a aussi un indicateur sur lequel on devrait être très vigilant, c'est la spirale du surendettement. Notre région est particulièrement concernée. Il vaut mieux agir au début. Bien souvent on est dans le curatif et c'est trop tard.

YVONNE TASSOU - CCIR

Sur la précarité énergétique, je voudrais signaler qu'il y a un rapport du CESER fait par la commission 4, il y a 3 ans. Il mettait en avant le millefeuille administratif, car il existe un certain nombre d'aides pour mieux isoler son logement. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, je pense qu'il y a un grand ménage à faire dans les annonces publicitaires faites par les uns et les autres. Il faudrait une clarté et une vérité bien affichées. Il faut arrêter de leurrer les gens sur des miracles.

En ce qui concerne le surendettement : cela va plus loin, c'est un problème d'éducation. Ce sujet n'est pas abordé dans le Grand débat. Il ne faut pas le perdre de vue. On a perdu, dans l'éducation faite aujourd'hui, la notion de gestion du budget. Quand on donnait 10 francs d'argent de poche, on responsabilisait le jeune sur ce qu'il pouvait acheter avec. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les gens s'adressent à des sociétés qui vont prêter des fonds facilement, par une méthode de scoring sans justificatifs. Il faut arrêter cela car cela conduit au surendettement avec en plus, le manque d'informations quant à la possibilité de renégocier ces prêts dans une période où les taux sont relativement accessibles. Cela permettrait de limiter le surendettement.

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

CÉLINE BOLLE - CFDT

Cela va en complément de ce que je disais sur la question des marchands de sommeil. Une proposition CFDT : Il y a la question de la création d'un droit, comme un service public : qu'il existe une plateforme de services qui permette d'orienter et répondre à « comment gérer ses factures », etc.

Il y a vraiment une question du droit à la transition énergétique.

Il faut mettre l'accent sur les emplois verts, la mobilité verte ... c'est aussi le rôle des entreprises et des organisations syndicales que d'aller vers cette transition.

PAUL PECHON – U2P

Il faut s'inquiéter aujourd'hui. Tout le monde l'a entendu dans les médias : l'annonce des remplacements d'équipements à un euro : c'est grave, car il y a une utilisation des médias par le gouvernement pour détourner l'attention et apporter une forme de réponse aux problématiques du moment. Toutes les organisations professionnelles, y compris les industriels, se sont étonnés de ce qui a été annoncé : il s'agit de particuliers qui pourraient changer leur chaudière par un équipement pompe à chaleur ou une chaudière à bois pour un euro ! On montre des factures de 13 000 et 16000 € et on dit cela va coûter un euro. Des annonces médiatiques sortent avant les lois. Le ministre a indiqué que cette opération qui doit s'appeler « coup de pouce », vient s'ajouter au millefeuille existant. Celui-ci devrait être géré par l'ANAH. Ce coup de pouce serait versé par les majors de l'énergie : Engie, Total ... on a même ajouté une société que personne ne connaît, EFl. On voit que des mesures sont

lâchées en pâture face à la grogne générale, mais il faut être très prudent car on risque faire faire des erreurs aux gens.

La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas : il faut le rappeler. La première chose est d'isoler les bâtiments. Et chauffer ensuite avec des équipements qui permettent de consommer moins, ou une énergie plus propre.

PHILIPPE ROLLET – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

La formation :

Quand on regarde les travaux sur les inégalités, un des facteurs est l'inégal accès à la formation. Il touche le quotidien des gens. On a des travaux du CESER qui ont souligné des phénomènes inquiétants.

Le 1er phénomène inquiétant est l'illettrisme. 11% de la population de 15 à 65 ans en région est illettrée, avec de grandes disparités régionales. La moyenne nationale est de 7%.

Quand on regarde les difficultés de maîtrise, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ne comprennent pas un texte de base : le chiffre double en région (22%) et en France.

Il y a aussi l'accès à l'enseignement supérieur : ils n'accèdent pas à la possibilité ensuite de réaliser leurs projets. La capacité à réaliser les projets est un facteur considérable d'inégalités. L'inégal accès à l'emploi du fait d'insuffisance de formation, beaucoup de choses à dire sur les réformes actuelles.

Dernier point : On aurait intérêt à souligner que le quotidien dans cette région, est un taux de chômage plus élevé que partout ailleurs. La dernière étude de l'INSEE, sur l'inégalité indique : On a le taux de chômage le plus

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

élevé. 16.5% en région, 13.1% pour la France métropolitaine (Chiffres de 2013). L'insertion des jeunes est un problème spécifique à la région. 28% des 18-25 ans ne sont ni en formation, ni en emploi, soit 6 points de plus qu'au niveau national. C'est une inégalité. Alors qu'on est une région jeune. Quand on regarde la pauvreté et si on regarde le revenu médian avant impôt et redistribution, il est le plus faible de la France métropolitaine. 18200 € en moyenne. Je rappelle que le revenu médian, c'est 50% en-dessous et 50% au-dessus. On est derrière la moyenne nationale, l'Auvergne Rhône Alpes etc ...

1M habitants vit sous le seuil de pauvreté en région. Il faut établir sous forme de constat, rappeler ces chiffres, les marteler.

Un des gros problèmes dans les inégalités, est que les revenus d'origine financière ont énormément augmenté ces dernières années et ont creusé les écarts entre les plus riches et les plus pauvres. Les plus riches ayant accès aux placements financiers. Ce problème n'est pas seulement traitable par la fiscalité, il l'est aussi par le fait que notre modèle économique a privilégié une forme de déconnexion entre l'économie financière et l'économie réelle. Cela conduit à des bulles spéculatives dont certains profitent, qu'à un moment donné il faut récupérer. Les pertes sont socialisées, cela veut dire que c'est l'impôt qui vient compenser. L'impôt n'a pas d'autres usages. Et donc à un moment donné, c'est un vrai problème de société.

SYLVIE DUFOUR - CFDT

Sur la pauvreté, j'ajouterai deux éléments à ce que vous venez de dire : le temps partiel contraint, et le nombre de familles monoparentales, et là ce sont les femmes qui sont majoritairement touchées.

GHISLAIN MASCAUX - AGRICULTURE, TERRITOIRES ET MILIEUX AQUATIQUES

J'ai un exemple. Je connais quelqu'un doit avoir recours à ses parents pour louer un logement. C'est une famille monoparentale. Ce sont les parents qui doivent avancer un an de loyer. C'est un exemple extrême mais cela illustre ce qui peut se passer.

CHRISTOPHE BERTIN - UDES

Ce sont des questions de solidarité familiale, qui là s'exerce fortement. Le problème est que certains ne peuvent pas en bénéficier.

YVONNE TASSOU - CCIR

Il existe d'autres formes de solidarité : il y a des promoteurs qui réfléchissent à des quartiers solidaires. Qui veulent concevoir des quartiers qui permettent de mettre en commun, personnes âgées, seules, jeunes, familles, handicap, de manière à ce qu'il y ait une solidarité de quartier qui se crée. On peut imaginer que des étudiants gardent des enfants à partir de 16h30 pour éviter de payer une nounou, des personnes âgées le mercredi prenant en charge les petits ... c'est en train de sortir et cela vient d'une initiative populaire. Dans notre région où il y a un grand passé de solidarité. On pourrait en favoriser le développement.

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

LA SALLE

Là, on est plus dans le pouvoir d'achat, on est dans le pouvoir d'agir.

On verse un 13e mois aux salariés sur lequel il y a des charges, à la fois salariales et patronales est-ce qu'il ne pourrait pas être exonéré de charges. Ces charges seraient redonnées, en pouvoir d'achat, aux salariés ?

YVONNE TASSOU - CCIR

Le système de sécurité sociale mis en place dans notre pays est un système de solidarité. Tout le monde paie, tout le monde n'utilise pas forcément. Donc les cotisations sociales prélevées sur les salaires et la partie payée par les chefs d'entreprise, bénéficie à tout le monde. On pourrait raisonner sur le système de répartition, sur des choses qui pourraient être mieux attribuées, sur lesquelles il pourrait y avoir un impôt. Mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Sur un salaire qui fait 2000 € brut, il y a une partie qui est enlevée pour les cotisations sociales payées par le salarié et son employeur. Cela représente environ 900 € qui partent au système social. Tout le monde en bénéficie. Celui qui est malade deux fois dans le mois en bénéficie deux fois.

Notre système social est très bien fait, en tout cas, il nous est envié par la plupart des pays au monde. Il ne faut pas tout remettre en question. Ce qui peut être remis en question, c'est peut-être un certain nombre d'aides qui sont données sur des fonds gouvernementaux. Par exemple, le RSA, tout le monde participe plus ou moins, ne faut-il pas repenser le RSA en tant que tel ?

Je travaille beaucoup avec le Département

du Nord sur le RSA. On se rend compte que cela a un coût pour la collectivité. Dans le Département du nord, cela coûte 60 M€ tous les mois. Un des élus m'a dit un jour, on connaît les RIB des bénéficiaires, mais on ne connaît pas les bénéficiaires, on ne sait même pas si ils y ont vraiment droit. La première chose a été de contrôler si tous les bénéficiaires étaient vraiment des ayant-droit et s'il n'y avait pas aussi des gens qui y avaient droit et qui n'osaient pas le demander. Cela intervient sur la précarité globale de notre région. Après, il y a la nécessité de contrôler et de faire rembourser ce qui a été perçu indûment. Et ce n'est pas facile à faire. Ensuite, on peut se poser la question d'imposer le RSA au même titre que les autres revenus ? C'est une question que l'on peut poser. Je n'ai pas la réponse. Est-ce normal que des gens qui ne travaillent pas aient un revenu et ne donnent rien à la société en compensation ?

CHRISTOPHE BERTIN - UDES

La TVA, ils la paient ...

LA SALLE

Ils ne sont pas imposables sur le revenu.

La Fraude sociale c'est 500 millions d'euros, la fraude fiscale c'est 60 à 80 milliards d'euros. ...

YVONNE TASSOU - CCIR

Si on compare quelqu'un qui est au SMIC avec quelqu'un qui est au RSA qui touche des allocations familiales, l'APL, etc. et donc qui a des revenus équivalents, celui qui est au SMIC va payer des impôts, celui qui est au RSA, avec toutes les aides, ne va pas payer d'impôts. Est-ce que c'est juste ? Je ne sais pas. N'y

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

a-t-il pas un service à demander, des travaux d'intérêt général, pas forcément un impôt, une contribution d'une manière ou d'une autre ?

CHRISTOPHE BERTIN - UDES

Il y a une problématique de pouvoir d'achat. Pour les gens qui sont au RSA ou juste au SMIC, la difficulté est sur « on a du mal à finir les fins de mois ».

Les propositions que l'on doit essayer de mettre en place : Comment l'ensemble de ces personnes s'y retrouve ? Qu'elles travaillent ou pas. Il y a une multitude de cas. La solidarité nationale s'exerce : il faut trouver une cohésion, un socle commun pour que tout le monde s'y retrouve. Que celui qui paie des impôts s'y retrouve, pour être sûr que les gens en situation de pauvreté puissent finir le mois. Jusqu'où payer des impôts pour que cela fonctionne ?

PHILIPPE ROLLET – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

Les questions sur les revenus ou l'imposition sont assez délicates et complexes.

Le débat est aussi l'occasion de revoir la pertinence de certains types de revenus et d'en proposer d'autres éventuellement.

Il y a des propositions sur des revenus minima, mais cela oblige à avoir une vision globale et non une vision ponctuelle. C'est une discussion sur l'ensemble des revenus du type RSA.

Idem sur impôts. J'ai mon avis en tant que citoyen et économiste. Mais au sein du CESER, trancher sur faut-il remettre l'ISF, ou augmenter les tranches d'imposition des plus riches. Je pense qu'on a intérêt à dire qu'il faut une re-discussion du modèle fiscal car il a été modifié

au fil des ans par petites couches successives et aujourd'hui, il est opaque. Je ne suis pas sûr qu'il soit efficient au regard d'objectifs qui sont la justice sociale, l'équité et au niveau de la capacité à alimenter une vision dynamique de l'économie que nous avons intérêt à avoir. Une des sources du quotidien, c'est d'avoir un emploi, et un revenu.

Je n'ai pas parlé du chômage de longue durée : une fois qu'on y est, on y reste. Il y a des gens qui ne vont pas travailler, mais le pire c'est que leurs enfants ne vont pas travailler non plus, ni se former.

Sur le modèle social, je rappelle qu'on a un problème avec le fait que la partie la plus pauvre de la population s'appauvrit encore depuis une dizaine d'années. Et les riches deviennent plus riches.

Mais le système français est moins inégal que celui d'autres pays. Si on regarde les distributions de revenus, on se situe au niveau de pays comme la Suède, mais on est franchement mieux que le Royaume-Uni ou les Etats-Unis. Quand on regarde notre système social dont il faut se féliciter, effectivement se pose la question de sa pérennité et faire en sorte qu'il soit plus efficace car il y a de nouveaux problèmes qui ont surgi. Si on prend les chiffres du seuil de pauvreté à 60% du seuil médian, on est à des taux très élevés de population pauvre. Sans notre système social, il y aurait 5 millions de pauvres en plus.

Dans un débat, il faut à la fois pointer les éléments difficiles, l'illettrisme par exemple qui est une situation invraisemblable dans un pays riche et qu'on a les moyens de traiter, mais il ne faut pas oublier les acquis de longue

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

date, issus de périodes de lutte dans les années 30 et du dialogue. On a un modèle social qui fonctionne relativement bien, ce qui ne veut pas dire qu'il est en capacité de traiter de nouveaux problèmes qui ont émergé ces dix dernières années. Je pense qu'il ne faut jamais oublier de dire la réalité des choses qui peut à la fois être positive et très négative.

CHRISTIAN DETROISIEN - APEL

On a un super système social en France qui permet à certains de survivre, mais juste de survivre. Une petite anecdote : date de 10 ans, une personne, qui tenait un centre et un foyer d'hébergement, m'a dit à son départ en retraite : « j'ai reçu les parents, les enfants et aujourd'hui, je reçois les petits-enfants ». Durant des décennies, ces gens ont été aidés à survivre, mais il y a un manque, il n'y a pas eu une aide qui leur ait permis de sortir la tête de l'eau. On leur a donné à manger, un logement. Le gros souci est là et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on est dans cette situation. Ces personnes ne comprennent plus ce qui leur arrive.

CHRISTOPHE BERTIN - UDES

C'est un problème d'ascenseur social. La formation, et l'éducation, thèmes abordés tout à l'heure et que l'on n'a pas assez identifiés dans notre document et qu'il faut ajouter. On est au-delà de l'accompagnement, on est tombé de plus en plus dans une aide financière.

CHRISTIAN DETROISIEN - APEL

J'ai tenu une agence d'intérim pendant 2 ans. On proposait à des gens qui ne travaillaient pas, le 20 décembre, du travail jusqu'au 5 janvier :

ils refusaient car eux aussi étaient en vacances. Cette aide qu'on leur apporte, c'est devenu un véritable salaire et ils ne comprennent pas qu'ils soient obligés de travailler pendant les vacances de Noël.

CÉLINE BOLLE - CFDT

Attention à la généralisation. On entend plus qu'il y a des situations de difficultés. Aujourd'hui, on débat sur de grands critères de pauvreté. Il y a peut-être un engrenage D'une manière générale c'est le problème de l'ascenseur social qui est cassé. C'est l'accès à l'éducation, à la formation qui n'est pas pareil partout. Là où on est né, dans une même ville, on ne va pas forcément à la même école, le choix de l'orientation ne sera pas le même. C'est un exemple que je peux entendre, mais il ne faut pas le généraliser.

CHRISTIAN DETROISIEN - APEL

Dans certaines grosses sociétés, il est difficile de trouver des saisonniers. Pourtant ils se sont mutualisés. Je parle du territoire de l'Est de la Somme où il y a des sucreries, avec certaines communes où il y a 30% de chômeurs mais il est difficile de recruter des saisonniers. Pourtant ce sont des métiers accessibles à tous.

SYLVIE DUFOUR - CFDT

Quand on est dans une situation pauvreté : on s'isole. Les gens s'isolent, ils ne peuvent plus demander quoique ce soit.

CATHERINE SPADAVECCHIA - MEDEF

Je voulais apporter un témoignage. J'ai participé à un « marathon de ? ». Sur une journée, on se réunit avec 10 salariés pour

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

aider une association. En l'occurrence, c'était une association qui emploie des travailleurs handicapés. Ils veulent monter un projet équivalent avec des allocataires du RSA.

Quelqu'un du Département était là. On a parlé du sourcing et posé la question de l'existence d'une cartographie des allocataires du RSA. La personne du Département nous a expliqué que les allocataires du RSA en capacité de travailler représentent environ 30 % des bénéficiaires. Les autres ne sont pas encore en capacité d'occuper un emploi pour toute sorte de problèmes.

RÉGIS AMBERT – CGT

Souhaite recentrer le débat sur les ronds-points. Les gens aux RSA, dont on vient de parler, n'y sont pas. Beaucoup sont désocialisés, mais il s'agit là d'un autre débat. La «représentation politique», telle qu'elle est montrée dans les médias, varie de l'extrême gauche à l'extrême droite, selon les ronds-points. La plupart des «Gilets Jaunes» ne se retrouve pas dans les expressions de ces extrêmes. En réalité, pour la grande majorité, ce sont des salariés, de petits entrepreneurs (souvent d'anciens salariés qui ont créé leur emploi), des retraités. Le nerf de la guerre c'est le pouvoir d'achat. Les salaires et les retraites ont baissé en euros constant par rapport au coût de la vie.

CHRISTOPHE BERTIN - UDES

Le pouvoir d'achat est un élément important.

SYLVIE DUFOUR - CFDT

Le pouvoir d'achat et le reste à vivre.

YVONNE TASSOU - CCIR

Il y a aussi l'inégalité territoriale.

INTERVENANT(E) NON RECONNU(E)

Si on regarde l'historique, le RMI il y a 20 ans. Il devait y avoir un suivi, un accompagnement avec des formations. Mais cela n'a pas duré longtemps. Le suivi coûtait très cher. On les a laissés. Il y a de plus en plus de personnes, des salariés qui ont perdu leur emploi surtout dans la région, avec le textile délocalisé, ou la sidérurgie. Ces gens n'ont pas travaillé depuis longtemps. Pour toutes ces personnes qui sont au RSA : il faut faire un état des lieux, leur remettre le pied à l'étrier, accompagner par la formation.

Les salariés qui travaillent n'arrivent pas à s'en sortir avec un SMIC, alors avec 500 ou 600 €...

PIERRE-FRANÇOIS DUBIEZ – FA/FP

Une interrogation : on parle beaucoup de développement durable car c'est un sujet sensible actuellement. Il ne faut pas oublier que la grande partie des gens qui sont concernés par ce problème ne pourront pas financer cette question. Avec 700 € par mois, je mets au défi de passer en double vitrage ou de refaire l'isolation. La grosse problématique actuellement est la question salariale.

CHRISTOPHE BERTIN - UDES

Dans les thématiques qui ressortent :

-Ce qui est lié au transport

-La précarité énergétique, en lien avec l'isolation, et le problème des communications sur l'accès à des solutions énergétiques à des coûts raisonnés, ensuite sont venues les problématiques de photovoltaïque

-Le pouvoir d'achat avec une multitude d'éléments, RSA, frais bancaires, surendettement, dette sociale ...

VERBATIMS

ATELIER 1

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

-Un ajout ce matin sur les problématiques de formation, d'éducation, et le besoin de reconnaissance sociale et l'isolement. Je me marginalise et éventuellement je me retrouve sur un rond-point, que je sois salarié ou non.

-Il y a aussi la problématique d'insertion des jeunes, et l'illettrisme.

-La fiscalité est réapparue, incompréhension du modèle fiscal actuel à la fois pour celui qui paie des impôts et pour celui qui reçoit des aides.

Je rappelle que la dépendance arrive demain, ceux qui n'ont jamais travaillé dans leur vie, comment vont-ils faire ? La dépendance se traduira par une augmentation de la fiscalité, sauf à ce qu'on produise beaucoup plus.

RAYMOND ANNALORO - CFE-CGC

La fiscalité : 20 % de ce que l'on touche part en TVA et taxes.

On parle d'isolation, de panneaux solaires. Aujourd'hui, l'urgence de la situation n'est pas là. Les gens ne vont pas se nourrir avec de la laine de verre. Ce qu'ils veulent c'est juste manger. On a parlé des gens qui touchent des aides sociales, ces gens-là ne sont pas sur les ronds-points, pas encore. Ceux qui sont ce sont ceux qui gagnent 1200 €, qui n'ont aucune aide et qui ont faim. Les sujets évoqués sont réels, à traiter avec le temps. Mais sur le court terme, les gens veulent finir leurs mois sans problème d'argent. On ne parle pas des « cheveux gris » qui ne sont pas encore sur les ronds-points. Le gouvernement, pour compenser l'argent qu'il donnera pour les aides sociales, ou à ceux qui sont sur les ronds-points, va le chercher dans nos CSG de retraités, dans nos revalorisation de points de retraite. Cette année, ce n'est pas

1.7 qu'on a perdu, c'est 3.4. J'ai peur que l'on se trompe de débat.

INTERVENANT(E) NON RECONNU(E)

Ce que l'on peut ajouter : c'est une déconnexion des gouvernants par rapport à la réalité.

YVONNE TASSOU - CCIR

Si on veut prioriser les choses : c'est d'abord le pouvoir d'achat. Tous ces gens sont sur les ronds-points en raison de la question initiale qui était celle du pouvoir d'achat.

Derrière, tout de suite, il faut mettre les questions d'éducation et de formation parce que c'est le moyen d'accéder au pouvoir d'achat. Si on veut aider les gens à sortir de cette misère, il faut les former. Comme les pays en voie de développement, tant qu'ils reçoivent des subventions, il n'y a pas d'apprentissage. Alors que s'ils apprennent à extraire des minéraux, chercher de l'eau, ... ils sont capables de faire aussi bien, voire mieux que nous. La classe sociale défavorisée, il convient de l'aider, la former et non entretenir ces gens dans des subventions dont ils sont capables de se passer car ils sont capables de travailler aussi bien que tous les autres.

PIERRE-FRANÇOIS DUBIEZ – FA/FP

La formation et l'aiguillage des jeunes dans le cursus scolaire : je constate que l'on veut faire de l'élite, alors qu'il y a des emplois manuels et pour lesquels il y a du travail. On ne met pas suffisamment l'accent sur cette réflexion.

2e point, j'invite les gens à aller sur le site du Grand débat. Si vous posez une question qui ne fait pas partie du questionnaire, elle est orientée vers une corbeille !

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

Assemblée plénière 16/01/2019
Animateur : Bernard THUILLIER
Rapporteur : Juliette MAILLARD-SOBIESKI

LAURENT REGNIER - CGT :

La Lettre de Président de la République au-delà de poser des questions remet aussi en cause notre modèle social. C'est une remise en cause par E MACRON, celui n'est pas remis en par les français. Depuis plusieurs mois les communications gouvernementales vont en ce sens, par exemple les prélèvements sociaux sont présentés comme des charges et non comme des contributions au modèle social. De fait les français pensent qu'il est urgent d'alléger les dépenses. Le Gouvernement veut repenser le système global mis en place suite à la libération sans vraiment le montrer. Suppression du RSI (Régime Social des Indépendants), révision du système chômage... Cela remet en cause la philosophie de notre système social. En le faisant financer par l'impôt on le fragilise. Il doit être financé par le travail et non comme un filet de sécurité. En 1980, 98 % des recettes étaient les cotisations sociales, aujourd'hui seulement 57%. L'impôt prend une part de plus en plus croissante.

Fiscalité : Le principe de compensation intégrale des exonérations doit être remis en cause dans l'avenir.

Par ailleurs le transfert une partie de la TVA de la SS vers le budget de l'Etat : Solidarité financière dixit le Ministre G DARMANIN. C'est ni plus ni moins la mise en place de la TVA sociale.

ALAIN DURIEUX – FO :

Je suis allé sur les ronds-points. Ce que l'on entend c'est l'injustice fiscale et non une demande des baisses d'impôts.

Le basculement social c'est fait au moment de la crise financière avec la création du CICE (40 milliards pour les entreprises) – Un impôt considéré comme inutile (car aucun bénéfice direct pour eux) et ils n'en ont vu aucun retour indirect par les entreprises. Au contraire même, car à cela s'ajoute la fermeture de services publics de proximité.

Par ailleurs, les réseaux sociaux ont largement communiqué sur le fait que les riches contribuent moins et que ce sont les classes moyennes qui paient le plus.

JEAN-CLAUDE OLEKSY - MEDEF :

Fiscalité : il faut arrêter de créer de nouveaux impôts. Le CICE c'était un retour de certains éléments de la pression fiscale vers les entreprises afin d'être plus compétitif notamment pour les exportations. La POSTE était une des premières entreprises qui en a bénéficié, pourtant La POSTE est considérée comme une entreprise de service de proximité. De manière générale, il faut mieux dépenser, mieux utiliser l'argent des impôts.

MICHEL CUVELIER – ADC (HANDICAP) :

Aujourd'hui en France, l'allocation adulte handicapée est inférieure au seuil de pauvreté. Comment voulez-vous que ces gens s'en sortent ? Et maintenant on leur a demandé en plus de financer leur tutelle.

Il faudrait une solidarité plus grande vers les personnes en situation de handicap.

L'ISF n'a pas été supprimé mais il a été revu

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

pour orienter l'argent vers les entreprises.
Proposition : Ne plus taxer les dividendes s'il y a réinjection des plus-values dans les entreprises.

GENEVÈVE SABBE – ENTREPRISES DE PROXIMITÉ :

Services Publics : Il y a des besoins nouveaux – Il serait utile de créer des services publics dédiés aux entreprises avec l'obligation de ces services de répondre dans un délai court. Idem quand on attend dans les services publics car il y a 40 personnes avant nous, nous perdons trop de temps. Temps que nous devons consacrer à nos entreprises.

Fiscalité : Il existe une taxe sur la grande distribution qui doit être redistribuée vers les petites entreprises pour soutenir leur développement. Aujourd'hui l'Etat conserve la majorité de cette taxe sans la redistribuer, il faut modifier cela.

Aides de l'Etat : Certaines personnes aisées abusent des dispositifs (notamment dans la réhabilitation de l'habitat). Des contrôles plus poussés devraient être mis en place.

Charge sur les entreprises : Si l'on veut développer les petites et moyennes entreprises il faut réduire le nombre de charges qui pèsent sur elle.

CHRISTIAN ROCQUET - CJD :

Fiscalité : Il faut mieux flécher l'impôt et savoir l'arrêter quand il n'est plus utile. Exemple la CSG normalement mise en place pour combler le déficit de la Sécurité Sociale - plus de déficit actuellement mais toujours l'impôt.

Le CJD est pour que tout le monde paye l'impôt, pour la mise en place d'une

fiche de paie vraiment simplifiée, pour le devoir d'information des collaborateurs pour connaître ce que paie l'entreprise pour ses salariés. (À titre personnel, je paie toujours une taxe pour la mise en place des 35H).

Le CJD souhaite la sanctuarisation de la prime défiscalisée de fin d'année dans les conditions instaurées fin 2018, des facilitations comme pouvoir libérer plus facilement son PEE (Plan d'Épargne Entreprise)

Pacte de social : rappeler les droits et devoirs de chacun. Cela passe par la formation des jeunes.

Aides de l'Etat : Il faudrait lier les aides sur des objets qui ont un retour pour la collectivité, à voir comment.

Revenu universel : Le CJD est pour sa mise en place.

LAURENT CHOCHOIS – TES (URCPIE) :

Impôts : L'impôt à l'échelle régionale et départementale est difficile à appréhender par les citoyens en termes de prélèvements et de redistribution/fléchage par des politiques régionales ou départementales. Idem pour les communes, il y a des choix stratégiques à faire. Optimisation : l'argent n'est pas toujours un problème, parfois il y en a et on ne sait le mobiliser. Exemple des fonds européens en Hauts-de-France où la Région est autorité de gestion : une partie des fonds sont rendus car non utilisés alors que d'autres Régions consomment plus de 150% de leur enveloppe et bénéficient de fonds complémentaires.

STÉPHANIE DEPRAETERE – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE :

Taxes : Est-ce que le Gouvernement a fait un

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

état des lieux de toutes les taxes et à quoi elles servent ? C'est un véritable millefeuille. Notamment le CSG ou le forfait social (qui est passé de 2% à 20%).

Emploi : L'Etat fait de l'emploi sa priorité et l'apprentissage y contribue pourtant il n'y a plus de crédit d'impôt sur l'apprentissage et les exonérations d'impôt ont changé en défaveur de la promotion de l'apprentissage.

Pouvoir d'achat : Il n'y a pas de grande différence entre une personne qui a un petit salaire et une personne qui ne travaille pas (bénéficiant des aides). Cela n'encourage pas à travailler ou reprendre un emploi. Il faut davantage valoriser les personnes qui travaillent.

Travail : Dès qu'un enfant à 6 ans, il n'y a plus de crédit d'impôts pour la garde d'enfants. Il faut étendre la durée de ce crédit d'impôts pour que les mamans puissent continuer à travailler (notamment famille monoparentale).

CICE : Le CICE a été utile aux petites et moyennes entreprises pour passer la crise de 2008 (maintien de la trésorerie...). Par contre pour les grandes entreprises, le CICE fut de la marge supplémentaire. Il faut revoir ce dispositif pour qu'il soit utile à ceux qui en ont besoin et non un effet d'aubaine.

Contrôle : Renforcer les contrôles sur les aides données et bien sûr contre la fraude fiscale.

DOMINIQUE PAQUENTIN - CFDT :

Gouvernance territoriale : Il faut redéfinir les rôles et missions des préfets et des sous-préfets. Les réunir ce serait une économie à faire. Par contre il serait bon de créer une nouvelle instance territoriale composée de divers représentants du territoire et qui serait

régulateur des décisions sur les services publics du territoire. Exemple : pour les fermetures de classe, ne serait plus pris en compte que l'indicateur quantitatif mais qualitatif (nombre de famille en difficulté...).

FLORENCE DOMANGE – ADC (MOUVEMENT ASSOCIATIF) :

Propositions : Il faut répondre à la question : comment mieux impliquer les habitants et les territoires dans les questions d'évaluation des services publics ? Ce chantier serait intéressant pour stopper cette défiance des habitants vis-à-vis des services publics.

Taxe : TVA - beaucoup de remonter car cette taxe est injuste.

Système fiscal : la transformation de l'ISF en IFI (Impôt sur les Fortunes Immobilières) et l'instauration du prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu ont provoqué 150 000 000 € de pertes de dons pour les associations et les fondations. En Hauts-de-France, 11% des emplois sont dans le secteur associatif. Ce changement de politique fiscale aura un réel impact à mesurer pour la région Hauts-de-France.

ALAIN MELCUS - CFTC :

Organisation des services publics :

La numérisation du service public permet de dissocier géographiquement les administrations du lieu d'accès au service public (portail internet). Cela permet d'envisager, outre l'accès depuis le domicile, l'accès dans les mairies et maisons de services publics qui maillent l'ensemble du territoire au plus près des citoyens.

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

CHOIX POLITIQUES :

Les interrogations se font plus nombreuses sur la compatibilité entre services publics et intervention du secteur marchand (la finalité de ce dernier est de faire du business, de verser des dividendes à ses actionnaires souvent non français et non européens. S'agissant de profits réalisés sur le service public, cela est de plus en plus contesté).

La notion d'accaparement est plus fréquemment mise en avant avec l'exemple des autoroutes payées par les impôts et les droits de péages, aujourd'hui considérées comme vendues à bas prix aux intérêts privés (avec des prolongations de délégations jugées douteuses au regard des contreparties apportées par les bénéficiaires).

Des interrogations similaires remontent également concernant l'eau, l'électricité mais aussi la restauration scolaire, etc.

Des clarifications sont à apporter, une morale est à concevoir : ainsi, la notion de profit sur les services publics est concevable pour un nombre grandissant de concitoyens s'ils sont « réinjectés » dans les services publics.

REMY PAUVROS – ADC (HOSPITALISATION PUBLIQUE) :

Dépenses/recettes : Il faut hiérarchiser et clarifier les choses.

La santé devrait arriver en tête des préoccupations des politiques publiques.

Sur les Urgences hospitalières (Service unique en Europe 7j/7j et 24h/24h) nous avons un cumul de 1 milliard d'euro de déficit. N'est-ce pas une priorité de maintenir ce service ?

Quelle est la priorité de la dépense ?

SAMIR OUL ALI – RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (INSERM) :

Dépenses/recettes : La France finance la Recherche médicale à hauteur de 20€ par an et par contribuable (c'est 80€ aux USA) et l'on arrive à faire déjà beaucoup de choses intéressantes. Mais on pourrait faire plus si l'on avait plus, si on pouvait taxer les GAFA cela serait profitable à tous les citoyens.

DIDIER THIBAUT – IES (CULTURE) :

Fiscalité : Il y a un nettoyage à faire dans toutes les optimisations fiscales qui permettent de ne pas payer d'impôts.



VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

Assemblée plénière du 29/01/2019

Animateur : Alain MELCUS

Rapporteur : Juliette MAILLARD-SOBIESKI

GUY FONTAINE – CGT :

Besoin d'inverser les rentrées fiscales entre impôts progressifs et impôts proportionnels. Rétablir l'égalité fiscale amène à s'interroger sur les places respectives de l'impôt progressif (impôt sur les revenus) et impôts proportionnels et dégressifs (la TVA et les taxes).

(La part des revenus consacrés à la TVA est de 10,6% pour les revenus de 20 000€ et de 6,3% pour les revenus de 100 000€ - chiffres INSEE) – il faut réduire le taux de TVA notamment sur les produits de 1^{ère} nécessité.

La situation actuelle (rejet de l'impôt par sentiment d'injustice fiscale) prend sa source dans la répartition de plus en plus inégalitaire entre salaires et profits avant impôts : cela justifie la réintroduction d'un ISF et la différenciation du taux de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'usage qui est fait des bénéfices (pour faire court : taxer plus le capital que le travail).

Redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place en l'élargissant à tous les revenus financiers et du patrimoine, en lui redonnant une plus grande progressivité, en augmentant le nombre de tranches et le taux d'imposition des tranches supérieures.

Réformer la fiscalité locale afin de diminuer la part des ménages à faibles revenus, de réduire les inégalités territoriales et de rendre les entreprises responsables par rapport aux territoires.

Lutter contre l'optimisation fiscale en réduisant les niches fiscales n'ayant pas de réelles utilités sociales, économiques ou environnementales. Coordonner la fiscalité en Europe pour lutter contre l'évasion fiscale estimée entre 60 à 100 milliards d'euros/an en France et lutter contre les paradis fiscaux (ex : 70% des capitaux investis dans la pêche illégale et 68% des capitaux investis dans la déforestation en Amazonie sont passés par des paradis fiscaux).

Permettre aux états membres de se financer auprès de la Banque Centrale Européenne, les états sont contraints d'emprunter sur les marchés financiers alors que la BCE inonde ces marchés de liquidités. Le remboursement de ces seuls intérêts a coûté à l'état français 42 milliards d'euros en 2017, un financement auprès de la BCE réduirait de moitié le déficit public.

JEAN CLAUDE OLEKSY – MEDEF :

ISF : maintenant c'est l'IFI mais cet impôt existe toujours. En France on recrée tout le temps de l'impôt. Le taux de prélèvement obligatoire représente 45% du PIB national. Si on veut créer de l'emploi et le sécuriser dans notre pays, il faut une répartition et une utilisation meilleures de l'impôt qu'actuellement. Il y a déjà tous les prélèvements sur les entreprises notamment. Les PME/PMI subissent une pression fiscale extrêmement forte qui va à l'encontre de l'emploi et du développement de l'entreprise. Arrêtons d'opposer les uns et les autres car tout le monde en pâtit (salariés comme chefs d'entreprise).

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

SÉBASTIEN DANIC – UNSA :

La différence entre ISF remplacé par l'IFI c'est un manque de 3 à 4 milliards d'euros d'impôts qui n'entre pas dans les caisses de l'Etat.

Il faut faire en sorte que notre modèle social perdure. Tout le monde doit payer des impôts en fonction de ses revenus.

CHRISTIAN BREBANT – ENTREPRISE PUBLIQUE (LA POSTE) :

Il y a un ras le bol fiscal et la question sur les ronds-points est : « Qu'est-ce que vous faites de notre pognon ? » Il faut faire de nouvelles propositions, il faut sortir du cadre. Je vous rappelle que le taux de chômage est de 9% et que l'on ne sort pas de ce niveau depuis longtemps. Imaginons un instant que nous soyons à 4% de taux de chômage (comme certains pays en Europe), les bases fiscales changeraient totalement. Il nous faut éclairer nos propositions en tenant compte de l'impact de celles-ci sur les créations d'emplois et la baisse du chômage. Plutôt que de dire « supprimer des services publics », je préférerais que l'on propose comment on les voit autrement : « Quels sont les services attendus/aides ? » « Quelle facilitation d'accès pour tous notamment dans les milieux ruraux (mutualisation à développer davantage) ? » « Quels services aux citoyens et quels leviers pour maîtriser les couts ? »

DOMINIQUE PAQUENTIN - CFDT :

D'abord un constat : l'impôt sur le revenu ne représente que 7% des prélèvements obligatoires, et l'ISF représentait 5 milliards d'euros en 2017, et l'IFI seulement 2 milliards en 2018.

Ensuite, il faut se rappeler l'ordonnancement des dépenses de l'Etat par ordre décroissant : Enseignement, Défense, Charge de la dette, Recherche, Sécurité, Solidarité...

L'impôt doit être plus juste car il est au cœur de notre pacte social. Chacun doit pouvoir bénéficier des services publics.

Chaque personne paye des impôts, c'est la TVA.

Dans la crise actuelle, la question de la démocratie est importante. Le taux d'abstention ne cesse de croître au fur et à mesure des élections. Il y a une fatigue démocratique de nos représentants, seule la figure du maire bénéficie de la préférence des français (58%). Cela aboutit à une défiance qui touche les élus, les administrations, les syndicats...

Il faut redonner du souffle à la démocratie.

LAURENT CHOCHOIS – TES (URCPIE) :

On a une demande de travailler sur les spécificités régionales. Sur les impôts et taxes nous n'avons aucune prise, c'est l'Etat.

Les collectivités locales prélèvent de moins en moins l'impôt, exemple de la Région qui prélève uniquement l'impôt via la TIPP et les cartes grises, partie infime de son budget. Cela crée une certaine déconnexion.

Ou l'on ne sait pas à quoi sert l'impôt : exemple de la GEMAPI pour l'eau.

Il y a beaucoup de taxes prélevées sans appréhension du retour local de celles-ci et de leur utilisation. Millefeuille administratif : On a superposé les entités administratives, on a donné des missions à la Région sans financement et parfois avec des compétences partagées avec d'autres.

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

Il faut être clair sur le « quoi paie quoi ? » et le « qui fait quoi ? » Nous devons avoir cette transparence qui permettra de comprendre... comme par exemple la solidarité territoriale face aux inondations (l'action en amont sert l'aval).

Conclusion : il faut revoir l'organisation des collectivités territoriales, les compétences, les impôts (avoir des impôts locaux pour le local) en lien avec les enjeux locaux en fléchant et ciblant les impôts vers les besoins.

Jouer la proximité pour assurer la solidarité.

DIDIER THIBAUT – CULTURE (ORGANISMES CULTURELS) :

Après des années de décentralisation, l'Etat a donné un coup de frein brutal à celle-ci en supprimant la fiscalité locale. Dans le mal être d'aujourd'hui, il y a la question de la lisibilité, de la justice fiscale. C'est une mise sous tutelle par l'Etat des collectivités. Je plaide à un retour à une vraie décentralisation avec les impôts qui vont avec, pas avec une strate en plus (+) mais avec une meilleure répartition.

REMI PAUVROS – HOSPITALISATION PUBLIQUE :

Nous vivons une reprise en main, par le pouvoir central (Bercy), de la décentralisation. Le conseil constitutionnel n'a jamais remis en cause ce droit fondamental et cela a créé une distance entre le citoyen et l'impôt.

Les exemples de l'hôpital ou des autoroutes sont parlants :

-Pour les autoroutes : si les collectivités locales avaient été associées, on n'aurait pas privatisé.
-Cela mène à une déresponsabilisation des élus des conseils de surveillance des hôpitaux.

Propositions :

-Il faut redonner au pouvoir local la capacité de lever l'impôt.

-Il faut revoir le mode de financement des actes de santé dans les Centres Hospitaliers (leur redonner la responsabilité de leurs budgets).

CHRISTIAN ROCQUET - CJD :

Pouvoir d'achat : Je suis totalement opposé à l'augmentation des impôts directs ou indirects et je ne veux pas faire porter cette hausse du pouvoir d'achat sur les entreprises. Deux possibilités pour augmenter le pouvoir d'achat :
1 : augmenter les salaires : pour cela, je veux la sanctuarisation de la prime de 1000€ dans les mêmes conditions que fin 2018. Celle-ci forcément est octroyée en fonction de la santé de l'entreprise.

2 : réduire les dépenses : TVA et autres impôts. Il faudrait une vraie décentralisation, l'Etat ne gardant que l'armée et les relations internationales. Supprimer toutes les strates, toutes les commissions, qui perdurent alors qu'elles n'ont plus de raisons d'exister. C'est une vraie piste d'économie.

Je crois profondément au rôle sociétal des entreprises.

GUY FONTAINE – CGT :

Rôle sociétal des entreprises, « qu'entends-tu par là ? »...Car il faut responsabiliser les entreprises en lien avec le territoire. Par exemple, des aménagements sont faits par la collectivité pour accueillir les entreprises, et au final l'entreprise change d'avis et s'en va sans tenir compte des investissements faits pour elle.

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

CHRISTIAN ROCQUET - CJD :

L'exemple que vous citez, c'est le cas des grandes entreprises et non des PME.

L'entreprise a un rôle auprès de ses salariés, de ses clients, de ses fournisseurs et de son territoire. L'entreprise recherche une performance globale.

Ainsi, j'ai essayé de déménager mes locaux vers un lieu plus multimodal pour faciliter l'accès à mes salariés...or ceux-ci vivent loin de ces lieux ou de leurs connexions car l'immobilier ne leur est pas accessible. Le sujet est plus compliqué qu'il n'y paraît.

MARIE JOSÉ ORLOF – UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ :

Les artisans font du social, beaucoup n'ont pas le SMIC mais le RSA. Vous n'imaginez pas dans quel état sont les TPE et je ne me reconnais pas dans ce que vous présentez. J'ai 18 salariés et je n'ai pas pris de salaire en décembre.

DOMINIQUE FERNANDE - CCIR :

Il en est de même pour certaines entreprises que pour les artisans.

Il y a deux ans j'ai perdu 2 M€ avec mon entreprise, il a fallu vendre les biens immobiliers pour les réinjecter. Les difficultés des entreprises sont les mêmes pour les grandes comme pour les petites. Cela fait 3 mandats présidentiels que l'on vote par défaut et la population est aigrie. J'emploie aujourd'hui 80 personnes, je réfléchis à acheter une autre entreprise...et c'est compliqué. Je m'interroge sur l'intérêt que mon fils reprenne l'entreprise si c'est pour vivre les mêmes situations compliquées que moi.

Sur la question de cet atelier, il faut faire un

état des lieux précis.

Cela m'interroge de dire de supprimer les fonctionnaires, ils sont aussi une part de l'économie.

La priorité, c'est donner à manger et du travail aux gens...sinon ils vont finir par se taper dessus. On a perdu beaucoup de valeurs : la responsabilité, le respect... La collectivité doit être appréhendée comme une famille où il doit y avoir du partage.

Du social ? J'en fais tous les jours...il faut arrêter de taper sur les entreprises. J'ai aidé des salariés dans des périodes où ma trésorerie était très en tension. Il faut arrêter d'opposer les uns contre les autres. Nous avons une des meilleures mains d'œuvre du monde. On est passé de 39h à 35h sans baisse de rendement. Nous avons un excellent système de santé... merci la France !

Ceux qui ont beaucoup d'argent s'en vont...la question c'est : « pourquoi ? »

Il est nécessaire de rappeler les droits, devoirs et responsabilités de chacun.

CHRISTOPHE MAERTENS – CHAMBRE NATIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES :

Derrière « justice fiscale », il faut mettre « efficacité fiscale ».

Les gens riches ne connaissent pas les difficultés des pauvres, et les pauvres ne connaissent pas les contributions des riches à la collectivité. Je ne parle pas des plus riches, eux sont déjà partis...

J'ai l'exemple d'une personne qui loue un bien immobilier 1 500€/mois, soit 18.000€an. Si l'on tient compte de 3000 € de frais par an, et compte tenu de l'impôt sur le revenu, la CSG et l'IFI, il ne lui reste que 2000€ par an soit 166 €

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

par mois. Au final elle va vendre son bien car il y a trop de prélèvement.

Il faut un chemin vers un meilleur consensus, il y a nécessité de se rapprocher et de se comprendre.

PHILIPPE MERVIEL – MEDEF (CONTRIBUTION ÉCRITE) :

Supprimer l'ISF ou l'IFI, ça va être un tollé. La question est : « qu'est-ce qu'on propose à la place ? » Nous sommes en réaction alors qu'il faudrait une vision.

Il y a besoin de rétablir la confiance.

1 Supprimer l'IFI, et taxer davantage les successions et donations exceptées celles bénéficiant aux petits enfants ou arrière-petits-enfants (il s'agit là de tenir compte de l'allongement de la durée de vie).

2 Taxer plus fortement les Gafa qui profitent des infrastructures du pays sans contribuer à leur construction ni à leur entretien.

3 Supprimer une bonne partie des niches fiscales et ne conserver que celles qui favorisent l'écologie.

4 la CDG et la CRDS sont des contributions fléchées conservons les ainsi. Quand le système social sera à l'équilibre que leurs destinations soient définies par les parlementaires. Surtout que ces impôts ne retournent pas dans le pot commun.

5 Des économies de charges au niveau de l'Etat peuvent être réalisées sur les charges de personnel (1ère dépense de l'Etat) par une réelle gestion des ressources humaines. Actuellement elle est totalement dépassée et

doit être complètement redéfinie.

6 Mettre en place des maisons de service à moins de 5/10km de chaque habitant.

Ces maisons incluraient les services simples de l'Etat, et des collectivités territoriales, peuvent également être ajoutés les services de la poste, de pôle emploi, de la gendarmerie....

FRANCINE LHOTELLIER - FO :

Globalement, il y a plus de pauvres qui réclament tous les jours.

Ils veulent l'augmentation des salaires, moins de taxes. La CSG est un impôt injuste. Les gens veulent du pouvoir d'achat tous les jours alors que la prime sur salaire est ponctuelle.

STÉPHANIE DEPRAETERE – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE :

Savez-vous que l'IS était de 33% en 2016 et qu'il va diminuer pour arriver à 22% en 2022 ? Ce sera une rentrée moindre pour l'Etat. Qu'est ce qui va remplacer cette diminution ?

PHILIPPE MERVIEL - MEDEF :

Cette réduction c'est pour sauver l'emploi, pour éviter la fuite des entreprises à l'étranger.

STÉPHANIE DEPRAETERE – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE :

Savez-vous que le CICE est supprimé et qu'il sera transféré ? Il y a un vrai problème de communication et de transparence de l'Etat.

DOMINIQUE FERNANDE - CCIR :

Depuis des années, on accompagne les personnes avec des aides et au final on les a dévalorisées. C'est la même chose pour les entreprises, on les a aidées pour, au final, dévaloriser l'économie entrepreneuriale. Tout

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

cela, ça profite au « black » !
Par exemple, l'auto-entreprise est une hérésie.

DOMINIQUE PAQUENTIN - CFDT :

Il faut harmoniser la fiscalité à l'échelle européenne.

CHRISTOPHE MAERTENS – CHAMBRE NATIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES :

On a un déficit de 3 % par rapport à notre PIB (ce qui équivaut au chiffre d'affaire de l'entreprise). Le budget de l'Etat lui est en déficit de 82 milliards sur 386 milliards de budget. Aucune entreprise ne résisterait une seconde à un tel déficit.

Rappel : la dette de la France est de 2300 Mrds d'euros

JEAN CLAUDE OLEKSY – MEDEF :

Il y a le sujet du cumul des mandats électifs. Si on limite les indemnités totales perçues par élu, le cumul permet de faire des économies.

REMI PAUVROS – HOSPITALISATION PUBLIQUE :

Je pense que le non-cumul des mandats ajouté à la décentralisation ont augmenté la fracture et la représentation du territoire.

Je rappelle que les cumuls d'indemnités sont plafonnés.

Pour le lien social, il y a les associations mais la politique actuelle ne va pas dans le sens du soutien aux associations.

CHRISTINE DUCOURANT – CENTRE SOCIAUX ET ORGANISMES CARITATIFS (ATD QUART MONDE) :

Dans les services publics, les gens sont de plus en plus paumés avec le numérique. Il faudrait

plus d'accompagnement de ces personnes avec un personnel dédié à l'accueil des services publics.

Quand je suis arrivée chez ATD Quart Monde, on m'a dit si l'on ne résolvait pas le problème de la pauvreté, c'est dans la rue et la violence que cela finirait. Je pense que nous sommes arrivés à ce stade.

SAMIR OULD ALI – RECHERCHE ET TECHNOLOGIE :

On a beaucoup parlé de « pognon » ce matin, mais il y a le lien social. Je pense qu'il faut réfléchir à une économie du lien social avec des emplois dont certains sont peut-être à inventer. Je ne sais pas si ce doit être un service public. Par contre, il faudrait le baser sur un business model sérieux. Si on estime que c'est important, on mettra de l'argent dans le lien social.

CHRISTIAN ROCQUET - CJD :

Quelle société voulons-nous demain ? La fracture numérique sera de plus en plus grande.

Le revenu universel y répond aussi par la simplification et la place de chacun : partage de la valeur, contribution de chacun. C'est une notion indispensable pour le vivre ensemble.

ALAIN MELCUS – CFTC (ANIMATEUR) :

Hiérarchisation des propositions :

1 Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? C'est la première des priorités : une fiscalité plus claire et plus transparente, plus juste, plus proche du terrain et efficace

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

2 Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ? TVA sur les produits de première nécessité. Ne plus taxer les dividendes s'il y a réinjection des bénéfiques dans l'entreprise.

3 Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Economies par la refonte des services publics. Economie par suppression de certaines commissions après vérification de leur utilité ou non.

4 Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ?

5 A l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer? Des services publics qui développent, soutiennent le lien social, à faire évoluer pour permettre leur accès à tous, dans la solidarité. Le revenu universel

6 Comment mieux organiser notre pacte social? Quels objectifs définir en priorité ?

Réfléchir à la société que nous souhaitons en définissant les droits et devoirs de chacun et chacune.

Faute de temps cette hiérarchisation est incomplète et méritera d'être approfondie.

Il en est ressorti néanmoins 3 priorités :

- Mettre en place une fiscalité plus claire et plus juste

- Etudier une évolution des services publics

- Travailler sur la pertinence du rapport revenus salariaux/aides dispensées

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

Assemblée plénière du 16/01/2019

Animateur : Anne GEFROY

Rapporteur : Xavier FLINOIS

JEAN-CHRISTOPHE CAMART – UNIVERSITÉS

La France est le pays aux 36.000 communes, aux rapprochements des communes et au millefeuille administratif avec tous les échelons. Pense qu'il faut en supprimer deux.

JEAN-PIERRE BULTEZ - URIOPSS

Tout le monde est en procédure d'évaluation. Pourquoi ne pas évaluer les services de l'Etat dans tous les territoires avec un tirage au sort des citoyens qui habitent sur le territoire pour repérer les services publics qui pourraient être adaptés. Donc évaluation de chaque service public dans chaque territoire.

PASCAL VIS –CGT

Constat amer avec la suppression des Services Publics et de l'emploi des Services Publics. La CGT ne comprend pas cette question. Il faut plus de Services Publics alors qu'il y a des coupes sombres dans les budgets et les effectifs. La CGT émet une proposition : il faut favoriser la ré-industrialisation des territoires qui va permettre de faire vivre les territoires et donner du pouvoir d'achat aux habitantes et habitants.

PHILIPPE MARILLAUD – MEDEF/CJD

Les travers de la loi Notre entraînent l'éloignement. Il existe le sentiment de ne plus avoir d'interlocuteurs. Ne pourrait-on pas créer une règle où quand un minimum de personnes porte un sujet elles doivent pouvoir être reçues par le référent d l'Etat sur place

pour trouver des solutions. Les gens doivent être entendus. Si cela avait été fait on n'en serait pas là aujourd'hui.

FRANCK DELATTRE – CFDT

Arrêter la casse des services publics dans le rural ou dans les quartiers, il faut garder les classes dans les écoles. Dans les quartiers on a remplacé les services publics par des associations qui aujourd'hui n'ont plus de financement. Les élus locaux sont des maillages essentiels, ce sont les seuls encore appréciés aujourd'hui. Ils ne coutent rien dans les petites communes. Ce maillage est précieux, il faut le conserver et le renforcer. Au contraire, il ne faut pas fusionner les petites communes mais leur donner la possibilité de faire ce maillage territorial car c'est la porte d'entrée des citoyens vis-à-vis des élus et cela ne coute rien.

DOROTHÉE SELLIER - UNSA

Il y a un problème avec la ruralité. Non seulement les services disparaissent mais en plus mais il y a, pas seulement pour les personnes âgées mais aussi isolées, il y a le problème de l'ordinateur et de l'accès à la formation. C'est bien gentil de regrouper les services de l'Etat « Impôt .gouv » par exemple, mais il y a beaucoup de gens au niveau de l'informatique, et on ne s'en rend pas compte, qui ne sont incapables de faire, si encore ils ont accès à la 4G ou à la 3G ou accès à cela. S'ils veulent avoir un renseignement il n'y plus d'interlocuteur au niveau téléphone. Si on n'a pas l'informatique on fait comment ?

ANNE GEFROY

C'est la question de la fracture numérique qui

VERBATIMS

ATELIER 2

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

n'est pas forcément liée au territoire.

DOROTHÉE SELLIER - UNSA

Si, c'est lié au territoire pas. Quelqu'un qui vit à Roubaix a moins de difficulté que quelqu'un qui vit à Verton. Il y a aussi le coût de l'équipement.

SYLVIE JUSSERAND – INSERTION PROFESSIONNELLE ET FORMATION

Les élus locaux se sont professionnalisés et cela a provoqué un éloignement des citoyens. Les regroupements de commune sont peut-être inéluctables mais cela éloigne les élus des citoyens. Je pose la question de savoir s'il ne serait pas possible d'avoir des Conseils citoyens ou des micros CESER sur les territoires

FRANCIS LEPINE - TOURISME

L' élu local est important car il constitue la porte d'entrée mais il faut signaler un cloisonnement important entre les échelons et un manque d'échanges. Il demande de plus grandes discussions régulières entre les élus locaux sur des problématiques communes.

JEAN-MARC DEVISE – CCIR

Il faudrait revoir les fonctions régaliennes et non régaliennes de l'Etat. A partir de là, il faut redéfinir les compétences de chaque échelon pour répartir les actions publiques.

LAURENT GAVORY – CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Demande une clarification des compétences entre les échelons et leur adaptation à l'échelon sur lesquelles elles s'exercent. A partir de là il faut un renforcement du contrôle de l'égalité.

MICHEL LEROY – URAF

Il faut réduire l'échelon décisionnel et fournir au Préfet de quoi fonctionner et réduire les échelles hiérarchiques. Faire en sorte que les Communes et les associations répondent aux appels d'offre. Il faut renforcer le maillage territorial et consulter la population en amont et en aval pour adapter un projet et faire des économies. Il faut tenir compte des personnes éloignées du numérique. Il est important de préserver l'identité des territoires car avec loi Notre on aboutit à une perte d'identité locale en rural et en urbain.

Il faut renforcer la proximité des services auprès de la population : La Poste, lutter contre les déserts médicaux, privilégier la création de guichets uniques pour un accès aux services pour la plupart des gens dans les zones rurales avec des permanences d'agents publics et associations remplacent les services publics. Ils doivent remplir des papiers et aider à la facilitation des financements.

DAVID LARUELLE – FAGE

Dans les zones rurales, il y a une demande d'avoir plus d'agents pour avoir des aides pour formaliser des dossiers. Les associations remplacent le Service Public et on leur demande de remplir des papiers pour avoir des subventions. De ce fait elles peuvent moins aider en termes de temps. Il faudrait une simplification administrative.

JEAN-PAUL LESCOUTRE – FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (TEXTE REMIS PAR L'INTERVENANT)

Ces quelques lignes du Citoyen, (membre du CESER) que je suis, afin de confirmer et

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

rappeler ce que furent mes propos lors de cet atelier travail, au cours duquel, en un temps très limité, nous étions invités à vous dire notre ressenti de la situation sociale actuelle, les retours de terrain, une sorte « de prise de pouls » de la population régionale en ce moment choisi...

J'ai dans un premier temps formulé un préalable aux remarques environnementales qui allaient suivre :

J'ai entendu dans le bassin minier et ailleurs : le profond dégoût pour les professionnels de la politique, le rappel fréquent d'une succession d'événements :

1. La condamnation à 3 ans d'emprisonnement du Maire d'Hénin-Beaumont il y a quelques années - cette affaire d'abus de confiance ou marchés truqués du côté de Liévin - l'affaire FILLON et ses révélations, etc., les cumuls connus d'activités et revenus de parlementaires ou élus - les revenus hors normes de responsables d'autorités administratives « indépendantes », etc.

2. L'affaire en cours Carlos GOHN et son salaire indécent - et par ailleurs le refus de rétablir l'ISF, tandis que les taxes prolifèrent, les retraités et les classes moyennes particulièrement ciblés,

3. L'affaire BENALLA et son traitement qui semble privilégié, certaines petites phrases du Président qui heurtent le ressenti – etc..

La liste des griefs s'allonge, inquiète, désespère. Une moralisation de la classe politique est souhaitée, certains se sont fourvoyés dans le rapport à l'argent et ont causé un tort considérable au lien social dans notre région, notre pays.

France Nature Environnement que je représente, s'exprimera par ailleurs, notamment au sein du CESE dont il est membre.

Je cite en raison de mon expérience personnelle, régionale, le peu d'intérêt ressenti de siéger dans les Commissions CODERST ou autres Commission de Suivi de sites (sauf les raisons qui incitent à se tenir informés) dans lesquelles le défenseur de l'environnement est peu entendu, suivi, dans des collèges majoritairement constitués de représentants de services de l'État, ceux-là même qui ont instruit les dossiers aux côtés des industriels et participent ensuite aux votes, tandis qu'ils se situent sous l'autorité hiérarchique fonctionnelle du Président de séance...

Ainsi, actuellement, en région des Hauts de France, malgré les cris d'alerte de riverains ou d'associations locales, et les interventions en Commissions de représentants d'Associations de défense de l'environnement, des Arrêtés Préfectoraux apparaissent, ne respectant pas la loi LTECV dite de transition énergétique et de croissance verte, des processus d'économie circulaire dissimulent parfois des activités polluantes. Les gisements de certains centres d'enfouissement de déchets sont augmentés, les incinérateurs brûlent toujours plus, etc.

Le découragement des populations riveraines, exposées à des nuisances, est une réalité, ils ne participent plus guère aux Enquêtes Publiques, et désormais, j'ai un doute quant à la participation aux futures Enquêtes Publiques via le net, telle qu'elle est programmée à titre d'essai en notre région.

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

Les habitants n'adhèrent plus massivement aux Associations de protection de l'environnement, ne croient plus aux combats environnementaux qui leur semblent constamment voués à l'échec. Ils subissent, se désespèrent, trouvant très bien que certains s'investissent, rappelant les oppositions, disant les principes de précaution qu'il conviendrait d'appliquer, etc. mais ne viennent pas s'investir et donner de leur temps à leurs côtés ou alors très peu, préférant rejoindre momentanément un collectif monté à la hâte pour une problématique particulière très ciblée. De même des renseignements nous parviennent selon lesquels le monde syndical, les partis politiques, peineraient actuellement à recruter. Par ailleurs, le bénévolat semble se restreindre.

Une remarque constante depuis ces quelques années au sein des CESER de PICARDIE puis de la région des Hauts de FRANCE : « le cloisonnement des politiques publiques »... la vie économique, industrielle, sociale d'une région s'organise au travers de l'existence de plans régionaux et aucune commission de coordination n'est en place pour réguler les activités d'un plan occasionnant parfois des conséquences fâcheuses pour le plan voisin, par exemple un plan déchets qui accepte la présence d'une dizaine d'incinérateurs sur une surface restreinte, avec les rejets atmosphériques que l'on sait en milliers de tonnes d'effluents toxiques et de l'autre un Plan régional santé, des plans de protection de l'air, etc., en conséquence, une région où l'espérance de vie est moindre, où les cancers prolifèrent, les problématiques pulmonaires en hausse constante, où les bilans mortalité et morbidité sont les pires du pays.

Pour conclure cette intervention je souligne l'intérêt évident de l'activité du CESER à laquelle je participe, ce foisonnement d'idées en provenance de collègues distincts, de femmes et d'hommes d'appartenances et de sensibilités diverses, qui se mettent autour d'une table, dialoguent, écrivent ensemble, communiquent, disent des choses, dérangeant même parfois. Un lieu encore privilégié d'expression de la Société Civile, ce que l'on entend tellement réclamer actuellement, et dont les travaux mériteraient à mon sens d'être davantage vulgarisés, exploités.

ISABELLE MATYKOWSKI – ENTREPRISES PUBLIQUES

Il y a un manque de transparence des politiques publiques. Quel est le dialogue entre les administrations et les citoyens. Il faudrait réinventer ce dialogue entre les administrations et les citoyens et cela viendrait en complément de la re-crédation des explications.

GILLES SURPLIE – FSU

Il ne faut pas confondre décentralisation et déconcentration car il s'agit ici du rôle de l'Etat. Les communes sont indispensables pour éviter l'éloignement. Mais décentraliser ne suffit pas à assurer la proximité et la démocratie car malgré les années de décentralisation il y a eu les gilets jaunes. L'humain est indispensable et le numérique ne solutionnera pas tout et ne garantit pas l'approche. Le service public est quelque chose de gratuit et est constitutif de la République.

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

CLAIRE MAIRIE – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

Revient sur l'arrêt de service public en rural et en périurbain. Même en périurbain, pour les personnes âgées ce n'est pas évident malgré les bus. Et les transports en commun. En tant que mairie il y a de moins en moins de moyens avec les baisses des dotations et il y a la contractualisation avec l'Etat et même si on a des recettes supplémentaires on ne peut augmenter les dépenses. Pour sport insertion culture la dépense en subvention n'est rien et cela coûterait plus cher si les mairies devaient tout faire par elles-mêmes. Difficile pour les associations et pour les communes de subventionner les associations.

MICHÈLE MELIN – CROS

Il y a la disparition des associations et des bénévoles, des interlocuteurs virtuels mais c'est difficile avec la fracture numérique. Il faut aménager les horaires des services publics qui ferment tôt. Le regroupement de services sur un même lieu pour éviter les déplacements. Il faut une aide aux commerces pour les villes qui meurent.

PHILIPPE GAYOT – CULTURE

Malgré la bonne volonté les maires de petites communes ne peuvent répondre techniquement aux marchés publics et ne peuvent lettre en forme leur politique. L'Etat à s'est déchargé sur les intercos comme par exemple pour les POS et cela met une pression des citoyens sur les services des intercos. En se déchargeant l'Etat favorise la décentralisation et aussi les problèmes en raison des pressions qui sont faites sur les agents. La technicité doit être assurée par des techniciens. L'Etat doit

renforcer le contrôle de légalité.

EDITH YVORRA – CMAR

Evoque la désertification des centres avec l'arrivée des grandes surfaces car trois emplois en grande surface ce sont sept emplois dans le petit commerce. Il faut revoir les possibilités d'attribution des grandes surfaces. Voir aussi le pbm des zones commerciales en bordure des ronds-points qui tuent le commerce de centre.

PHILIPPE MARILLAUD – MEDEF/CJD

Le besoin de proximité existe mais il faut aussi faire des choix financiers et déterminer des priorités pour décider ce qu'on veut faire ou pas.

JOCELYN BERTRAND – CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Dans l'atelier on parle de proximité et d'efficacité des collectivités et de l'Etat. Dès qu'une entreprise veut s'installer en agroalimentaire, les entreprises de transformation vont à l'étranger car il est rapide de s'installer. Attend de la proximité et de l'efficacité. L'Etat doit être facilitateur et ne doit pas être le parcours du combattant. On va voir les services de l'état pour savoir comment faire qqch. Comment l'Etat doit-il être plus proche ? Les entreprises paient le surcoût de charges des réformes de l'Etat.

JEAN-PIERRE HILLEWAERE – CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES

A en tête un mot qui est la subsidiarité. Il faut traiter un pbm au bon niveau et là où ils émergent. La France a beaucoup de communes et depuis 50 ans l'Etat veut les regrouper. Le système n'est plus lisible car

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

l'Etat n'a pas été au bout de la logique des fusions. Cela fait beaucoup de fonctionnaires qui coûtent cher. Donc Etat Région et Communes seraient suffisants. Demande un acte 4 de la décentralisation pour définir vraiment les compétences de chaque niveau et les financements adéquats. L'évaluation des po pub est importante. Mais il serait bien d'avoir un audit pour les SP avec une transparence des décisions. Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

ROBERT GUERLIN – UNION RÉGIONALES DE GÉNÉRATIONS/ MOUVEMENT DES AÎNÉS RURAUX

(texte transmis par l'intervenant) a subi les regroupements en com de com et des com de com et pas d'économie n'ont été faites car personne n'a été licencié. Le montage des dossiers est complexe et le maire rural a un pouvoir de décision pur faire avancer les choses et l'Eta ne peut pas tout. Quand in donne un élan on peut y arriver. Mais trop d'attente pour des retours en com de com.

Nul besoin de grandes structures pour être efficace dans nos communes rurales. Le maire qui reste à «portés de claques» est maire 24/24 et 7 j sur 7, il est à la fois assistant social, il écoute, il conseil et aide à monter des dossiers, assure des déplacements ET CELA AVEC DES INDEMNITÉS qui couvrent rarement les frais qu'il engage.

Dès que l'on passe à une structure plus grande ces services deviennent «un coût».

La Loi NOTRE contribuant à la casse de tous les services de proximité

Des regroupements se font et vont se faire par nécessité, une commune de 100 habitants ne

peut plus rien faire mais cela doit se faire par étapes et sur la base du volontariat. .

Des économies nécessaires oui bien évidemment quand on voit que pour certains dossiers un maire doit déposer 10 voire 12 exemplaires qui passent dans presque autant de services qui ont chacun 60 jours pour répondre sauf prolongation si « nécessaire ».

Nul ne mesure la force de l'inertie.

MARIANNE COULON – CFTC

Rencontre de gilets jaunes et d'opposants aux gilets jaunes. Elle retrouve les mêmes propos ici et chez ces personnes.

Jean-Marc DEVISE - CCIR concernant le numérique en Artois on se bat pour ne pas mettre d'antenne alors que d'autres en veulent donc il y a deux positions et il y a des contradictions. Dans les consultations il fait faire attention à ces contradictions.

DAVID LARUELLE – FAGE

Beaucoup d'argent dépensé inutilement. Il faut faire en sorte que les citoyens puissent décider des dépenses pour certains budgets participatifs.

PASCAL VIS – CGT

sur les rond- points les français veulent comprendre l'impôt. Besoin de transparence.

DOROTHÉE SELLIER - UNSA en repartant des Hauts de France, on constate une difficulté à se parler, même dans les grandes métropoles. Il faut aussi mettre l'accent dans les HDF sur le pouvoir d'achat et surtout sur le chauffage. Il faudrait des structures avec les régions plus chaudes payant pour les plus froides. Envisager

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

un système dans fiscal pour les régions froides. Voir au niveau régional pour trouver des systèmes avec des opérateurs d'énergie et qui mutualisent les coûts.

GILLES SURPLIE - FSU LA QUESTION DES SERVICES publics peut-elle être détachée d'une remise à plat de la politique fiscale de l'Assemblée nationale et qui apparaisse juste et transparente.



VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

Assemblée plénière du 29/01/2019

Animateur : Anne GEFFROY

Rapporteur : Xavier FLINOIS

RAPPEL PAR XAVIER FLINOIS (FRSEA) DES DERNIERS GRANDS AXES DE DISCUSSION ET DES IDÉES QUI SONT REVENUES :

- Définir le rôle de chaque collectivité
 - Rappel de la situation actuelle avec le millefeuille,
 - Besoin de présence physique plus que de numérique,
 - Problème pour les élus locaux, rôle et compétence, le contrôle de légalité, moralisation de la vie publique, transparence,
 - Revendication des gilets jaunes pour les zones rurales mais d'autres zones sont aussi touchées,
 - L'état se soulage en confiant des rôles aux associations qui manquent de moyens,
 - L'Administration doit être facilitatrice et pas un frein au développement économique. Pbm de cloisonnement des Administrations et des relations avec le public ;
- Rappel que le sujet est l'organisation de l'Etat : loi Notre, échelons territoriaux et organisation administrative de la France et lien avec les citoyens.

CATHERINE DUCARNE – CFDT

Pour recentrer le débat, il y a la nécessité d'avoir des services publics (SP) de proximité. Il existe dans certains départements des maisons de SP, notamment dans les zones déshéritées. Le tout internet n'est pas la solution et on a besoin de l'humain. La proposition est d'installer des maisons de SP pour que les habitants aient des renseignements pour remplir leurs dossiers.

L'autre point la question de l'accès à la santé. Pourrait-on avoir des maisons de santé qui permettent de répondre aux besoins de la population.

GILLES SURPLIE – FSU

Par rapport à cette proposition, va dans le sens d'une présence administrative là où elle n'existe pas car ne souhaite pas qu'on supprime des antennes et qu'on y substitue autre chose. Pas de substitution pour ne pas faire disparaître les antennes et les responsabilités (ex passeport sans internet).

CHRISTIAN MORZEWSKI - CULTURE

Mesure du hiatus entre ceux qui sont mobiles et ceux qui ne le sont pas pour la délivrance des cartes d'identité. Pbm de mobilité des personnes âgées et aussi des jeunes.

JEAN-PIERRE BULTEZ - URIOPSS

Croiser la présence des SP et l'accessibilité à ces services. Si pas d'accès, cela est sans effet et les usages des transports rendront ou non cela possible. S'interroger sur les services publics car dans deux ans on ne pourra plus remplir sa formule d'imposition hors Internet. L'Etat répond qu'il n'y a pas de problème car La Poste pourra prendre le relais mais moyennant 50 euros. Il faut aussi la gratuité des SP qui sont transférés pour éviter que les SP deviennent marchandisés.

Il y a des SP mais qui ne sont pas gratuits.

MICHEL LEROY - URAF

Si on regroupe les SP, les personnes auront plus de facilité et on pourra organiser les circuits de transport. Il existe les maisons de

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

services aux personnes et aux familles qui ont des enfants et on peut créer des garderies, pour répondre les pbm d'isolement ; les mères célibataires pourront travailler. En retrouvant dans le même lieu les mêmes choses, on pourra résoudre le pbm d'accessibilité. Si la personne vient elle aura des réponses en matière de santé, de social, etc. Le service du Département peut avoir une annexe pour résoudre les pbm sociaux ou économiques d'une famille. Il faudrait regrouper ces services dans des antennes dans des lieux isolés car il ne faut pas de doublon. Il faut trouver ce dispositif de structure.

ANNE GEFFROY – CIDFF

Quel est le bon échelon pour ce genre de structure ? Quel échelon en responsabilité ?

MARIE-THÉRÈSE DRUELLE - CFDT

Il faut un périmètre de 10 km accessible et il faut que tous puisse y accéder, y compris par des moyens de transports adéquats. Aujourd'hui il y a 1200 maisons de Service au public en France. L'idée doit être plus développée en Hauts-de-France mais il faut un état des lieux de ce qui existe pour partir sur un rayon de 10 km.

FRANCK DELATTRE – CFDT

Il faut aussi déterminer qui finance. Pour La Poste, on peut créer une agence postale communale à la charge de la commune et les personnes qui y travaillent sont des salariés de la commune. On a maintenu le SP mais on a transféré les charges. Qui est en responsabilité au niveau du financement ? Il faut fixer le financement dès le début sinon à terme ce

sera bloquant. Il faut aussi regarder les impôts. Voir que la dématérialisation ne peut répondre à tout. Par exemple pour les paiements d'une certaine somme on doit payer par chèque sinon il y a pénalisation. Or les impôts ont reçu des milliers de chèques, et ont dû faire marche arrière et enlever la pénalité. On n'imagine pas la fracture avec la dématérialisation et des millions de français risquent d'être sur le côté.

CLAIRE MAIRIE – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

Les services de la Poste peuvent être groupés dans les commerces et ils en sont satisfaits car cela leur permet de rester en centre-ville et d'avoir un complément de revenus et d'être une solution. Contrairement aux maisons de Santé, le pbm est la venue de médecins malgré les aides de l'ARS. En ville ils se rassemblent pour mutualiser les moyens mais à la campagne ils ne sont pas prêts à venir même s'il y a des aides à l'installation.

PHILIPPE MARILLAUD – MEDEF/CJD

Dans ce dossier il y a deux choses : il y a des services qui s'éloignent et donnent le sentiment aux personnes d'être seules et il y a aussi le sentiment de ne pas être entendus. Il n'y a pas de question de mobilité ou de véhicule car c'est à l'Etat d'aller voir les gens pour les entendre. Dans le contexte actuel, on comprend que certaines personnes aient eu le sentiment de pas être entendues et on aurait pu éviter les mouvements sociaux si quelqu'un (député, maire, etc.) avait été à la rencontre des personnes.

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

ROBERT GUERLIN - UNION RÉGIONALES DE GÉNÉRATIONS/ MOUVEMENT DES AÎNÉS BURAUX

Intervient comme ancien maire, le bon échelon pour les maisons de santé ou de services, les com de com ne sont pas le bon échelon car elles sont trop grandes et on ne sait plus à qui on s'adresse. On élimine les maires des petites communes car avec 100 habitants on ne peut pas faire grand-chose mais avec de grands regroupements on recrée des postes de fonctionnaires et on ne fait pas d'économie. Défense des maires des petites communes car ils mènent des actions. Dans son village le médecin a tiré le rideau et est parti ; le pharmacien voulait partir et il s'est battu pour retrouver des médecins et un jour une infirmière est venue, a été logée dans une habitation construite pour La Poste. Deux jeunes médecins en fin d'études sont venus puis un kiné et le garage a été repris.

MICHEL LEROY – URAF

Va dans le même sens, si on veut être entendu par la population, le personnel politique et surtout administratif doit être formé. Il faut une formation à écouter les autres et prendre en compte la dimension de ce que disent les autres.

JEAN-PIERRE BULTEZ – URIOPSS

Dans les échanges on ne parle que du monde rural mais il y a aussi des quartiers dans les villes où il n'y a rien en termes de services. Il faut des indicateurs avec des distances et la population. Par exemple, combien de services pour 10000 habitants. Si on oublie cela on sera dans une vision ruraliste.

JEAN-PAUL LESCOUTRE – FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Confirme le ressenti de ce qu'on entend qui est un profond dégoût avec le besoin de moralisation de la vie politique, de dénonciation de l'injustice sociale et de privilège face à l'impôt. Les gens dans les lieux de rassemblement ne connaissent pas le CESER et ne savent pas ce qui s'y fait ni comment il est composé. Ce serait bien si les membres du CESER allaient au contact des gens pour vendre l'activité du CESER pour parler du bilan. Il suffit de le feuilleter et on retrouve dedans des travaux qui sont à la pointe des travaux actuellement. La « société civile n'est pas entendue » revient souvent dans les débats. A quoi bon s'engager dans les associations, dans les syndicats et les partis politiques car on ne nous écoute pas; proposition : les po pub s'ignorent. On a des plans différents et chaque plan est autonome et il manque de coordination : ex le plan déchet peut créer des pollutions qui handicapent la santé. Le préfet devrait coordonner or il est seul et n'a pas de commission de coordination. Il n'a pas à son contact des personnes qui lui diraient des choses et qui peut-être le dérangeraient. Les services de l'Etat sont autour de lui mais sont aussi éloignés. Cela ne coûterait pas d'argent aux citoyens si on se mettait à écouter ceux qui proposent.

SYLVIE JUSSERAND - INSERTION PROFESSIONNELLE ET FORMATION

Propose une possible décentralisation du CESER pour retrouver un rôle de négociation et autre point, revenir sur les outils territoriaux comme les com de com, syndicats mixtes, etc

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

et sur les pôles d'équilibre territoriaux qui créent un échelon supplémentaire. Il manque une coordination et elle pourrait être confiée à la région avec un regard sur les équipements et sur les services.

XAVIER FLINOIS – FRSEA

Rappelle qu'il est aussi commissaire enquêteur et à Amiens pour une modification de plan d'urbanisme, il a passé 6 demi-journées et a reçu 2 personnes.

JEAN-PAUL LESCOUTRE – FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Demande pourquoi ils ne viennent plus. Et ce n'est pas avec le recours à Internet que cela sera plus facile.

LUCIE DE BRITO – CGT

L'intervention fait le lien avec la citoyenneté. Est enseignante et l'éducation à la citoyenneté fait partie des missions de l'Education nationale de ramener les élèves et leur apprendre à être citoyen. C'est ce que prévoit le programme de l'EN mais il y a des fermetures de classes. On affecte peu de postes et on ferme des classes en ville et en milieu rural. Proposition : mettre l'accent sur le lien à faire avec l'éducation car les personnes mobilisées par les gilets jaunes sont aussi des parents et voient que les SP sont détruits, que les écoles ferment ou se surchargent et il y a un lien à faire avec cela.

FANNY RUIN – CCIR

Il faut des solutions mais c'est bien aussi de remonter les pbm, on a un souci de proximité et depuis 15 ans on a fait l'inverse de ce qu'il fallait faire. A force de recentrer, notamment

avec la régionalisation, il y a 15 ans il faisait bon vivre à Lille et en campagne mais aujourd'hui Lille est engorgée et les campagnes se désertifient et on voit ce que cela donne et où est la qualité de vie. On crée des agences pour contrer ces monstres. On ne sait plus où aller, les économies ne viennent pas, la régionalisation a fait que dans certaines villes comme Amiens des sièges sont partis avec un ressenti fort en matière économique, les cadres ne consomment plus dans Amiens, peut-on rétro-pédaler ? Il n'y a pas de bénéfice à recentraliser. Proposition : il faudrait les services les plus demandés, de base, sur tous les territoires. Bien sûr on ne pourrait avoir des personnes pointues sur tous les territoires et, et ces personnes pointues pourraient être à l'échelle régionale selon les spécificités des territoires. On oublie souvent cela, un territoire est aussi une histoire et chaque territoire a son identité, il faudrait avoir des spécificités sur chaque territoire en fonction de l'histoire et nous aurions des choses bien pointues. Ex en Artois cette spécificité et une autre sur un autre territoire.

DAVIS LARUELLE – FAGE

Intervient dans les quartiers prioritaires et le souci est que les enfants qui sont dans ces quartiers ont toujours les mêmes difficultés. Les parents retirent les enfants de ces écoles labellisées. Son directeur travaille dans les secteurs prioritaires et le lendemain de laid les enfants ne viennent pas sauf deux enfants donc où est la mixité sociale. Le collège a le label educ prio et les écoles en sont dépendantes. Pbm certains collèges n'ont le label alors que les écoles qui sont rattachées ne sont

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

pas en zep mais ont des difficultés. Dans les campagnes il n'y a pas de label mais il faudrait en mettre car il y a des difficultés.

DOROTHÉE SELLIER – UNSA

On parle de KM pour les distances mais vaut mieux parler en temps car 10km en campagne sont moins longs en temps que 10km en ville. En écriture il faut faire un temps et non des km. Il y a eu un article de fond sur la décentralisation et sur les nouvelles régions ils ont analysés la région Occitanie on voit que financièrement le budget de la Région a doublé et quand on parle de régionalisation ce n'est pas une réussite financièrement et les gens ont perdu leur identité. Le sentiment de ne pas être écouté n'est pas un sentiment mais c'est une réalité car les gens ne sont pas écoutés. Proposition de ne pas mettre des km mais du temps, on peut faire l'analyse de ce qui se fait au régional pour faire un bilan financier et sociologique de la fusion.

GILLES SURPLIE – FSU

Toutes ces agences créées posent la question de la qualification et des compétences des personnes qui s'y trouvent car on peut remplir ces agences de personnes plus ou moins bien recrutées et formées ; la question de l'atelier porte sur l'organisation des SP ; cette organisation a consisté depuis plusieurs années à redéployer les services mais on ne nous pose pas les questions du champ des SP lui-même. La question porte aussi sur l'efficacité ? Cela signifie a priori qu'un SP est inefficace. Pour la proximité n'oublions pas que ce n'est pas une question d'organisation mais d'existence ou pas du SP : est-il présent ou pas ? Encore

faut-il qu'il existe. On est aussi allé dans le sens contraire en constituant une grande région. Il regrette que le CESER du NPC n'ait pas vu que la Picardie allait souffrir. Le Nord ne l'a pas vu.

ANNE GEFFROY – CIDFF

La question est posée mais nous sommes libres de répondre et d'aller où nous voulons.

MICHÈLE MELIN – CROS

Il faut définir le rôle de chacun. On a vraiment un millefeuille d'organisations et on ne sait pas qui fait quoi. Cela a commencé quand on a créé les com de com. On ne connaît pas les compétences. On ne connaît plus notre interlocuteur. Favorable aux maisons de proximité mais il faut enlever des organismes, c'est vrai pour le CESER et pour d'autres, les gens ne connaissent pas. Pour trouver un financement c'est compliqué. Les grandes régions représentent un coût financier et c'est énorme en frais de déplacement, c'est le cas pour le sport, les frais ont doublé voire triplé. En plus les moyens financiers baissent pour les associations qui ont aussi fusionné. Les grandes régions sont un gouffre financier pour certaines petites associations.

DOROTHÉE SELLIER – UNSA

et comme les régions sont grandes elles créent des antennes dans les territoires de la région.

ANNE GEFFROY – CIDFF

On parlait de chiffrage et pour les antennes il y a aussi le coût de la location des locaux et du personnel qui sont aussi des fonctionnaires.

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

MICHEL LEROY – URAF

Précise qu'il y a des maisons de ce type en Hauts-de-France et ce sont des fonctionnaires.

JEAN-JACQUES POLLET – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

Les Conseils de développement dans les Pays, ont-ils créé un sentiment de proximité ?

ANNE GEFFROY – CIDFF

C'est l'illustration du nombre d'échelons.

JEAN-PIERRE HILLEWAERE – CONFÉRENCE DES GRANDES ECOLES

Rappel de sa proposition de la dernière fois avec un rapprochement à faire avec le fonctionnement de l'Eglise et ses trois niveaux hiérarchiques. Revenir aux choses de bon sens et essayer d'éclairer les niveaux. On a voulu forcer les communes à se grouper et ce système n'est plus lisible. Il faudrait privilégier trois niveaux ; l'Etat, les régions, encore que les régions telles qu'elles sont aujourd'hui ne répondent pas forcément aux besoins de la population et le fait de défusionner les régions ne serait pas complètement idiot car la logique qui avait conduit à fusionner les régions était de créer un PIB à peu près constant pour essayer de faire sauter les régions en transition pour avoir les moyens de négocier à Bruxelles. Les 3% de PIB étaient prévus du temps de Giscard et un technocrate avait en ce temps trouvé que les 3% étaient bien. Le troisième niveau les communes quitte à forcer les groupements de communes. Trois niveaux avec des moyens fiscaux ; Etat niveau régalien qui vise la défense et les grandes politiques internationales, le niveau de la région pour les

grands projets régionaux et la commune est l'échelon des citoyens. L'Etat lutterait contre les grandes inégalités, la région contre les inégalités territoriales et les communes contre les inégalités individuelles. Il faut aussi une remise à plat du dispositif fiscal qui est illisible et on joue sur la transparence pour que les gens comprennent. Il faut une mise en place d'une évaluation des politiques publiques. En France, l'élu ne rend compte que devant les électeurs et le reste du temps l'élu fait ce qu'il veut.

MOHAMED BENLAHSEN - UNIVERSITÉS

témoigne de son étonnement sur l'audition de la maire de Calais car pendant une heure rien n'a été dit sur la formation et aucune économie ne peut exister sans formation. Rappel du livre de Bourdieu « Misère en France » avec la perception de l'Etat et ce que peut l'Etat, et la perception de l'autre, distance entre banlieue et la ville et la vampirisation des grandes villes. Il y a des antennes universitaires, comme à ST Quentin qui accueille 10% des étudiants. Pour le vote, il est désolant de ne pas analyser le vote. Ex : Brexit ; la France est enfermée dans un filtre FN facilement et en fait non car il y a de l'enclavement croissant des campagnes avec les grandes régions. Mais les politiques ont-ils eu conscience de cette notion de grande région ? Elles ont des tailles d'Etat européen avec des politiques de département.

INTERVENANT.E NON IDENTIFIÉ.E

Ces niveaux ne sont pas compatibles avec la proximité mais servent à faire des économies qui pourront réinjectées ?

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

SYLVIE JUSSERAND - INSERTION PROFESSIONNELLE ET FORMATION

Mobilité sociale : les enfants de cadre seront cadres, etc. aujourd'hui cela pose la question de la politique de l'éducation nationale. Beaucoup de moyens sur le numérique, sur les universités et sur les lycées et peu de moyens sur les écoles.

XAVIER FLINOIS – FRSEA

Il faut maintenant prioriser nos idées

DOROTHÉE SELLIER – UNSA

Dans ces cas-là les régions doivent devenir indépendantes comme en Allemagne pour gérer seules sans remonter à Paris. Cela aurait du sens avec une autonomie. On aurait plus de politiques.

MOHAMED BENLAHSEN - UNIVERSITÉS

Ce ne sera pas possible. Toutes les études sociologiques montrent que les gens veulent plus d'Etat et ce qu'on voit ce sont des simplifications. Les hôpitaux sont sur l'ambulatoire avec des personnels d'aides derrière ou des aidants. On est sur l'économie. L'Etat ne songe pas du tout à autre chose.

MICHEL LEROY – URAF

Si on supprime la TVA pour les SP ou para publics on fera des économies.

LE PRÉSIDENT DEGROOTE RAPPELLE QUE LA DÉMARCHE EST DE SORTIR LES 5 POINTS PRIORITAIRES.

JEAN-YVES CANNESSON – UNAPL

La principale préconisation est de remettre de

l'humain dans toutes les relations entre l'Etat et le citoyen. Les CESER pourraient être des médiateurs entre les élus et les citoyens

- Investissement du citoyen qui est membre du CESER, pour aussi faire connaître le CESER,
- Nécessité de proximité avec l'idée principale que les SP soient proches en distance et en temps et en échelon, reprendre les 3 niveaux de JPH

- Remettre de l'humain dans la localité et dans les relations entre les échelons de gouvernance et les citoyens qui ne sont pas la variable d'ajustement. Les CESER pourraient être des instances de médiations entre les citoyens et les élus. Rencontre entre citoyens et élus sous l'égide des CESER

SYLVIE COURSIERES – MEDEF

Remettre du bon sens et du pragmatisme : simplification par bon sens avec le quotidien des citoyens améliorés de manière pragmatique, voire la gratuité.

JEAN-PAUL LESCOUTRE – FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Les po pub sont le nœud de l'activité régionale et il faut faire en sorte que les politiques publiques soient coordonnées, avec une cohérence des schémas.

Le Président Degroote 50 % des maires ne se représentent pas et quelle est la réflexion pour apporter des moyens aux maires. Repenser et aider les maires avec un appui sinon on déstructure la société.

VERBATIMS

ATELIER 3

COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

PHILIPPE MARILLAUD – MEDEF/CJD

Si on ne le fait pas on limite la proximité et l'écoute.

MOHAMED BENLAHSEN - UNIVERSITÉS

Ne pas oublier la formation pour avoir des emplois qualifiés.



VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

Assemblée plénière du 16/01/2019
Animateur : Peggy ROBERT
Rapporteur : Jean-Marie TOULISSE

INTRODUCTION PAR PEGGY ROBERT - IES

Le but de cet atelier est de recenser la parole entendue. Des compléments par mail sont possibles. Il s'agit d'un « brainstorming » et non d'un débat. À ce stade, il n'y aura pas de priorisation, ni de sélection.

CATHERINE MEYZA - CGT

[Texte remis par l'intervenante]

« Le mouvement des gilets jaunes ne s'appuie sur aucune organisation syndicale et semble bien éloigné des lieux de travail. Les débats, les mobilisations s'organisent aux intersections, sur les ronds-points...

La loi de représentativité syndicale en 2008, la loi Rebsamen en 2015, la loi El Khomri en 2016, les ordonnances Macron en 2017 ont imposé un cadre normatif qui a réduit d'autant les marges de manœuvre des syndicats. La mise en place des CSE (Comités sociaux et économiques) prévoient de transformer les syndicalistes en « managers sociaux ».

Or la citoyenneté, pour être pleine et entière, ne doit pas s'arrêter aux portes des entreprises. Pour une véritable démocratie sociale, le droit à la négociation collective, inclus dans la Constitution française, de même que le droit et la liberté de se syndiquer doivent être effectifs pour tous les salariés quels que soient leur contrat de travail et la taille de leur entreprise (Seuls 8 % en moyenne de la population salariale est syndiquée !).

D'autres droits doivent être respectés, confortés, garantis. Je me limiterai à ceux qui

me semblent fondamentaux.

Le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes : cela permettrait de renflouer la Sécurité sociale et les caisses de retraite de 5 milliards d'euros par an.

Le droit à la sécurité sociale professionnelle avec la garantie de l'emploi.

Le droit à un travail reconnu permettant de vivre dignement dans une société solidaire : le niveau des salaires dans notre pays est insuffisant alors que dans le même temps l'année 2018 a été une année record en matière de redistribution aux actionnaires des entreprises du CAC 40 avec une hausse de 12,8% sur un an et de 62% par rapport au plus bas de 2009 !

Une augmentation du SMIC brut de 300 euros et celle de tous les salaires dans la même proportion permettrait d'alimenter les caisses de la sécurité sociale et un retour à la croissance grâce à une hausse du pouvoir d'achat des ménages. Cette augmentation serait rendue possible par une modulation des cotisations patronales en fonction du chiffre d'affaires des entreprises et du comportement de l'employeur vis-à-vis de la précarité.

Enfin, un mot sur le droit à la démocratie culturelle.

Le développement, le partage et l'accès de tous à la culture, tant celle qui s'élabore au travail que les œuvres du patrimoine, la création artistique et scientifique, sont les conditions essentielles de la réalisation d'une véritable démocratie culturelle. La démocratie culturelle est facteur d'échange, de connaissance, d'émancipation. Cela passe par des moyens permettant de développer et d'assurer le pluralisme des idées, la qualité et la diversité

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

des contenus grâce à une véritable ambition pour la création. »

MICHEL BRULIN - ADC

Le fait que le CESER soit « dans la boucle » est une opportunité à saisir, pour son rôle dans la représentation de la société civile.

Les outils de la démocratie et de la citoyenneté : le RIC présente des risques de récupération, de dérive populiste (ses initiateurs sont des extrémistes). Il existe d'autres formes d'expression (cf. l'exemple de la pétition sur le réchauffement climatique).

Il y a deux temps dans la crise actuelle : des réponses immédiates, et un temps plus long qui pourrait toucher les institutions.

Il ne faut pas opposer démocratie représentative et participative. Les outils de la démocratie participative existent en grand nombre. Il ne faut pas réinventer ce qui existe déjà, conforter les structures d'écoute actuelles plutôt que d'en créer d'autres : cf. la proposition du sociologue Jean VIARD de créer la « Maison des ronds-points ».

Il faut traiter la question de la violence en démocratie.

L'éducation populaire peut aider à renforcer la citoyenneté. Elle devrait être mieux reconnue.

Or, la DRDJCS va être démantelée.

Référence : Hélène BALAZARD, Agir en démocratie, 2015.

ERIC VAN STEENKISTE DELESPIERRE (UNSA-CFE-CGC)

Renvoi à la synthèse des cahiers de doléance ouverts par les maires des communes rurales.

La crise est structurelle. Quelques références :

- Michel CROZIER, La société bloquée, 1971

- Myriam BACHIR, Et si les habitants participaient ?, 2018

COLLOQUES :

o« Services publics et citoyenneté », 1er Octobre 2018, Conseil d'État

o« Les Élus aiment-ils la démocratie? Le personnel politique face à la participation citoyenne », 15 et 16 Novembre 2018, Faculté de droit de Lille

oConférence « Sauver la démocratie », 11 Décembre 2018, Lille

Sur le vote blanc/obligatoire : rappel : aux élections présidentielles de 2017, 18 % des électeurs ont voté pour E. Macron au 1er tour. L'abstention a été de 25 % au second tour des présidentielles, puis de 48 % (1er tour) et 57 % (2nd tour) aux législatives. L'abstention est le problème essentiel.

JEAN-PIERRE STERNHEIM - MEDEF

Être citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs ; or ceux-ci ne sont plus suffisamment connus, à cause du recul de l'éducation civique.

Il faut redéfinir ce qu'est la démocratie, par rapport à la dictature, la « démocratie », les systèmes collectivistes. Certaines revendications des GJ montrent qu'on l'a oublié. L'Éducation Nationale doit donner les bases pour comprendre la citoyenneté. Il y a aussi un manque de culture économique. Il faut donc davantage de pédagogie et d'éducation.

YVES LE DOUJET - CCIR

Le mouvement des GJ ne correspond pas aux acteurs habituels du dialogue social. Il faudrait recueillir le témoignage de gens actifs dans la démocratie, notamment dans les associations,

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

qui ne soient pas sous influence. Ces personnes prennent des initiatives intéressantes dans le domaine culturel, économique, etc., mais ne sont pas dans les canaux habituels.

JACQUES COUDSI - CGT

[Texte remis par l'intervenant]

« La proportion souvent très importante d'électeurs qui s'abstiennent à l'occasion de différentes échéances électorales, la montée des idées populistes et d'extrême-droite, le rejet de la représentation politique, le recours à des manifestations violentes et les autres manifestations du recul de la démocratie dans notre pays ont bien entendu plusieurs causes. Mais parmi elles figurent en bonne place les politiques d'austérité qui ont littéralement laminé et décrédibilisé les idées, les valeurs et les institutions de la démocratie en France et dans d'autres pays.

Le mouvement des Gilets jaunes est de ce point de vue un symptôme de l'état de notre société aujourd'hui.

Diminuer le pouvoir d'achat des salariés, acculer des citoyens à la misère, amener certains à renoncer à se soigner parce qu'ils n'en ont plus les moyens et qu'on est en train de casser la sécurité sociale, habiter un territoire abandonné de tous les services publics, être exclu de la possibilité d'étudier ou de se former tout ça n'a pas que des conséquences sociales dramatiques, mais contribue de façon déterminante à beaucoup affaiblir la cohésion sociale et à décrédibiliser la démocratie.

La démocratie a forcément une dimension sociale : il est difficile de se sentir citoyen à part entière quand on est précipité dans la pauvreté et la précarité. »

MALIKA CHEDDANI - FSU-SOLIDAIRES- FA FPT

À quel moment nous, les corps intermédiaires, « bien-pensants », faisons-nous notre mea culpa ? Pour rendre le citoyen acteur, entendre sa parole, il manque des lieux d'expression. Le fonctionnaire est aussi un citoyen, il a des revendications sur le démantèlement des services publics. Il faut défendre un service public gratuit de proximité, l'égalité salariale femmes-hommes, la hausse des salaires, un accès aux emplois publics pour tous, y compris pour les non qualifiés. Il faut de l'humilité, de la simplicité, et nous remettre en cause. En matière d'illettrisme, les difficultés perdurent ; s'y ajoute aujourd'hui l'illectronisme. Il faut parier sur l'intelligence de la vie.

JEAN-MICHEL BONDU - IES

Comme l'avait remarqué le groupe de veille « citoyenneté » du CESER de Picardie, nous sommes à la recherche du citoyen. Être citoyen est multiforme : les droits pour les uns peuvent être perçus comme des devoirs pour les autres. Quand les revendications ne sont pas entendues, cela devient insupportable.

INTERVENANT (E) NON RECONNU (E)

Sur le renoncement aux soins : les gens s'enferment, ce n'est pas seulement un problème financier.

Les gens ont besoin de parler, le dialogue est un impératif.

INTERVENANT (E) NON RECONNU (E)

Les gens sont dans la misère ; il y a une paupérisation du peuple.

Être citoyen : l'individualisation exacerbée a

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

abîmé le modèle social. Le service public est mis à mal. Les citoyens sont éloignés de la décision.

Que faire ?

-Créer des votes citoyens sur les budgets des collectivités,

-Reconnaître le vote blanc ; rendre le vote obligatoire.

On participe de moins en moins à la vie de la Cité. En situation de pauvreté, la première question est de manger, payer son loyer, etc.

PHILIPPE VELU -CFDT

Élu dans une commune avec 50 % de logements sociaux. Au CCAS ou aux restos du cœur ce sont souvent des gens qui travaillent, des femmes seules, des retraités pauvres. Quel est le niveau de revenus nécessaire pour vivre dignement ? Il ne faut pas voir le salaire comme un coût. Qu'est-ce qu'une entreprise citoyenne ? La citoyenneté est grevée par la précarité, avec ses conséquences : impossibilité d'accéder au logement, surendettement... En tant que syndicaliste, j'ai l'impression de ne plus servir à grand-chose, sinon limiter la casse.

GHISLAINE FRUIT - CFTC

[Texte remis par l'intervenante]

« Les revendications des citoyens ne se limitent pas à la baisse des taxes sur les carburants, mais à la baisse du pouvoir d'achat !!!!

Les représentants du gouvernement ne connaissent pas le prix de la baguette soit 1 euros.

Pour que les citoyens reprennent la main face aux mensonges à répétitions des politiciens, le citoyen souhaiterait le Référendum d'Initiative Citoyenne, tout est fait pour protéger « les

grands » et non le simple citoyen.

Aucune loi n'est créée pour obliger les politiciens à avoir un casier judiciaire vierge ?

Lutter contre la fraude fiscale des multinationales, les obliger à nous rendre des comptes en fin de mandat.

Les citoyens sont contre une loi, une directive ou une réforme (exemple, modification du Code du Travail, taxe comme la CSG sur les retraites, etc...)

Ne pas avoir les sentiments d'être écouté par notre gouvernement

Être citoyen c'est aussi de participer aux débats, être inclus dans la société afin de faire évoluer celle-ci et en être acteur. »

INTERVENANT (E) NON RECONNU (E)

La pédagogie est déterminante. Il faut se mettre d'accord sur les constats, faire des comparaisons avec d'autres pays.

INTERVENANT (E) NON RECONNU (E)

Les jeunes et la citoyenneté. Pourquoi reculer l'âge de la retraite quand tant de jeunes sont au chômage ?

COMPLÉMENT : GILLES LAURENT

[Texte envoyé par le contributeur]

« «Comment mieux associer les citoyens à la prise de décision ?» représentation, consultation et financement des associations d'usagers des transports, de consommateurs, de lien social, etc...

Hors transports :

Une représentation proportionnelle significative au Parlement

Créer (ou faire évoluer une structure existante vers) une « Chambre du long terme et de

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

l'environnement », qui s'extrairait des lobbys économiques et du court terme des élus pour faire prévaloir l'intérêt général.

Fin de la publicité d'intérêt privé sur les chaînes publiques

Déontologie des médias : limiter à 50% le temps d'un journal TV/radio consacré à un seul sujet (trop souvent en cas « d'événement » c'est 95%, aucun intérêt, bourrage de crânes) et équilibrer bonnes et mauvaises nouvelles au lieu d'alimenter la sinistrose. »



VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

Assemblée plénière du 29/01/2019

Animateur : Peggy ROBERT

Rapporteur : Bernard LENGLET

INTRODUCTION PAR PEGGY ROBERT - IES

Chaque participant sera limité, dans un premier temps, à une prise de parole pour 3 minutes. Il est demandé de ne pas lire de texte et de formuler des propositions.

MICHEL BRULIN -ADC

Dans un contexte social et politique fortement perturbé, voire ébranlé par le « mouvement des gilets jaunes », il conviendrait de considérer la proposition du président de la République, sous la forme d'un grand débat national, comme une véritable opportunité pour s'exprimer le plus largement possible.

Autant d'ailleurs, avec des revendications légitimes en termes de pouvoir d'achat, que de propositions fortes dans le champ de la démocratie, de la citoyenneté, de la fiscalité, de la transition écologique, de l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques, du vivre et du faire-ensemble, en considérant que cette dimension demeure encore possible, même si ces derniers mois ont souligné des clivages sociétaux importants, d'énormes incompréhensions ou des manques de dialogue, d'échanges, sur la base d'une perte de confiance réelle, ou d'une forte méfiance envers autrui, en particulier les membres de la classe politique dans son ensemble.

En tous les cas, la violence, quelle que soit la forme qu'elle prendrait, physiquement, verbalement, envers les représentants de l'Etat, les élus républicains démocratiquement désignés, les symboles et les édifices de

notre nation, cette violence donc est à dénoncer sans aucune retenue, massivement, incontestablement.

Notre République nous procure la capacité de débattre, ce qui participe du fondement de la démocratie, à condition, bien évidemment, de pouvoir être entendu, - ce qui suppose d'être écouté - et, dès lors, d'être pris en compte pour des propositions réputées opportunes, originales, efficaces, afin d'améliorer notre système global, depuis le cadre du quotidien et de la proximité, selon la grande diversité de nos territoires, leurs spécificités, leurs contraintes et leurs atouts.

C'est ici que réside l'un des enjeux forts de ce débat national, qui sera d'autant plus grand, qu'il permettra des évolutions significatives, immédiates, en tous les cas rapides, d'une part, et des changements non moins profonds, y compris constitutionnels, qui réclameront un temps plus long, mais acceptable, dès lors que les engagements politiques seront pris.

C'est ici également que pourraient s'inviter ou la démagogie, ou le populisme les plus dangereux, à haut risque pour notre système démocratique ; c'est également là qu'infusent très largement les fake news, redéfinies infox en français (contraction d'infos et intox), que des groupuscules ultra-minoritaires, mais pour le moins actifs, - notamment sur les réseaux sociaux -, agitent et touillent, pour en arriver rapidement à des théories complotistes les plus invraisemblables, que d'aucuns prendraient pour argent comptant.

Comment (re)donner du sens critique à chacun.e, au niveau où il se trouve, en précisant immédiatement que personne n'a raison seul, élites comprises ; comment

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

transmettre des capacités d'analyse et de perception naturelles, comme l'a développé, en particulier, l'éducation populaire, à partir de la seconde guerre mondiale, dans les maquis ou les camps de concentration, parce qu'il fallait résister et combattre la barbarie nazie, avec des moyens à la portée de chacun.e, parce qu'il fallait inventer et mettre au point des contre-feux pour s'en sortir, s'échapper, vivre ou revivre, tout simplement.

Nous n'en serions pas là, mais tout de même dans une situation suffisamment entamée pour que nous puissions reprendre les choses, profondément, durablement, et avec bon sens; ainsi, faut-il se souvenir de la démarche et du message de Stéphane HESSEL, grand résistant qui, quelque temps avant de quitter cette terre à l'âge de 95 ans, nous invitait à s'indigner: « Indignez-vous ! » (Indigène Editions, 32 pages – 2010), et à résister, tout en se référant au programme du Conseil national de la Résistance de 1944, joyeusement dénommé « Les Jours Heureux ». Cet opuscule a été réédité à plus de 4 millions d'exemplaires, et traduit en près de 40 langues.

« Le succès tient notamment au rapprochement établi par Hessel entre les idées défendues par les auteurs du Programme du Conseil national de la Résistance : engagement politique de la société civile, primauté de l'intérêt général sur l'intérêt financier, syndicalisme, solidarité des générations ..., et ce qui indigna Hessel aujourd'hui : existence des sans-papiers, mauvais traitement réservé à la planète, écart des richesses dans le monde. L'ouvrage, paru le jour où la réforme des retraites a été votée, semble aussi rencontrer une vague de fond de mécontentement et de malaise des Français.

« Réveil public d'un peuple qui était jusqu'à présent très passif » selon le sociologue Edgar Morin, cet engouement littéraire concrétiserait un nouvel engagement des citoyens hors des partis politiques. » (In Wikipédia).

A quelques distances dans le temps, il est intéressant de tenter un parallèle tout à fait humble avec l'existence, le rôle et le positionnement d'instances de concertation, de dialogue, de recherche de solutions pertinentes et adaptées ; parmi celles-ci, se situe le CESER/ Conseil Economique Social et Environnemental Régional, représentant la société civile, et tel qu'il en existe un dans chaque région de France, soit 13 en Métropole et 5 dans les territoires ultramarins.

Le CESE et, par extension, les CESER se trouvent ainsi entraînés dans le questionnement du grand débat sur leur rôle de représentation diversifiée, au sein des territoires, et leur possible transformation ou évolution, et de quelle manière ?

Voici donc une belle opportunité à saisir pour s'interroger également et collégialement dans le champ de la démocratie et de la citoyenneté, et de pouvoir le faire avec le plus de recul, d'objectivité et de pertinence possibles.

Pour référence, il est à souligner que la démarche de préparation du Congrès des Centres Sociaux de la FCSF en 2013 avait permis de recueillir plus de 2.000 contributions d'habitants qui ont fait l'objet d'une publication intitulée « Ecouter – Comprendre – Agir ».

Voir le lien numérique : http://www.centres-sociaux.fr/files/2012/02/doc_ECA_bassedef.pdf

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

Distinguer les différentes formes de pratique de la démocratie : représentative, participative, directe, délibérative.

Démocratie représentative :

- révision de la question de l'exercice des mandats électoraux aux différents niveaux d'exercice : finaliser le statut des élus, réétudier le montant des indemnités et des moyens de l'exercice du mandat, facilitation de la réinsertion professionnelle dans la vie active ;
- élection au suffrage universel des représentants des conseils de quartier/ villes de plus de 50.000 habitants, et des conseils intercommunaux et communautaires ;
- révision du statut, des indemnités et des moyens alloués à la fonction des anciens présidents de la République ;
- révision du nombre des élus de la Nation (députés et sénateurs) ;
- définition d'une meilleure lisibilité des bilans d'exercice des mandats électifs et exigence d'une évaluation objective des politiques publiques ;
- non-cumul des mandats dans les fonctions d'élu local et d'élu associatif dans la même commune d'exercice ;
- instauration du vote obligatoire aux différentes élections et, dès lors, prise en compte du vote blanc ;
- instauration d'une dose de proportionnelle aux élections locales ;
- reconnaissance du droit de vote des personnes d'origine étrangère aux élections locales, à partir d'une durée minimale de résidence (6 ans ?/ à déterminer).

Démocratie participative:

- clarification du statut de l'élu associatif pour l'exercice des mandats de dirigeants requérant disponibilité et décharge professionnelle ;
- instauration d'un compte épargne temps/ C.E.T pour favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative/ capital future retraite ; facilitation de cet engagement dans les instances dirigeantes des associations ;
- développement des dynamiques de budgets participatifs dans les communes et les intercommunalités de + de 5.000 habitants ;
- développement des dynamiques des Fonds de Participation ou d'Initiatives des Habitants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et des territoires de redynamisation rurale, ainsi que pour les collectivités volontaires relevant du droit commun ;
- soutien technique et financier des dynamiques de Développement du Pouvoir d'Agir dans les mouvements d'éducation populaire et les organismes caritatifs ;
- maintien d'un échelon régional de l'Etat pour les questions relevant de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, et détermination de moyens financiers et structurels en lien/ complément avec les collectivités territoriales.

Démocratie directe :

- clarification constitutionnelle autour de la (non) prise en compte du référendum d'initiative citoyenne par l'amélioration du référendum d'initiative partagée, et de la prise en compte de la pétition d'initiative citoyenne, selon des modalités et des critères définis ;
- mise en œuvre régulière et animation de débats citoyens encadrés au plan local/ sujets sociétaux et d'actualité ; détermination de

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

moyens techniques et financiers pour leur organisation ; dimension pédagogique et informative des citoyens à la sphère publique.

Démocratie délibérative :

- prise en compte des préconisations, propositions et avis issus des débats citoyens aux différents niveaux territoriaux concernés ;
- instauration de cette pratique dans les classes, au sein de l'Éducation Nationale, pour les niveaux primaire et secondaire (Cf. citoyenneté) ;
- poursuite de la pratique régulière des rencontres et débats/ président de la République, ministres et députés avec les élus locaux et assemblées de citoyens ;
- renforcement du rôle et de la prise en compte des travaux et avis des Conseils de développement et autres instances participatives locales.

Citoyenneté :

- révision et enrichissement de l'enseignement de l'éducation civique et citoyenne pour les niveaux primaire et secondaire/ Education Nationale ;
- reconnaissance et développement d'une pédagogie de l'engagement des jeunes : promotion de la démocratie, de la coopération, de la communication non-violente, développement global de l'enfant et du jeune ;
- conception et diffusion régulières d'émissions pédagogiques, culturelles et ludiques autour du thème de la citoyenneté, la laïcité et la vie en société sur les chaînes télévisuelles et les stations radiophoniques ;
- si maintien de la mise en place du Service National Universel/ SNU, prise en compte des

contre-propositions émanant de plusieurs têtes de réseau associatives relativement à l'engagement des jeunes dans la société et la préparation de celui-ci ; notamment une meilleure prise en compte de la dimension sociale, éducative et culturelle ;

- développement et/ou lancement d'expérimentations basées sur le tirage au sort de quelques représentants dans des instances participatives et évaluation de celles-ci sur une durée d'une année.

Plus particulièrement pour le CESER Hauts-de-France :

- poursuite d'une réflexion au sein du Groupe des Animateurs des Groupes de Concertation/ CAGC portant sur l'optimisation du fonctionnement démocratique des instances du CESER ;
- amplification de la communication sur les travaux de l'assemblée en direction première des habitants de la région et de l'ensemble des acteurs régionaux ;
- développement de liens avec les collèges et lycées de la région, en particulier lors des assemblées plénières/ pédagogie de la démocratie et de l'engagement ;
- modification de la place des jeunes de moins de 30 ans au sein de l'assemblée : suppression de la limite d'âge, conditions d'exercice du mandat/ formation et emploi.

JACQUELINE VAUTRIN - CCIR

Le 1er débat télévisé avec les maires lui a semblé très intéressant. Les maires de petites communes sont en même temps salariés, chefs d'entreprise... Leur travail comme maire tient du bénévolat. Ce sont des citoyens qui

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

respectent la démocratie. Ils font beaucoup de sacrifices, mais sont souvent mis à l'index. L'État exige que les communes présentent un budget équilibré, sous peine de mise sous tutelle, ce qui est une mesure humiliante. Ce débat devrait être montré aux jeunes comme un modèle de respect de la République.

Les propositions : aide financière de l'État, effacement des dettes des petites communes.

JEAN-PIERRE STERNHEIM - MEDEF

Les maires ont un comportement vertueux, mais l'État lui-même vote un budget en déséquilibre de 30 %. Les Gilets Jaunes s'élèvent contre la fiscalité, mais le problème est la dette.

PEGGY ROBERT - IES

L'élection des maires est encore mobilisatrice. Les élus locaux ont le soutien de la population mais sont en difficulté notamment financière ; pourtant ils y croient encore. Il faut regarder leurs difficultés financières en face. Si le maire a un rôle d'animateur territorial, il faut le lui reconnaître à l'image des débats en cours.

BERNARD LENGLET - PERSONNALITÉ QUALIFIÉE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les communes ont un rôle essentiel. Le problème est leur taille, et l'échelle pertinente des interventions. Il faudrait favoriser les fusions de petites communes, afin de préserver le niveau communal tout en lui donnant de la crédibilité. L'inconvénient des communautés de communes est qu'elles sont inaccessibles au citoyen. Il faut distinguer la logique citoyenne et la logique de gestion et favoriser

le « vivre ensemble » par le questionnement des pratiques. Quel est l'échelon pertinent considérant les limites de l'intercommunalité ?

STÉPHANE BALY – PERSONNALITÉ QUALIFIÉE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il existe un culte de la commune, bien qu'on soit passé sous la barre des 36 000. Il faut distinguer entre les communes en milieu rural et en milieu périurbain ou en agglomération. L'échelon intercommunal est un « trou noir démocratique » : dans les métropoles, les politiques du quotidien sont menées par les intercommunalités, qui ne sont pas élues directement. Dès lors, le projet communal est vidé de son sens. Il n'y a pas de solution unique : faut-il regrouper les petites communes ? 1000 habitants est encore un seuil trop bas car il ne permet pas d'avoir des services techniques suffisants.

JEAN-MARIE TOULISSE - PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

Proposition : remettre sur la table le rôle des collectivités territoriales. Créer des votes citoyens sur le budget communal (proposition FO du 16 janvier).

GINETTE VERBRUGGHE – ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le discours selon lequel « je suis élu, donc je fais ce que j'ai décidé » est insupportable, comme l'est également la non reconnaissance des associations et des corps intermédiaires : les décideurs ne peuvent avoir connaissance de tout. Suite à la suppression de l'ISF, les associations sont malmenées : les grosses

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

comme Emmaüs ont subi une perte de 10 % des dons. Il faut redonner sa place à la démocratie participative. Les collectivités ont abandonné les politiques de citoyenneté qu'elles menaient auparavant : il faut reconnaître la responsabilité des politiques publiques dans la citoyenneté. Les associations ne connaissent pas une baisse de l'engagement. Il faut reconnaître l'implication. L'élection n'est pas un blanc-seing.

JEAN-MARIE MASSE - CGT

Depuis vingt ans, les gouvernements et le patronat jouent la carte de la mort des organisations syndicales. Aujourd'hui, avec la crise, on se rappelle qu'elles existent. Les militants syndicaux deviennent des managers sociaux dans l'entreprise. Pour être citoyen, avec ses droits et ses devoirs, il faut d'abord avoir une réponse aux besoins essentiels pour vivre, ce qui renvoie à l'évolution des salaires et au pouvoir d'achat. Il y a un sentiment d'abandon social, en particulier en milieu rural, avec la disparition des services publics. Cela pose la question du consentement à l'impôt. Les citoyens sont écartés des lieux de décision. Exemple : qui est présent dans les Pôles Métropolitains, que la Région privilégie comme échelon d'intervention ? Les gens se sentent ignorés. La généralisation de l'accès aux services publics par Internet fait apparaître un taux important d'illectronisme.

JEAN-MARIE TOULISSE - PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

Propositions du groupe Savoirs :

- 1 Créer un observatoire des inégalités en HdF ;

2 Une carte de France des négociations d'entreprises afin de rendre publics les résultats des négociations salariales.

YVES LE DOUJET - CCIR

De nombreux individus pratiquent la citoyenneté directement, en-dehors des syndicats et organisations. Il existe de nombreuses initiatives individuelles, sources de propositions dans les territoires. Il manque des lieux de rencontre entre le « microcosme » et les initiatives de la population.

PIERRE THOMAS - IES

Proposition : rendre paritaires les collectivités territoriales à tous les niveaux, par la mise en place d'assemblées mixtes élus-société civile (par exemple pour la Région, une seule assemblée regroupant le Conseil Régional et le CESER, avec pouvoir délibératif).

FRANÇOIS HOIZEY - MEDEF

L'organisation des intercommunalités doit être revue, le citoyen n'a pas prise sur elles. Quel est l'échelon pertinent ? Il faut répondre à l'attente des communes. La loi de 2014 prévoit la mise en place de Conseils Citoyens mais elle n'est pas appliquée. Il faut la revisiter, peut-être à une échelle plus large que la commune. Il faut un lieu où les gens puissent s'exprimer et recevoir des réponses.

ANGÉLIQUE ROUSSEL - FO

La participation aux élections est en baisse. Il faut peut-être prendre en compte le vote blanc, tout en définissant un quorum : si celui-ci n'est pas atteint, on refait l'élection.

VERBATIMS

ATELIER 4

QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES

ERIC VAN STEENKISTE DELESPIERRE - UNSA

Présente la contribution écrite du groupe UNSA-CFE CGC, annexée à l'avis.

SÉBASTIEN HOREMANS - CGPME

Il ne faut pas demander aux autres de changer, sans se l'appliquer à soi-même. Il faut responsabiliser les élus sur les engagements qu'ils prennent. Attention au rôle excessif de l'ENA. Dans l'enseignement, il faut actualiser l'image de la France.

MALIKA CHEDDANI – FSU/SOLDAIRES/FAFTP

Nous avons pour valeur partagée de permettre au citoyen d'être acteur dans la société. Toute politique publique (y compris au niveau européen) doit être évaluée, d'une part au niveau institutionnel, et d'autre part par une évaluation citoyenne. Nous ne devons pas penser à la place des autres.

Danièle EROUART - FO

La participation citoyenne des seniors est en baisse à cause du recul de l'âge de la retraite, qui est aussi néfaste à l'emploi des jeunes.

GHISLAINE FRUIT - CFTC

Chacun demande à être écouté, et pas seulement voter. La démocratie repose sur deux piliers :

1. Institutionnel (la démocratie représentative),
2. La démocratie délibérative. Nous proposons la création d'un comité paritaire permanent du dialogue social en un lieu neutre.

CAROLINA ONA LA MICELA - CGPME

On ne fait pas assez avancer les étudiants. On leur donne beaucoup d'opportunités, gratuitement, mais ils n'en profitent pas. Exemple : la faible participation aux élections des représentants étudiants au CROUS. Il faut pousser les étudiants vers le haut. Rendre le vote obligatoire, comme en Argentine ?

GABRIEL HOLLANDER – ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Il faut mobiliser les jeunes, faire de la pédagogie. Il existe des lieux de démocratie participative (conseils de développement, syndicats...) mais les gens n'y vont pas. Pourquoi la participation aux élections est-elle si faible ? Il faut travailler à un parcours de formation pour la citoyenneté : le service national universel pourrait y contribuer.

PIERRE THOMAS - IES

Précise sa proposition de gestion paritaire par des assemblées mixtes dans les collectivités.

GINETTE VERBRUGGHE - ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT


Il existe des lieux de démocratie participative, mais quel pouvoir leur donne-t-on ?





CONTRIBUTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Éclairer l'avenir



LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

CONTRIBUTION DE JEAN-PIERRE HILLEWAERE

UN ACTE 4 DE LA DÉCENTRALISATION

La problématique qui fonde cet appel à une nouvelle décentralisation peut se résumer en 4 points :

- 1 Trop de strates institutionnelles et administratives devenues illisibles aux citoyens : communes, intercommunalités, agglomérations, métropoles, département, région, état ;
- 2 Eloignement des services publics des citoyens ;
- 3 Eloignement des lieux de décision des citoyens et de leurs préoccupations ;
- 4 Injustices, en particulier fiscales

Les strates institutionnelles ont été mises en place dans l'effort qu'a déployé l'Etat, en vain, pour faire fusionner les communes (au nombre de plus de 35000 en France). Cela a abouti à la création de strates ressenties comme inutiles et éloignées du citoyen, et de plus génératrices de coûts inutiles et d'une inflation de la fonction publique territoriale.

Pour remettre le niveau décisionnel au plus près du bénéficiaire, il faut mettre au centre de la dynamique de décentralisation le concept de subsidiarité et diminuer le nombre de niveaux institutionnels pour le limiter à 3 :

- Etat. Compétences = défense, diplomatie, grandes infrastructures de niveau national et international, sécurité publique, grands enjeux

nationaux de santé, éducation nationale,... L'Etat est le niveau du lien avec l'étranger et du lien entre les Régions ;

- Région. Compétences = développement économique (chef de file), résorption des inégalités entre territoires (santé, formations professionnelles, transport, etc...). La région est le lieu du lien avec les territoires et les communes ; Pb avec la région : les régions actuelles sont pour la plupart trop vastes pour jouer le rôle qui leur est dévolu. Le niveau des anciennes régions est plus adapté : il faut détricoter la loi NoTre. Cela entraîne aussi la disparition des départements ;
- Commune : développement économique, social. La commune est le niveau du lien avec l'individu en tant qu'individu ;

Cela sous-entend, pour que la subsidiarité soit réelle, que les moyens soient donnés à chacun de ces niveaux : moyens juridiques et moyens financiers, ce qui pose la question de l'impôt. La législation fiscale est devenue illisible et il faut lui redonner de la transparence sans laquelle l'acceptabilité de l'impôt est impensable. Cela sous-entend aussi un système fiscal qui soit accessible à chacun de ces trois niveaux pour leurs compétences, avec un pouvoir réel de vote et de levée, sous encadrement pour éviter la création de nouvelles disparités entre régions, source de nouvelles inégalités ou de compétition...

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

C'est aussi l'occasion d'aller un peu plus loin dans la transparence :

- Transparence des décisions : il faut qu'elles soient argumentées et justifiées. Le principe d'une « votation » locale pourrait être un principe régulateur des décisions des élus et de les doter d'une véritable responsabilité devant les citoyens (et non plus devant leurs seuls électeurs, ce qui délimite trop l'horizon de l'élu...);
- Mise en place d'instances d'évaluation des politiques publiques, source de responsabilité et de transparence. Ces instances doivent être indépendantes et dotées des moyens nécessaires : une instance nationale et une instance par région.

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

● CONTRIBUTION DE PHILIPPE ROLLET

LA DIMENSION PLURIELLE DES INÉGALITÉS, SOURCE DE LA FRACTURE SOCIALE.

Il est utile de rappeler la dimension plurielle des inégalités. En plus des inégalités de revenu et de patrimoine, et souvent liées à ces dernières, les inégalités qui marquent la fracture sociale traduisent l'inégal accès aux biens et services

de base qui conditionnent la vie quotidienne et les possibilités de développement personnel tout au long de la vie.

TABLEAU 1-LA DIMENSION PLURIELLE DES INÉGALITÉS

II- PRÉCONISATIONS DU CESER A- PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

INÉGALITÉ	OBJECTIF	ACTEURS
Inégalités de revenu	Réduire les inégalités de revenu, Éradiquer la pauvreté	État via la politique fiscale, les prestations sociales, la politique des revenus
Inégalités de patrimoine	Réduire les inégalités de patrimoine	État via essentiellement la politique fiscale mais aussi la rémunération de l'épargne des petits épargnants
Inégalités d'accès à la formation tout au long de la vie	Mettre en place une politique de formation et d'orientation tout au long de la vie, assurant l'équilibre entre la réponse aux besoins économiques et sociaux et les besoins individuels Traiter à la base les phénomènes d'exclusion : il-lettrisme, décrochage scolaire, retour à l'emploi des femmes privées d'emploi. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur ; lui redonner son rôle d'ascenseur social	État et acteurs régionaux (collectivités, monde économique et social)
Inégalités d'accès à l'emploi	Renforcer l'employabilité, Veiller à concilier innovation et employabilité, Développer les organisations du travail apprenantes et participatives	État et acteurs régionaux (collectivités, monde économique et social)

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Inégalités d'accès à la santé	Garantir aux plus défavorisés l'accès aux soins ; renforcer la prévention ; veiller à la qualité de la nutrition	État et acteurs régionaux (collectivités, monde économique et social)
Inégalités d'accès aux biens et services de base	Assurer l'accès aux biens nécessaires, qu'ils soient et de consommation ou durables Assurer l'accès au logement Éradiquer la précarité énergétique Accéder aux transports pour être autonome et mobile	État et acteurs régionaux (collectivités, monde économique et social)

Mettre en place dans chaque CESER une commission permanente sur les inégalités, organisée sur le mode de la section prospective et donc ouverte pour suivre l'évolution des inégalités dans chaque région, et donc en Hauts de France. Un rapport annuel ou bi annuel pourrait être produit. Un symposium bi annuel pourrait être organisé à l'initiative du CESER. L'ouverture à d'autres représentations de la société civile (ONG type Quart monde, Emmaüs.) et notamment des personnes défavorisées est extrêmement important.

Le CESER propose la mise en place d'une Autorité d'investissement public, au niveau national avec une « déclinaison territoriale ». Son objectif doit être l'accompagnement de deux sortes de politiques ou d'actions.

- celles qui sont de nature à redynamiser notre économie — on pense par exemple au soutien à la RD-Innovation-Transfert ou au mesures comme celles mises en œuvre avec les territoires d'excellence, lesquelles doivent généralisées dans notre région pour favoriser le développement de tous ses territoires — car

c'est fondamentalement le moyen de traiter à la source de nombreuses inégalités ;

- celles visant à réduire les facteurs d'inégalité présentés ci-dessus : inégalités d'accès à la formation, à l'emploi, aux soins etc. Le manque de ressources est un facteur de limitation des actions conduites au niveau régional.

B- INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Ce qui suit reprend les préconisations de différents rapports avis. Ces inégalités cruciales auraient dû apparaître de façon plus explicite dans les thématiques retenues par la note de cadrage !

PROPOSITIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Lancer un plan quinquennal 2018-2022 de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour l'avenir des Hauts-de-France. Ce plan

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

sera à établir en prenant appui sur une méthode de travail décloisonnée, non pas fondée sur la mise en place d'un dispositif unique, mais sur la réalité de la diversité des situations que connaissent les personnes en situation d'illettrisme. Il s'agit notamment de consacrer 30 Millions € et de former 15.000 demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme par an.

Il est indispensable de désigner un représentant régional (haut commissaire) ayant un réel poids politique, co-désigné et mandaté en concertation avec l'Etat et la région : pour impulser, accompagner et renforcer les synergies.

Le CESER préconise la signature d'une convention entre le Conseil régional, les autorités académiques et les Conseils départementaux afin de partager les informations, coordonner les actions et évaluer leur efficacité. Cette convention comprendrait les 7 points suivants :

- Rééquilibrage de la politique en faveur de la prévention
- Amélioration du repérage régional
- Renforcement de la synergie des acteurs
- Développement de l'innovation
- Amélioration de l'orientation
- Création de larges alliances éducatives
- Développement de l'évaluation des dispositifs

PROPOSITIONS RELATIVES À LA LUTTE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

PROPOSITIONS POUR FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES DE LA RÉGION À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

<p>Mieux montrer l'apport de la 1ère année de licence et améliorer son image.</p> <p>Communiquer positivement sur l'importance que joue l'enseignement supérieur pour la réussite personnelle et citoyenne des jeunes de la région.</p>	<p>a- Communication sur les enjeux de la 1ère année en termes d'orientation, de parcours et d'aboutissement des études</p> <p>b- Publication de résultats d'études qui valorisent les apports de la 1ère année.</p>	<p>a- 30 05 2018</p> <p>b- chaque année</p>	<p>Les Universités</p> <p>ORES</p>
<p>Etoffer et pérenniser l'ensemble des dispositifs facilitant l'orientation des étudiants et la transition entre le lycée et l'université. Développer le partenariat avec les lycées au travers de conventions du type de celles portées par le dispositif demain l'université</p>	<p>a- Evolution du nombre de conventions de partenariat</p> <p>b- évolution de la couverture régionale de ces partenariats</p>	<p>1 à 5 ans</p>	<p>Rectorat - EPLE Etablissements d'Enseignement Supérieur Région</p>

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Faciliter l'orientation des élèves par les outils numériques dans le cadre d'une stratégie concertée universités Lycées	Nombre d'outils numériques mis en place par les universités et les écoles, et mis à disposition des élèves et équipes enseignantes dans les lycées		Rectorat - EPLE Etablissements d'Enseignement Supérieur Région
Pérenniser, de manière vigilante, l'extension des dispositifs régionaux pour faciliter la réussite en licence.	a- Evolution du nombre d'étudiants et de lycéens dans les dispositifs b- Evolution du nombre d'établissements les mettant en place c- Couverture régionale des dispositifs dans les établissements		Rectorat - EPLE Etablissements d'Enseignement Supérieur Région
favoriser et accompagner l'usage et l'accès aux nouvelles approches pédagogiques expérimentées dans les établissements (classes inversées, learning adaptative, plateformes numériques, lieux d'apprentissage) qui peuvent davantage soutenir la réussite des étudiants.	Bilan régulier de la pénétration des nouvelles pédagogies dans l'ESR	tous les 2 ans	ORES

C- LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI

POUR LES ACTIFS PRIVÉS D'EMPLOI : LES DEMANDEURS D'EMPLOI, JEUNES ET ADULTES

On doit encourager l'accès aux formations visant des métiers et des compétences recherchées au niveau du bassin d'emploi, aider aux reconversions et à l'insertion professionnelle, offrir une information utile et opérationnelle au niveau du territoire.

Une communication spécifique, dédiée aux publics culturellement et/ou socialement en rupture avec l'acquisition de savoirs doit être mise en oeuvre. Son objectif sera de rompre le sentiment d'exclusion consécutif à l'échec scolaire et/ou l'exclusion sociale. L'atteinte de cet objectif doit conduire, vis-à-vis des dispositifs de formation, à une évolution positive Favoriser l'accès à l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Le CESER préconise

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

de garantir un accès à un parcours certifiant tout au long de la vie professionnelle, quels que soient le statut et les droits ouverts de l'actif privé d'emploi, en particulier pour les personnes relevant des typologies suivantes

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Allocataires des minimas sociaux,
- Personnes en situation d'illettrisme
- Personnes en transition professionnelle tels que les salariés en insertion par l'activité économique...

AU PROFIT DES TERRITOIRES

Le CESER préconise une implantation des formations professionnelles en direction des actifs privés ou non d'emploi au cœur des territoires infra régionaux. L'exploitation des espaces disponibles au sein des lycées professionnels, des CFA, des centres AFPA ou des centres d'éducation permanente en territoire peuvent être de premiers éléments du maillage territorial nécessaire mais non suffisant au regard de l'ambition d'élévation d'un niveau de formation pour chaque actif au cours de sa vie professionnelle. Le CESER préconise que l'investissement pour la réalisation de tels lieux de formation se fasse dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité, de l'accueil et des conditions de formation en mobilisant les financements européens d'investissement (FEDER, FSE..).

L'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AU PROFIT DE PARCOURS CERTIFIANTS

Le CESER préconise d'ouvrir une nouvelle ère d'investissement durable favorisant

l'innovation en formation dans un cadre partenarial. L'innovation à travers l'implantation de lieux de formation doit répondre :

Aux besoins de retour rapide et motivant à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Aux besoins des entreprises en termes de développement de compétences professionnelles.

L'innovation pédagogique devra s'appuyer sur deux autres aspects : l'alternance des modes de développement des compétences entre le site pédagogique et au sein de l'entreprise, et l'alternance des modalités pédagogiques entre le présentiel, le collaboratif et le « à-distance ». Il est essentiel que des pédagogies novatrices et adaptées soient mises en oeuvre notamment pour les personnes de niveau infra V et V pour lesquelles la formation est un atout majeur pour une insertion durable.

LA STRUCTURATION DU SECTEUR PROFESSIONNEL DE LA FORMATION, PORTEUR DE L'AJUSTEMENT DES COMPÉTENCES DES ACTIFS AUX MUTATIONS TECHNOLOGIQUES ET SOCIÉTALES

Le CESER préconise la formalisation d'un Contrat d'Objectifs avec les représentants patronaux et syndicaux de la formation professionnelle permanente en région (Contrat d'Objectifs Sectoriel ou d'un Accord Cadre Sectoriel). Le CESER propose d'engager les acteurs de la branche formation professionnelle continue dans un travail avec les acteurs afin d'identifier en coresponsabilité les investissements immobiliers en termes de locaux et d'équipements et les investissements

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

immatériels en termes de recherche et développement d'ingénierie pédagogique, financière et de formation.

Ajouter les recommandations des deux rapports sur l'accès à l'emploi d'une part des femmes éloignées du marché du travail, d'autre part des bénéficiaires du RSA.

C- INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES DE BASE

- > L'accès aux soins médicaux des personnes en situation de précarité
- > La précarité énergétique.
- > Ajouter aussi l'accès au logement, l'accès à des réseaux de transport facilitant l'accès à l'emploi/et au logement ?

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

CONTRIBUTION DE JEAN-YVES CANNESON

UN PLUS GRAND TRANSFERT DE LES CESER, ESPACE DE MÉDIATION COMPÉTENCES AUX RÉGIONS

Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?

La réforme territoriale, mise en place uniquement pour des raisons politiques, est très critiquée.

On est allé trop loin ou pas assez loin.

Le fait est que l'on ne reviendra plus en arrière aux anciennes régions.

Il faut donc aller au bout de la réforme et lui donner du sens : il faut accentuer les transferts de compétences aux régions.

Dans de nombreux domaines, les régions peuvent faire mieux que l'Etat.

Dans ceux de la formation, de l'action économique, de l'emploi, des mobilités, voire de la culture, les régions, qui regorgent de talents et de solutions, sont capables d'être plus performantes.

La condition est que les régions puissent bénéficier, en contrepartie, d'un pouvoir de taux sur la fiscalité.

Les résistances sont cependant très fortes : d'abord une technocratie parisienne, forte de ses prérogatives et de ses pouvoirs, et puis, surtout, la forteresse de Bercy...

Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?

On a constaté un fossé entre les citoyens et les élus.

Les élus n'ont pas vu venir le mouvement dit des gilets jaunes et les citoyens manifestent une très grande défiance vis à vis d'eux.

Si chaque citoyen peut interpeller son maire ou son député au coin de sa rue ou de sa circonscription, il n'est pas de lieu où les citoyens peuvent débattre avec les élus, en dehors des campagnes électorales...

Le mouvement des gilets jaunes a mis en évidence le besoin d'espaces de concertation citoyenne et le besoin de co-construction du projet de société.

Devant les incompréhensions entre les citoyens et les élus, les défis auxquels nos territoires sont confrontés, il est nécessaire d'aller au delà du débat national et d'inventer un espace favorisant l'expression et la participation citoyenne, dans des modalités à définir, mais de façon pérenne.

Pour rapprocher les élus et les citoyens, en faciliter l'accès, et être au plus proche des préoccupations territoriales, cet espace serait le CESER.

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

En dehors de ses missions, le CESER pourrait devenir « médiateur » entre les citoyens et les élus.

La médiation est l'art d'entremettre, de permettre le dialogue pour que des personnes aux opinions divergentes puissent se parler et se comprendre.

Le CESER pourrait devenir un espace où se retrouveraient élus et citoyens pour dialoguer, sous la médiation et l'expérience des représentants de la société civile organisée.

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

CONTRIBUTION DE RAYMOND ANNALORO

PRIORITÉ ABSOLUE POUVOIR D'ACHAT,

On vit dans une société insensée avec un pouvoir et une administration qui déborde d'imagination et d'inventivité pour créer taxes, impôts et autres prélèvements pour matraquer les classes moyennes. Pour ensuite faire preuve de la même inventivité en termes de systèmes d'aides et de redistribution de toutes sortes pour compenser des hausses de prix de certaines franges de population.

Résultats : Au lieu de supprimer les taxes incriminées pour rendre à chacun du pouvoir d'achat, on nous explique via les médias que ces aides sociales coutent cher et qu'elles provoquent un déficit qu'ils convient donc de compenser.

Comment ? Et bien en créant un prélèvement supplémentaires pour les classes moyennes « aisée » (au dessus de 2000 euros pour un couple !). Les mêmes qui sont matraquées depuis des années.

PROPOSITION : BAISSÉ DRASTIQUE DES TAXES, IMPÔTS ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS.

Instauration de salaires décents permettant de vivre correctement sans dépendre d'aides sociales.

CSG RETRAITÉS.

Cette population subit un véritable racket alors qu'elle a cotisé durant toute une vie dans le cadre d'un véritable « contrat social » un montant de cotisation en fonction de ses

revenus pour un légitime retour lors de la mise à la retraite.

PROPOSITION :

Supprimer la CSG pour tous les retraités et pas seulement pour ceux sous le seuil des 2000 euros (foyer)

REVALORISATION DES RETRAITES / INFLATION.

La perte de pouvoir d'achat est invraisemblable pour des citoyens dont le niveau de ressources n'a pas été ré évalué depuis 5 ans (sauf quelques miettes ces derniers mois)

SOCLE SOCIAL EUROPÉEN

L'absence de socle social commun au sein de l'UE ne fait qu'accroître et accélérer une situation de concurrence déloyale envers nos entreprises et un dumping social vis-à-vis des salariés nationaux et régionaux.

FRAUDE ET ÉVASION FISCALES :

Au-delà de l'affichage, l'état doit avoir une véritable politique volontariste pour combattre les fraude de toute nature et notamment fiscale.

PROPOSITION : Lier les impôts à la nationalité de l'entreprise et non à la localisation de son siège et/ou de ses revenus (d'autres pays le font déjà). De sorte qu'une entreprise française

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

paiera des impôts en France quoi qu'il arrive.

FACILITER LA MOBILITÉ.

Le détonateur des évènements sociaux ce sont les taxes sur les carburants, même si simplement la goutte qui a fait déborder le vase.

PROPOSITION :

- Baisser les taxes sur les carburants
- Développer les transports en commun dans les zones rurales, voire périurbaines

L'augmentation du coût des transports concerne notamment le transport individuel faute de réponse en termes de transport collectif dans une logique multimodale,

LISIBILITÉ DE L'USAGE DE L'IMPÔT.

Les citoyens paient des impôts et veulent voir quels services cela leur procurent. Or les services publics s'éloignent, ferment, se réduisent, disparaissent. Ou va mon impôt ?

PROPOSITION : Il est impératif de redployer les services publics (poste commissariats, hôpitaux, etc.

Sinon, baisser l'impôt drastiquement.

PRIVILÉGIER LA FISCALITÉ VERTUEUSE :

PROPOSITION :

- remettre au centre des débats la logique du « pollueur-payeur » (transport routier et maritime polluante, entreprises concernées, etc.)

Faire des économies sur le budget de l'état

Réduction des coûts de toutes natures et des privilèges.

FAIRE LE BILAN DE TOUS LES SYSTÈMES DE REDISTRIBUTION.

Considérer chaque euro entrant dans un foyer d'où qu'il vienne comme un revenu soumis aux mêmes droits et devoirs citoyen, civique et fiscal.

FAIRE LE BILAN DE TOUS LES SYSTÈMES D'AIDE À L'EMPLOI ET FAIRE LE MÉNAGE.

- En revoir les modalités et imposer des critères drastiques (ne concerne pas les entreprises étatiques, ni celles qui ne créent pas d'emploi ou qui font des bénéfiques. Ces aides doivent être réservées aux entreprises soumises à concurrence internationales et résultats négatifs ou affichant un nombre positif de créations nettes d'emploi, etc...)

EXEMPLES :

CICE (Crédit d'impôt pour Compétitivité et l'Emploi) 20 Md en 2012

CIR (Crédit d'Impôts Recherche) 6 Md en 2013

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

● CONTRIBUTION DE DIDIER THIBAUT

La manière qui nous est imposée par le débat fait qu'on ne s'attache plus qu'aux questions du pouvoir d'achat. Notre société bloque les capacités et bloque les promotions possibles. Il ne faudrait pas évacuer le pouvoir d'achat et le partage de toutes les richesses. L'accès au service, au plaisir, à la consommation ne doit pas être bloqué. On a des solutions concrètes mais il faut une volonté ex : la lutte contre l'illettrisme.

On nous propose de ne plus taxer les dividendes s'il y a réinjection dans les entreprises et si on fait cela qui paiera. Ou alors on taxe massivement les dividendes non réinvestis. Cela n'a pas été abordé dans l'atelier.

Débat sur le consentement à l'impôt s'il y a transparence et lisibilité. Si l'Etat recentralise

et si les Collectivités Locales ne peuvent lever l'impôt cela aggrave l'incompréhension face à l'impôt.

PROPOSITION : IL FAUT REVENIR À UNE RÉELLE DÉCENTRALISATION AVEC UN IMPÔT RESTAURÉ.

Ne partage pas l'idée de suppression des strates: il ne faut pas supprimer les départements.

Proposition ; restauration de la clause générale de compétence avec affirmation du rôle de la CTAP.

● CONTRIBUTION DE GABRIEL HOLLANDER

Chaque entreprise et chaque citoyen ne se retrouve pas face à un corps étatique qui sanctionne.

Nous avons besoin, plus que jamais, de changer le paradigme des services de l'Etat :

- Au lieu de compliquer, simplifier
- Au lieu de contrôler, conseiller
- Au lieu de verbaliser, accompagner
- Au lieu de cliver, il est urgent de fédérer

Secteurs public et privé doivent converger, dans l'intérêt de tous les citoyens, de toutes les entreprises, pour plus d'efficacité et de sérénité.

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

● CONTRIBUTION D'YVONNE TASSOU

1) ASSURER UN DIAGNOSTIC PRÉCOCE, DES SOINS PRÉVENTIFS ET CURATIFS À TOUS LES CITOYENS.

Que faire pour y parvenir ?

Pour les personnes handicapées :

- Former les professionnels de santé à accueillir et soigner les patients porteurs de handicap.
- Mettre en place des soutiens aux structures médicales qui accueillent et soignent les patients porteurs de handicap.
- Reconnaître les aidants familiaux et professionnels comme partenaires du parcours de soins des patients porteurs de handicap.
- Revaloriser les actes de soins pour prendre en compte le fait que soigner un patient porteur de handicap peut prendre plus de temps.

Le problème porte surtout sur le financement des mesures indiquées par les MdpH : ces mesures ne sont pas du tout financées ! Par exemple, pas de places dans les foyers adaptés. Ce n'est pas un problème de MdpH, mais de politique nationale.

En fonction des départements, les MdpH (Maisons départementales des Personnes handicapées) sont plus ou moins en capacité recevoir tous les appels et à les gérer.

C'est difficile dans le Nord, cela fonctionne très bien dans le Pas-de-Calais. La Commission n'a pas d'information à cette date pour l'Oise, l'Aisne ou la Somme.

2) MANQUE DE MAISONS SPÉCIALISÉES EN RÉGION OBLIGEANT LES FAMILLES À ENVOYER LEURS PROCHES EN BELGIQUE (personnes âgées, handicap, maladies neurodégénératives comme Alzheimer...)

3) RENONCEMENT AU SOIN FAUTE DE MOYENS : c'est une préoccupation majeure en région Hauts-de-France, à mettre en lien avec les mauvais indicateurs sanitaires et sociaux - les pires de France. Cf. Rapport de JL Dehaene, CESER 2016, « L'accès aux soins médicaux des personnes en situation de précarité ».

4) CE RENONCEMENT AUX SOINS POSE LA QUESTION DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE.

- On assiste à une érosion du consentement à l'impôt : est-ce la même chose pour les cotisations sociales ?
- Méconnaissance générale de l'utilisation des impôts et cotisations sociales.
- 98% des recettes de la Sécurité sociale étaient couvertes par les cotisations. Aujourd'hui, ce n'est plus que 57% ! Perspective fin 2019 : 50% Une part de la TVA vient financer le manque via CSG et CRDS, principalement pour la Maladie, sur le principe de solidarité de l'Etat envers la Sécurité sociale.
- Le système est à clarifier et à revoir. Les entreprises pensent payer trop de charges, charges établies en fonction des salaires

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

convenus avec les salariés. Or, les personnes les moins bien payées renoncent aux soins. C'est paradoxal.

- On assiste à la fiscalisation volontaire du financement de la protection sociale, essentiellement en ce qui concerne la maladie.

L'objectif est d'élargir la base pour alléger le coût facial du salaire en diminuant le prélèvement social sur le salaire.

- La « réforme Fillon » a marqué le début de l'exonération des charges sur les bas salaires.

Aujourd'hui, ce n'est pas représentatif de l'effort de la nation sur le social.

- L'évolution est à la fois sociale et fiscale.

- Avec ce système de fiscalisation, on aboutit à une gestion par le politique, les technocrates, qui donnent une illusion de parité. La parité n'existe plus.

- La « prime Macron » d'exonération des charges sociales et des impôts sur le revenu, à la décision unilatérale de l'employeur, devait être signée avant 31 janvier, faute de quoi il sera procédé à la réintégration dans les charges et impôts ! Personne ne le sait, mais il est déjà trop tard.

- Les corps intermédiaires ont été écartés.

- Le ras-le-bol fiscal est à l'origine du mouvement des gilets jaunes. Or, on ne cotise pas assez pour financer la sécurité sociale : c'est paradoxal.

- Si on augmente encore les impôts pour couvrir la sécurité sociale, le coût facial du travail va exploser, ou l'impôt. Le ressenti sera catastrophique. C'est le problème de la quadrature du cercle.

- Sur le régime retraite, la corrélation est défendable. Pas sur la politique familiale, ni sur l'assurance Maladie. Depuis l'instauration de la PUMA, l'assurance maladie est un droit citoyen. Pourquoi serait-ce aux salariés de payer ce droit ?

5) SANTÉ-ENVIRONNEMENT : L'amiante a fait de gros dégâts. Aujourd'hui, ce sont les perturbateurs endocriniens, le glyphosate.

Quelle politique sera mise en place ? Sera-t-elle adaptée aux différentes régions ? Aux différents territoires ?

6) ORGANISATION EN RÉGION : L'Agence Régionale de Santé est définie comme l'organe régional en concertation. Mais en fait, elle a plutôt la forme d'un service déconcentré de l'Etat.

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

● CONTRIBUTION DE DÉBORAH CLOSSET-KOPP

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, JUSTE ET SOLIDAIRE : LA SOLUTION POUR UN AVENIR DURABLE!

Au regard des enjeux mondiaux, nationaux, régionaux et locaux de climat, de santé, de développement sociaux et économique, de développement durable, etc. la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société Française dans un processus de transition écologique est une nécessité !

Il est possible de concilier les enjeux de justice sociale et de transition écologique au travers de la mise en œuvre de nouveaux modèles de développement humains, économiques, sociaux et environnementaux s'appuyant sur la démocratie et la citoyenneté, la fiscalité et les dépenses publiques, la santé et la biodiversité, etc.

Il est indispensable de construire un processus de transition juste favorisant les changements de comportement s'appuyant sur un horizon commun, des objectifs partagés, des processus de décision et de suivi participatif avec le soutien des acteurs sociaux et économiques. Il n'y aura pas de réelle transition écologique sans transition sociale durable et partagée par tous.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

La mise en place au niveau régional d'un organisme (public ou associatif) facilitateur

d'accès aux aides, de validation technique et d'accompagnement dans le montage financier et l'accessibilité au crédit doit rendre plus simples et efficaces les aides à la rénovation pour les particuliers et favoriser la rénovation de plusieurs milliers de logement pour améliorer leur isolation et si possible aller vers le BBC (bâtiment base consommation).

Développer les aides aux ménages en précarité énergétique à payer leurs factures et interdire progressivement la location de « passoires énergétiques » (logements trop mal isolés) par la mise en œuvre de norme à la location.

Définir des stratégies régionales de soutien aux déplacements permettant à tous les citoyens de se déplacer en polluant moins notamment en investissant massivement dans les transports en commun du quotidien, dans le maintien des « petites lignes », en renforçant les pistes cyclables, maintenir et développer les tarifications sociales dans les transports en commun (voir les rendre gratuit CUDL).

Au niveau national accompagner les personnes les plus fragiles et dépendantes à la voiture dans leur transition vers une mobilité plus écologique : créer une prime à la mobilité (sous conditions de ressources) pour acquérir des véhicules moins polluants ou un abonnement aux transports en commun ou l'achat d'un vélo à assistance électrique

Faire un véritable choix de développement des énergies renouvelable en accélérer

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

la production d'énergies renouvelables locales (notamment l'énergie éolienne et photovoltaïque, voire de méthanisation) grâce à davantage d'investissements publics, une meilleure planification et plus de concertation avec les habitants ; soutenir les projets territoriaux et encourager l'investissement citoyen dans ces énergies (les faisant bénéficier aussi de cette énergie).

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST ENCORE UNE TRANSITION FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE ET JUSTE

Cette fiscalité à l'origine de nombreuses crispations et mouvements sociaux : taxe carbone, taxe carburants...est pourtant nécessaire ! La fiscalité écologique est indispensable pour faire évoluer les comportements. Mais elle ne pourra être acceptée que si les efforts sont partagés de manière juste et que des mesures d'accompagnement sont mises en place pour celles et ceux qui en ont besoin.

Développer des dispositifs simples et souples (ingénierie partage, CLUSTER, centre d'information ...) de soutien aux évolutions des entreprises vers des procédés plus efficaces en énergie, plus économes en ressources et non polluants.

S'assurer que les recettes issues des taxes écologiques soient affectées à la transition, ainsi qu'à l'accompagnement des populations les plus modestes et les plus dépendantes des énergies fossiles, notamment dans les zones rurales ou en périphérie des villes.

Les recettes issues des taxes écologiques doivent être affectées intégralement à la thématique (Agence de l'Eau, ADEME, Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, etc.)

Au niveau national mettre en œuvre une taxe carbone indispensable pour inciter progressivement à moins polluer. Il faut donc appliquer avec équité le principe pollueur-payeur, en supprimant les cadeaux fiscaux accordés aux modes de transports les plus pollués, notamment le transport de marchandise par la route et le secteur aérien.

A l'échelle régional mettre en œuvre une véritable écotaxe sur le transport routier comme dans tous les pays d'Europe voisins (à partir d'une vignette mensuel/annuel) et quelle que soit la nature de la voie de circulation (route départementale, nationale autoroute,...)

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST AUSSI UN ENJEU DE DÉMOCRATIE ET DE CITOYENNETÉ

Pour sortir des crises actuelles environnementale, sociale et de la crise de confiance dans les Politiques et la représentation de la Société Civile, il faut renouer le dialogue démocratique, notamment en renforçant la démocratie participative en complément de la démocratie représentative.

Au niveau de l'ensemble des échelles territoriales de décision, il faut davantage favoriser la participation des citoyens à la prise de décision, en particulier concernant

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

les projets locaux qui affectent directement leur environnement. Il faut aussi leur permettre de se prononcer sur l'opportunité d'un projet, permettre des contre-expertises indépendantes pour les gros projets et ne pas faire d'Internet le seul moyen de communication en maintenant les temps et espaces de dialogues et d'échanges notamment au travers des enquêtes publiques.

Il faut renforcer les missions du Conseil Economique Social et Environnemental et des CESER, chambres de la société civile nationale et régionale organisées en rééquilibrant sa composition pour que les trois piliers (économique, social et environnemental) soient représentés équitablement.

Il faut faire de cette instance l'organe régional d'animation et de soutien des espaces, des consultations citoyennes et lui confier en fonction de son niveau CESE, CESER,... le rôle systématique d'examen des lois ou programmes ou Plans régionaux de programmation sous l'angle de leur impact de long terme et de leur évaluation sur la durée.

Favoriser l'engagement associatif en facilitant et reconnaissant le bénévolat et en soutenant financièrement les associations qui défendent l'intérêt général.

Développer une politique régionale de soutien au monde associatif qui ouvre à une sensibilisation et permettent à tous d'avoir accès aux espaces de nature ordinaire et remarquable, en protégeant les réseaux de milieux naturels, nos littoraux, nos forêts, nos prairies, nos zones humides... et favoriser la gestion responsable et concertée de ses

espaces avec les différents acteurs utilisateurs du site.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST ENFIN UN ENJEU DE CADRE DE VIE ET D'ÉDUCATION

C'est favoriser l'accès aux savoirs et leur transmission, la production de nouvelles connaissances, la formation tout au long de la vie, la maîtrise des outils intellectuels garantissant la formation de l'esprit critique, la compréhension et la discussion de l'information sont les conditions indispensables d'un pacte social renouvelé.

Préserver notre santé en interdisant les pesticides chimiques les plus dangereux, en soutenant plus fortement l'agriculture biologique voire raisonnée, en interdisant l'épandage de pesticides près des écoles, des habitations et des cours d'eau,

Accompagner le monde agricole en faisant sortir au plus vite l'ensemble du secteur agricole de la dépendance aux pesticides, notamment via l'agroécologie, mais aussi en aidant les consommateurs à quitter la surconsommation pour revenir à une consommation locale, saine et proche. Au niveau régional, plébisciter les produits locaux en favorisant les circuits courts, limitant les intermédiaires, ou impliquant fortement les distributeurs, pour redonner un prix juste aux agriculteurs, tout en permettant l'achat de ces produits par les ménages les plus démunis.

LES CONTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Protéger la biodiversité en stoppant l'étalement urbain, en actant un objectif de zéro artificialisation nette. Ne plus artificialiser d'espaces naturels et agricoles sans rendre à la nature une surface équivalente et en stoppant les projets destructeurs même à vocation économique si il n'y a pas de compensation.

Obliger par une inscription dans le SRADET et les SCOT à redynamiser les centres villes, privilégier la rénovation plutôt que l'étalement urbain, arrêter de créer des centres commerciaux en périphérie et encourager plutôt le commerce de proximité, permettant une relance économique et une revalorisation sociale et une revalorisation du produit de consommation.





LES CONTRIBUTIONS DES GROUPE DE CONCERTATION

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

Dans un contexte social et politique fortement perturbé, voire ébranlé par le « mouvement des gilets jaunes », il conviendrait de considérer la proposition du président de la République, sous la forme d'un grand débat national, comme une véritable opportunité pour s'exprimer le plus largement possible.

Autant d'ailleurs, avec des revendications légitimes en termes de pouvoir d'achat, que de propositions fortes dans le champ de la démocratie, de la citoyenneté, de la fiscalité, de la transition écologique, de l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques, du vivre et du faire-ensemble, en considérant que cette dimension demeure encore possible, même si ces derniers mois ont souligné des clivages sociétaux importants, d'énormes incompréhensions ou des manques de dialogue, d'échanges, sur la base d'une perte de confiance réelle, ou d'une forte méfiance envers autrui, en particulier les membres de la classe politique dans son ensemble.

En tous les cas, la violence, quelle que soit la forme qu'elle prendrait, physiquement, verbalement, envers les représentants de l'Etat, les élus républicains démocratiquement désignés, les citoyen.ne.s, les symboles et les édifices de notre nation, cette violence donc est à dénoncer sans aucune retenue, massivement, incontestablement.

Notre République nous procure la capacité de débattre, ce qui participe du fondement de la démocratie, à condition, bien évidemment, de pouvoir être entendu, - ce qui suppose d'être écouté - et, dès lors, d'être pris en compte pour des propositions réputées opportunes, originales, efficaces, afin d'améliorer notre système global, depuis le cadre du quotidien

et de la proximité, selon la grande diversité de nos territoires, leurs spécificités, leurs contraintes et leurs atouts.

C'est ici que réside l'un des enjeux forts de ce débat national, qui sera d'autant plus grand, qu'il permettra des évolutions significatives, immédiates, en tous les cas rapides, d'une part, et des changements non moins profonds, y compris constitutionnels, qui réclameront un temps plus long, mais acceptable, dès lors que les engagements politiques seront pris.

C'est ici également que pourraient s'inviter ou la démagogie, ou le populisme les plus dangereux, à haut risque pour notre système démocratique ; c'est également là qu'infusent très largement les fake news, redénommées infox en français (contraction d'infos et intox), que des groupuscules ultra-minoritaires, mais pour le moins actifs, - notamment sur les réseaux sociaux -, agitent et touillent, pour en arriver rapidement à des théories complotistes les plus invraisemblables, que d'aucuns prendraient pour argent comptant.

Comment (re)donner du **sens critique** à chacun.e, au niveau où il se trouve, en précisant immédiatement que personne n'a raison seul, élites comprises ; comment transmettre des capacités d'analyse et de perception naturelles, comme l'a développé, en particulier, **l'éducation populaire**, à partir de la seconde guerre mondiale, dans les maquis ou les camps de concentration, parce qu'il fallait résister et combattre la barbarie nazie, avec des moyens à la portée de chacun.e, parce qu'il fallait inventer et mettre au point des contre-feux pour s'en sortir, s'échapper, vivre ou revivre, tout simplement.

Nous n'en serions pas là, mais tout de même

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

dans une situation suffisamment entamée pour que nous puissions reprendre les choses, profondément, durablement, et avec bon sens ; ainsi, faut-il se souvenir de la démarche et du message de Stéphane HESSEL, grand résistant qui, quelque temps avant de quitter cette terre à l'âge de 95 ans, nous invitait à s'indigner : « Indignez-vous ! » (Indigène Editions, 32 pages – 2010), et à résister, tout en se référant au programme du **Conseil national de la Résistance de 1944**, joyeusement dénommé « Les Jours Heureux ». Cet opuscule a été réédité à plus de 4 millions d'exemplaires, et traduit en près de 40 langues.

« Le succès tient notamment au rapprochement établi par Hessel entre les idées défendues par les auteurs du Programme du Conseil national de la Résistance : **engagement politique de la société civile, primauté de l'intérêt général sur l'intérêt financier, syndicalisme, solidarité des générations** ..., et ce qui indigna Hessel aujourd'hui : existence des sans-papiers, mauvais traitement réservé à la planète, écart des richesses dans le monde. L'ouvrage, paru le jour où la réforme des retraites a été votée, semble aussi rencontrer une vague de fond de mécontentement et de malaise des Français. « Réveil public d'un peuple qui était jusqu'à présent très passif » selon le sociologue Edgar Morin, cet engouement littéraire concrétiserait un nouvel engagement des citoyens hors des partis politiques. » (In Wikipédia).

A quelques distances dans le temps, il est intéressant de tenter un parallèle tout à fait humble avec l'existence, le rôle et le positionnement d'instances de concertation, de dialogue, de recherche de solutions pertinentes et adaptées ; parmi celles-ci, se

situe le CESER/ Conseil Economique Social et Environnemental Régional, représentant la société civile, et tel qu'il en existe un dans chaque région de France, soit 13 en Métropole et 5 dans les territoires ultramarins.

Le CESE et, par extension, les CESER se trouvent ainsi entraînés dans le questionnement du grand débat sur leur rôle de représentation diversifiée, au sein des territoires, et leur possible transformation ou évolution, et de quelle manière ?

Voici donc une belle opportunité à saisir pour s'interroger collégialement dans les différents champs proposés, sur la base d'une démocratie et d'une citoyenneté réaffirmées, et de pouvoir le faire avec le plus de recul, d'objectivité et de pertinence possibles.

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE L'ATELIER 1 – « COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ? »

RÉGLER LA QUESTION DES DÉSÉQUILIBRES TERRITORIAUX EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET DE MOBILITÉ :

- S'assurer de l'équité dans la gratuité des transports scolaires d'un département à l'autre/ Hauts-de-France (Cf. Annexe 1) ;
- Développer les résidences lycéennes et universitaires/ Projet éducatif et pédagogique des établissements ;
- Veiller à la gratuité des transports collectifs ou très peu chers pour les personnes âgées (Cf.

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

Ville de Boulogne/Mer) ;

- Développer et encourager la pratique du covoiturage ;
- Développer l'expérimentation de la Communauté Urbaine de Dunkerque/ C.U.D, autour de la gratuité intégrale des transports collectifs, par l'évaluation des impacts sociaux, économiques et culturels.

INVESTIR MASSIVEMENT DANS L'ISOLATION DES LOGEMENTS/ ECONOMIE D'ÉNERGIE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Cf. expérimentations positives : Ville de Villeneuve d'Ascq/ Primes auto-réhabilitation et aides directes www.villeneuveascq.fr/accueil_developpement_durable.html
- P.I.G Agglomération du Beauvaisis « Bien chez soi » : Aides à l'amélioration de l'habitat privé ;
- Révision des aides de l'Etat et de tous les organismes et collectivités territoriales/ Rénovation et réhabilitation des logements (efficience des travaux).

ERADICHER L'INSALUBRITÉ DES LOGEMENTS TANT DANS LES MILIEUX URBAINS QUE RURAUX :

- Renforcer la législation et les contraintes financières/ « marchands de sommeil » et les bailleurs peu scrupuleux.

DÉVELOPPER ET ENCOURAGER LES PROJETS FAVORISANT LA PRODUCTION ANNUELLE DE LOGEMENTS SOCIAUX

RENFORCER LE RÔLE DES COMMUNES DANS LA CONDUITE DES PLANS LOCAUX D'URBANISME/ P.L.U, ET LES RENDRE DAVANTAGE LISIBLES ET ACCESSIBLES AUX CITOYEN.NE.S

POUVOIR D'ACHAT :

- Cf. document UFC-QUE CHOSIR février 2019 <http://www.quechoisir.org> « Plan d'urgence pouvoir d'achat : 12 mesures concrètes »
- Encourager une consommation plus responsable et équilibrée ;
- Reconsidérer le système global des rémunérations/ Echelle raisonnable des salaires.

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE L'ATELIER 2 – « COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ? »

IMPÔT ET TAXES

- Accroître la transparence et la corrélation entre le paiement de l'impôt et son utilité/ usage ;
- Instaurer une participation symbolique à l'impôt pour tous = 10 Euros ;
- Instauration progressive d'une taxe/ énergies fossiles pour assurer la transition énergétique ;

SERVICES PUBLICS

- Développer la mise en place des MASP/ Maison d'Accueil des Services Publics avec une répartition équitable dans l'ensemble des territoires ;
- Soutenir le développement des démarches/ réduction de la fracture numérique et l'illectronisme. Ex : Centres sociaux connectés csconnectes.eu ;

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

POUVOIR D'ACHAT :

- Surendettement/ HdF : Elaborer un programme pédagogique d'information et de soutien aux familles/ Economie familiale et crédit à la consommation :Comment dépenser moins ;
- Révision des procédures d'appel d'offre pour garantir une meilleure transparence ;
- Economie = Acquisition groupés des manuels scolaires/ Lycées et système coopératif de distribution ;
- Révision de tous les minima sociaux pour les personnes dans l'incapacité de (re)travailler Cf. travaux de l'ONPES/ Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf (Cf. Annexe 2) ;
- Cf. les expérimentations en cours dans 10 départements/ Revenu Universel d'Activité et mettre en œuvre un Revenu Inconditionnel d'Existence à l'échelle européenne ;
- Cf. Propositions UNAPEI/ Une société plus solidaire et inclusive ;
- Instaurer un salaire minimum (SMIC) devant permettre de couvrir les besoins des citoyens sur la base de paniers de biens et de services, réévalué régulièrement.

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE L'ATELIER 3 –« COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ? »

EVALUATION DE LA LOI NOTRÉ/ ACTE IV DE LA DÉCENTRALISATION :

- Réduire à 3 niveaux l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales : Etat/ Région/ Intercommunalité ou communes au-delà de 10.000 habitants ;
- Redonner davantage de pouvoir aux communes et aux élus locaux/ lisibilité et transparence ;
- Meilleure prise en compte de la notion de proximité (temps ou distance) dans l'implantation des services (au) publics (Cf. MASP Atelier 2) ;
- Réaffirmation de la place de l'humain : accueil, écoute et prise en compte/ Evaluation des services publics (gratuité, compétence, proximité) ;
- Développement de la méthode FALC/ Facile à Lire et à Comprendre ;
- Evaluation : mise en place de Comités d'Usagers par tirage au sort ;
- Travail social : refonte de l'intervention des travailleurs sociaux, au-delà du seul accès aux droits (formation initiale et continue)/ Approche globale de la personne et de la famille ;
- Une meilleure reconnaissance de l'existence du tissu associatif et de l'engagement citoyen dans les instances et les projets concernant les citoyens.ne.s.

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE L'ATELIER 4 – « QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES ? »

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

Distinguer les différentes formes de pratique de la démocratie : représentative, participative, directe, délibérative, en veillant à ce que le citoyen soit au centre de toutes les attentions (Cf. Art. 1 Constitution)

DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE :

- Révision de la question de l'exercice des mandats électoraux aux différents niveaux d'exercice : finaliser le statut des élus, réétudier le montant des indemnités et des moyens de l'exercice du mandat, facilitation de la réinsertion professionnelle dans la vie active ;
- Election au suffrage universel des représentants des conseils de quartier/ villes de plus de 50.000 habitants, et des conseils intercommunaux et communautaires et par tirage au sort d'une part d'entre eux ;
- Révision du statut, des indemnités et des moyens alloués à la fonction des anciens présidents de la République ;
- Révision du nombre des élus de la Nation (députés et sénateurs) ;
- Définition d'une meilleure lisibilité des bilans d'exercice des mandats électifs et exigence d'une évaluation objective des politiques publiques ;
- Contrôle du patrimoine des élus avant/ pendant et après leur mandat ;
- Non-cumul des mandats dans les fonctions d'élu local et d'élu associatif dans la même commune d'exercice ;
- Instauration du vote obligatoire aux différentes élections et, dès lors, prise en compte du vote blanc ;
- Instauration d'une dose de proportionnelle aux élections locales ;

- Parité des classes d'âge et des catégories socio-professionnelles pour une meilleure représentation sociétale des élus locaux et nationaux ;

- Reconnaissance du droit de vote des personnes d'origine étrangère aux élections locales, à partir d'une durée minimale de résidence (6 ans ?/ à déterminer).

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE:

- Clarification du statut de l'élu associatif pour l'exercice des mandats de dirigeants requérant disponibilité et décharge professionnelle ;
- Instauration d'un compte épargne temps/ C.E.T pour favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative/ capital future retraite ; facilitation de cet engagement dans les instances dirigeantes des associations ;
- Développement des dynamiques de budgets participatifs dans les communes et les intercommunalités de + de 5.000 habitants, avec une part de citoyen.ne.s désigné.e.s par tirage au sort ;
- Développement des dynamiques des Fonds de Participation ou d'Initiatives des Habitants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et des territoires de redynamisation rurale, ainsi que pour les collectivités volontaires relevant du droit commun ; obligation d'une animation et d'une gestion neutre et non partisane ;
- Soutien technique et financier des dynamiques de Développement du Pouvoir d'Agir dans les mouvements d'éducation populaire et les organismes caritatifs ;
- Accompagnement et formation pour les membres des conseils de développement et des conseils de citoyens.ne.s ;

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

- Maintien d'un échelon régional de l'Etat pour les questions relevant de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, et détermination de moyens financiers et structurels en lien/ complément avec les collectivités territoriales.

DÉMOCRATIE DIRECTE :

- Clarification constitutionnelle autour de la (non) prise en compte du référendum d'initiative citoyenne par l'amélioration du référendum d'initiative partagée, et de la prise en compte de la pétition d'initiative citoyenne, selon des modalités et des critères définis ;

- Mise en œuvre régulière et animation de débats citoyens encadrés au plan local/ sujets sociétaux et d'actualité ; détermination de moyens techniques et financiers pour leur organisation ; dimension pédagogique et informative des citoyens à la sphère publique.

DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE :

- Prise en compte des préconisations, propositions et avis issus des débats citoyens aux différents niveaux territoriaux concernés ;

- Instauration de cette pratique dans les classes, au sein de l'Education Nationale, pour les niveaux primaire et secondaire (Cf. citoyenneté), ainsi que dans les instances départementales et académiques ;

- Poursuite de la pratique régulière des rencontres et débats/ président de la République, ministres et députés avec les élus locaux et assemblées de citoyens ;

- Renforcement du rôle et de la prise en compte des travaux et avis des Conseils de développement et autres instances participatives locales.

CITOYENNETÉ :

- Révision et enrichissement de l'enseignement de l'éducation civique et citoyenne pour les niveaux primaire et secondaire/ Education Nationale ;

- Reconnaissance et développement d'une pédagogie de l'engagement des jeunes : promotion de la démocratie, de la coopération, de la communication non-violente, du pouvoir d'agir, du développement global de l'enfant et du jeune ; valorisation de la pédagogie Freinet, système coopératif, jeux coopératifs ;

- Soutien et développement des projets/ Croisement des Savoirs visant la Réussite de tous les enfants : ATD ¼ Monde, Centre Sociaux, Education Nationale, acteurs locaux et parents (Cf. Annexe 3) ;

- Conception et diffusion régulières d'émissions pédagogiques, culturelles et ludiques autour du thème de la citoyenneté, la laïcité et la vie en société sur les chaînes télévisuelles et les stations radiophoniques ;

- Mise en place du Service National Universel/ SNU : prise en compte des contre-propositions émanant de plusieurs têtes de réseau associatives relativement à l'engagement des jeunes dans la société et la préparation de celui-ci ; notamment une meilleure prise en compte de la dimension sociale, éducative et culturelle ;

- Développement et/ou lancement d'expérimentations basées sur le tirage au sort de quelques représentants dans des instances participatives et évaluation de celles-ci sur une durée d'une année.

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

TARIFS ANNUELS TRANSPORTS SCOLAIRES HORS AGGLOMÉRATION DANS LES HDF PAR DÉPARTEMENT :

DÉPARTEMENT	COLLÉGIENS	LYCÉENS
Aisne	Gratuit	Gratuit
Nord	Gratuit	Gratuit
Oise	50.00 €	80.00 €
PdC	Gratuit	Gratuit
Somme	Gratuit	150.00 €

Plus particulièrement pour le CESER Hauts-de-France :

- Poursuite d'une réflexion au sein du Groupe des Animateurs des Groupes de Concertation/ CAGC portant sur l'optimisation du fonctionnement démocratique des instances du CESER ;
- Amplification de la communication sur les travaux de l'assemblée en direction première des habitants de la région et de l'ensemble des acteurs régionaux ;
- Développement de liens avec les collèges et lycées de la région, en particulier lors des assemblées plénières/ pédagogie de la démocratie et de l'engagement ; cette modalité pourra s'appliquer également en direction de représentant.e.s de groupes constitués (associations, clubs d'entreprises, groupes en formation, ...) ;
- Modification de la place des jeunes de moins de 30 ans au sein de l'assemblée : suppression de la limite d'âge, conditions d'exercice du

mandat/ formation et emploi ;

- Détermination d'une partie des membres du CESER par le tirage au sort au niveau de chaque collège.

ANNEXES

ANNEXE 1

Sources : grilles tarifaires des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)

On découvre dans ces tableaux la complexité des tarifs imposés aux collégiens et lycéens des Hauts de France. Ils démontrent surtout l'incroyable inégalité territoriale à laquelle sont soumis les élèves.

ANNEXE 2

A propos des minima sociaux
L'architecture actuelle des 9 « minima sociaux » est devenue incompréhensible et conduit à un fort taux de non recours. La réflexion engagée

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté est centrée sur l'accessibilité et la simplification.

Mais il convient également de réexaminer l'architecture générale de ces minima sociaux et de les mettre en relation avec les paniers de biens et services dont les citoyens disent avoir besoin pour vivre dignement, à quelque âge de la vie. Les travaux de l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) sont éclairants à ce titre : http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf

Mais il faut aussi protéger les citoyens et rendre automatique l'accès aux services de base sur une base territoriale : carte santé PUMA ou CMU-C, urgence alimentaire, accès au logement social, services éducatifs et

culturels ... Informations qui peuvent être communiquées sur les feuilles d'imposition (revenu, foncier, habitation).

Enfin, les services municipaux (CCAS ou CIAS) doivent pouvoir afficher clairement les aides sociales accessibles et en informer les citoyens par tous moyens appropriés.

ANNEXE 3

Cf. démarche de préparation du Congrès des Centres Sociaux de la FCSF en 2013 avait permis de recueillir plus de 2.000 contributions d'habitants/ Indignations qui ont fait l'objet d'une publication intitulée « Ecouter – Comprendre – Agir ».

Voir le lien numérique : http://www.centres-sociaux.fr/files/2012/02/doc_ECA_bassedef.pdf

ASSOCIATIONS, DYNAMIQUES CITOYENNES

TARIS MENSUELS TRANSPORT SCOLAIRE EN AGGLOMÉRATIONS DANS LES HDF 2016

Département	agglomération	Collégiens 1 AR/jour	Lycéens 1 AR/jour	Collégiens illimité	Lycéen illimité
Aisne	Cheny	Gratuit	18.00 €		
Aisne	Laon	Gratuit	23.00 €		
Aisne	Soissons	suitant com- mune	13.00 €		
Nord	Lille	Inexistant	3,50€ à 28€		
Nord	Dunkerque	Gratuit	7,20€ à 13,50€		
Nord	Valenciennes	Gratuit	8,30€ à 20 €		
Nord	Cambrais	5€ à 8,30€	Gratuit	5€ à 8,30€	Gratuit
Nord	Douai	9.40 €	18.30 €		
Nord	Maubeuge	14.10 €	25.00 €		
Nord	Lens-Liévin	Gratuit		5.00 €	
PdC	St Omer	1.65 €			
PdC	Arras	Gratuit		1.65 €	
Pdc	Boulogne	Gratuit		30.00 €	
Pdc	Calais	Inexistant		15.00 €	
Somme	Amiens	Gratuit	8.30 €	19.00 €	
Somme	Abbeville	Inexistant	3€ à 12€		

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE REGIONALE

LA CLASSE MOYENNE VA DISPARAITRE, ET ELLE CRIE AU SECOURS !

DANS UN PREMIER TEMPS IL NOUS A PARU IMPORTANT D'INSISTER SUR LA PRIORITE À DONNER À L'INFORMATION ET À LA FORMATION.

INFORMER POUR QUE LES CITOYENS COMPRENNENT À QUOI SERVENT LEURS IMPÔTS, COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME DE RÉPARTITION SOCIALE....

FORMER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE À LA CITOYENNETÉ, AU FONCTIONNEMENT DE NOS INSTITUTIONS, À LA CONNAISSANCE DU PAYS DANS LEQUEL NOUS VIVONS.

CE PRÉALABLE DEVANT PERMETTRE DE RESPONSABILISER LA POPULATION SUR SES DROITS ET SES DEVOIRS.

1- COMMENT MIEUX AIDER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE, SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

Réduire les besoins de déplacement : télétravail, gestion des temps

Enjeux sur la santé de la mobilité

Développer les infrastructures et les équipements : transports en commun, qualité de service à améliorer

Financement de ces infrastructures : fiscalité intelligente

Logement : rénovation et qualité en plus de la consommation énergétique : fiscalité écologique !

2- COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔT, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

Définir une politique claire et volontariste (transition écologique, économique et solidaire)

Rendre visible le pourquoi de l'impôt : enjeux de santé, bien être éducation, formation, services publics locaux...illustrer le propos doit être clair et compréhensible sans être dédaigneux.

Fiscalité douce et équitable, mais aussi efficace et compétitive

Poursuivre l'allègement des charges sociales est fondamental, donner aux entreprises la liberté d'augmenter le pouvoir d'achat de ses salariés sans imposition ni charges : par exemple un forfait mensuel au-delà de salaire de base, forfait qui serait exonéré : ce qui favoriserait les bas revenus. L'intéressement ne devrait pas être taxé.

Financement des politiques de santé, mobilité, rénovation par une fiscalité portant notamment sur la pollution. Tout en veillant à ne pas défavoriser les entreprises françaises (ex diesel en Afrique)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE REGIONALE

3- DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ, COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHE DES FRANÇAIS ?

Arrêter de casser les corps intermédiaires, si une mutualisation paraît nécessaire (chambres consulaires), elle ne doit pas se faire au détriment de la proximité. De même le service public de proximité doit perdurer.

Revaloriser le rôle des associations qui font le lien social.

Responsabiliser la population sur ses droits et devoirs.

4- QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN AUJOURD'HUI ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES.?

Agir sur la gouvernance des conseils de développement et leur redonner une existence là où ils ne fonctionnent pas ou plus.

Faire évoluer ou revaloriser le rôle des organismes et structures déjà existantes (CESER, Conseils de développement, EPCI...)

Afin de mieux préparer les français à un rôle actif et constructif dans la vie citoyenne revoir la pédagogie dès le primaire.

Associer les citoyens, même sur des temps courts, aux réflexions qui les concernent ?

1) LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Comment se loger ?
- Comment se déplacer ?
- Comment se chauffer ?

Face à l'urgence écologique, des solutions doivent être pensées pour être accessibles à tous.

- organiser la mutualisation des déplacements dans les communes (covoiturage ...).
- développer la mutualisation d'achats d'Énergie entre particuliers (appel d'offres auprès des fournisseurs).
- renforcer l'accompagnement aux familles par l'aide de travailleur social en économie sociale et familiale pour lister et analyser leurs charges fixes : par exemple, facture du gaz importante, chercher des solutions en isolation ou réglage de chaudière, etc.
- baisser la TVA sur les différents modes de chauffage (passer de 20% à 5,5%).
- revoir les charges (eau, chauffage, ...) qui sont parfois plus élevées que les loyers sociaux

o déjà existant : tarifs sociaux pour les personnes en difficultés (le Tarif de Première Nécessité (TPN), Chèque énergie). Revoir et faciliter l'accès à ces aides et revoir leurs montants?

- mettre en place un accueil unique d'informations simplifiées accessible facilement à la population en prenant en compte les zones blanches et l'illectronisme.

La plupart des demandes se font sur internet (bourses, aides diverses d'allocations, handicap ...). Seuls les initiés comprennent les questions ce qui induit de nombreux dossiers abandonnés !

- baisser les minimas pour les aides Fond Solidarité Logement, énergie et éventuellement augmenter leurs montants.
- revoir les critères d'attribution (CAF) pour octroyer davantage de financement : APL, Allocation de logement social ou familial, etc.
- augmenter l'âge des enfants sur les indemnités des différents modes de garde.
- inclure un forfait Internet sur les aides au logement pour les plus défavorisés pour éviter la rupture sociale.
- appeler les employeurs privés et ceux participant au service public, à s'engager massivement dans la négociation de plans de déplacement d'entreprises ou interentreprises. Idem dans les structures associatives ou dans la Fonction Publique.

o déjà existant : prise en charge de 50% par l'employeur de l'abonnement transport collectif

- rendre obligatoire la négociation pour la prime de transport pour les employeurs n'ayant pas négocié de plan de déplacement.
- demander un état des lieux de l'utilisation des CICE ou CITS afin qu'ils ne servent pas à renflouer les caisses des entreprises, mais soient réinjectés dans les salaires ou dans la NAO ou servent comme l'objectif premier le prévoyait à créer ou préserver des emplois pérennes.

- mener une politique déterminée de rénovation énergétique du parc immobilier ancien

o prêt à taux 0% : existe déjà mais sous conditions de revenus. Eco PTZ concerne les travaux énergie mais là aussi sous conditions de revenus donc pour les personnes vraiment en difficultés ou ayant peu de revenus.

o verser les aides en amont ou directement aux prestataires et non à terme échu. Le restant à charge reste encore trop important.

- faire connaître et développer le dispositif de la prime éco-énergie déjà mis en place par un certain nombre d'entreprises, fournisseurs d'énergie type Auchan et autres : <https://www.prime-eco-energie.auchan.fr/>

- accompagner les ménages dans la transition écologique avec une réorientation de l'épargne et de la finance vers la transition écologique et au service de l'économie réelle et des besoins des citoyens.

o existe déjà : depuis 2007, objectif du LDD : la finalité du livret de développement durable est d'apporter une aide financière aux projets à vocation de développement durable, sur la base des dépôts des épargnants sur leur compte LDD. Par exemple, on peut retrouver des investissements dans la protection de l'environnement, le développement de nouvelles technologies renouvelables, l'isolation énergétique, etc.

Quid de l'utilisation de ces fonds ?

- développer des initiatives telles que l'isolation des combles à 1 euro qui est aujourd'hui une offre commerciale qui s'appuie sur le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

- arrêter la baisse des aides de l'Etat au logement qui a entraîné la diminution de constructions de logements sociaux par exemple, en Picardie, le financement d'un PLAI par l'Etat est passé de 15000 € en 2008 à – de 1000 € actuellement.

- rénover les logements sociaux vacants et/ou insalubres (600 000 en France) et inciter les bailleurs privés à faire ces rénovations avec en contrepartie, des conventionnements avec la CAF faisant entrer les loyers appliqués dans les catégories des loyers sociaux.

- faire respecter les quotas de construction de logement sociaux dans les communes.

- rendre obligatoire les nouvelles constructions « à énergie positive ».

- mettre en œuvre des systèmes de récupération d'eau à l'échelle des logements et des quartiers pour utiliser les eaux pluviales et les eaux grises.

- accompagner ou inciter les collectivités locales à se développer par le biais :

- de zones d'aménagement type écoquartiers où les logements, les commerces, les équipements, les transports... répondent aux besoins de la population,

- de modes de production d'énergie et de la connexion des nouveaux quartiers avec l'existant et anticiper la mise en œuvre du projet dans sa globalité,

- remettre en place une délégation nationale de l'aménagement du territoire avec une déclinaison régionale anciennement « le responsable du Plan » pour travailler à long terme et non à court terme.
- irriguer le territoire par le développement des zones de revitalisation rurales.
- réinstaurer et développer les transports collectifs en milieu rural avec respect des horaires afin d'améliorer la qualité de l'air.
- mettre en place du transport à la demande là où les transports collectifs ne peuvent être développés à cause de coûts trop élevés sur un territoire peu peuplé

2) LA FISCALITÉ ET LES DÉPENSES PUBLIQUES

- Quels sont les bons prélèvements ?
- Quel est le bon niveau de dépense ?
- Qu'est-ce qu'une fiscalité efficace et compétitive aujourd'hui ?
- Comment la rendre plus simple, plus lisible ?
- la fiscalité est efficace et compétitive quand elle est comprise par tous.
 - harmoniser la législation fiscale au niveau européen.
- mettre en place une véritable évaluation des politiques publiques.
 - rendre lisible les documents budgétaires pour plus de transparence.
- fiscaliser à un juste niveau les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et

Microsoft) qui pratiquent l'optimisation fiscale.

- adapter le quotient familial vital par région (prenant en compte : loyer, chauffage, éloignement) pour abonder un complément « vital » en fonction des ressources et aides diverses exemple : abondement par la Commune GRANDE SYNTHÉ aux personnes touchant les minimas sociaux.
- réviser le Code général des impôts afin d'aboutir à une fiscalité plus juste :
 - en augmentant le nombre de tranches pour une progression de l'impôt plus proportionnelle aux revenus, tout le monde devant être assujéti.
 - instituer une tranche supplémentaire de l'impôt sur le revenu pour les hauts revenus et une tranche supplémentaire de droits sur les successions. Ce serait la juste contrepartie de la suppression de l'ISF et d'une société qui favorise la rente.
- revisiter les niches fiscales.
- appeler à un large débat public sur la fiscalité et la justice sociale pour identifier de manière transparente les meilleurs compromis et conclure un nouveau pacte fiscal.
- partager équitablement la richesse créée par l'entreprise en relançant une dynamique de négociation salariale dans le privé, comme dans le public.
- veiller à l'intégration et au maintien des salariés en situation de handicap dans l'entreprise pour éviter le paiement de la contribution et d'éviter l'indemnisation du salarié par les fonds publics.
- réduire les contrats courts et précaires, ainsi que les temps partiels contraints.

3) LA DÉMOCRATIE ET LA CITOYENNETÉ

- Comment mieux associer les citoyens à la prise de décision ?
- Comment mieux représenter les sensibilités ?
- Comment répondre aux questions des Français sur l'immigration ?
- Comment mieux vivre ensemble et mener une politique d'intégration plus efficace et plus juste ?

- étudier la mise en place d'une dose de proportionnelle lors des élections législatives.
- imposer un seuil de présence pour acter une loi, une circulaire ...

- développer aux travers des municipalités l'information aux citoyens sur les activités municipales et mise en place de référent par secteur pour recueillir les avis des habitants qui ne disposent pas d'outil informatique

- remettre dans les cours d'éducation civique, le rôle des syndicats, des partis politiques, des instances...

- valoriser la place et le rôle des corps intermédiaires (associations, syndicats,...), maintenir leurs moyens et tenir compte de leurs propositions construites collectivement avec et pour les citoyens.

- développer la démocratie participative.

- articuler démocratie participative et démocratie représentative pour décider sur les projets au service du public.

- redonner aux corps intermédiaires la place qu'ils occupaient dans la société afin qu'ils

puissent participer activement aux évolutions sociétales.

- valoriser et mieux prendre en compte les avis émis par les représentants de la société civile nationale et régionale réunis dans les Comités Economiques Sociaux et Environnementaux tout comme dans les Conseils de Développement.

- plafonner le cumul d'indemnités, créer un véritable statut de l'élu pour permettre à tous d'accéder à cette fonction.

- renforcer le rôle et les missions des instances représentants la société civile, les corps intermédiaires (CESER, Conseil de développement...).

4) L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

Dans un monde qui change, dans une France où les mouvements de populations n'ont jamais été aussi massifs depuis 20 ou 30 ans, il est nécessaire de rendre les administrations et les services publics plus accessibles, plus efficaces et plus transparents.

• Comment organiser la présence de l'Etat et des services publics sur le territoire national ?

• Comment prendre en compte la révolution numérique dans cette organisation ?

• Comment lutter contre le réflexe de la concentration ?

- stopper les suppressions de postes dans les Fonctions Publiques et en finir avec une approche purement budgétaire. La vraie

CFDT

question c'est quel service public nous voulons et avec quel moyen ?

- donner un rôle de coordination aux sous-préfectures et préfectures qui devraient être le lieu unique des administrations d'Etat.
- redonner aux élus locaux, principalement les maires des petites communes, les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur mandat, pour maintenir un bon maillage territorial au plus près des habitants.
- assurer la cohérence des décisions et l'équilibre entre les métropoles, les intercommunalités, les campagnes périurbaines, les villes petites et moyennes et les territoires ruraux.
- lutter contre la concentration des difficultés dans quelques quartiers populaires, comme leur renvoi vers des zones périphériques avec un égal accès aux services publics.
- remettre l'humain au cœur de la société (limiter le tout numérique) et plus particulièrement au sein des administrations.
- construire des projets collectifs de territoire ; l'objectif étant de mettre en place un bouquet territorial de services publics et au service du public. Ces projets territoriaux doivent permettre de faire émerger une économie de développement durable ancrée dans les territoires.
- créer un véritable service universel à la connexion pour lutter contre les fractures numériques et permettre ainsi l'installation d'entreprises ou de services sur l'ensemble des territoires et la possibilité pour les salariés de faire du télétravail.
- généraliser des points fixes mais également

mobiles pour tous les services publics et surtout ceux de l'Etat.

Le mouvement social actuel a pour déclencheur le prix du gazole. Il résulte essentiellement de la difficulté à vivre dignement de son travail pour une part trop importante de la population, du creusement des inégalités et d'un système fiscal illisible, dont les mieux lotis peuvent aisément s'affranchir pour tout ou partie.

Sur la forme de ce mouvement social, la CFTC Hauts-de-France constate le rejet de tout ce qui est identifié comme « institutionnel », à commencer par les partenaires sociaux. Cela résulte du double effet de la marginalisation des corps intermédiaires et de l'impact des réseaux sociaux en termes de mobilisation déstructurée.

La situation sociale actuelle justifie l'instauration, par le Président de la République, d'un Grand Débat National auquel prend part l'Union Régionale CFTC Hauts-de-France par la présente contribution.

NOTRE CONTRIBUTION TRAITE, TOUT EN SOUTENANT CE QUE NOUS DÉFENDONS AU NIVEAU NATIONAL, DES PRÉOCCUPATIONS ET DES QUESTIONNEMENTS ACTUELS EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE. IL EN DÉCOULE DES CONSTATS ET DES PROPOSITIONS.

- Ceux, de portées nationales, sont essentiellement issus du Congrès confédéral de 2015 et des travaux menés depuis par le Conseil Confédéral.
- Ceux de portées locales, sont soutenus par l'Union Régionale CFTC Hauts-de-France. Elles répondent plus particulièrement au « quotidien » de nos mandants.

VIVRE DE SON TRAVAIL

La première réponse à apporter à la crise actuelle est un salaire suffisant pour en vivre.

- Cette « lapolissade » implique une réponse systémique en raison de l'effet domino qu'implique la variation de la rémunération de base.
- Le salaire doit aujourd'hui, plus encore dans une région comme les Hauts-de-France, prendre en compte le coût qu'implique d'aller travailler : transports, garde des enfants
- Un salarié doit, au final, avoir un pouvoir d'achat net supérieur à celui qui est sans emploi.
- Une personne sans emploi doit avoir les moyens d'accéder, financièrement, à l'emploi.

L'équation est posée, la CFTC Hauts-de-France n'a pas la prétention d'y apporter, seule, une solution toute faite. C'est à l'ensemble des acteurs concernés : partenaires sociaux (employeurs et salariés), Etat, collectivités territoriales, associations, ... de coordonner leurs efforts et leurs ressources pour apporter des réponses.

La CFTC Hauts-de-France invite à cette démarche au niveau régional pour trouver des réponses adaptées aux réalités de l'économie de notre territoire.

UNE MESURE DE POUVOIR D'ACHAT: REDONNER TOUTE SA PLACE À LA BRANCHE

« Réintégrer les salaires et primes dans le bloc impératif de la branche. »

La CFTC est favorable au dialogue social à tous

les niveaux : branche, entreprise, territoire. Le dialogue social de terrain est nécessaire pour pouvoir répondre au plus près des attentes et des besoins des travailleurs. Concernant l'articulation des normes entre accord de branche et accord d'entreprise, la CFTC n'était pas opposée au principe de décentraliser, donc de renforcer le dialogue social au niveau de l'entreprise pour répondre au mieux aux réalités sociales des salariés. Toutefois l'entreprise ne devrait pas pouvoir déroger aux socles sociaux fixés au niveau de la branche. Seule cette dernière est en mesure d'assurer une régulation économique et sociale au niveau du secteur d'activité et éviter les situations de dumping social et de concurrence déloyale par le moins disant social. Les ordonnances Macron ont mis en place un bloc impératif de domaines limitatifs auxquels il n'est pas possible de déroger de manière moins favorable à la branche par l'entreprise. Concernant les rémunérations, seuls les minima hiérarchiques de branches font partie de ce bloc impératif.

– Pour la CFTC, ce sont l'ensemble des salaires et des primes de branches qui doivent faire partie du bloc de primauté de la branche afin de garantir aux salariés d'un même secteur d'activité une équité sociale et aux entreprises une équité économique.

UNE MESURE DE JUSTICE : POUR UN BAREME PRUDHOMMAL INDICATIF

La CFTC défend la réparation intégrale du préjudice subi par un salarié injustement licencié.

Les conseillers prud'homaux de Troyes, d'Amiens et de Lyon ont décidé de ne pas appliquer les nouveaux barèmes de dommages et intérêts prévus par les ordonnances Macron pour les salariés qui subissent un licenciement abusif, dans des décisions rendues respectivement les 13, 19 et 21 décembre 2018. Les juges ont estimé que le barème était contraire au droit international (convention OIT 158 et charte sociale européenne.) Ce barème impératif pour toutes les actions introduites depuis le 23 septembre 2018 est fixé en fonction de l'ancienneté du salarié et de la taille de l'entreprise à l'exception des cas de harcèlement moral et sexuel, de discrimination ou encore de violation des libertés fondamentales (ex: droit de grève).

Pour la CFTC, les juges sont les plus à même de définir le montant du préjudice réellement subi par le salarié et l'indemnisation adéquate. La CFTC a toujours été opposée au barème obligatoire et demande donc que ce barème ne soit qu'indicatif afin de permettre au salarié lésé et au juge, l'application d'une justice sociale et humaine !

L'EUROPE, MONDIALISATION, RESPONSABILITÉ ET TRACABILITÉ ...

L'EUROPE

Des opportunités de dumping social, par les différences significatives de salaires, se créent entre pays européens. Ce fait est renforcé par les concurrences entre nations et par l'action même de l'Europe (facilités fiscales, aides

CFTC

diverses et, concernant l'action de l'Europe, soutient financier significatif à l'aménagement des pays européens les moins équipés).

Si la CFTC peut croire que l'avenir des citoyens passe par une Europe unie pour traiter à égalité avec les puissances mondiales (actuelles et émergentes : Chine, Russie, Etats Unis, Inde, Brésil, ...), un salarié ne peut y croire lorsque son entreprise est délocalisée en Pologne (Whirpool Amiens) ou au Portugal (Amcor Moreuil) pour des questions de coûts salariaux. L'Europe n'a de sens, donc d'avenir, que si chacun de ses citoyens est l'égal de l'autre.

– Ce constat renvoi à la nécessité urgente d'une Europe au service de tous ses habitants par l'adoption de règles communes en termes de services publics et de protection sociale afin que els prélèvements soient homogènes à travers l'Europe. Le dumping social trouve en effet là sa principale cause.

LA MONDIALISATION ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La mondialisation de l'économie s'est imposée. De nombreux pays accèdent à la compétition économique mondiale, ce qui peut être une chance pour leur développement, mais se réalise dans des conditions redoutables. Le faible cout de main-d'œuvre, l'absence de protection sociale et le non-respect des droits fondamentaux sont entretenus, voire revendiqués pour maintenir l'avantage concurrentiel.

– La responsabilisation sociale des entreprises est un début de réponse à ce contexte, la CFTC souhaite aller plus loin.

TRACABILITÉ SOCIALE

La labellisation de la responsabilité sociale des entreprises est une démarche saine mais insuffisante. Elle n'apporte pas suffisamment de garanties dans la mesure où une entreprise peut être labellisée alors même que ses sous-traitants négligent le droit du travail. Les exemples abondent, notamment avec le travail des enfants dans les pays du tiers-monde. Cette situation est inacceptable sur le plan humain et inéquitable sur le plan économique.

– La CFTC demande la mise en place d'une traçabilité sociale qui garantit les conditions sociales de production de la source à la délivrance du produit ou du service (portabilité des droits, gouvernance partagée, traçabilité sociale, ...) . Une telle démarche ne peut se décider qu'à l'échelle de l'Europe, a minima, pour lui faire une place dans l'économie mondialisée.

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

SITUATION ET AVENIR DES CORPS INTERMÉDIAIRES

Les corps intermédiaires sont des groupes organisés de citoyens qui constituent un lien entre les individus et l'État. Ils animent aussi la société civile si l'on définit celle-ci comme l'ensemble des catégories socio-professionnelles et des courants d'opinions structurés.

Les corps intermédiaires sont fondés sur la base d'un concept cher à la CFTC : la subsidiarité.

Les corps intermédiaires sont les familles, les collectivités territoriales, les entreprises, les ordres des médecins, avocats, etc..., les chambres consulaires, les partis politiques, les associations et bien sûr les syndicats... Chaque corps intermédiaire se regroupe autour d'objectifs, de valeurs et d'intérêts, sans oublier le bien commun auquel invitent la morale sociale chrétienne et la CFTC.

Les corps intermédiaires participent au dialogue social et aux négociations entre partenaires et avec l'État. Ils animent la démocratie dans le respect des minorités. Ils constituent des communautés, du lien social de proximité, des solidarités amicales. Ils sollicitent des expertises pour mieux comprendre la complexité du monde.

Chaque corps intermédiaire est souvent une personne morale, émanation de personnes physiques. Ils permettent de canaliser les impulsions populaires.

Il est de bon ton aujourd'hui de considérer que les corps intermédiaires sont en déclin et affaiblis. C'est en grande partie faux : il y a souvent de bonnes participations aux élections professionnelles et les syndicats sont en capacité de mobiliser les salariés.

Si le nombre d'adhérents aux syndicats est plutôt faible en France, c'est que, à la différence des pays voisins, le fruit des négociations bénéficie à tous les travailleurs couverts par le champ de l'accord et pas aux seuls adhérents des organisations signataires.

Cependant la crise des Gilets jaunes montre

un décalage grandissant dans les « façons de faire ». Elle met en lumière (entre autres) un besoin d'adaptation à un monde du travail et, plus largement une société qui changent. Or les syndicats ont peu rénové leurs pratiques et peu intégré la demande croissante de participation selon des modalités nouvelles (réseaux sociaux...).

Chaque personne demande à être écoutée et pas seulement à voter. C'est pourquoi la CFTC défend que la démocratie doit reposer sur 2 piliers dans chaque corps intermédiaire et au sein de l'Etat :

- Un pilier institutionnel de la démocratie représentative à peu près telle qu'elle fonctionne aujourd'hui car il faut bien à un moment décider (et pas seulement discuter) en connaissance de cause.
- Un pilier de démocratie délibérative où chacun est invité à s'exprimer, second pilier en lien étroit avec le pilier institutionnel. C'est dans ce cadre que la CFTC propose notamment la création d'un Comité Paritaire Permanent du Dialogue Social (C2PDS).

POUR UNE AMÉLIORATION DU DIALOGUE SOCIAL

1. LE COMITÉ PARITAIRE PERMANENT DU DIALOGUE SOCIAL (C2PDS)

Plusieurs événements survenus au cours des quinze dernières années au niveau interprofessionnel ont percuté le dialogue social, mettant en évidence la nécessité d'en améliorer le fonctionnement.

CFTC

Parmi ceux-ci, l'échec en janvier 2015 de la négociation relative à « la qualité et l'efficacité du dialogue social dans l'entreprise et à l'amélioration de la représentation des salariés ». Un échec qui a confirmé la nécessité de réorganiser le dialogue social, pour éviter qu'il soit l'otage des humeurs patronales ou syndicales ou des tergiversations gouvernementales. Les partenaires sociaux, chargés d'impulser le dialogue social naviguent actuellement à vue. Non par manque de sujets, mais par absence de méthode. Entre l'assurance chômage, la réforme des institutions représentatives du personnel, l'insertion professionnelle des jeunes, les retraites complémentaires... les organisations syndicales et patronales ont du grain à moudre, mais la meule est émoussée. Pour la CFTC, la marche harmonieuse de la démocratie sociale suppose la mise en place de règles de fonctionnement pertinentes, simples et lisibles, afin de faire vivre des corps intermédiaires autonomes, responsables, ayant pour souci le bien commun.

– La proposition de la CFTC de créer un Comité paritaire permanent du dialogue social (C2PDS) n'en prend que plus de force. Il ne s'agit pas uniquement d'inventer un énième organisme de délibération, mais véritablement de révolutionner les relations sociales en leur donnant un nouvel élan, de nouvelles perspectives, un nouveau mode de fonctionnement, dans un lieu neutre et libre.

Ce C2PDS permettrait d'établir, en amont et sans lien direct avec l'actualité brûlante, la liste de tous les sujets qui sont du ressort des

partenaires sociaux et qui pourraient faire l'objet de discussions, de concertations ou de négociations (sans obligation systématique de résultats) et de bâtir un agenda partagé de réformes.

Le Comité paritaire permanent du dialogue social pourrait être consulté par le parlement et le gouvernement sur les questions socio-économiques et l'emploi. Des commissions permanentes et temporaires seraient mises en place, constituées de représentants de chacun des partenaires (syndicats et organisations patronales). À titre d'exemple, les commissions permanentes du C2PDS pourraient être découpées comme suit : relations du travail /conditions de travail /rémunérations du travail /emploi et Sécurité sociale /normes internationales du travail...

En amont d'un accord, il reviendrait aux partenaires sociaux d'étudier l'ensemble de la problématique en s'appuyant si nécessaire sur des organismes, des spécialistes ou des acteurs de l'économie et du social afin de s'approcher au mieux d'un constat partagé, et ce pour coller au plus près des réalités.

– La CFTC propose durant cette phase de délibération, des auditions d'acteurs divers concernés par le thème de l'accord sans être forcément « experts ». C'est dans ce cadre et dans cette logique que les aspirations formulées par les Gilets jaunes à plus de participation aux divers processus d'élaboration de la décision publique pourraient être, en partie, réalisées. Les modalités de cette participation restent à préciser (constitution de panels de citoyens...).

2. REDÉFINIR LE DROIT D'EXPRESSION COLLECTIF DES SALARIÉS

La CFTC soutient que les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent leur qualité de vie au travail. Elles déterminent également la performance globale de l'entreprise, donc sa pérennité.

Les événements en cours montrent une évidence : un besoin d'expression des travailleurs et de nos concitoyens sur leurs réalités et difficultés quotidiennes que nous devons entendre et comprendre. Ce besoin d'expression se retrouve aussi à l'échelle de l'entreprise. Le code du travail prévoit depuis les lois Auroux de 1982, un droit d'expression directe et collective des salariés sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail. Ce droit d'expression prévu à l'article L2281-1 et suivants du code du travail est distinct du droit de la représentation du personnel.

Force est de constater que ce droit d'expression est très peu utilisé ou ne serait-ce qu'envisagé dans l'entreprise de manière formelle. D'un autre côté et bien plus récemment, l'une des ordonnances Macron a octroyé la possibilité aux entreprises jusqu'à 20 salariés de soumettre des projets d'accords à l'ensemble des salariés par le biais d'un référendum. Les salariés concernés se trouvent alors en capacité directe d'être source de normes applicables à l'entreprise. Lors de la concertation préalable aux ordonnances, la CFTC a indiqué qu'elle ne cautionnait pas ce principe pour le moins

éloigné, sinon contraire, à l'objectif affiché de renforcer le dialogue social et ses acteurs. Elle estime que la production de normes doit demeurer de la seule responsabilité des organisations représentatives de salariés.

Pour autant, elle reconnaît qu'il est nécessaire tant pour l'employeur que pour les représentants du personnel de pouvoir bénéficier de l'expression de la communauté de travail pour réellement comprendre ses besoins et contraintes. Cela doit permettre aux élus dans l'entreprise de construire par accord avec l'employeur, les normes adaptées car nourries d'une réelle « approche terrain ».

– La CFTC est donc favorable à la rénovation du droit d'expression directe et collective des salariés dans le sens d'une effectivité et d'une utilité à tous les acteurs de l'entreprise (salariés, organisations syndicales, employeur). Elle considère que la loi doit effectivement permettre aux organisations de s'appuyer, d'alimenter leur base de dialogue, de négociation par les perceptions et avis de la collectivité des salariés. Un temps d'échange et de débat en amont de la fixation de l'agenda social de l'entreprise permettrait par exemple de nourrir celui-ci des thématiques qui préoccupent les salariés.

LE RIC (RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE)

La révolution numérique en cours offre à nos concitoyens des moyens d'expression directe sans précédent. Ces derniers s'en emparent avec enthousiasme via les réseaux sociaux notamment. La CFTC qui n'est elle-même pas

à l'écart de ce mouvement s'en réjouit. Elle y voit une aspiration toujours plus grande à prendre une part toujours plus active à la vie démocratique de notre pays.

Nos propositions relatives au dialogue social national (via le C2PDS) et en entreprise (via le droit d'expression collectif des salariés) vont dans ce sens ! Elles respectent l'équilibre entre accroissement des possibilités d'expression et nécessité de décider donc de cadrer cette expression dans le souci du bien commun.

L'une des principales revendications des Gilets jaunes porte sur l'instauration d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC). Cette revendication nous paraît de nature à fragiliser ce nécessaire équilibre. Dans sa version la plus radicale, ce référendum pourrait être « abrogatoire, révocatoire et législatif ». En d'autres termes, il serait possible par cette voie de modifier les lois qui organisent notre « vivre ensemble ». Notre pays, notre démocratie ont besoin de stabilité afin que l'action politique (au sens noble du terme) à laquelle contribuent les corps intermédiaires dont la CFTC puisse produire ses résultats sur le moyen / long terme.

– Si les résultats sont absents, nos concitoyens et nous-mêmes avons toute latitude via les urnes d'opter pour une autre politique. La possibilité ouverte par référendum à des initiatives citoyennes multiples, incessantes et désordonnées comprend un véritable risque de fragilisation de nos institutions et à tout le moins de neutralisation de l'action politique (dont celle des syndicats).

FISCALITÉ

FISCALITÉ ET DÉPENSES PUBLIQUES

La France est le premier pays en termes de prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) parmi les 36 pays membres de l'OCDE. En 2017, ils représentaient 46,2 % du PIB. Ce taux a nettement augmenté depuis 2007 (33,6 %). Ceci s'explique par la qualité et l'ampleur des services publics en France comprenant ainsi de nombreuses infrastructures publiques, la gratuité de l'enseignement et d'importantes dépenses sociales.

La principale source de recettes fiscales pour l'Etat est la TVA. Elle représente à elle seule 52 % de ses recettes. Cet impôt repose sur l'ensemble des consommateurs. L'impôt sur le revenu (IR) arrive en deuxième position et constitue 24 % des recettes fiscales de l'Etat. L'impôt sur les sociétés (IS) arrive en 3ème position avec 8.6% des recettes. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) permettent, quant à elles, de financer la protection sociale.

Ces recettes sont utilisées pour répondre à des services publics forts. Le financement de notre système de protection sociale représente ainsi 47 % des dépenses publiques en 2017. Plusieurs limites apparaissent dans notre système fiscal et remettent en cause l'ampleur de l'intervention publique. Tout d'abord, il repose essentiellement sur des prélèvements obligatoires dont les taux sont fixes, entre autres : la TVA, la Taxe

intérieure sur la consommation des produits énergétique (TICPE), la CSG ou l'Impôt sur les sociétés (IS). En revanche, les impôts dont le taux est progressif sont plus restreints : l'IR, les droits de succession ou l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Dans ce cas, le taux progresse en fonction de l'assiette de l'impôt, par exemple le revenu du travail pour l'IR. Un impôt progressif est facteur de redistribution et de justice sociale.

Ensuite, le système fiscal français est complexe. Il existe de nombreux dispositifs dérogatoires appelées dépenses fiscales ou niches fiscales. Ainsi, le taux d'imposition théorique de l'IS était de 33,3 % jusqu'en 2017 pour la majorité des entreprises alors que le taux moyen réel était nettement inférieur. Pour comparer les taux d'imposition entre les pays, il est donc plus pertinent de considérer les taux moyens. Parmi les niches fiscales figurent les politiques d'allègement de cotisations sociales.

La complexité du système nourrit en partie les pratiques d'évasion fiscale. La problématique de l'évasion fiscale est particulièrement d'actualité aujourd'hui, puisqu'elle représente un manque à gagner important pour les recettes fiscales. Les estimations des pertes de recettes dues à l'évasion fiscale en France se situent dans une fourchette de 30 à 50 milliards par an (rapport du sénat de 2012). A titre d'illustration si l'on considère la fourchette haute, cela correspond environ à 1/3 des recettes de la TVA, à 2 fois les recettes de l'IS ou encore au budget de l'enseignement scolaire (ensemble des crédits dédiés à l'enseignement public et privé y compris ceux de l'enseignement agricole)

Plusieurs actions sont mises en place pour lutter contre l'évasion fiscale par le gouvernement. Par exemple, le « verrou de Bercy » qui constituait un obstacle vers plus de transparence, a été partiellement levé.

Pour autant, plusieurs dispositifs de la Loi de Finance 2019 peuvent paraître contraires à l'objectif de lutte contre l'évasion fiscale. Par exemple, « l'exit tax » est délaissé au profit d'autres dispositifs « anti abus » moins contraignants.

Afin de maintenir les dépenses publiques et de compenser la perte de recettes fiscales due à l'évasion fiscale, l'Etat est contraint d'emprunter sur les marchés, ce qui accroît la dette publique.

La CFTC Hauts-de-France constate que l'évasion fiscale et les niches fiscales (qui profitent essentiellement à une minorité de contribuables très aisés) sont devenues intolérables pour une part grandissante de la population : elles rendent la fiscalité et les prélèvements sociaux illisibles pour trop de concitoyens.

Compte tenu de ce qui précède, la CFTC avance les propositions suivantes :

- La priorité pour la CFTC réside dans la mise en place d'une fiscalité juste. Une fiscalité qui tienne compte de la capacité contributive de chacun, autrement dit, une fiscalité adaptée aux revenus perçus par les contribuables. Les impôts progressifs demandent ainsi un effort contributif plus important aux acteurs économiques les plus aisés. Dans cette logique, la CFTC demande la restauration de l'ISF.

CFTC

Compte tenu de l'inefficacité des allègements de cotisations sociales au-dessus de 1,6 Smic, mise en évidence par une récente étude du Centre d'analyse économique, la CFTC demande leur suppression. Ces exonérations ne créeraient pas d'emplois et n'auraient aucun impact sur la compétitivité des entreprises vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. En revanche, elles pèsent sur les finances publiques et sur notre protection sociale. Concernant la lutte contre l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale, la CFTC estime qu'il convient de renforcer l'arsenal juridique :

- en supprimant purement et simplement le « verrou de Bercy » (veto du ministère de l'Économie pour empêcher la justice de poursuivre les personnes ou organismes suspectés de fraude fiscale).

- en restaurant l'« exit tax » (impôt créé pour lutter contre l'évasion fiscale pour dissuader les contribuables d'élire domicile dans des pays où l'imposition est plus clémente).

FISCALITÉ ET FAMILLES

Aujourd'hui une aide fiscale existe pour la garde d'enfants jusqu'aux 6 ans de l'enfant (âge de la scolarisation obligatoire). Il s'agit d'un crédit d'impôts égal à 50% des dépenses engagées pour les frais garde.

Or force est de constater que les frais de garde ne prennent pas fin aux 6 ans de l'enfant. La fin de la journée d'école (16h, 16h30) ne coïncide pas avec la fin de la journée de travail des parents, à plus forte raison lorsque l'on considère des temps de transport parfois

longs. Des frais de gardes souvent en centre de loisirs municipaux sont donc inévitables pouvant parfois s'accompagner de temps partiels choisis par nécessité (le plus souvent par des femmes).

Certes, dans le panel des aides fiscales pour services à la personne, un crédit d'impôt existe pour les enfants au-delà de 6 ans mais d'une part, ce crédit n'est prévu que pour une garde à domicile ou une aide aux devoirs. D'autre part, l'ampleur du coût de ce service est telle que le reste à charge pour les familles est considérable. Par ailleurs, l'offre de services n'est pas aussi déployée en zone rurale qu'en zone urbaine. Ce crédit d'impôt bénéficie de fait aux ménages les plus aisés mais pas aux plus modestes qui en auraient pourtant le plus besoin.

Dans un souci de justice sociale, la CFTC estime que les aides fiscales doivent répondre à des besoins sociaux des personnes et ménages les plus modestes. Sans remettre en cause les aides existantes qui permettent de faire vivre tout un secteur d'activité en expansion et créateur d'emplois, il s'agit de rendre accessible ces aides aux personnes qui en ont le plus besoin.

- La CFTC demande que le crédit d'impôt actuellement existant pour la garde d'enfants soit prolongé pour la durée de la scolarisation en primaire (jusqu'aux 11 ans de l'enfant).

CFTC

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LA FISCALITÉ CARBONNE

L'objectif de la fiscalité carbone vise à donner un prix aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière à inciter les utilisateurs d'énergie fossile à modifier leurs comportements et à investir dans les énergies renouvelables et ainsi à limiter le réchauffement climatique sous peine d'aggraver la situation sanitaire, économique et sociale des populations.

Parmi les principaux outils de la fiscalité carbone figure la composante carbone de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétique ou TICPE (l'autre nom de la taxe carbone). C'est à la fois l'augmentation de la TICPE qui a provoqué la colère des Gilets jaunes et le fait que le produit à en attendre n'était pas affecté au financement de la transition écologique. Le gouvernement a donc décidé d'annuler cette hausse. Il n'en demeure pas moins qu'une taxation du carbone est une nécessité pour lutter contre le changement climatique et la pollution.

La CFTC reprend ici plusieurs pistes présentées avec plusieurs ONG et associations en 2017 pour faciliter l'acceptation et la compréhension de la fiscalité carbone :

POUR LES MÉNAGES :

– rehausser le montant du chèque énergie à 400 euros par ménage ; il faut savoir que son

montant est lié au revenu fiscal de référence et qu'il est donc variable. A titre indicatif, depuis le 1er janvier, il est en moyenne de 200 euros. Ce chèque énergie permettra aux ménages aux revenus modestes de payer une partie de leurs factures d'énergie, en particulier l'électricité et le gaz.

POUR LE LOGEMENT :

– accorder à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) une partie pérenne des recettes de la composante carbone afin de permettre d'augmenter la performance des rénovations et de trouver des solutions adaptées aux ménages.

POUR LA MOBILITÉ :

– dédier une partie de la collecte de la fiscalité carbone à une organisation efficiente des transports en commun. Dans cette logique, les collectivités territoriales pourraient également favoriser le covoiturage.

POUR LES TERRITOIRES :

– verser une partie des recettes de la composante carbone aux collectivités qui l'affecteraient à leur politique énergétique et climatique, en complément de ce qu'elles reçoivent déjà de l'Etat pour favoriser la transition écologique.

Le point commun de ces différentes pistes réside dans l'affectation du produit de la TICPE au seul financement de la transition écologique. C'est, pour la CFTC, la seule façon de légitimer la « taxe carbone » aux yeux de nos concitoyens et, ce faisant, de réconcilier « écologie » et « justice sociale ».

CFTC

L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

La CFTC est attachée à l'existence de services publics de qualité disposant des moyens humains et matériels pour remplir leurs missions au service de nos concitoyens sur tout le territoire national. L'égalité d'accès de tous à tous les services publics qu'il s'agisse de l'emploi, du logement, des transports ou encore du numérique conditionnent notre « vivre ensemble ».

Une des expressions les plus récurrentes des Gilets jaunes concerne les difficultés croissantes d'accès aux services publics de nombre de nos concitoyens. C'est particulièrement le cas des territoires isolés. Parmi les services cruciaux en manque de réponse adaptée, la CFTC relève que les difficultés d'accès à la santé sont emblématiques de la situation actuelle.

ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS

Le citoyen veut un service public accessible. Les administrations doivent évoluer vers le numérique (tendance a priori irréversible) et réduire leurs coûts (nécessité budgétaire). La réforme des services publics doit donc répondre à ces impératifs.

Dès lors que les services publics sont essentiellement numériques, la CFTC considère qu'ils s'organisent en deux formes distinctes :

– La réalisation et le fonctionnement du service public qui peut être géographiquement loin du public

– L'accès au service public qui s'effectue depuis un point unique, le « portail », depuis chez soi, le lieu de travail, ou n'importe quel poste informatique connecté, au plus près de l'administré.

... reste à « connecter » les deux versants. Les services publics en ligne doivent donc être :

– simples de compréhension et d'usage,
– accessibles depuis des portails identifiés et sécurisés (identifiant et mot de passe commun/unique ?).

– accessibles à tous depuis le domicile (déploiement THD). Cette accessibilité constitue en soi un nouveau service public et un droit.

En outre, ils doivent

– concerner tous les services de la vie courantes : démarches administratives, CAF, électricité, sécurité sociale, pôle emploi etc ...la réponse à l'illectronisme (illettrisme électronique) doit être conçue concomitamment à la numérisation des services publics

– garantir le soutien et/ou l'accompagnement dans les démarches par la disponibilité d'un agent public physiquement présent dans un lieu dédié à cet effet

– ce lieu peut être la mairie, la maison des services publics (maillage fin du territoire).

– la disponibilité de cet accompagnement peut être de quelques heures par semaines pour une petite mairie ou quasi permanent dans une métropole.

– cela implique de faire évoluer la fonction d'un certain nombre d'agents publics vers ce nouveau métier (formation)

CFTC

– A cet effet, la CFTC Hauts-de-France propose un moyen simple d’apprécier la pertinence des démarches dématérialisées : si l’agent en charge d’aider tout citoyen dans ses démarches administratives via le numérique ne peut remplir sa mission, c’est que le service public dématérialisé n’est pas conçu correctement.

Une logique similaire, sur la base de Maisons de Santé dans les bourgs centres, peut être mise en œuvre sous réserve:

– de permettre le recrutement des personnels médicaux nécessaires (recrutement à l’étranger ?)

– de déployer les outils numériques permettant la consultation de médecins spécialistes à distance

– d’organiser une offre globale et cohérente (médecin, infirmier, kiné, aide-soignant, etc)

Les Hauts-de-France constituent un bon terrain d’expérimentation par la diversité de son territoire (métropolitain, urbain, rural maillé de bourgs centres, rural isolé, etc.). Cependant :

– cette évolution des services publics a un coût et soulève des difficultés à identifier puis à surmonter ;

– nécessite une démarche d’ensemble des acteurs concernés pour obtenir des effets d’échelles : les communes ou communautés de communes, les départements, la Région, les administrations de l’Etat, les services délégués (CAF, Sécurité sociale, chambres consulaires, services de l’eau et électricité, etc.). En effet, aucun acteur n’est en mesure de faire seul.

LA PROPOSITION DE LA CFTC HAUTS-DE-FRANCE

– Permettre aux acteurs concernés (collectivités, administrations de l’Etat, établissements publics, organismes délégataires, ...) de confier au Conseil Régional des Hauts-de-France l’organisation et la mise en œuvre de l’accès des services publics : définir l’accessibilité aux services publics, le calendrier et le budget

– Assurer un financement mutualisé de la mise en œuvre de cette accessibilité des services publics.

ACCES AUX SOINS ET SERVICES DE SANTÉ

Bien que souvent pris pour modèle, notre système de santé rencontre des difficultés chroniques qui ont une traduction directe problématique pour les citoyens en termes d’accès aux services et aux soins : désertification médicale, couverture inégale des zones urbaines, organisation de la filière de soins ...

LA RÉALITÉ EST QU’AUJOURD’HUI,

– dans certains territoires ruraux, les usagers du système de soin ne peuvent plus trouver un médecin traitant et que des spécialités médicales ont déserté.

– en zones urbaines, les populations les moins bien loties rencontrent des difficultés pour accéder à la médecine de ville. Cela génère, pour une part significative, l’engorgement des « urgences hospitalières » .

Cet état de fait compromet les prises en charge,

y compris des patients atteints de pathologies chroniques. Cela génère à long-terme une dégradation de l'état de santé de la population dans certains territoires particulièrement.

La transformation des soins de ville passe par un effort de structuration, notamment pour améliorer la coordination des professionnels de santé autour du patient en leur donnant plus de temps pour les consultations.

La CFTC considère que les communautés professionnelles doivent au minimum assurer les cinq services suivants :

- Accès à un médecin traitant pour toute personne sur l'ensemble du territoire ;
- Permanence des soins et prises en charge non programmés (par exemple : ouverture les soirs en semaine, de 20 heures à minuit, le samedi, de 14 heures à minuit, et le dimanche, de 8 heures à minuit.) ;
- Relai des soins de l'hospitalisation au domicile;
- Orientation vers le bon niveau et le bon type de prise en charge en fonction des besoins ;
- Dépistages et vaccination organisés

La CFTC Hauts-de-France souhaite que soit mis en place un réseau territorial de proximité au plus proche des patients sur le territoire.

Cela passe par

- la mise en place ou le renforcement des hôpitaux axés sur des disciplines de proximité, dénommés établissements communautaires (ou ruraux).

- l'implantation organisée des praticiens (généralistes, spécialistes, ...)

Pour la CFTC, cette transition passe par :

- le renforcement des établissements de proximité afin qu'ils disposent de moyens pluridisciplinaires comprenant notamment une activité de chirurgie ambulatoire et d'accueil de moyenne urgence.
- l'organisation d'un maillage complet du territoire national en dehors des grandes villes, en adaptant notamment la carte sanitaire des sites actuels pour répondre aux besoins partout en France ; une attention particulière doit être portée aux sites isolés, souvent dans des zones à faible démographie médicale.

L'INTERVENTION DU SECTEUR MARCHAND DANS LES SERVICES PUBLICS

Le service public a vocation à satisfaire l'intérêt général et donc ne pas recourir aux exigences de rentabilité ou recherche de profit (à la différence des entreprises dont c'est la finalité). Rattachée à une personne publique, l'activité d'intérêt général doit être sous contrôle d'une administration ou liée à la personne publique dans le cas de la gestion privée du service public. Dans ce cas, les règles propres à l'administration comme l'attribution de prérogatives de puissance publique, d'obligations particulières, ... peuvent s'appliquer.

Le service public peut donc exister par l'intermédiaire d'une personne publique ou d'un organisme privé qui prend en charge les moyens nécessaires pour garantir la mission d'intérêt général.

Que certains services publics poursuivent un objectif de rentabilité n'est pas ce qui choque dès lors que la notion de profit ne s'y substitue pas. Les transports, l'énergie, les communications, la santé, ... sont des secteurs d'activités largement considérés comme relevant des services publics. Ils font de plus en plus l'objet d'une suspicion au sein de la population avec le sentiment d'être captifs de sociétés privées dont la finalité lucrative se réalise sur le dos des besoins vitaux de la population.

La CFTC Hauts-de-France s'inquiète de cette situation et appelle à :

- redéfinir ce que doivent être les services publics, dans le cadre européen puisque c'est aujourd'hui à cette échelle que se pose cette question, et à poser les limites de la marchandisation des besoins vitaux de la population.

DES DROITS NOUVEAUX POUR DES EMPLOIS NOUVEAUX.

Depuis le début de la crise dite des Gilets jaunes, les différents analystes tendent à démontrer que la colère est souvent née d'un sentiment d'exclusion ressentie par une partie de la population. Aux fractures sociales et territoriales déjà largement connues de tous,

une nouvelle fracture semble exacerber ce sentiment : la fracture numérique.

L'enjeu, concernant ces évolutions numériques, c'est de convertir les craintes suscitées par la 3^{ème} révolution industrielle en opportunité pour une société plus juste. Pour ce faire, il est urgent de répondre aux 5 défis suivants :

L'UBERISATION, ARTIFICIELLE

Le gouvernement s'est dit « très preneur » d'une négociation interprofessionnelle sur les nouvelles formes de travail liées à la transition numérique. Une telle négociation s'impose tant les flous juridiques sont nombreux autour des chauffeurs Uber, livreur Deliveroo et autres travailleurs des plateformes internet. Salariés selon les uns, autoentrepreneurs pour les autres.

Récemment Uber s'est pourvu en cassation pour faire tomber les premières décisions de justice qui établissaient un lien de subordination requalifiant les chauffeurs en salariés. La multiplicité de ce type de plateforme n'ira pas en décélérant avec le temps, il est donc urgent de s'y atteler. La CFTC y est déjà prête. Elle a publié une étude Ires sur la question qui lui a permis d'affiner ses positions.

Le rapport du député Cédric Villani relatif à l'intelligence artificielle (28 mars 2018) souligne l'apparition de sérieux risques psychosociaux face aux nouvelles situations de travail issues de l'automatisation. Il suggère aux syndicats d'obtenir une négociation obligatoire sur ce thème en entreprise et l'ouverture d'un « chantier législatif spécifique ».

L'INTELLIGENCE

Là encore, n'attendons pas que les souffrances s'amplifient pour nous saisir du sujet qui ne concerne plus notre avenir mais bel et bien le présent.

– CFTC Hauts-de-France souhaite que les partenaires sociaux en région, les organismes de formation, l'Académie et les milieux universitaires agissent de concert, au niveau régional, pour s'approprier ces évolutions et organiser les réponses adéquates par le dialogue social au sein de nos entreprises.

L'ACCES AU NUMÉRIQUE

La question de l'accès au numérique est primordiale et ne doit pas laisser sur le côté de la route toute une frange de la population, soit mal couverte par les réseaux, soit mal formée aux usages du numérique.

La crise dite des Gilets jaunes a fait apparaître un sentiment souvent légitime, d'une France à 2 vitesses, selon que l'on vive dans les centres des grandes villes ou en périphérie de villes moyennes.

La couverture téléphonique, l'accès à la Wifi, à la fibre, à la 4G n'est en rien identique selon son lieu de vie. C'est d'autant plus dommageable que le télétravail peut être une solution aux surcoûts de déplacements engendrés par le prix de l'essence.

Outre cette fracture numérique géographique, il existe un autre type de fracture liée à la pratique même et aux usages: l'illectronisme (néologisme basé sur l'illettrisme).

– CFTC Hauts-de-France invite les décideurs locaux en région à intensifier l'effort sur le déploiement du numérique en tout point du territoire.

Cette démarche est à rapprocher de la dématérialisation de l'administration et doit être assorti d'un accompagnement/ formation des usagers.

L'APPARITION DE NOUVEAUX MÉTIERS, RECOMPOSITION DES ANCIENS : UNE CHANCE POUR

L'EMPLOI

50 : nombre de nouveaux métiers recensés

80 000 : nombre d'emplois vacants dans les technologies de l'information et de l'électronique d'ici 2020

27% des emplois numériques sont occupés par des femmes

50% des actifs vont voir la nature de leur métier actuel transformée

Source : Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques)

Parallèlement de nombreux métiers souvent occupés par des personnes peu qualifiées sont appelés à se redéfinir, se recomposer. Cela suscite parfois de vives inquiétudes. La machine ne doit pas se substituer à l'humain mais être à son service. Elle ne doit pas lui prendre son travail, mais lui rendre moins pénible.

L'OFFRE DE FORMATION, LA PROTECTION SOCIALE

Alors que vient de s'achever la réforme de la formation, il est étonnant de voir que bien peu est fait pour anticiper dès maintenant les besoins de mains d'œuvre qualifiée pouvant occuper les nouveaux métiers. Et si possible d'y former prioritairement les personnes dont les métiers sont les plus concernés par ces évolutions digitales.

Par ailleurs, à l'heure où tous ensemble nous tentons de réfléchir et d'œuvrer à un nouveau contrat social, il nous faut penser les contours de la protection sociale de ces nouveaux métiers.

La transition numérique nécessite d'être démocratiquement canalisée. A cette fin,

– la CFTC demande la convocation d'un Grenelle de la robotique et du numérique.

– A l'échelle régionale, la CFTC Hauts-de-France invite la société civile, et en premier lieu les partenaires sociaux, les acteurs économiques concernés et la recherche universitaire à se mettre autour d'une même table afin d'identifier les mutations, leur impact et les mesures ad oc à mettre en œuvre pour ne pas être une population « décrocheuse » en la matière.

CONSOLIDER LA FAMILLE, PILIER DE NOTRE SOCIÉTÉ

DÉVELOPPER L'AIDE AUX AIDANTS

Les proches aidants sont estimés au nombre de 11 millions de personnes en France. Les 2/3 de l'aide apportée sont assurés par des femmes souvent âgées de 45 à 64 ans. Selon les situations, le soutien offert par les proches aidants varie en quantité et en contenu. Ils peuvent aussi bien organiser la vie quotidienne (courses, repas, ménage) que gérer les démarches administratives. Ils sont même amenés parfois à assurer les soins d'hygiène aux personnes. Les aidants familiaux jouent souvent le rôle de coordination avec les intervenants extérieurs. Ils organisent les soins ainsi que les visites chez les professionnels du secteur médical, sanitaire et social. Ils sont donc à la fois le partenaire clé et le pivot de l'accompagnement à domicile.

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a contribué à améliorer la prise en compte des aidants à travers deux mesures : la reconnaissance et le soutien aux proches aidants via le droit au répit et la réforme du congé de soutien familial devenu le congé de proche aidant.

Le droit au répit instauré permet à la personne aidante de souffler en lui permettant, dans la limite d'une aide financière de 500 euros par an, de recourir à une personne pour la remplacer. Le droit au répit tel qu'il a été institué présente cependant plusieurs limites: Son montant reste symbolique ; Il exclut les

CFTC

aidants des personnes ne bénéficiant pas de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), condition préalable pour bénéficier de l'aide.

Le congé de soutien familial a été réformé pour devenir le congé proche aidant mais la CFTC estime que le dispositif n'est pas encore assez attractif. La CFTC souhaite que tous les aidants puissent bénéficier de droits en matière d'aménagement du temps de travail, et accéder facilement à des congés adaptés, indemnisés et flexibles. C'est pourquoi la CFTC soutient l'évolution du « congé proche aidant » sur le modèle du congé enfant malade.

Au-delà de ces aides qui sont des attentes concrètes des citoyens concernés, la CFTC souhaite que soient déployés des services d'aides aux proches aidants sur l'ensemble du territoire. Etant entendu que les différences entre les territoires doivent être prises en compte. En effet, besoins et ressources ne sont pas les mêmes entre un territoire urbain de métropole et un territoire rural enclavé.

Sur ce point, on ne part pas d'une page blanche. Il existe déjà des dispositifs (Maia, clic, EHPAD, associations etc.) pour faciliter et informer les aidants dans leurs tâches. Mais ces dispositifs, même s'ils sont pluriels, ce qui rend parfois l'offre peu lisible, restent marginaux et difficilement accessibles.

Les questions qui se posent sont celles du recensement préalable (aujourd'hui inexistant) des besoins sur un territoire donné et de l'articulation des acteurs et de leurs financements à l'échelle de ce territoire.

Aujourd'hui, l'aide aux aidants est essentiellement financée par les Conseils généraux

(départements) sous la forme d'appel à projets. Cependant, ceux-ci ont peu de moyens et offrent peu de certitudes et de visibilité quant au financement des projets. Ce qui est donné aujourd'hui ne pourra peut-être plus l'être à l'horizon de quelques mois.

En outre, la méthode par appel à projets est très chronophage pour les porteurs à tel point que cela occupe une part disproportionnée de leur temps au regard de leur mission première. Enfin, le fonctionnement par appel à projets donne généralement les financements aux acteurs déjà reconnus et/ou aguerris aux rouages administratifs pour obtenir un financement. Cela freine l'émergence de nouveaux services sur le territoire.

- C'est pourquoi la CFTC souhaite passer à une logique de financement national via la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Pour plus de visibilité, ces financements seraient attribués aux acteurs locaux sur plusieurs années.
- La CFTC identifie quatre services à déployer et à coordonner sur un territoire
- Les soins médicaux
- Les offres de répit (de l'aide quotidienne au placement définitif)
- Les dispositifs d'accompagnements de l'aidant (de l'accueil à la gestion de cas)
- Des offres de formation et de soutien psychologique qui permettent aux aidants de mieux tenir leur rôle dans la durée.

DÉVELOPPER L'AIDE AUX FAMILLES

Les chiffres sont parlants : le dernier bilan démographique de l'INSEE indique que pour la 4ème année de suite, le nombre des naissances a baissé en France. Une situation préoccupante qui nous amène à aborder un sujet qui nous tient à cœur, celui de la famille, élément par ailleurs structurant de notre société.

Nous l'abordons sous l'angle d'un dispositif que nous avons porté dès l'origine, celui du congé parental et de la prestation qui vient - très partiellement seulement - compenser l'absence de salaire durant la période de congé. L'objectif du congé parental est de permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle et familiale, sans que la carrière du parent concerné soit pénalisée.

La CFTC participe actuellement à une mission d'évaluation de ce dispositif qui a fait l'objet d'une réforme au 1er janvier 2015. Réforme qui, selon nous, a clairement raté son but.

Motivée par la recherche d'un partage plus équilibré des responsabilités parentales, la loi « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » a remplacé deux prestations (le complément de libre choix d'activité et le complément optionnel de libre choix d'activité) par une seule prestation : la PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant).

Cette nouvelle prestation doit obligatoirement être partagée entre les deux parents selon les modalités suivantes : Pour le 1er enfant,

le congé peut être d'une année (au lieu des 6 mois avant la réforme) mais à condition que ce soit le second parent qui bénéficie des 6 mois supplémentaires. A partir du deuxième enfant, la durée du congé et sa prestation demeurent à trois ans (comme auparavant) mais à condition que 12 mois soient pris par le second parent. Elle est sinon ramenée à deux ans.

Au final ce partage obligé des responsabilités familiales s'est traduit par une diminution de droits pour les familles.

POUR LA CFTC, IL EST NÉCESSAIRE DE RÉFORMER LE CONGÉ PARENTAL CAR TANT QUE CETTE PRESTATION RESTERA SI FAIBLE (DE 147,67 À 396,01 EUROS PAR MOIS, SELON QUE LE PARENT RÉDUIT SON ACTIVITÉ OU L'INTERROMPT COMPLÈTEMENT) ET QUE LES ÉCARTS DE SALAIRE PERSISTENT ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES, LE PARTAGE DU CONGÉ PARENTAL RESTERA UN VŒU PIEUX. CETTE RÉFORME DOIT DONC PERMETTRE AUX FAMILLES D'AVOIR LE NOMBRE D'ENFANTS QU'ELLES DÉSIRENT ET LA LIBERTÉ DANS L'ORGANISATION DE LEUR VIE FAMILIALE.

MIEUX INDEMNISER LE CONGÉ PARENTAL ET OFFRIR À TOUS LES PARENTS DES MODES D'ACCUEIL DE QUALITÉ, EN NOMBRE SUFFISANT ET ÉQUITABLEMENT RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE PERMETTRAIT DE METTRE LES FEMMES ET LES HOMMES UN PEU PLUS À ÉGALITÉ FACE AUX EMPLOYEURS. CELA INCITERAIT ÉGALEMENT LES PÈRES À S'IMPLIQUER DAVANTAGE DANS LA VIE FAMILIALE ET DOMESTIQUE, TOUT EN LIMITANT LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES AU SEIN DU MÉNAGE.

FO

Pour la première fois, le gouvernement se trouve confronté à un mouvement citoyen spontané, né à partir des réseaux sociaux. La contestation au départ issu de la hausse des taxes sur le diesel, s'est élargie à bien d'autres sujets.

Le mouvement des gilets jaunes a placé la critique des institutions de la V^{ème} République au cœur de ses revendications avec celle de la fiscalité et celle du pouvoir d'achat.

Pour notre région il est évident que la difficulté de se loger le plus près possible de son travail pose de réels problèmes d'environnement de coût et de santé publique. Il faut donc travailler sur la fiscalité immobilière et développer le transport en commun.

La fiscalité est la base de toutes réflexions et d'une grande partie des solutions.

Néanmoins est il normal que le prélèvement de l'impôt soit si injuste dans notre pays, ou la classe moyenne soit la principale recette fiscale. Est-il juste que les entreprises les plus importantes (C40) soient oubliés de Bercy au détriment des petites créatrices d'emplois.

Les gilets jaunes revendiquent une place plus importante dans la prise de décisions. Pour cela l'institution Parlementaire existe mais elle doit représenter l'ensemble des Français.

Nous devons également redonner la parole aux corps intermédiaires et notamment aux partenaires sociaux, on voit aujourd'hui la dangerosité de l'inorganisation.

Nous avons dénoncé depuis plusieurs années non seulement la baisse du pouvoir d'achat, l'inégalité fiscale des services publics dans les territoires que ce soit administratifs ou des

services de santé.

Vous nous demandez Monsieur le Président de nous prononcer autour de thèmes, notre groupe y participera en vous précisant que nous pouvons également nous référer sur les travaux du Ceser.

Notre groupe formule des constats et propositions afin de contribuer aux travaux du CESER des Hauts de France.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Rendre l'écologie accessible économiquement à tous.

Si écologie économique alors il y aura réduction des dépenses

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COP 21

1 - COMMENT SE LOGER ?

- Augmenter tous les Salaires (35 h : hauteur de 80 % du salaire médian)

- Faire en sorte que la plateforme unique de demande de logement fonctionne comme elle le devrait : que tous les bailleurs participent aux demandes.

- Baisser le coût des loyers significativement et des charges

Un loyer actuellement atteint 45 % d'un SMIC
Si le coût des loyers baissent, alors la CAF n'aura plus à donner d'APL aux bailleurs

- Loi Dallo : Droit au logement ; la demande doit pouvoir se faire au niveau des mairies avec une prise en compte immédiate et non de la préfecture dont le délai d'attente est de 3 mois

FO

- Créer une cellule d'aide réactives aux personnes dont le besoin est immédiat (personnes en divorce, SDF ...)
- Créer plus de logements sociaux : création de bâtiment à basse consommation, maison à énergie positive

2 – COMMENT SE DÉPLACER ?

- Gratuité des transports en commun adapté aux heures de travail et accessible aux personnes en mobilité réduite
- Plus de lignes de métro
- Augmenter le nombre de train sur les petites lignes et éviter les fermetures
- Généraliser le développement des bus fonctionnent au gaz de méthane
- Développement des voitures à hydrogène comme au Japon ou en Amérique
- Politique de développement des bornes de recharge pour voiture électrique
- Création de Tram Bus : 100% électrique (recharge par induction) comme dans le sud.
- Généralisation de la prime de transport par les employeurs pour tous types de transports (voiture, vélo, scooter) à 400 € / an
- Augmenter l'aide régionale à la mobilité des demandeurs d'emploi

3 – COMMENT SE CHAUFFER ?

- Aide à isolation optimale thermique des logements et notamment rénovation d'isolation les logements sociaux par les bailleurs
- Retrait des tuyaux de Gaz dans les logements

sociaux pour annihiler les risques

- Développement de l'éolien off-shore
- aides à la recherche de nouvelles technologies
- éolien à axe de rotation verticale
- utiliser et développer la biomasse (électricité à partir de déchets végétaux)
- récupération des eaux de pluies à utiliser pour les WC
- réduction des taxes sur les combustibles de chauffage via la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers)

LA FISCALITE ET LES DEPENSES PUBLIQUES FISCALITE

L'injustice fiscale est l'une des principales revendications des GJ

Comment peut-on parler aujourd'hui de justice fiscale dans notre pays quand le montant des sommes placées dans les paradis fiscaux s'élève à 80 milliards d'euros que l'évasion est de 40 milliards par an

Comment peut-on parler de justice fiscale quand la suppression de l'impôt sur la fortune de 5 milliards d'euros est gracieusement accordée aux plus riches sans que l'on puisse apporter la preuve que cette exonération soit réinjectée dans l'économie de notre pays,

Que dire des 40 milliards par an de CICE accordés aux entreprises sans en exiger les contreparties,

FO

Comme chacun le sait nous ne pouvons dresser un constat incontestable et accablant des graves dysfonctionnements du système fiscal français et des INEGALITEES qu'il génère et de soumettre des pistes de réflexions radicales non plus pour rafistoler mais pour le reconstruire de fond en comble,

L'acceptation de l'impôt et légalité des citoyens devant celui-ci sont au cœur de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Les majorités successives ont chacune contribué à faire de la fiscalité un champ de ruines,

En France, différents services publics sont assurés aux citoyens, Un service public est un service organisé dans une intention d'intérêt général,

La question des services publics représente un enjeu politique et économique important, Le secteur public possède un poids important dans l'économie nationale, tant par le nombre et la diversité des effectifs qu'il emploie, par ses dépenses, mais aussi par les prélèvements obligatoires qu'il rend nécessaire, Nous devons posséder des services publics déterminés, nécessaires et efficaces au service de la population,

Les services publics doivent s'adapter aux évolutions de l'intérêt général et donc aux besoins de la collectivité. Les évolutions qui s'opèrent avec le temps doivent ainsi être prises en compte par le service public, qui doit s'adapter à chacune de ces mutations.

Le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français est clair :

L'impôt doit être juste, payé par tous, non dévoyé au service de la collectivité et de la nation.

1- QUELS SONT LES BONS PRÉLÈVEMENTS ?

- Les cotisations sociales sont indispensables pour le fonctionnement du volet social et des services publics
- Rétablir les taxes et impôts proportionnellement aux revenus

2- QUEL EST LE BON NIVEAU DE DÉPENSES ?

- Le plus efficient possible : efficace avec un coût réduit sur les dépenses
- Créer un vote citoyen pour la validation des projets d'investissement public
- Améliorer les services publics gratuits

3 - QU'EST- CE QU'UNE FISCALITÉ EFFICACE ?

- Elle est compétitive et efficace si elle est appliquée équitablement à tous les citoyens même s'ils résident ailleurs que dans la région ou le pays
- Même chose avec les entreprises, même si ces dernières sont expatriées dans d'autres pays ou ayant leur siège social dans d'autres régions.
- réduire les impôts sur les sociétés si les salariés ont une augmentation salaire à 2 %/an
- Revoir la répartition financière nationale donnée à la région, en fonction du nombre

d'habitant, majorée en fonction du nombre de personnes handicapées.

- Réduire les Taxes sur les Valeurs Ajoutées (TVA)

4 – COMMENT LA RENDRE PLUS SIMPLE ET PLUS LISIBLE ?

- Dépenses justifiées et vérifiables, contrôlé par les comptes publics et publication des comptes au Journal Officiel annuellement

- Faire connaître les villes et villages de la région qui est encore méconnu du grand public

- Y préciser l'attractivité de ces lieux de vie

LA DEMOCRATIE ET LA CITOYENNETE

Le système d'individualisation d'organisation du travail ou tout autre forme, met à mal le modèle social, mais aussi la cohésion de notre société et ne favorise pas la participation citoyenne. La réforme territoriale a mis à mal les missions des services publics, induisant des sources d'inégalités et d'éloignement de la vie participative.

1- COMMENT MIEUX ASSOCIER LES CITOYENS À LA PRISE DE DÉCISION ?

- Associer les informations aux médias pour diffusion à inscription d'un vote électronique ou envoie par une alerte informatique.

- Par radio locale ou par le livret d'information régional dans les boites à lettres et téléchargeable sur internet.

- En créer INTERNET 2.0 : site où le citoyen à apposera son commentaire

2 – COMMENT MIEUX REPRÉSENTER LES SENSIBILITÉS?

- En créant un site de parole dédié avec l'information de son existence

- En les invitant dans instances, réunions,....

- Les Aider à avoir un porte- parole

3 – COMMENT RÉPONDRE AUX FRANÇAIS SUR L'IMMIGRATION ?

- L'immigration est une cause des politiques menées dans les pays ; il faut donc s'attaquer à la source.

- Expliquer ce qu'est l'immigration

- La pauvreté subie par les citoyens conduit à prétexter d'éventuelles et hypothétiques menaces sur leurs droits ; et à constater la différence qu'il pourrait être octroyé aux migrants par rapport à leur condition de vie et d'en faire ainsi des boucs émissaires, en marquant leur identité nationale.

4 – COMMENT MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET MENER UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION PLUS EFFICACE ET PLUS JUSTE ?

- Arrêter de fustiger les immigrés et rechercher des solutions équitables pour tous sans créer de niveau de vie différente entre ceux-ci et les plus pauvres.

- Relever le niveau de vie des plus pauvres

- Ne pas créer de ghetto, mais construire des lieux de vie multiculturel

L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

1 – COMMENT ORGANISER LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ?

- Que les services soient plus communicants entre eux
- En évitant de fermer les établissements publics
- En ne réduisant plus le personnel

2 – COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE DANS CETTE ORGANISATION ?

- Favoriser l'innovation et faire de la région une zone French Tech
- Travailler en collaboration avec ARCEP pour éviter les déserts numérique
- Organiser un plan de déploiement Fibres sur tout le territoire
- Avoir un point d'accès à internet dans les mairies et annexes
- Avoir des couvertures 4G sur tout le territoire, métro inclus
- Permettre que tous dossiers administratifs soient faits numériquement
- Utiliser les interconnexions informatiques des différents services et administration public pour faciliter les démarches des usagers (évite les doublons)

3 – COMMENT LUTTER CONTRE LE RÉFLEXE DE LA CONCENTRATION ?

- Réduire le coût du logement
- Créer plus de logements
- Avoir une accessibilité aux différents types de transports partout
- Eviter de concentrer les lieux d'entreprises, administrations
- Accessibilité internet à moindre coût
- Créer et développer des locaux libres d'accès propice aux nouveaux différents modes d'organisation du travail dans les villes et villages (télé travail, travail nomade ou mobile, travail à distance ...) = moins d'accident de trajet, moins de pollution, de stress ...

Locaux subventionner par une participation des employeurs et conviendrait au travail des personnes en situation de handicap.

MEDEF

La France, comme la plupart de nos voisins européens, a la plus grande difficulté à retrouver le chemin de la croissance. Il en résulte des conséquences majeures pour la pérennité de notre modèle de société.

C'est notamment le cas :

- de notre modèle social qui n'est plus durablement garanti,
- de notre capacité à financer la transition énergétique pour produire et consommer sans épuiser de façon irréversible nos ressources naturelles,
- d'un poids excessif de la dépense publique d'autant plus mal accepté qu'il conduit à augmenter les prélèvements plus rapidement que la richesse produite

Le MEDEF considère qu'il est légitime dans un pays qui fonctionne démocratiquement, qu'un débat s'instaure sur la façon de redistribuer de façon équitable la richesse produite et qu'il revient d'ailleurs aux partenaires sociaux de proposer des réponses dans cette voie.

Dans le même temps, le MEDEF souligne la nécessité de recréer les conditions objectives d'un retour durable à la croissance et au plein emploi qui s'appuie sur la compétitivité des entreprises. Ceci impose dans notre pays des réformes partagées par nos concitoyens et un très large consensus.

Le MEDEF entend prendre part à ce grand débat, conscient que le malaise et l'incompréhension soulevés par les gilets

jaunes ouvrent par ailleurs la nécessité de faire évoluer nos institutions afin qu'elles s'adaptent au rythme et à l'intensité des changements à venir.

FAIRE QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN ENJEU SOCIALEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT ACCEPTABLE

La transition écologique doit constituer une véritable opportunité

- Pour le développement économique, en encourageant les entreprises françaises à développer et exporter des services et des technologies innovantes nécessaires pour rendre économiquement supportable les objectifs climatiques et environnementaux.
- Pour réduire l'impact du coût de l'énergie sur les populations les plus défavorisées

Il convient par ailleurs d'être particulièrement attentif à ne pas détourner son financement en utilisant la fiscalité écologique à d'autres fins comme l'a mis en évidence la taxe carbone.

PROPOSITIONS :

- > Améliorer la performance énergétique des logements pour assurer un meilleur confort et des économies d'énergie aux Français, tout en préservant l'environnement ;
- > Encourager une approche multimodale de la mobilité durable et proposer de

MEDEF

nouveaux services aux utilisateurs ;

- > Réformer le modèle économique des transports publics (Versement transport), pour mieux répartir les coûts de fonctionnement des transports entre les usagers et les entreprises qui en supportent majoritairement le financement ;
- > Mettre en place une prime de 1000 € pour l'aide au déménagement des salariés modestes vivant à plus de 30 km de leur travail ;
- > Instituer un forfait mobilité « domicile-travail » pour les salariés habitant en zones peu denses, financé par un mécanisme de péréquation régionale du versement transport et prise en charge de manière partagée entre les collectivités locales, l'Etat (exonération de charges) et les employeurs ;
- > Mobiliser une enveloppe supplémentaire de 9 milliards d'euros pour faciliter l'accès au logement des salariés, aider à la mobilité et de cette façon favoriser l'accès à l'emploi dans le cadre d'Action logement ;
- > Evaluer les ressources naturelles de nos territoires et les valoriser dans le développement de notre économie ;
- > Réindustrialiser les territoires de façon durable, notamment en favorisant le produire en France pour réduire l'empreinte carbone de nos importations et conserver des savoir-faire ;
- > Garantir à nos entreprises des prix de l'énergie compétitifs et réduire les distorsions de concurrence aux niveaux européen et international ;

- > Renforcer les études d'impact pour évaluer les conséquences économiques et sociales de la transition énergétique.

RÉTABLIR UN LIEN VERTUEUX ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES PUBLIQUES ET RICHESSE PRODUITE POUR ALLÉGER LA PRESSION FISCALE SUR LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES :

Le salarié français moyen se classe parmi les mieux rémunérés au sein de l'UE, a contrario son pouvoir d'achat réel, après paiement des charges et impôts, est l'un des plus faibles. Le sentiment de perte de pouvoir d'achat des Français est d'autant plus fort que le poids des dépenses contraintes pèse de façon croissante sur le revenu disponible.

Pour distribuer 100€ de pouvoir d'achat réel, l'entreprise doit s'acquitter de 231€, (76€ de charges patronales et 38€ de charges salariales) : un record au sein de l'UE.

La dure réalité est que depuis 40 ans, la France a pris l'habitude de dépenser plus qu'elle ne gagne.

Il en résulte que :

- la France est la championne des dépenses publiques parmi les pays européens en y consacrant 56,5 % de la richesse produite (45,8% (en moyenne au sein de l'UE).
- ce niveau de dépenses publiques conduit à un endettement excessif au regard des engagements européens que la cour des comptes qualifie «d'inquiétant» (98,7 % de PIB)

MEDEF

La conséquence directe est l'augmentation des prélèvements obligatoires à un niveau inégalé en Europe (48,4% de PIB contre 40,2% de moyenne en Europe).

Ce constat est d'autant plus inquiétant que les prélèvements sur les entreprises et donc sur la richesse produite, reposent sur un système fiscal archaïque puisque la fiscalité locale taxe l'entreprise avant même qu'elle n'ait produit le premier euro de résultat.

Cette fiscalité est en effet largement prélevée sur les facteurs de production : la masse salariale et les investissements Poids des prélèvements de la fiscalité sur les facteurs de production : 3 % du PIB français en 2016, contre 1,6 % dans la zone euro.

Une fois encore notre pays se singularise en pénalisant directement la compétitivité des entreprises françaises.

PROPOSITIONS :

- > Revenir sur la hausse de la CSG, afin d'augmenter le salaire net perçu par les salariés ;
- > Pérenniser le dispositif de prime exonérée de charges sociales et d'impôts mis en place par la loi d'urgence ;
- > Mettre en place un dispositif unique simplifié de zone franche, sur longue durée (10 ans), bénéficiant de fortes exonérations d'IS et de charges sociales, ainsi que de fiscalités locales, dont le taux et le périmètre géographique relèveraient de la décision des collectivités locales concernées ;

- > Baisser fortement la cotisation foncière des entreprises (CFE), puisqu'elles paient déjà la taxe foncière ;
- > Réformer les « poids lourds de la dépense publiques » : les retraites (13 % du PIB), la masse salariale publique (11 % de PIB), notre système de santé (11 % du PIB) par des choix assumés par nos concitoyens en termes de financement et de prestations ;
- > Analyser parmi les missions qui relèvent de la sphère publique, celles susceptibles d'être confiées au champ concurrentiel pour une plus grande efficacité du service rendu et à un coût optimisé ;
- > Mettre en place une fiscalité sur le résultat produit et non plus sur les moyens de production.

FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET LES SERVICES PUBLIQUES PLUS EFFICACES ?

La France détient le record européen

- Du nombre de collectivités
- Du plus faible nombre d'habitants par communes
- Du nombre d'échelons d'administration publique : régions, départements, métropoles, intercommunalités etc...)

Sans compter que malgré des décentralisations successives, l'Etat reste très présent territorialement par ses services déconcentrés. On pourrait penser que la multiplicité des

MEDEF

échelons rapproche le citoyen des élus. Il n'en est rien :

- Les compétences institutionnelles se chevauchent
- L'Etat continue de fixer les règles en matière de fiscalité locale
- La dotation globale de fonctionnement qui finance les compétences transférées par l'Etat, place les collectivités locales en situation de quasi-tutelle

Il résulte de la complexité de notre modèle d'administration publique, une inefficience qui se traduit notamment par une augmentation continue de la fiscalité locale à un rythme nettement supérieur à celui de la richesse produite, qui se double aujourd'hui d'une véritable crise de confiance envers les institutions.

Il paraît donc aujourd'hui indispensable et inévitable de parachever le mouvement de décentralisation engagé il y a plusieurs décennies, en réfléchissant à un principe de spécialisation des collectivités et du modèle fiscale permettant de les assumer

PROPOSITIONS :

- > Réduire le nombre d'échelons d'administration publique (collectivités locales et services déconcentrés) pour rapprocher le citoyen des élus ;
- > Donner aux collectivités locales les moyens de leur autonomie en spécialisant pour

chaque niveau leurs recettes fiscales ;

- > Privilégier le suffrage universel et mieux faire partager les priorités publiques ;
- > Limiter à 2 mandats consécutifs l'ensemble des mandats électifs afin de faire respirer notre démocratie ;
- > Déterminer la taille optimale des communes et les inciter à mutualiser les services apportés aux citoyens ;
- > Aligner la durée de travail hebdomadaire et annuelle dans les 3 fonctions publiques et les grandes entreprises nationales sur celle de la sphère privée et réformer en profondeur le statut de la fonction publique (réserver le statut aux seuls emplois de puissance publique, Accroître la mixité fonctionnaires titulaires / agents contractuels et développer les mobilités professionnelles) ;
- > Créer un compte unique en ligne pour chaque usager, permettant d'accéder aux démarches administratives et établir un interlocuteur privilégié pour l'accompagnement des usagers, en particulier les populations fragiles et/ou isolées.

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

L'objectif de cette note est de proposer d'abord une réflexion sur les inégalités — leur persistance et leur augmentation récente sont bien en effet une question centrale pour le grand débat — et de remettre en perspective des travaux du CESER HdF. Dans la troisième partie les travaux les plus marquants du CESER sont rappelés avec leurs propositions. Certains sont simplement énoncés et devront sans doute faire l'objet d'un travail des commissions. Ensuite est présentée une réflexion sur la décentralisation.

I- LES INÉGALITÉS AU CŒUR DE LA FRACTURE SOCIALE

1- AU CŒUR DU DÉBAT LA FRACTURE SOCIALE (ET TERRITORIALE)

La question des inégalités et de la fracture sociale qu'elles génèrent est au cœur du « grand débat national ». Cette question est récurrente ; elle est bien identifiée, comme en témoigne le constat établi par J. Chirac en 1995 (voir le journal *Le Monde* du 9 mars 2009).

« La France souffre d'un mal plus profond que ne l'imaginent les acteurs politiques, les responsables économiques, les intellectuels en vogue et les célébrités du système médiatique. Le peuple a perdu confiance. Son désarroi l'incline à la résignation ; il risque de l'inciter à la colère...Trop de Français se sentent incompris et dédaignés... Trop de responsables raisonnent sur des chiffres, pas sur la vie des hommes... Le sort fait aux Français les plus modestes appelle « un changement profond » L'ancienneté — presque un quart de siècle,

mais les signaux avaient été perçus bien avant — et l'actualité du diagnostic doivent nous interroger. La fracture sociale existe toujours ; elle est probablement plus marquée et/ou davantage ressentie par une partie importante de la population. Cela ne pose pas seulement la question de l'efficacité des politiques qui ont pu être menées, mais aussi celle de savoir si, au delà des mots, la volonté de la cohésion sociale constitue bien une ligne directrice forte pour tous les acteurs et les décideurs de notre société. Quelque soit la réponse, la difficulté à traiter ce problème a des conséquences fortes, tout particulièrement deux. La première est politique ou plutôt sociétale. Le mouvement des gilets jaunes s'il traduit la colère d'une partie de la population — probablement pas sa totalité — peut être considéré comme un signal fort du désarroi, du sentiment (et manifestement de la réalité) de mise à l'écart et de la colère. Il vient nous rappeler le risque que d'une façon ou d'une autre, assez rapidement, cette colère s'exprime plus encore, par le vote vers les extrêmes, et/ou par la rue. C'est l'enjeu du débat de renouer avec la grande idée du projet de société partagé. La seconde conséquence est économique. La seconde est d'ordre économique. Les inégalités génèrent aussi de l'inefficacité et finalement tout le monde y perd . Il n'y a pas de conflit systématique entre équité et efficacité.

La question des inégalités est cruciale pour appréhender la fracture sociale. Ces inégalités ne se résument pas aux inégalités de revenu, les plus souvent observées et commentées ; elles touchent plus particulièrement certains territoires. Elles recouvrent en fait une réalité plus large que les CESER ont beaucoup

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

travaillée. Sur les thématiques reflétant la fracture sociale, les CESER ont en effet conduit de nombreuses analyses et formulé des propositions et des recommandations. Le CESER HdF a en particulier travaillé sur les inégalités sociales, individuelles, territoriales et les exclusions de toute sorte qui en découlent : illettrisme, décrochage scolaires, difficultés d'accès des jeunes non diplômés à l'emploi, ou d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes de notre région, accès aux soins, précarité énergétique, freins de toute sorte à la mobilité. Il est donc important que la contribution du CESER HdF s'appuie et mette en exergue ces travaux (c'est d'ailleurs le second volet de la démarche méthodologique proposée, second volet mal valorisé de mon point de vue).

2- DES INÉGALITÉS DE REVENU ET DES AUTRES INÉGALITÉS

2.1- INÉGALITÉS DE REVENU

La question des inégalités de revenu revient régulièrement, soit pour dans le cadre de bilans internationaux (voir le récent rapport d'Oxfam, mais aussi les analyses de l'Ocde) soit dans des analyses produites par l'Insee ou par l'Observatoire des inégalités.

Pour mesurer les inégalités sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, on utilise habituellement l'indice de « Gini » qui compare la répartition des revenus à une situation d'égalité théorique. Plus il est proche de zéro (dans ce cas tout le monde a le même niveau de vie), plus on s'approche de l'égalité.

Plus il tend vers un, plus l'inégalité est forte (la valeur 1 correspond à l'inégalité extrême, une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien). On mesure alors les revenus dont bénéficient les ménages après le processus de redistribution via les impôts, les cotisations et les prestations sociales (ces revenus sont donc les salaires, les autres revenus, les transferts monétaires de l'Etat, nets des impôts et cotisations sociales).

Notons que l'égalité absolue n'a pas de sens, car les inégalités (on devrait dire alors les disparités) sont pour une part normales ; les différences de revenu s'expliquent par des qualifications supérieures, des travaux plus techniques ou plus pénibles etc. Ce qui compte ce sont les inégalités injustifiées. Faire la part des choses est compliqué, et suppose probablement que l'on dépasse la seule vision par les revenus.

Si on examine la situation de la France, quatre faits doivent être soulignés

Premier fait : La France est loin d'être la société la plus inégale. C'est la conséquence d'un modèle social que beaucoup nous envie. Si on reprend les données de l'OCDE (<https://data.oecd.org/fr/inequality/inegalite-de-revenu.htm>) en 2016 le coefficient de Gini est de 0,29 un peu au dessus de celui des pays du Nord de l'Europe (e.g. Finlande 0,26 et Suède 0,28) mais en dessous des deux pays les plus riches et les plus inégaux que sont le Royaume Uni (0,36) ou les USA (0,39). La

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

palme de l'inégalité est cependant remportée par l'Afrique du sud (0,62).

Deuxième fait. Si on regarde l'évolution de ce coefficient (graphique 1) on constate un changement fort depuis le début des années 1990. (<https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-niveau-de-vie-en-voie-de-stabilisation>) « Il diminue jusqu'au début des années 1990, se stabilise et augmente dès 1999. À cette période, les revenus des plus favorisés progressent rapidement. Ils profitent d'importantes baisses d'impôts décidées dans un contexte de forte croissance économique. On assiste alors à un tournant dans l'histoire des inégalités de niveau de vie en France, qui se remettent à augmenter fortement. Le Gini atteint un pic en 2011, puis diminue jusqu'en 2013 sous le double effet de la crise financière et d'une augmentation des impôts sur les plus aisés ».

Troisième fait. Ce qui est le plus préoccupant c'est l'écart entre les plus riches et les plus pauvres (graphique 2). La même étude de l'observatoire des inégalités examine le rapport entre ce que touchent en moyenne les 10 % les plus favorisés et les 10 % les moins favorisés. « Jusqu'au début des années 2000, cet indicateur reste assez stable : les premiers touchent environ 6,3 fois plus que les seconds. Mais il bondit entre 2004 et 2011 pour atteindre 7,5 fois plus. En 2016, il est revenu à 6,7 ». Les auteurs de ce rapport estime cependant que les inégalités se sont très probablement accrues de nouveau depuis 2016. En bas de l'échelle des revenus, la tendance à la baisse

du chômage, même si elle est lente, a un effet favorable. De même, les augmentations du minimum vieillesse et de l'allocation adulte handicapé vont dans le bon sens pour les niveaux de vie des plus modestes. En revanche, les baisses des allocations logement, des pensions de retraite (compte tenu de la hausse des prix) et la suppression de très nombreux contrats aidés pèsent sur les revenus des plus pauvres. Les importantes diminutions d'impôts accordées aux plus aisés à l'automne 2017 favorisent quant à elles les plus riches, diminutions qui sont loin d'être compensées par les baisses accordées aux plus modestes.

Quatrième fait. Le niveau de pauvreté reste élevé et il a augmenté depuis une dizaine d'années (graphique 3). La France compte cinq millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian selon les données 2016 (dernière année disponible) de l'Insee. Le taux de pauvreté est de 8,0 % Au cours des dix dernières années (2006-2016), le nombre de pauvres a augmenté de 630 000. Le taux de pauvreté s'est élevé de 0,7 point. Pour l'observatoire des inégalités « la pauvreté a fortement progressé à partir de 2008 avec l'accentuation des difficultés économiques liées à la crise financière. Entre 2008 et 2012, le nombre de pauvres, au seuil à 50 % a augmenté de près de 800 000. Le taux de pauvreté à 50 % s'est élevé de 7,4 à 8,5. Depuis 2012, le taux et le nombre de pauvres stagnent. Cette stagnation est trompeuse, car elle résulte en partie de l'extension de la crise aux couches moyennes. Le niveau de vie médian de 2016 est du niveau de 2011. Or le seuil de pauvreté est calculé en fonction du

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

niveau de vie médian ». Les analyses (et l'Etat d'ailleurs) utilisent souvent un seuil de 60%, qui pourrait surestimer la pauvreté. Dans ce cas le taux de pauvreté passe à 14% avec un chiffre de 8,78 millions de personnes pauvres.

Il existe en France (et on imagine aisément qu'il en est de même dans les Hauts-de-France une « pauvreté des enfants », avec un taux de pauvreté très marqué chez les moins de 18 ans, alors que le taux de pauvreté est relativement faible pour les retraités (graphique 4).

On notera que selon le ministère de la solidarité si notre système de prestations sociales et d'impôts n'existait pas, le taux de pauvreté en France serait de 22 % et non de 14, 1 % (au seuil de pauvreté fixé à 60 %). Le nombre de pauvres est réduit de 13,7 à 8,7 millions de personnes. Concrètement, notre modèle social évite la pauvreté à cinq millions de personnes .

2.2- LES INÉGALITÉS DE REVENU NE SONT PAS TOUT !

Elles ne sont pas tout parce que les inégalités de patrimoine sont encore plus fortes, et parce que de nombreux travaux dans la lignée de ceux conduits initialement par Amartya Sen mettent en avant l'idée que les inégalités entre les individus ne s'apprécient pas au regard de leurs seules dotations en ressources, mais aussi de leurs capacités à les convertir en libertés réelles. Sen a introduit ainsi la notion de «capacités », qui invite à considérer la pauvreté au-delà des seuls aspects monétaires et à la penser en termes de libertés d'action, de capacités à faire. Les travaux de SEN ont permis des avancées sur le plan de la formalisation

et de la mesure du développement humain (IDH) et ils ont montré qu'il fallait aussi insister sur les inégalités d'accès à la santé et à la formation. A ces trois éléments (revenu, formation, santé) on peut ajouter l'accès aux biens indispensables (alimentation, énergie, logement).

INÉGALITÉS DE PATRIMOINE

Les inégalités de patrimoine sont plus marquées que celles des revenus. Selon l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496232>), début 2015, la moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut supérieur à 158 000 euros. Les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine (D9) possèdent au minimum 595 700 euros d'actifs, alors que les 10 % les plus modestes (D1) en détiennent au maximum 4 300 euros chacun, soit 139 fois moins. Les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus marquées que celles des revenus. Ces inégalités se réduisent un peu mais la situation relative des ménages en bas de l'échelle des patrimoines s'est détériorée entre début 2010 et 2015. Le patrimoine moyen des 10 % de ménages les moins dotés, presque intégralement constitué de comptes-chèques et de livrets d'épargne réglementée, a en effet fortement diminué depuis début 2010 (- 30,2 %). Leur montant est ainsi passé de 250 euros en 2010 à 150 euros en 2015 pour les comptes-chèques (évalués le 15 du mois), et de 110 euros à 90 euros pour les livrets d'épargne réglementée. Au total, le rapport interdécile D9/D1 a augmenté d'un tiers sur la période. Par ailleurs, au sein de ces 10 % de ménages

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

les moins dotés, l'inégalité patrimoniale s'est fortement accentuée avec un indice de Gini progressant de 0,523 à 0,684 entre début 2010 et 2015.

Ces inégalités de patrimoine posent la question — un point de focalisation du grand débat — de la fiscalité sur le patrimoine (ISF, Héritage).

UNE VISION PLUS EXHAUSTIVE DES INÉGALITÉS ?

Beaucoup d'économistes considèrent que la question centrale de l'inégalité contemporaine est celle des revenus. C'est la position par exemple de T. Picketti ou de T. Atkison (Inégalités, 2016). Une attention particulière est aussi portée sur les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

A. Sen (Repenser les inégalités, 1992) prend une position différente : « ce que nous pouvons faire ou non, ce que nous pouvons accomplir ou non, ne dépend pas de nos seuls revenus, mais aussi de toute une gamme de caractéristiques physiques et sociales diverses qui affectent nos existences et font de nous ce que nous sommes ». La mesure de l'inégalité doit donc dépasser l'approche par les revenus des ménages et s'intéresser aux inégalités concrètes restreignant ce qui a été appelé plus haut les « capacités ». L'accent est alors mis aussi sur l'accès à l'éducation, à la santé. Des démarches proches comme celles de Tobin mettent l'accent sur l'accès à des biens rares spécifiques, notamment l'alimentation, le

logement, l'éducation et les soins médicaux . De même l'Europe — dans le cadre du programme Europe 2020, soit demain ! — s'est donnée l'ambition de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale au minimum 20 millions de personnes (soit environ 24% de la population totale de l'UE). Elle privilégie trois dimensions pour appréhender la réalité de l'exclusion sociale :

- La pauvreté monétaire, mesurée depuis 2001 au niveau de l'UE par le taux de « risque de pauvreté », c'est-à-dire le pourcentage de la population (personnes) dont le ménage dispose d'un revenu équivalent inférieur de 60 % du revenu équivalent médian national.
- La privation matérielle, mesurée sur la base de neuf items mesurant la capacité financière du ménage à couvrir certaines dépenses : faire face à des dépenses imprévues, manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines , chauffer correctement son logement , partir une semaine par an en vacances , éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement, disposer (s'il le désire) d'une voiture , disposer (s'il le désire) d'une télévision, disposer (s'il le désire) d'un téléphone, disposer (s'il le désire) d'une machine à laver .
- L'appartenance à un ménage (quasi) sans emploi, c'est-à-dire dont l'intensité en travail est très basse. Sont visées les personnes âgées de 0 à 59 ans qui vivent dans des ménages où l'on ne travaille pas ou très peu, c'est-à-dire qui ont une intensité en travail inférieure à 20 %.

La démarche européenne exclut l'éducation et la santé des indicateurs de privation parce qu'elles relèveraient de la responsabilité des

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

Etats. Par contre elle souligne bien que l'accès à l'emploi est un élément essentiel de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

La démarche initiée par Sen est assez féconde. Elle conduit à une vision plus exhaustive des inégalités que l'on peut résumer dans le tableau suivant. Celui-ci présente ce que

sont pour le groupe de concertation les principales inégalités, les objectifs que l'on peut poursuivre, les acteurs concernés. Sur des aspects importants les acteurs régionaux n'ont pas la main, sur d'autres si, mais dans le cadre de politiques déployées par l'Etat.

TABLEAU 1-LA DIMENSION PLURIELLE DES INÉGALITÉS

INÉGALITÉ	OBJECTIF	ACTEURS
Inégalités de revenu	Réduire les inégalités de revenu, Éradiquer la pauvreté	État via la politique fiscale, les prestations sociales, la politique des revenus
Inégalités de patrimoine	Réduire les inégalités de patrimoine	État via essentiellement la politique fiscale mais aussi la rémunération de l'épargne des petits épargnants
Inégalités d'accès à la formation tout au long de la vie	Mettre en place une politique de formation et d'orientation tout au long de la vie, assurant l'équilibre entre la réponse aux besoins économiques et sociaux et les besoins individuels Traiter à la base les phénomènes d'exclusion : illettrisme, décrochage scolaire, retour à l'emploi des femmes privées d'emploi. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur ; lui redonner son rôle d'ascenseur social	État et acteurs régionaux (collectivités, monde économique et social)
Inégalités d'accès à l'emploi	Renforcer l'employabilité, Veiller à concilier innovation et employabilité, Développer les organisations du travail apprenantes et participatives	État et acteurs régionaux (collectivités, monde économique et social)

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

Inégalités d'accès à la santé	Garantir aux plus défavorisés l'accès aux soins ; renforcer la prévention ; veiller à la qualité de la nutrition	État et acteurs régionaux (collectivités, monde économique et social)
Inégalités d'accès aux biens et services de base	Assurer l'accès aux biens nécessaires, qu'ils soient et de consommation ou durables Assurer l'accès au logement Éradiquer la précarité énergétique Accéder aux transports pour être autonome et mobile	État et acteurs régionaux (collectivités, monde économique et social)

QUELLES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS : LES PROPOSITIONS D'ATKINSON SUR LES INÉGALITÉS (REVENUS ET PATRIMOINE)

Sur les items 1,2 et 4 il est intéressant de voir les propositions faites par Atkinson. On en retrouve en effet plusieurs dans le débat actuel (par exemple celles sur la fiscalité, ou le revenu de participation). Atkinson omet délibérément les mesures en faveur de l'éducation pour se concentrer sur des mesures souvent moins défendues et, selon lui, plus radicales.

Il n'y a pas de travaux du CESER sur plusieurs de ces mesures, et il semble difficile et peu légitime de se prononcer sur la pertinence du rétablissement de l'ISF ou du revenu de participation. Mais tout le moins, il faudra rappeler qu'il y a débat et en poser les termes. Le CESER s'il ne peut pas se prononcer sur une mesure fiscale peut aussi, à la lumière des débats qui ont été organisés en son sein, rappeler l'importance de repenser le système

fiscal français. Certaines mesures proposées par Atkinson peuvent être reprises ou reformulées.

Atkinson n'oublie pas la dimension importante de la solidarité internationale (dernière proposition). C'est un point important.

Les propositions d'Atkinson ont été regroupées de telle façon qu'il y ait une cohérence avec le tableau précédent. Elles sont présentées et discutées dans son ouvrage selon un ordre différent.

TABLEAU 2- 14 PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS (ATKINSON)

INÉGALITÉ DES REVENUS

1 Revenir à une structure plus progressive des taux de l'impôt sur le revenu avec des taux marginaux d'imposition qui augmentent par tranche de revenu imposable jusqu'à un taux de 65 %, accompagnés d'un élargissement de la base fiscale.

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

2 L'État doit introduire dans l'impôt personnel sur le revenu un «abattement sur les revenus du travail», limité à la première tranche des revenus.

3 Il faut une politique nationale des rémunérations, composée de deux éléments : un salaire minimum légal fixé à un niveau qui permet de vivre ; et un encadrement des rémunérations les plus élevées.

4 Il faut verser une prestation enfant pour tous les enfants, d'un montant substantiel et imposable en tant que revenu (20 % du salaire médian).

5 Introduire au niveau national un revenu de participation, complétant la protection sociale existante, avec la perspective d'un revenu de base pour les enfants à l'échelle européenne. Proposition alternative : il faut rénover les assurances sociales, en relevant le niveau de leurs prestations et en élargissant leur couverture.

INÉGALITÉ DES PATRIMOINES

6 Les héritages et donations entre vifs doivent être taxés au moyen d'un impôt progressif sur les rentrées de capital du bénéficiaire au cours de sa vie.

7 Il faut un impôt foncier proportionnel, ou progressif, fondé sur des évaluations à jour des biens immobiliers.

8 L'État doit offrir, quand cela n'existe pas, un taux d'intérêt réel positif garanti aux petits épargnants, en plafonnant le montant détenu par personne.

9 Une dotation en capital (un héritage

minimum) doit être versée à tous lors du passage à l'âge adulte.

EMPLOYABILITÉ

10 Les pouvoirs publics doivent encourager l'innovation qui améliore l'employabilité des salariés et intensifie la dimension humaine de la fourniture de services.

11 L'État doit adopter un objectif cible explicite de prévention et de réduction du chômage, et soutenir cette ambition en offrant un emploi public garanti au salaire minimum. L'objectif : 2 %.

AUTRES MESURES TRANSVERSALES

12 Il faut créer une Autorité d'investissement publique, qui gèrera un fonds souverain en vue d'accroître la fortune nette de l'État en détenant des participations dans des entreprises et des biens immobiliers.

13 En matière de concurrence, les pouvoirs publics doivent tenir compte explicitement de la question de la répartition des richesses. En matière de politique sociale il faut permettre aux syndicats de représenter les salariés et de créer, s'il n'existe pas, un Conseil économique et social réunissant les partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales et en charge de discuter les réformes concernant le marché du travail, la protection sociale, la réglementation des entreprises, les prestations sociales.

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

INTERNATIONAL

14 Les pays riches doivent relever leur objectif d'aide officielle au développement à 1 % de leur revenu national brut.

DE PREMIÈRES PROPOSITIONS DU CESER

A partir de l'analyse d'Atkinson nous mettons en avant trois propositions.

PROPOSITION 1- Il est important qu'à la suite du grand débat la question de la fiscalité fasse l'objet d'un travail des assemblées (Assemblée nationale et Sénat). La fiscalité française s'est construite au fil du temps par ajouts successifs. Elle n'est pas cohérente. Une fiscalité adaptée doit permettre de dynamiser l'économie (ce qui permettra de réduire certaines inégalités) et de répondre mieux à des préoccupations de justice sociale et de lutte contre les inégalités.

PROPOSITION 2- La proposition que le CESE élargi à d'autres représentant de la société civile soit un lieu de discussion des réformes sociales et de celles concernant le marché du travail doit être retenu. Les CESER de par leur proximité avec les acteurs régionaux et la réalité économique et sociale des territoires doivent être des partenaires. Nous proposons la mise en place d'une commission sur les inégalités, organisée sur le mode de la section prospective et donc ouverte pour suivre l'évolution des inégalités en haut de France. Un rapport annuel ou tous les deux ans pourrait être produit. L'ouverture à

d'autres représentations de la société civile et notamment des personnes défavorisées est extrêmement important

PROPOSITION 3- Le CESER appuie la proposition d'une Autorité d'Investissement Public. Il nous semble que son objectif doit être l'accompagnement de deux sortes de politiques .

- celles qui sont de nature à redynamiser notre économie — on pense par exemple au soutien à la RD-Innovation-Transfert ou à la mesure 10— car c'est fondamentalement le moyen de traiter à la source de nombreuses inégalités ;
- celles visant à réduire les facteurs d'inégalité présentés ci-dessus : inégalités d'accès à la formation, à l'emploi, aux soins etc.

3- LA FRACTURE SOCIALE ET TERRITORIALE EN HAUTS DE FRANCE.

Après un rapide rappel de la situation régionale les rapports avis du CESER traitant des inégalités sont brièvement présentés. Les recommandations sont généralement proches du terrain, ce qui est un point important.

3.1- LES INÉGALITÉS EN HAUTS DE FRANCE- VISION GÉNÉRALE

Partons du constat établi par l'Insee .

« La population des Hauts-de-France est confrontée à une situation sociale difficile, que ce soit en termes de pauvreté monétaire

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

ou d'inclusion sociale. En 2013, un million d'habitants vit sous le seuil de pauvreté, conséquence notamment des difficultés d'insertion sur le marché du travail et de la faiblesse des revenus perçus avant redistribution.

La région est ainsi celle qui connaît le taux de chômage le plus élevé : il est de 16,5 % en 2013, contre 13,1 % pour la France métropolitaine.

C'est également la région dans laquelle l'insertion des jeunes est la plus difficile : 28 % des 18-25 ans ne sont ni en formation, ni en emploi, soit six points de plus qu'au niveau national. Les difficultés sont d'autant plus importantes que la région est celle qui compte relativement le plus de jeunes de 18-25 ans, après l'Île-de-France : ils représentent un habitant sur dix. Dans les régions où la part des jeunes est comparable, la part de non insérés est moindre : 23,2 % dans le Grand-Est, 19,6 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 19 % en Île-de-France.

Le groupe de travail « Enjeux démographiques et générationnels » montre bien que c'est la génération des moins de 29 ans qui est la plus en difficulté ; que ce soit en termes de scolarisation, d'insertion professionnelle, de niveau de vie, d'accès au logement, ces jeunes générations cumulent les inégalités.

En termes de revenus, la population des Hauts-de-France est également confrontée à une situation défavorable : le revenu déclaré médian, avant impôts et redistribution est le plus faible de France métropolitaine. Il atteint 18 200 euros, contre 20 100 euros au niveau national. À titre de comparaison, il est de 19 000 euros en Occitanie, 19 900 euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 600 euros en Auvergne-Rhône-Alpes. Au sein de la région, les différences de revenu et d'insertion sur le marché du travail sont sensibles ».

Caractéristiques sociales des départements des Hauts-de-France en 2013

	Revenu médian par UC (en euros)	Part de la population à bas revenus (%)	Taux de chômage (%)	Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés (%)
Aisne	17 700	27,5	17,3	33,3
Nord	18 100	28,4	17,2	25,8
Oise	20 600	20,1	13,3	26,3
Pas-de-Calais	17 100	29,8	17,2	32,7
Somme	18 600	24,9	15,6	25,8
Hauts-de-France	18 200	27,2	16,5	28,0
France métropolitaine	20 100	21,7	13,1	22,1

Sources : Insee, recensement de la population 2013 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2013

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

	Nord-Pas-de-Calais-Picardie		France métropolitaine	
	2008	2014	2008	2014
	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Hommes	9,3	13,0	6,7	10,2
Femmes	9,8	11,9	7,4	9,6
De 15 à 24 ans	27,7	31,8	18,3	23,4
De 25 à 49 ans	7,6	11,1	6,3	9,3
50 ans et plus	5,3	8,2	4,3	8,7
Ensemble	9,5	12,5	7,1	9,9

Source : Insee, taux de chômage localisés.

3.2- INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'ILLETTRISME

Pour le CESER, la prévention et la lutte contre l'illettrisme ainsi que l'apprentissage de la langue française par les populations migrantes, constituent un véritable enjeu de société et de citoyenneté face aux risques d'exclusion sociale et professionnelle. La maîtrise de la langue française est un enjeu national et régional majeur.

- Elle est bien évidemment indispensable au quotidien de chacun,
- Elle est aussi la condition essentielle de l'exercice de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle comme de l'accès au savoir et à la culture ou encore de la maîtrise

des incontournables outils numériques.

- Elle constitue un enjeu fort pour les individus mais aussi pour les entreprises. Dans un monde avec de fortes transformations, dans lequel le numérique se développe, les compétences changent.

La situation est très préoccupante en France, mais plus encore en région. En France : 7 % de la population adulte (18-65 ans), soit 2 500 000 personnes est illettrée, et ne sait donc pas lire et écrire. La moitié est en activité professionnelle ! Une petite moitié a plus de 45 ans. En région : la proportion monte à 11% avec des disparités infra régionales fortes. Et le nombre d'illettrés est de l'ordre de 400 000 personnes.

Ce qui est très préoccupant et qui constitue un facteur d'exclusion sociale c'est que si l'on considère les personnes qui éprouvent de

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

grosses difficultés de compréhension d'un texte simple les pourcentages doublent. 14 % pour la France ce qui est insupportable compte tenu de son niveau de richesse et 22 % pour le Hauts de France !

Le CESER a élaboré un rapport-avis relatif (rapport avis du CESER sur les enjeux de la maîtrise de la langue française, mars 2017) aux enjeux de la maîtrise de la langue française, et récemment notre Assemblée a organisé une « Rencontre », temps d'échange et de débat ouvert à tous les représentants de la société civile, et qui a permis d'accueillir et d'entendre les principaux acteurs régionaux mobilisés dans la lutte contre l'illettrisme qui témoigneront de leurs actions.

Ses analyses traitent des actions de l'éducation nationale en région, de l'illettrisme des salariés et des demandeurs d'emploi, des actions favorisant la maîtrise de la langue française par les migrants.

Les actions sont très nombreuses, portées par de nombreux acteurs, qui travaillent souvent ensemble mais qui ont besoin d'être davantage accompagnés (c'est le cas des associations qui font un travail remarquable mais qui se heurtent à des problèmes récurrents dans le recherche de financement) et dont les actions doivent être mieux coordonnées.

RECOMMANDATIONS DU CESER

Le CESER porte de nombreuses recommandations mais deux d'entre elles sont essentielles .

- Lancer un plan quinquennal 2018-2022 de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour l'avenir des Hauts-de-France. Ce plan sera à établir en prenant appui sur une méthode de travail décloisonnée, non pas fondée sur la mise en place d'un dispositif unique, mais sur la réalité de la diversité des situations que connaissent les personnes en situation d'illettrisme. Il s'agit notamment de consacrer 30 Millions € et de former 15.000 demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme par an

- Le Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, le Conseil régional Hauts- de-France, les services de l'Etat en Région, ainsi que les autres collectivités territoriales, doivent avec les partenaires sociaux et associatifs — dont les centres de ressources illettrisme — s'entendre sur un diagnostic partagé de la situation sur leur territoire et définir des priorités d'action. Pour le CESER, il faut articuler le dispositif de formation régional avec l'action des associations et de leurs bénévoles.

Pour le CESER il est indispensable de désigner un représentant régional (haut commissaire) ayant un réel poids politique, co-désigné et mandaté en concertation avec l'Etat et la région : pour impulser, accompagner et renforcer les synergies.

Un point de vigilance majeur : la lutte contre l'illettrisme des salarié, car les actions doivent être davantage développées ; elle altère les possibilités de développement personnel et elle constitue une perte d'efficacité pour les entreprises et institutions.

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

En France le décrochage scolaire touche encore 100 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans diplôme. De nombreuses actions ont été entreprises, au niveau de l'Etat, des collectivités et des établissements. La conséquence est que comme le souligne bien le rapport du Conseil d'évaluation du Système

scolaire (« Comment agir plus efficacement face au décrochage scolaire, novembre 2017) le décrochage recule nettement en France, quels que soient les indicateurs mobilisés. Le taux annuel de sortants sans diplôme a baissé de 3 points entre 2011 et 2015 pour atteindre 13 % ; le taux de sortants de précoces a quant à lui de 2,4 points en 10 ans pour passer en dessous des 9 % en 2016.

Synthèse des indicateurs nationaux et internationaux du décrochage scolaire

INDICATEURS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE			
Taux de sortants sans diplôme (Depp – Insee)	Taux de sortants précoces chez les 18-24 ans (Depp – Insee EUROSTAT)	Taux de non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés (Insee)	Taux de non scolarisés, ni emploi, ni en formation chez les 18-24 ans (OCDE)
13 % 2015 Soit 100 000 jeunes	8,8 % 2016 Soit 450 000 jeunes	24,7 % 2013	19,8 % 2016
↓ - 3 pts 2011	↓ - 2,4 pts 2006	↓ - 2,5 pts 2006	↓ - 0,8 pts 2015

Le travail du CNECSCO montre aussi que des disparités fortes existent au niveau des académies, et que dans certaines les disparités se sont au contraire accentuées en leur sein.

La région Hauts de France est l'une des régions les plus touchées par le décrochage scolaire. (carte). Contrairement à d'autres régions, si la situation s'améliore (mais moins vite qu'ailleurs dans l'académie de Lille) les inégalités infra territoriales s'accroissent !

Le même diagnostic est établi par le CESER dans son rapport avis sur le décrochage scolaire (décrochage scolaire : pour une prise en charge volontariste des jeunes concernés, juillet 2017). Pour la région les chiffres clés, d'après le diagnostic réalisé par le C2RP* dans le cadre de l'élaboration du CPRDFOP sont les suivants :

- 20 000 décrocheurs potentiels par an, dont 64,5% sont issus de lycées professionnels (2016).

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

Part de non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés, par académie (2013)



- La région concentre une forte proportion de zones à risque d'échec scolaire.

- 29% des jeunes non scolarisés de 15 à 24 ans n'ont aucun diplôme, soit 84 000 jeunes (25% en France).

RECOMMANDATIONS DU CESER

Pour une prise en charge volontariste des jeunes décrocheurs, le CESER préconise dans son rapport-avis la signature d'une convention

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

Les académies ayant plus de décrochage scolaire que la moyenne nationale

Part de non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés

	Évolution 2006 – 2013...		
	...de l'académie, par rapport à la moyenne nationale	...des disparités au sein de l'académie (entre cantons)	... de la proportion de cantons les plus en difficulté
Aix-Marseille	Baisse plus rapide	En baisse	En baisse
Amiens	Similaire	En hausse	En baisse
Corse	Baisse plus rapide	Stable	En baisse
Créteil	Similaire	Stable	Stable
Lille	Baisse moins rapide	En hausse	En hausse
Montpellier	Baisse plus rapide	En baisse	En baisse
Nice	Baisse plus rapide	Stable	Stable
Rouen	Similaire	En hausse	Stable

Source : Cnesco

Données : Boudesseul, Cnesco, 2017 (Insee, recensements 2006 et 2013)

entre le Conseil régional, les autorités académiques et les Conseils départementaux afin de partager les informations, coordonner les actions et évaluer leur efficacité. Cette convention comprendrait les 7 points suivants :

- Rééquilibrage de la politique en faveur de la prévention
- Amélioration du repérage régional
- Renforcement de la synergie des acteurs
- Développement de l'innovation
- Amélioration de l'orientation
- Création de larges alliances éducatives
- Développement de l'évaluation des dispositifs

Le CESER souligne l'importance de la communication — le Conseil régional et les différents acteurs doivent mettre à la disposition de tous les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire, des parents et des jeunes, un outil de communication accessible sur tout le territoire — et l'importance des actions de proximité. Il est ainsi nécessaire de mettre en place des espaces dédiés pour les parents pour leur permettre de jouer un rôle tout au long de la scolarité de leur enfant.

Au-delà de la multitude de dispositifs de remédiation existants, le CESER souligne l'enjeu essentiel que constitue aujourd'hui

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

la prévention du décrochage scolaire. Il est nécessaire de dépasser le côté curatif de la lutte contre le décrochage scolaire au profit d'une prévention le plus en amont possible. Le CESER pense que c'est sur ce terrain que les avancées les plus importantes et les plus durables peuvent être obtenues. Il rejoint en cela les préconisations du CNESCO.

Enfin dans son rapport avis de de 2013 sur « l'École de la première chance » le CESER Nord Pas de calais a aussi porté des recommandations (à développer et réactualiser)

FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Si la région dispose d'un potentiel de formation supérieure exceptionnel, jeune spécificité régionale préoccupante est celle de l'accès des jeunes de la Région aux études supérieures. Cela signifie que certains jeunes ne bénéficient pas de l'ascenseur social qu'est l'enseignement supérieur, c'est un élément fort d'inégalité individuelle et, dans la mesure où les faits mentionnés ci-dessous marquent certains territoires plus que d'autres un facteur d'inégalité territoriale.

Dans son rapport avis sur l'ESR (Une grande ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche en Hauts-de-France, 2017) le CESER pointe sept faits significatifs concernant la formation et l'accès à l'enseignement supérieurs (à réactualiser)

1- La population de la Région est jeune, mais elle doit davantage s'orienter vers l'enseignement supérieur. La nouvelle région est au deuxième rang en France pour la part des jeunes les 15-29 ans qui représentent 19,3% de la population régionale (France : 18,2%). Pourtant elle est au 4ème rang pour les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur après Languedoc-RoussillonMidi-Pyrénées (3ème), Auvergne, Rhône-Alpes (2ème) et l'Île-de-France (1er rang).

2. Cela s'explique en partie par une moindre réussite au baccalauréat. Les taux de réussite sont ainsi inférieurs à la moyenne nationale dans les deux académies et la Picardie occupe la dernière place du classement national pour cet indicateur. Néanmoins, pour ceux qui ont le bac en 2013, le taux de poursuite des bacheliers nord-pas de calaisiens dans l'enseignement supérieur (75,4%, 3e rang national) est supérieur à la moyenne nationale (72,1%). Toutefois ce n'est pas le cas pour les bacheliers picards (70,5%) et c'est préoccupant

3. Les néo bacheliers inscrits à l'université sont proportionnellement plus nombreux que la moyenne nationale à détenir un bac professionnel (8,7% en Nord-Pas-de-Calais, 7,9% en Picardie, 6,6% en France) et moins nombreux à détenir un bac général (77,1% en Nord-Pas-de- Calais, 74,5% en Picardie, 78,8% en France).

4. Une certaine préférence est marquée pour les études supérieures courtes. Les étudiants sont proportionnellement plus nombreux à s'inscrire en BTS ou DUT qu'au niveau national. Quand on regarde le cycle licence-master-doctorat on observe aussi une moindre

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

performance de la région, notamment en master et doctorat. Les jeunes diplômés sont ainsi proportionnellement moins nombreux qu'en France à détenir un master (10 203 en 2012, soit 39,4% des diplômés de la région. France : 41%) ou un doctorat (552, soit 2,1%. France : 4,3%).

5. Les évolutions sont pourtant favorables. Entre 2008 et 2012, l'enseignement supérieur régional a été marqué par une croissance de ses effectifs plus forte qu'au niveau national (+7,1%, France métropolitaine : +6,8%). Sur la même période, on peut noter une augmentation plus importante en Picardie (+8,1%) qu'en Nord-Pas de Calais (+6,9%), et qui a concerné principalement les formations « professionnalisantes »

6. Plus d'un tiers (31,8%) des étudiants de la région sont boursiers sur critères sociaux (France métropolitaine : 26%). En y ajoutant les étudiants bénéficiant du Fond national d'aide d'urgence (FNAU), ils constituent une proportion d'étudiants aidés plus importante que la moyenne nationale (32,4%, France : 26,2%), plaçant la région au 3ème rang national après la Corse et le Centre-Val de Loire. Les différences sont d'ailleurs marquées entre les universités régionales et certaines d'entre elles (Littoral, Artois).

7. Enfin, la région a connu le phénomène de massification qui caractérise l'enseignement supérieur français. Les effectifs de l'enseignement supérieur en France ont été multipliés par 8 en 50 ans (Ils sont ainsi passés de 310 000 étudiants inscrits en 1960 à environ 2,5 millions en 2016). Ce mouvement

de massification de l'enseignement supérieur fait peser une contrainte particulière sur les universités, puisque non sélectives, elles ont la mission d'accueillir le plus grand nombre.

L'égalité de l'accès aux études supérieures des jeunes de la Région est une priorité. Les actions relèvent de l'Etat qui doit donner les moyens nécessaires aux universités et aux grandes écoles, et qui porte donc la responsabilité principale, mais aussi de tous les autres acteurs — collectivités, monde économique et social, universités et grandes écoles— et on ne soulignera jamais assez que l'enseignement supérieur est un bien commun.

RECOMMANDATIONS DU CESER

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

<p>Mieux montrer l'apport de la 1ère année de licence et améliorer son image.</p> <p>Communiquer positivement sur l'importance que joue l'enseignement supérieur pour la réussite personnelle et citoyenne des jeunes de la région.</p>	<p>a- Communication sur les enjeux de la 1ère année en termes d'orientation, de parcours et d'aboutissement des études</p> <p>b- Publication de résultats d'études qui valorisent les apports de la 1ère année.</p>	<p>a- 30 05 2018</p> <p>b - chaque année</p>	<p>Les Universités</p> <p>ORES</p>
<p>Etoffer et pérenniser l'ensemble des dispositifs facilitant l'orientation des étudiants et la transition entre le lycée et l'université. Développer le partenariat avec les lycées au travers de conventions du type de celles portées par le dispositif demain l'université</p>	<p>a- Evolution du nombre de conventions de partenariat</p> <p>b- évolution de la couverture régionale de ces partenariats</p>	<p>1 à 5 ans</p>	<p>Recto rat - EPLE Etablissements d'Enseignement Supérieur Région</p>
<p>Faciliter l'orientation des élèves par les outils numériques dans le cadre d'une stratégie concertée universités Lycées</p>	<p>Nombre d'outils numériques mis en place par les universités et les écoles, et mis à disposition des élèves et équipes enseignantes dans les lycées</p>		<p>Recto rat - EPLE Etablissements d'Enseignement Supérieur Région</p>
<p>Pérenniser, de manière vigilante, l'extension des dispositifs régionaux pour faciliter la réussite en licence.</p>	<p>a- Evolution du nombre d'étudiants et de lycéens dans les dispositifs</p> <p>b- Evolution du nombre d'établissements les mettant en place</p> <p>c- Couverture régionale des dispositifs dans les établissements</p>		<p>Recto rat - EPLE Etablissements d'Enseignement Supérieur Région</p>
<p>favoriser et accompagner l'usage et l'accès aux nouvelles approches pédagogiques expérimentées dans les établissements (classes inversées, learning adaptative, plateformes numériques, lieux d'apprentissage) 178 peuvent davantage soutenir la réussite des étudiants.</p>	<p>Bilan régulier de la pénétration des nouvelles pédagogies dans l'ESR</p>	<p>t o u s les 2 ans</p>	<p>ORES</p>

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

3.3 INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

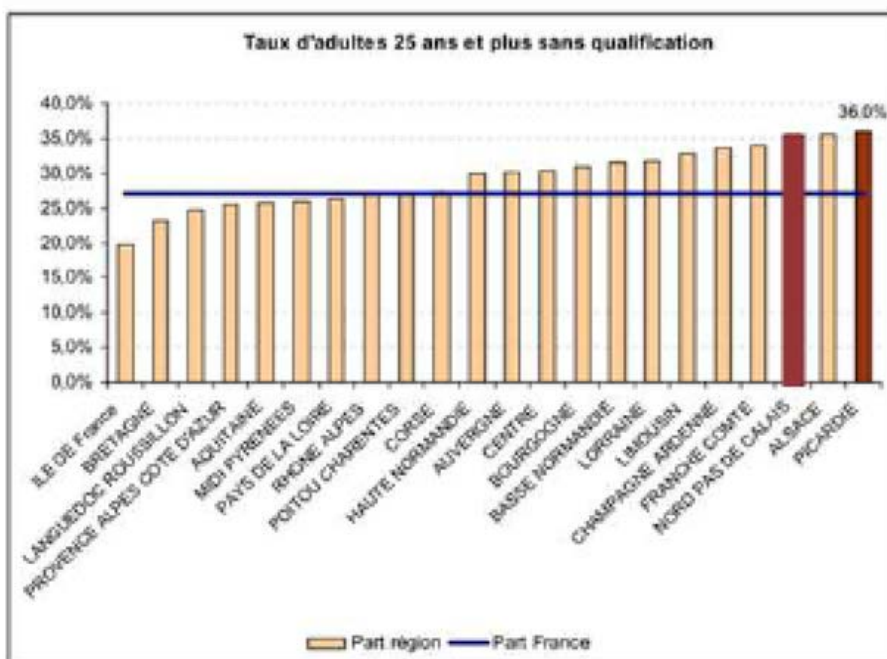
Les enjeux du financement de la formation professionnelle en région pour les actifs privés d'emploi

La question de l'accès à la formation pour ensuite accéder à l'emploi est cruciale. Le rapport du CESER (Les enjeux du financement de la formation professionnelle en région pour les actifs privés d'emploi, novembre 2016) rappelle 4 faits significatifs de la situation

préoccupante de la Région.

1. UNE RÉGION FAIBLEMENT QUALIFIÉE

Dans les Hauts-de-France, la part des demandeurs d'emploi est assez élevée. La Région se situe en dernière place du classement des demandeurs d'emploi sans qualification. Ce niveau de qualification en deçà de la moyenne nationale renforce l'enjeu d'une offre de formation professionnelle adéquate et ambitieuse pour les demandeurs d'emploi.



SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

2. UNE RÉGION FORTEMENT TOUCHÉE PAR LE CHÔMAGE.

Selon l'INSEE, la région des Hauts-de-France est la région métropolitaine la plus touchée par le chômage. Au 3ème trimestre 2015, 12,8 % de la population active régionale était sans emploi, contre 10,2 % en France métropolitaine. Au sein de la région, le chômage est plus marqué dans l'Aisne tandis que l'Oise bénéficie d'un plus faible taux de chômage en raison de sa proximité avec l'Île-de-France. La crise a touché le Nord-Pas-de-Calais- Picardie dans les mêmes proportions que la France métropolitaine : le taux de chômage a progressé de plus de 3 points entre 2008 et 2015. Alors que les femmes étaient plus fréquemment au chômage que les hommes, la tendance s'est récemment inversée, particulièrement dans la région. Fin juillet 2016, Pôle Emploi indique que le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en Nord - Pas-de-Calais Picardie à 378 935 personnes.

3. LES JEUNES SANS QUALIFICATION PLUS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LES DIFFICULTÉS D'INSERTION

D'après une étude approfondie réalisée par la DARES, pour l'année 2013, les jeunes reçus en entretien individuel par les missions locales du Nord-Pas de Calais sont pour 16,4% d'entre eux non diplômés du niveau V et 9,2% non diplômés du niveau IV. Les données recensées en Picardie donnent des résultats proches.

4. UN ACCÈS À LA FORMATION PLUS DIFFICILE POUR LES FAIBLEMENT QUALIFIÉS

D'après une étude réalisée par Pôle Emploi Nord-Pas de Calais, il apparaît que l'accès à la formation, en Nord-Pas de Calais est moindre pour les personnes de niveau inférieur au baccalauréat.

Les demandeurs d'emploi ayant eu un niveau supérieur au baccalauréat sont surreprésentés dans les entrées en formation : 53% des entrants en formation ont un niveau baccalauréat ou plus alors qu'ils ne comptent que pour 39% des demandeurs d'emploi. Néanmoins les personnes de niveau inférieur au baccalauréat accèdent davantage aux formations financées par Pôle Emploi, même si leurs poids dans les entrées est encore inférieur à leur part dans la demande d'emploi

RECOMMANDATIONS DU CESER

Le CESER a toujours insisté sur le fait que la sécurisation des parcours professionnels passe par une formation continue performante et ouverte à tous, sans distinction de statut. Elle doit répondre aux enjeux du monde économique et social, des territoires et des individus. Ses préconisations élaborées avant la réforme d'aujourd'hui sur la formation professionnelle sont toujours d'actualité. Le partage des rôles entre les acteurs a néanmoins été fortement modifié. Sont reprises ici, autour de 4 thèmes, les principales recommandations, particulièrement celles qui visent à lutter contre les inégalités 'accès à la formation et à l'emploi.

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

POUR LES ACTIFS PRIVÉS D'EMPLOI : LES DEMANDEURS D'EMPLOI, JEUNES ET ADULTES

On doit encourager l'accès aux formations visant des métiers et des compétences recherchées au niveau du bassin d'emploi, aider aux reconversions et à l'insertion professionnelle, offrir une information utile et opérationnelle au niveau du territoire.

Une communication spécifique, dédiée aux publics culturellement et/ou socialement en rupture avec l'acquisition de savoirs doit être mise en oeuvre. Son objectif sera de rompre le sentiment d'exclusion consécutif à l'échec scolaire et/ou l'exclusion sociale. L'atteinte de cet objectif doit conduire, vis-à-vis des dispositifs de formation, à une évolution positive

Favoriser l'accès à l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Le CESER préconise de garantir un accès à un parcours certifiant tout au long de la vie professionnelle, quels que soient le statut et les droits ouverts de l'actif privé d'emploi, en particulier pour les personnes relevant des typologies suivantes

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Allocataires des minimas sociaux,
- Personnes en situation d'illettrisme
- personnes en transition professionnelle tels que les salariés en insertion par l'activité économique...

AU PROFIT DES TERRITOIRES

Le CESER préconise une implantation des formations professionnelles en direction

des actifs privés ou non d'emploi au coeur des territoires infra régionaux. L'exploitation des espaces disponibles au sein des lycées professionnels, des CFA, des centres AFPA ou des centres d'éducation permanente en territoire peuvent être de premiers éléments du maillage territorial nécessaire mais non suffisant au regard de l'ambition d'élévation d'un niveau de formation pour chaque actif au cours de sa vie professionnelle. Le CESER préconise que l'investissement pour la réalisation de tels lieux de formation se fasse dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité, de l'accueil et des conditions de formation en mobilisant les financements européens d'investissement (FEDER, FSE..).

L'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AU PROFIT DE PARCOURS CERTIFIANTS

Le CESER préconise d'ouvrir une nouvelle ère d'investissement durable favorisant l'innovation en formation dans un cadre partenarial. L'innovation à travers l'implantation de lieux de formation doit répondre :

Aux besoins de retour rapide et motivant à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Aux besoins des entreprises en termes de développement de compétences professionnelles.

L'innovation pédagogique devra s'appuyer sur deux autres aspects : l'alternance des modes de développement des compétences entre le site pédagogique et au sein de l'entreprise, et l'alternance des modalités pédagogiques entre le présentiel, le collaboratif et le « à-distance ».

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

Il est essentiel que des pédagogies novatrices et adaptées soient mises en oeuvre notamment pour les personnes de niveau infra V et V pour lesquelles la formation est un atout majeur pour une insertion durable.

LA STRUCTURATION DU SECTEUR PROFESSIONNEL DE LA FORMATION, PORTEUR DE L'AJUSTEMENT DES COMPÉTENCES DES ACTIFS AUX MUTATIONS TECHNOLOGIQUES ET SOCIÉTALES

Le CESER préconise la formalisation d'un Contrat d'Objectifs avec les représentants patronaux et syndicaux de la formation professionnelle permanente en région (Contrat d'Objectifs Sectoriel ou d'un Accord Cadre Sectoriel). Le CESER propose d'engager les acteurs de la branche formation professionnelle continue dans un travail avec les acteurs afin d'identifier en coresponsabilité les investissements immobiliers en termes de locaux et d'équipements et les investissements immatériels en termes de recherche et développement d'ingénierie pédagogique, financière et de formation.

FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES FEMMES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le rapport avis du CESER traite d'une question importante, celle de l'inégalité femmes-hommes.

L'insertion professionnelle des femmes est un enjeu majeur compte tenu de la part des femmes au chômage en région Hauts-de-France, de l'augmentation du travail à temps

partiel trop souvent subi par les femmes et du risque d'augmentation du « chômage découragé ». C'est aussi un enjeu de santé publique dans la mesure où l'éloignement se traduit également par des problèmes psychologiques et un impact sur la mortalité. Ce travail sur l'insertion professionnelle des femmes vise à rendre visible ces injustices faites aux femmes éloignées du marché du travail. En effet, dans cette situation, les femmes subissent deux discriminations majeures : être éloignées du marché du travail et être femme.

II- UN ACTE 4 DE LA DÉCENTRALISATION

La problématique qui fonde cet appel à une nouvelle décentralisation peut se résumer en 4 points :

- Trop de strates institutionnelles et administratives devenues illisibles aux citoyens : communes, intercommunalités, agglomérations, métropoles, département, région, état ;
- Eloignement des services publics des citoyens ;
- Eloignement des lieux de décision des citoyens et de leurs préoccupations ;
- Injustices, en particulier fiscales

Les strates institutionnelles ont été mises en place dans l'effort qu'a déployé l'Etat, en vain, pour faire fusionner les communes (au nombre de plus de 35000 en France). Cela a abouti à la création de strates ressenties comme inutiles et éloignées du citoyen, et de plus génératrices

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

de coûts inutiles et d'une inflation de la fonction publique territoriale.

Pour remettre le niveau décisionnel au plus près du bénéficiaire, il faut mettre au centre de la dynamique de décentralisation le concept de subsidiarité et diminuer le nombre de niveaux institutionnels pour le limiter à 3 :

- Etat. Compétences = défense, diplomatie, grandes infrastructures de niveau national et international, sécurité publique, grands enjeux nationaux de santé, éducation nationale,... L'Etat est le niveau du lien avec l'étranger et du lien entre les Régions ;
- Région. Compétences = développement économique (chef de file), résorption des inégalités entre territoires (santé, formations professionnelles, transport, etc...). La région est le lieu du lien avec les territoires et les communes ; Pb avec la région : les régions actuelles sont pour la plupart trop vastes pour jouer le rôle qui leur est dévolu. Le niveau des anciennes régions est plus adapté : il faut détricoter la loi NoTre. Cela entraîne aussi la disparition des départements ;
- Commune : développement économique, social. La commune est le niveau du lien avec l'individu en tant qu'individu ;

Cela sous-entend, pour que la subsidiarité soit réelle, que les moyens soient donnés à chacun de ces niveaux : moyens juridiques et moyens financiers, ce qui pose la question de l'impôt. La législation fiscale est devenue illisible et il faut lui redonner de la transparence sans laquelle l'acceptabilité de l'impôt est impensable. Cela sous-entend aussi un système fiscal qui soit accessible à chacun de ces trois niveaux pour leurs compétences, avec un pouvoir réel

de vote et de levée, sous encadrement pour éviter la création de nouvelles disparités entre régions, source de nouvelles inégalités ou de compétition...

C'est aussi l'occasion d'aller un peu plus loin dans la transparence :

- Transparence des décisions : il faut qu'elles soient argumentées et justifiées. Le principe d'une « votation » locale pourrait être un principe régulateur des décisions des élus et de les doter d'une véritable responsabilité devant les citoyens (et non plus devant leurs seuls électeurs, ce qui délimite trop l'horizon de l'élu...);
- Mise en place d'instances d'évaluation des politiques publiques, source de responsabilité et de transparence. Ces instances doivent être indépendantes et dotées des moyens nécessaires : une instance nationale et une instance par région.

ANNEXE- GRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES

Évolution des inégalités de 1970 à 2016, France
Écart de revenu entre le plus riches et les plus pauvres, France

Évolution du taux de pauvreté, France

Évolution du nombre de personnes pauvres, France

La pauvreté des jeunes, France

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

CONTRIBUTION DE JEAN-PIERRE HILLEWAERE

Le Groupe de Concertation Savoirs et Création de Valeurs salue le travail considérable réalisé par les équipes du CESER et les conseillers en un temps extrêmement court, travail qui est venu s'ajouter à une charge déjà importante de travail. Il regrette la hâte avec laquelle cette mission de recueil de l'avis de la société civile a dû être réalisée, dans un calendrier dicté par les plus hauts échelons de l'Etat.

Il considère que l'essentiel c'est la mise en place concrète de moyens effectifs pour lutter contre les inégalités d'accès à des droits fondamentaux :

- > Dues à l'illettrisme,
- > D'accès à l'éducation en général et à l'enseignement supérieur en particulier,
- > D'accès à l'emploi,
- > Territoriales,
- > D'accès aux biens et services de bas : santé et logement.

Sur ces thèmes, le CESER a produit plusieurs travaux proposant des préconisations concrètes et le groupe regrette que ces éléments n'aient pas été repris dans le texte de l'avis.

Le Grand Débat National est aussi l'occasion de proposer une refonte complète de

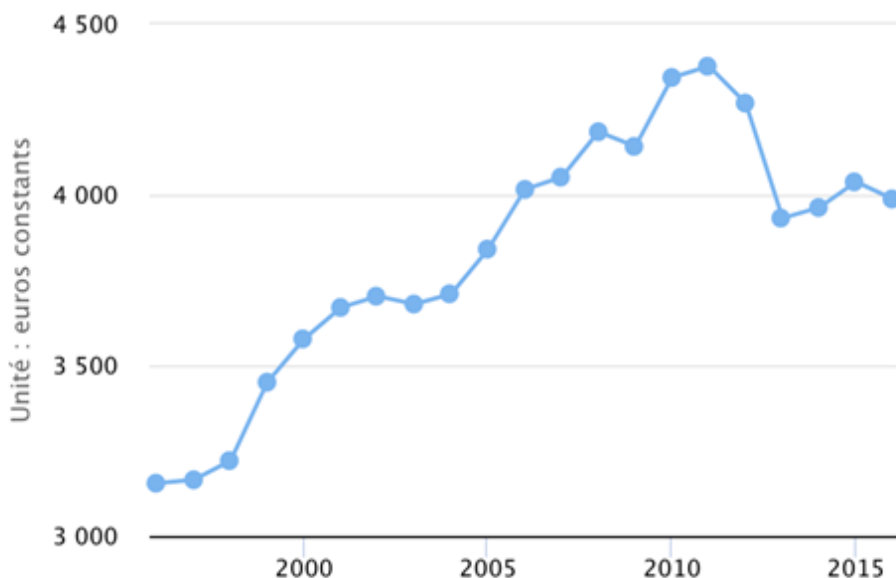
l'organisation territoriale de la nation afin de rapprocher le citoyen des lieux de décision en lançant un acte IV de la décentralisation qui conduira à s'interroger sur :

- > La fiscalité en la révisant et la refondant sur des bases plus égalitaires,
- > L'organisation territoriale de la Nation pour rendre effectif le concept de subsidiarité, qui est le seul capable de créer une citoyenneté active,
- > Les moyens donnés aux différents niveaux de lien avec les citoyens.

Enfin, le Groupe de Concertation Savoirs et Création de Valeurs souhaite vivement la mise en place par le CESER d'une commission permanente sur les inégalités.

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

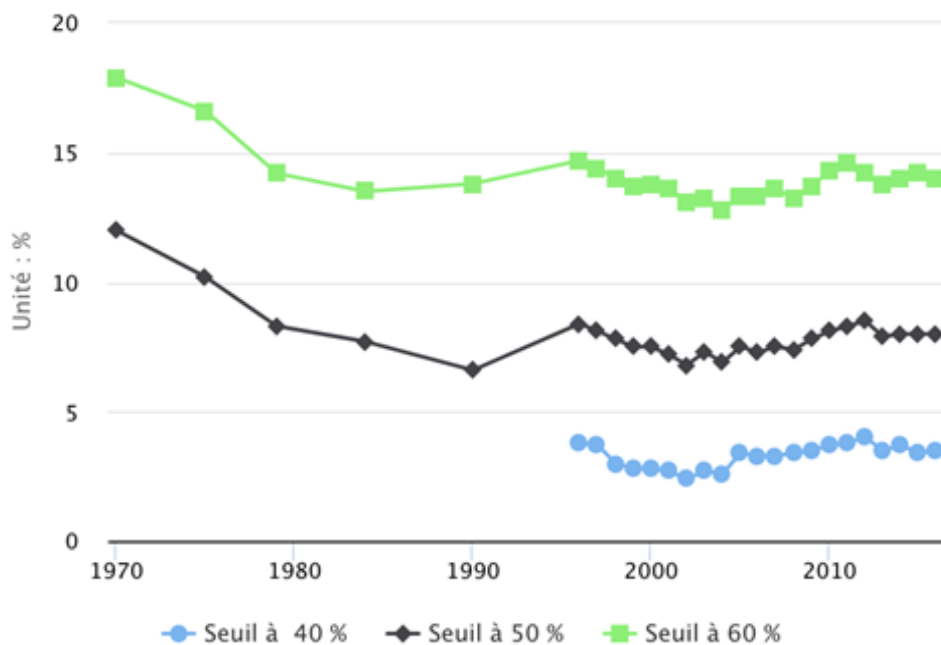
Écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres



— Écart entre niv. de vie mensuels moy. des 10 % les + riches et de...
Après impôts et prestations sociales. Pour une personne seule.
Source : Insee - © Observatoire des inégalités

SAVOIRS ET CREATION DE VALEURS

Évolution du taux de pauvreté

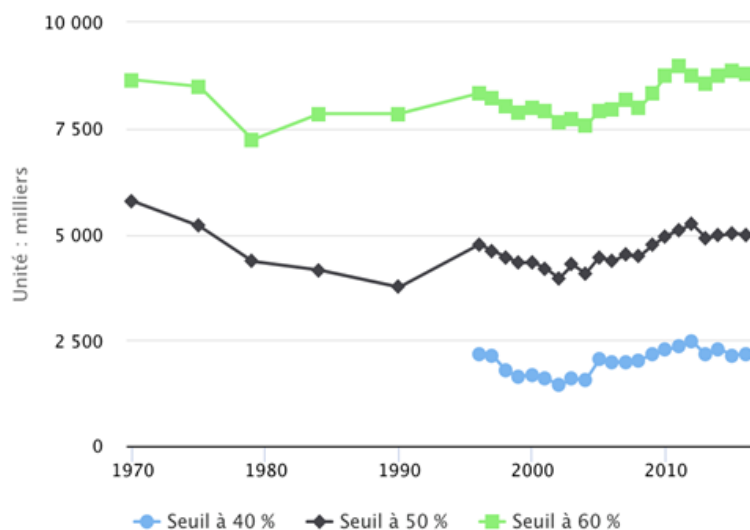


Aucune donnée disponible de 1970 à 1990 pour le seuil à 40 %.

Source : Insee - © Observatoire des inégalités

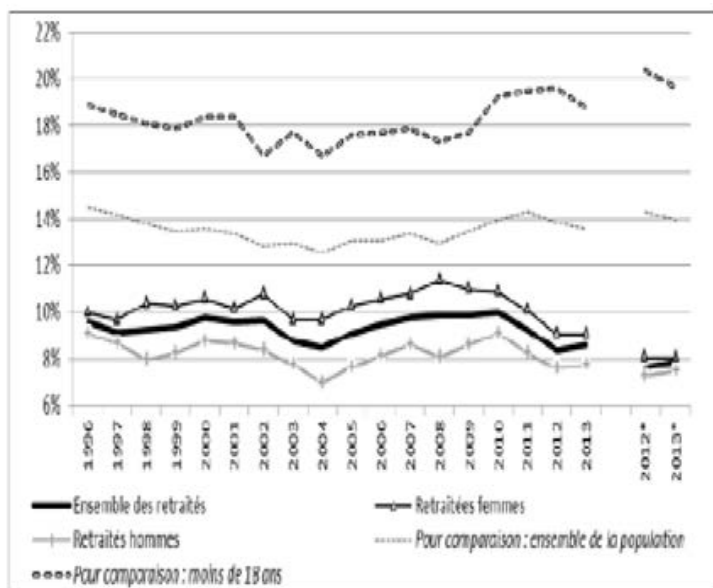


Évolution du nombre de personnes pauvres



Données non disponibles de 1970 à 1990 pour le seuil à 40 %.

Source : Insee - © Observatoire des inégalités



Source : série INSEE 1996-2012, extrapolée à 2013.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le groupe de concertation Transition Écologique Solidaire (TES) dans sa majorité propose, dans le cadre du travail sur la consultation nationale, les éléments de réflexions suivants.

THÈME TRANSITION ECOLOGIQUE

EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS :

- Mieux identifier les dispositifs existants et faciliter leur accessibilité notamment avec la mise en place au niveau régional d'un organisme (public ou associatif) facilitateur d'accès aux aides, de validation technique et d'accompagnement dans le montage financier et l'accessibilité au crédit pour rénover un million de logements chaque année au niveau « Bâtiment Basse Consommation » ou pour améliorer leur isolation

- rendre plus simples et efficaces les aides à la rénovation pour les particuliers

- aider les ménages en précarité énergétique à payer leurs factures et interdire progressivement la location de « passoires énergétiques » (logements trop mal isolés) par la mise en œuvre de norme à la location.

EN LIEN AVEC LES DÉPLACEMENTS :

- Permettre à tous les citoyens de se déplacer en polluant moins notamment en investissant au niveau régional massivement dans les transports en commun du quotidien urbain et interurbains de qualité (fréquence, rapidité), dans le maintien des « petites lignes », organiser des correspondances qui

fonctionnent, faire une tarification attractive, ramener la TVA à 5,5% ...

- Soutenir financièrement, accompagner encourager les déplacements à vélo en créant davantage de pistes cyclables et de vélos routes en rendant obligatoire l'indemnisation des déplacements domicile-travail à vélo; encourager la mobilité partagée en généralisant les plans de mobilité des entreprises pour aider les salariés à mutualiser leurs déplacements

- Aider les personnes les plus fragiles et dépendantes à la voiture dans leur transition vers une mobilité plus écologique : créer une prime à la mobilité (sous conditions de ressources) pour acquérir des véhicules moins polluants ou un abonnement aux transports en commun ou l'achat d'un vélo à assistance électrique ; maintenir et développer les tarifications sociales dans les transports en commun (voir les rendre gratuits CUDL)

- Diminuer au maximum les déplacements subis, ceux que les personnes ne font pas par choix mais par obligation.

- Maintien du 80 km/h et des mesures de sécurité routière qui participent aux économies d'énergie en réduisant les vitesses. Limiter la pollution en ville (Zones à Faible Emission, , renforcement du contrôle technique anti-pollution,...)

EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Obliger par une inscription dans le SRADDET et les SCOT à redynamiser les centres villes, privilégier la rénovation plutôt que l'étalement

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

urbain, arrêter de créer des centres commerciaux en périphérie et encourager plutôt le commerce et les services de proximité.

- Accélérer la production d'énergies renouvelables locales (notamment l'énergie éolienne et photovoltaïque) grâce à davantage d'investissements publics, une meilleure planification et plus de concertation avec les habitants ; soutenir les projets territoriaux et encourager l'investissement citoyen dans ces énergies.

- Favoriser le développement d'emplois verts et non délocalisables en taxant moins les activités d'entretien et de réparation (du matériel informatique, des téléphones, de l'électroménager...) et en rendant obligatoire le fait que les appareils soient réparables.

EN LIEN AVEC LES ENJEUX DE SANTÉ ET DE BIODIVERSITÉ

- Préserver notre santé en interdisant les pesticides chimiques les plus dangereux, en soutenant plus fortement l'agriculture biologique, en interdisant l'épandage de pesticides près des écoles, des habitations et des cours d'eau,

- Accompagner le monde agricole en faisant sortir au plus vite l'ensemble du secteur agricole de la dépendance aux pesticides, notamment via l'agroécologie.

- Protéger la biodiversité en stoppant l'étalement urbain, en actant un objectif de zéro artificialisation nette. Ne plus artificialiser d'espaces naturels et agricoles sans rendre à la nature une surface équivalente et en stoppant les projets destructeurs même à vocation

économique s'il n'y a pas de compensation

- Développer une politique de soutien au monde associatif, permettre à tous d'avoir accès aux espaces de nature ordinaire et remarquable, en protégeant les réseaux de milieux naturels, nos littoraux, nos forêts, nos prairies, nos zones humides...,

- Favoriser la gestion responsable et concertée de ces espaces avec les différents acteurs utilisateurs du site

- Stopper, afin de réduire les effets des changements climatiques et la protection de la ressources, la destruction des zones et prairies humides qui nous protègent des inondations et des sécheresses et en recréant au maximum celles détruites.

- Mener une réflexion sur l'avenir du nucléaire dans le mixe énergétique régional. Produire et consommer local les énergies en structurant de nouveaux modes et réseaux locaux de transport électrique .

THÈME FISCALITÉ ET DÉPENSES PUBLIQUES

Alors que les conséquences des dérèglements climatiques se font déjà sentir et que les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes, la fiscalité écologique est indispensable pour faire évoluer les comportements. Mais elle ne pourra être acceptée que si les efforts sont partagés de manière juste et que des mesures d'accompagnement sont mises en place pour celles et ceux qui en ont besoin.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Fiscalité écologique de la transition

- Développer une fiscalité au service de la transition écologique et solidaire : les recettes issues des taxes écologiques doivent être affectées à la transition, ainsi qu'à l'accompagnement des populations les plus modestes et les plus dépendantes des énergies fossiles, notamment dans les zones rurales ou en périphérie des villes.
- les recettes issues des taxes écologiques doivent être affectées intégralement à la thématique (Agence de l'Eau, ADEME, Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles,.....)
- Soutenir les évolutions des entreprises vers des procédés plus efficaces en énergie, plus économes en ressources et non polluants.
- Sur le principe pollueur payeur la fiscalité écologique doit être maintenue : La fiscalité écologique n'est pas là pour être punitive mais pour assurer l'équité des différents modes et assurer le principe pollueur-payeur.
- Equité entre les modes de déplacement : taxer le covoiturage, les cars Macron, les camions, le transport aérien, qui sont subventionnés et/ou défiscalisés. Inégalité de traitement rail/route : le train paye des péages, des taxes foncières, une taxe réseau, etc... que les routes ne payent pas.

FISCALITÉ CARBONE

- Mettre en œuvre de manière plus juste une fiscalité carbone: la taxe carbone est indispensable pour inciter progressivement à moins polluer. Aujourd'hui certains secteurs pourtant très polluants sont exemptés. Les

ménages sont 3 à 6 fois plus taxés sur le carbone que les grands pollueurs. Il faut donc appliquer avec équité le principe pollueur-payeur, en supprimant les cadeaux fiscaux accordés aux modes de transports les plus pollués, notamment le transport de marchandises par la route et le secteur aérien.

- Mettre en œuvre une véritable écotaxe (régionale ou nationale) sur le transport routier comme dans tous les pays d'Europe voisins (à partir d'une vignette mensuelle/annuelle) et quel que soit la nature de la voie de circulation (route départementale, nationale autoroute,....)
- Arrêter les aides publiques aux projets ou activités toxiques pour l'environnement : il faut éco-conditionner systématiquement l'ensemble des aides publiques pour favoriser l'évolution des activités économiques et cesser d'aider celles qui ne s'orientent pas vers la transition. C'est notamment essentiel dans le secteur de l'agriculture

THÈME DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

Pour sortir des crises actuelles environnementales, sociales et de la crise de confiance dans les Politiques et la représentation de la Société Civile, il faut renouer le dialogue démocratique, notamment en renforçant la démocratie participative en complément de la démocratie représentative.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

LIEN ENGAGEMENT CITOYEN

- Faire davantage participer les citoyens à la prise de décision, en particulier concernant les projets locaux qui affectent directement leur environnement : leur permettre de se prononcer sur l'opportunité d'un projet, permettre des contre-expertises indépendantes pour les gros projets, ne pas faire d'Internet le seul moyen de communication,
- Renforcer les enquêtes publiques, organiser des débats publics de manière indépendante, respecter l'expression des habitants et y répondre...
- Favoriser l'éducation à la nature et à l'environnement pour une meilleure connaissance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, faire des citoyens libres et égaux dans les processus de décision.

LIEN ENGAGEMENT SOCIÉTÉ CIVILE

- Favoriser l'engagement associatif environnemental en facilitant et reconnaissant le bénévolat et en soutenant financièrement les associations qui défendent l'intérêt général. (environnement, consommation, lien social,...).
- Renforcer les missions du Conseil Economique Social et Environnemental et des CESER, chambres de la société civile nationale et régionale organisées, rééquilibrer sa composition pour que les trois piliers (économique, social et environnemental) soient représentés équitablement ; faire de ces instances les espaces des consultations citoyennes et leur confier le rôle systématique d'examen des lois ou programmes ou Plans

régionaux de programmation sous l'angle de leur impact de long terme et de leur évaluation sur la durée.

- Créer (ou faire évoluer une structure existante vers) une « Chambre du long terme et de l'environnement », qui s'extrairait des lobbys économiques et du court terme des élus pour faire prévaloir l'intérêt général.

THÈME ORGANISATION DE L'ÉTAT

LIEN DÉCENTRALISATION

Depuis bientôt 30 ans, les effets des différentes politiques gouvernementales n'ont fait que favoriser le retour à l'Etat des compétences administratives de développement et de stratégie ainsi que des compétences fiscales. Il est donc temps de mettre en œuvre une 4^{ème} étape de la décentralisation permettant

- Donner un véritable pouvoir fiscal propre aux collectivités (région, communes) pour leur permettre de mettre en œuvre les politiques dont ils ont la responsabilité
- A l'exemple de la compétence GEMAPI, revenir à la mise en œuvre de SIVOM ou SIVU pour la gestion de compétence à vocation intercommunale ou interterritoriale (ex : notion de bassin versant géographique) avec la mise en œuvre d'un pouvoir fiscal propre pour garantir leur fonctionnement et la solidarité inter territoires
- Confier à l'Etat la fonction de garant de la solidarité territoriale régionale afin de garantir aux régions en transition et en difficultés économiques, sociales et environnementales, une redistribution des recettes de l'Impôts

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

régional « des régions les plus développées » au travers notamment de véritable Contrat de Plan Etat/Région comprenant des niveaux d'engagements financiers sur le modèle des PO Européens.

LIEN TERRITOIRE ET DÉMOCRATIE

- Réduire le nombre de communes (Sur les 36000 communes de France métropolitaine, plus d'une sur deux compte moins de 500 habitants) ; Encourager « et obliger » le rassemblement des petites communes pour atteindre de seuil minimum de 500/1000 habitants afin d'avoir un vrai service à la population par de vrais moyens financiers et de personnel

- Maintenir le seuil minimal de constitution d'une Intercommunalité à 20 000 habitants et rétablir l'élection, dès 2020, des conseillers des communautés de communes, des métropoles, des communautés d'agglomération,... au suffrage universel

- Adosser à chaque niveau de regroupement (Com de Com, SIVU, SIVOM.....) une entité type CESE à voix consultative sur les projets, programmes de développement (SCOT, TEPCV, SAGE...) et les budgets, cette entité étant formée des représentants des différents corps constituant la société civile du territoire et désignés par leurs représentation régionales.

- Alléger le mille-feuilles territorial « Historique », ce n'est pas tant l'existence que de l'intérêt (mission) même de l'entité. Ainsi, il est possible d'envisager en raison de la complémentarité des politiques et des compétences qu'ils gèrent de rassembler et de fusionner les

élus régionaux et départementaux. Les élus pourraient être élus pour une part au suffrage direct à l'échelle des cantons (145 en Hauts-de-France) et une part de proportionnelle (50 ?).

- Si fusion élus département/région, étudier le retour à l'échelle territoriale des anciennes régions pour avoir encore plus de lien de proximité. La période 2020/2021 est propice pour envisager ce retour car elle correspond à une période de redémarrage des nouvelles contractualisations Européenne et des CPER qui pourraient être imaginées et travaillées à l'échelle des anciens territoires.

UNSA - CFE.CGC

Notre Groupe de concertation constate la dégradation continue du contrat social aussi bien dans notre pays qu'à l'international depuis plus de 40 ans.

L'absence de socle social commun au sein de l'UE ne fait qu'accroître et accélérer ces dégradations. Cette situation instaure une concurrence déloyale envers nos entreprises et un dumping social vis-à-vis des salariés français.

En France cette dégradation touche, il faut bien désormais le reconnaître, toutes les régions, tous les territoires ; dans tous les domaines de la vie quotidienne (Etat, administration, services publics, éducation, sécurité, santé, fiscalité, mobilité, emploi, ressources, relations inter et intra-entreprises, etc...). Notre région Hauts de France n'y échappe pas.

Depuis plusieurs années, nombre de chercheur(e)s, d'expert(e)s, de quelques courants de pensée qu'ils (elles) soient ont mis l'accent sur cette dérive.

Le mouvement social dit des « gilets jaunes » initié en Novembre dernier, s'il s'est cristallisé sur les prix du carburant au départ, se veut désormais l'expression du profond malaise et des difficultés et inégalités ressenties par la population sur tous les territoires métropolitains et outre-mer.

IL Y A DONC URGENCE À AGIR RAPIDEMENT, DEVANT CETTE SITUATION DE COLÈRE, EN COHÉRENCE AVEC LES DOLÉANCES EXPRIMÉES PAR UN MOUVEMENT SOCIAL DEVENU VISIBLE, PUISSANT, ET SOUTENU PAR DE NOMBREUX FRANÇAIS.

Dans la mesure où les plus sérieuses critiques adressées par les « gilets jaunes » à l'ensemble des responsables politiques est la défiance vis-à-vis de ceux-ci, ainsi que leur déconnexion au regard de l'absence de prise en compte des véritables enjeux de société; la Société civile, donc les CESER en tant que représentation de la Société civile organisée, a encore plus que jamais un rôle essentiel à jouer dans la recherche de solutions à cette grave crise sociale.

Notre groupe formule donc les constats et propositions suivantes afin de contribuer au travail commun de notre CESER des Hauts de France.

1-DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION

Face au sentiment d'impuissance civile face au caractère inextricable de l'organisation des pouvoirs publics et d'incohérence des politiques locales; nous proposons donc :

- De réaliser un travail de modélisation des pouvoirs publics (compétence, pouvoir, processus décisionnel réel, accessibilité et lisibilité par le citoyen, évaluation de l'efficacité, ...) tels que vus par un citoyen au sein d'un territoire,
- D'évaluer à la suite ce que peut être son sentiment d'appartenance, d'influence, de maîtrise...
- D'en déduire des mesures de simplification, de transparence, d'évaluation de l'action publique, de participation citoyenne.

UNSA - CFE.CGC

DANS LA PERSPECTIVE DE PLUS DE RESPONSABILITÉ CITOYENNE, IL PARAÎT À NOTRE GROUPE NÉCESSAIRE DE CLARIFIER CE QU'EST LE JEU DÉMOCRATIQUE ET CE QUE PEUT-ÊTRE LA PARTICIPATION CITOYENNE, ET POUR CELA :

- Réaliser un travail pédagogique sur les concepts et sur les règles qu'il est objectivement nécessaire de respecter (il n'y a pas de démocratie sans élection ; l'élection se fait dans l'isolement ; la démocratie est représentative ; il n'y a pas d'expression démocratique sans corps intermédiaires...),
- Concevoir et évaluer les conditions de mise en œuvre d'une participation citoyenne (par exemple en faisant référence aux comités de quartier, aux conseils citoyens, ainsi qu'aux Conseils de développement),
- Faire en sorte que la diversité socio-professionnelle de l'ensemble des élus soit plus diversifiée qu'à l'heure actuelle, et ce à tous les niveaux de mandat,
- Revoir les obligations et missions des Préfets et Sous-Préfets, représentants décentralisés de l'Etat, afin de les rendre plus ouverts en proximité aux attentes des citoyen(e)s.

2-LA PARTICIPATION CITOYENNE PAR LE CESER

Notre groupe de concertation propose :

- De transposer en Région les modalités de saisines actuelles du CESE par la population, au profit des CESER,

- D'améliorer le contact avec les citoyens et pour cela de dépasser les corps intermédiaires en organisant les concertations des commissions au-delà des « corps constitués »,
- De dépasser les convenances pour mettre à l'ordre du jour les questions de société qui préoccupent réellement les citoyens, même lorsque ces thèmes sont à la marge du domaine de compétence du Conseil Régional (sinon, ou en débattre ?).

3- LA RECONNAISSANCE SOCIALE PAR LA RÉMUNÉRATION

Notre groupe de concertation propose également de ne pas se contenter de mesures d'aides provisoires, en quelques sortes catégorisées. Ceci ne saurait résoudre une crise de cette ampleur.

Il s'agit avant tout d'adopter des mesures durables : salaires décent permettant de vivre correctement sans dépendre d'aides publiques.

En clair, il s'agit de s'interroger sur le comment se fait-il que l'on ne puisse pas vivre de son travail ?

Il faut envisager enfin, à terme, une réduction de ce que d'aucuns commencent à appeler le « millefeuille des aides sociales ».

Pour cela, notre groupe propose :

- De réaliser un travail afin de redéfinir ce qu'est (devrait être) le salaire minimum en regard des besoins élémentaires :
- Afin de montrer le cas échéant combien le salaire minimum actuel ne permet pas

UNSA - CFE.CGC

l'autonomie du travailleur,

- Afin d'évaluer concomitamment ce que pourrait être un « salaire minimum d'autonomie »,
- Et enfin, d'évaluer à la suite si ce salaire « autonomie » est plus lourd économiquement qu'un salaire « dépendant » augmenté d'une redistribution ; et d'évaluer la réalité de la pression concurrentielle internationale sur la rémunération selon le secteur d'activité (en tenant compte de la charge que représente le « salaire indirect » que constitue la redistribution sociale actuelle).
- D'élaborer une préconisation globale d'évolution du modèle social de reconnaissance du travail.

4- MODIFICATION DU MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE RÉFÉRENCE ET COHÉRENCE DES POLITIQUES LOCALES

Notre groupe de concertation propose également de garder constamment à l'esprit qu'il ne peut y avoir de véritable solidarité sans une véritable transparence ainsi qu'une continuité dans l'effort demandé, que toute vie en société, si elle comporte un certain nombre de droits, comporte également un certain nombre de devoirs.

Le Groupe propose pour cela :

- de développer l'évaluation des politiques publiques à tous les niveaux, et cela de manière transparente également ;
- d'assurer un retour à la lisibilité des pouvoirs publics par le citoyen (où sont les pouvoirs publics, qui décide, de quoi, sur quels

territoires, qui rend compte et où se situe l'évaluation... ?)

- de réaliser une évaluation du degré de convergence (de cohérence) des politiques locales avec les orientations consensuelles de politique générale. ; il s'agit ici de comprendre comment le citoyen peut intégrer les contradictions entre effort individuel et « souplesse » publique, notamment :

* pour les dépenses locales et la maîtrise des finances publiques (le déficit public national nous coûte 40Mds d'€ par an),

* pour les plans d'urbanismes (par exemple : création de zones en grande périphérie urbaine sans transports collectifs et concentration des services dans une mégapole décentralisée) et la maîtrise de la pollution atmosphérique.

5-L'EXERCICE DE LA SOLIDARITÉ ET LA TRANSPARENCE DANS LE MODE DE VIE QUOTIDIENNE

Notre groupe de concertation propose également de mettre au 1er plan la transparence dans le bilan actuel à réaliser ainsi que dans le futur : salaires ET aides sociales perçues, utilisation faite et fléchage des deniers publics à tous les niveaux (Etat, Région, Départements, Métropoles, différents EPCI, Communes, Associations ...), rémunérations des élus et représentants de notre société,

Pour cela notre groupe souhaite :

- que soit réalisé un travail pédagogique sur la notion de solidarité et l'obligation 'réciproque' qu'elle constitue pour les uns comme pour

UNSA - CFE.CGC

les autres, et informer et sensibiliser sur les obligations citoyennes, sur la responsabilité individuelle et sur le principe de précaution anticipatrice (concepts de prévoyance, d'assurance et d'épargne) ;

- réaliser un travail de mise en transparence de la réalité de la rémunération finale (revenu disponible) après que ce soit exercé la redistribution (prélèvement sociaux, fiscaux ? ..., non droits et droits plafonnés).

- pour une véritable justice sociale, et pour une réelle équité de traitement, il est nécessaire que chaque euro perçu, quel qu'en soit l'origine, (salaires, retraites, primes, rentes, dividendes, prestations sociales, etc..) soit considéré comme une ressource. Comptabilisé dans les revenus et qu'il entre dans la base de calcul des droits et devoirs de chaque citoyen d'une part et dans l'assiette fiscale réelle d'autre part.

- que le « jeu fiscal re-distributif » soit révisé :

- * en créant enfin une fiscalité équitable,

- * en instaurant une taxation des flux financiers puisqu'à l'évidence le phénomène de mondialisation constaté engendre une raréfaction du travail, et donc en quelque sorte un rétrécissement du nombre de contribuables assujettis à l'impôt, ceux-ci voyant augmenter leurs contributions à l'effort social de la nation de manière désormais difficilement supportable. Les propos tenus autrefois par Mazarin et Colbert (in Le Diable rouge) ne doivent plus guider nos responsables politiques,

- *en mettant en place une véritable

politique de lutte contre la fraude fiscale et/ou l'optimisation fiscale, celles-ci faisant que certaines multinationales et/ou responsables économiques ne remplissent plus leurs responsabilités sociétales. On ne peut pas demander aux citoyen(e)s de contribuer à un système sans équité de traitement.

En tous cas plus de transparence, d'égalité et d'équité dans l'impôt et les impôts et taxes en général doivent rester une règle afin que les dépenses qui font notre modèle social et nos services publics demeurent. Même si rien n'interdit de réinterroger l'efficacité et priorités des enjeux et besoins sociétaux

L'évasion fiscale, la fraude fiscale, les mécanismes d'évitement fiscal et les niches fiscales doivent progressivement être supprimés après un inventaire exhaustif, s'ils ne bénéficient pas au bien commun.

Notre groupe propose également de favoriser la transparence sur les parcours individuels (les parcours responsables) et propose à de ce titre:

- De réaliser un travail sur la nécessaire transparence qui devrait permettre de connaître la parcours de ceux qui font appel à la solidarité afin d'élaborer à la suite des préconisations sur la gestion des droits sociaux (valorisation du travail et valorisation de la prévoyance) ;

- De réaliser un travail pour évaluer à partir de quel niveau de contribution-redistribution obligatoire est remise en question la liberté individuelle garantie au citoyen par la loi fondamentale (la constitution) (notion de spoliation publique), et d'en tirer des conclusions positive sur le système de

UNSA - CFE.CGC

rémunération directe et la reconnaissance sociale (cf.supra).

Pour notre groupe de concertation, il s'agit aussi de connaître la réalité de l'accès aux services du quotidien et pour cela :

- De réaliser un travail de modélisation de l'accès quotidien (du mode d'accès) du citoyen aux services de bases : logement, mobilité, alimentation, eau-électricité-chauffage, soins, courrier, télécommunications ...
- D'évaluer à la suite quel est le taux de satisfaction des besoins de base et les pré-supposés de l'accès aux services de base ;
- De formuler des recommandations sur les priorités de l'investissement public local, sur l'organisation des services, ...

Dans le cadre de notre proposition de groupe, de plus de transparence, de lisibilité et de pédagogie, celle-ci doit, dans un souci d'accessibilité et de simplicité, s'appuyer sur l'utilisation d'outils modernes en temps réel que peuvent être l'Open Data et la «Blockchain».

Concernant plus particulièrement les questions de citoyenneté notre Groupe de concertation fait les propositions suivantes :

Présidence de la République:

- Diminution du montant et de la durée de versement de la retraite
- Diminution des avantages accordés à la fin du ou des mandat(s) exercé(s) Limitation aux seuls obligations de sécurité.

- Déclaration de patrimoine réelle avant et après exercice d'une fonction

Ministres, dont le Premier :

- Limitations des frais de représentation
- Limitations des frais et primes des collaborateurs
- S'inspirer des systèmes en place dans des pays nordiques comme la Norvège, la Suède
- Déclaration de patrimoine réelle avant et après exercice d'une fonction

Hauts fonctionnaires d'Etat :

- Plafonnement des rémunérations
- Limitations des avantages liés à l'exercice de leur fonction
- Pas de cumul de revenus ou de retraite liés à une autre fonction
- Transparence des nominations
- Déclaration de patrimoine réelle avant et après exercice d'une fonction

Députés et Sénateurs :

- Maintien de leurs nombres actuels en raison de la nécessaire proximité avec les citoyen(ene)s pour un bon exercice de la démocratie
- Diminution des frais de fonctionnement des 2 Assemblées
- Diminution de certains frais de représentations
- Transparence, contrôle des frais des élus sur justificatifs
- Suppression du lobbying au sein des assemblées

UNSA - CFE.CGC

- Rémunération directement liée à la présence effective en instance (sessions, commissions)
- Déclaration de patrimoine réelle avant et après exercice d'une fonction

Renforcement du rôle de la Cour des comptes:

- En matière de contrôle des rémunérations et frais des élus à tous les niveaux
- Mise en place d'une effectivité des sanctions pénales et/ou financières

Autres élus :

- Limitations des mandats et des rémunérations
- Transparence et contrôle des rémunérations et frais à tous les niveaux
- Déclaration de patrimoine réelle avant et après exercice d'une fonction

Développement des rôles des citoyen(ne)s et de la Société civile organisée :

- Mise en place du Référendum d'Initiative Citoyenne
- Développer le rôle des conseils de citoyens et comités de quartiers
- Créer des « Conseils de développement » au niveau de chaque Communauté de communes, Communauté d'agglomération et Département
- Renforcer le rôle des CESER
- Renforcer le rôle du CESE (en tenant compte de certaines propositions du projet de réforme envisagé)
- Pour chacun des échelons cités, autres que

CESE et CESER, leur attribuer des fonctions de saisines obligatoires et d'auto-saisines

Instruction civique :

- Retour de l'enseignement civique à tous les niveaux de l'enseignement afin d'opérer une sensibilisation à la citoyenneté et préparer à un éventuel futur exercice de mandat

Scrutins :

- Rendre le vote obligatoire
- Comptabiliser le vote blanc
- Introduire plus de proportionnelle dans les scrutins
- Maintien du mode de scrutin actuel concernant le Sénat
- Contrôle strict, effectif, avec sanctions immédiates et effectives, exercé par la Commission de transparence des comptes de campagne

PREAMBULE

Les membres du groupe de concertation CGT au CESER Hauts-de-France tiennent à préciser leur appréciation sur la démarche « grand débat » initiée par le conseil des ministres du 12 décembre 2018.

La CGT a la culture du débat, dès lors qu'il est loyal, franc, transparent, équilibré et qu'il débouche sur des actes répondant utilement aux besoins sociaux au sens large, à la justice sociale. D'ailleurs sur le terrain ses représentants signent plus de 80 % des accords collectifs ou avenants négociés dans les entités où elle est représentée, toujours dans l'intérêt des travailleurs.

Mais la CGT refuse de participer à toute réunion qui ne consiste qu'à servir d'alibi à un pseudo dialogue social alors que tout est déjà décidé. A cet égard, la déclaration du président de la République lors de ses vœux aux Français le 31 décembre dernier est édifiante : ce dernier a en effet confirmé que rien ne changerait sur la stratégie et les mesures annoncées ! Il est dans la continuité de ses actes de liquidation de notre modèle social en déconsidérant les corps intermédiaires, singulièrement les syndicats et les associations, et en s'engageant dans un bras de fer direct avec le peuple. Il reste bien silencieux sur le chaos social qu'il a contribué à instaurer, au risque de voir la créature protéiforme qu'il a engendrée prendre des allures de monstre.

A l'origine, ce « grand débat » devait être conduit par la Commission Nationale du Débat Public (la CNDP).

La loi impose que la CNDP soit saisie des plus grands projets d'aménagement et d'infrastructure, ainsi que des politiques publiques. Le rôle de la CNDP est de faire respecter et d'assurer la correcte mise en place des procédures de démocratie participative prévues par la loi ou promues de manière volontaire par les pouvoirs publics.

La CNDP est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte : « donner la parole et la faire entendre ». La CNDP n'est pas là pour « faire accepter » un projet mais pour montrer au décideur les questions qu'il suscite et ses conditions de faisabilité. L'action de la CNDP vise à ce que chacun puisse s'exprimer sur l'opportunité même du projet, ses caractéristiques et ses impacts. Elle veille, en particulier, à ce que l'information donnée par le responsable du projet soit accessible, complète et compréhensible. A ce titre, elle peut financer des expertises alternatives ou complémentaires demandées par le public. Une des missions principales est aussi de mobiliser le plus largement, notamment les publics dits « éloignés » qui ont peu d'accès aux décideurs ou n'osent pas s'exprimer. Toutes les paroles sont entendues avec la même attention et le même respect par la CNDP. A l'issue des débats ou des concertations, elle rédige un ou des documents de conclusion qui donnent à voir tous les points de vue exprimés, de manière exhaustive et transparente.

Force est de constater que la CNDP est écartée, selon certains observateurs par de « basses manœuvres dilatoires », de l'organisation et de la conduite du « grand débat ».

Il est vrai que la délibération structurée de la CNDP peut présenter parfois une analyse et des préconisations dérangeantes pour les pouvoirs politiques et économiques. Ainsi à l'occasion de la conclusion de ses travaux sur la « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie » (PPE) le 29 juin 2018, elle avait alerté le gouvernement sur les effets sociaux d'une augmentation de la fiscalité écologique. Mais la CNDP n'a pas été entendue. On connaît la suite....

Le gouvernement et le président de la République imposent quatre thèmes, restrictifs et orientés.

Pour rappel, ces quatre thèmes décidés en conseil des ministres du 12 décembre 2018 sont :

- 1 Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?
- 2 Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?
- 3 Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces.
- 4 Que signifie être citoyen ? Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ? Quelles sont les attentes ?

Ces quatre thèmes sont restrictifs : la question du pouvoir d'achat (salaires – retraites – minima sociaux et protection sociale) est écartée en tant que telle.

Il est pourtant largement admis par les Français et la plupart des corps dits « intermédiaires » qu'il s'agit bien de la question centrale.

Ces quatre thèmes sont orientés.

Par exemple le questionnaire somme les Français de choisir entre suppression de services publics ou augmentation des impôts. Il faut récuser cette fausse alternative, et par exemple proposer de s'attaquer aux niches et à la fraude fiscales, et encore se poser la question de l'usage des impôts et taxes proportionnels ou progressifs, et de leur affectation.

Un calendrier qui laisse à penser que l'éventuelle prise en compte de l'expression des participants au « grand débat » sera trop tardive.

Le mouvement des « gilets jaunes » est apparu à la mi-novembre 2018.

Certains maires ont rapidement mis en place des cahiers de doléances, avant même que le conseil des ministres ne lance le « grand débat » le 12 décembre 2018.

Il a fallu attendre le 15 janvier 2019 pour que les modalités d'organisation soient connues ; déjà deux mois s'étaient écoulés. Et le terme du débat est fixé au 15 mars, soit quatre mois plus tard.

Enfin, une synthèse sera livrée probablement fin avril 2019, permettant « de forger un nouveau pacte économique, social et environnemental et de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement dans les prochains mois » (site du premier ministre).

Le tout dans le contexte des élections européennes dont le scrutin en France est fixé au 26 mai, un facteur supplémentaire allant dans le sens d'atermoiements ne répondant

pas à l'urgence sociale révélée avec plus d'acuité par le mouvement des « gilets jaunes ». Le « grand débat » au CESER Hauts-de-France. La CGT se félicite que dès le 07 janvier 2019 l'ensemble des groupes de concertation du CESER ait convenu que la question centrale est celle du pouvoir d'achat, bien qu'absente des quatre thèmes imposés par le conseil des ministres le 12 décembre 2018.

Même si elle aurait souhaité que cette question soit traitée en tant que telle, elle apprécie à sa juste mesure que le CESER en fasse « un enjeu majeur (qui) sera au cœur de l'ensemble des travaux du CESER : le pouvoir d'achat » (note de cadrage adoptée le 05 février 2019). De même elle apprécie que sa demande de faire figurer en annexe du rapport-avis, qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière, les contributions des groupes de concertation qui le souhaiteront soit satisfaite.

Les membres du groupe de concertation CGT sont par contre plus que réservés sur la participation du CESER à l'animation de débats en territoires notamment pour les raisons suivantes :

- immanquablement, les conseillers « animateurs » seront perçus comme des personnes venant porter la voix du CESER. Alors que notre assemblée ne se positionnera au plus tôt sur le « grand débat » que le 05 mars ;
- l'animation de ces débats sera de facto limitée aux quatre thématiques retenues par le conseil des ministres du 12 décembre 2018. Le CESER a décidé que ses travaux auraient comme fil rouge la question centrale du pouvoir d'achat, ce qui le singularise de la démarche gouvernementale.

INTRODUCTION

Depuis le début du mouvement citoyen des gilets jaunes, la CGT est attentive aux aspirations exprimées.

Dans leur immense majorité, les manifestants sont des travailleurs salariés ou non, des privés d'emploi, des retraités, pressurés entre la faiblesse de leurs revenus et le niveau de leurs dépenses incompressibles. Les lycéens et les étudiants expriment les conditions détériorées qui leur sont faites, et leur peur de l'avenir.

Il faut intégrer aussi la situation des plus pauvres trop éludée dans cette séquence. Car quand on est occupé à survivre, la priorité n'est pas forcément de battre le pavé ou d'occuper les ronds-points, ou encore de participer au « grand débat ». La France compte actuellement 9 millions de pauvres, et leur nombre a progressé d'un million en dix ans !

La surmédiatisation d'affrontements violents ne doit pas occulter la toute première cause du mouvement des « gilets jaunes » : la violence sociale faite aux plus faibles et aux plus modestes !

Il s'agit là d'un mouvement inédit, protéiforme, intergénérationnel et transversal à bon nombre de catégories socioprofessionnelles. Il doit questionner toute la société et être entendu et compris, pour apporter les réponses adéquates, pour un autre projet social : le Développement Humain Durable.

POUR UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

La recherche du progrès social permanent nécessite de donner un autre sens au développement, maîtriser le présent et anticiper l'avenir, à partir des besoins humains d'aujourd'hui et de demain.

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EST LE CADRE PERMETTANT D'ALLER AU-DELÀ D'UNE JUXTAPOSITION ÉCONOMIE-SOCIAL-ENVIRONNEMENT ET DE DÉFINIR UN AUTRE TYPE DE DÉVELOPPEMENT.

La financiarisation et la marchandisation des processus économiques et sociaux, la mise en concurrence exacerbée du monde du travail, la persistance du chômage de masse, la dégradation constante des conditions et du sens du travail, génèrent un recul social sans précédent.

Replacer le travail au centre, c'est agir pour une autre façon de produire les richesses afin de les répartir autrement, pour mieux répondre aux besoins, en quantité et en qualité, pour plus d'égalité, de solidarité et pour plus de démocratie.

Les évolutions technologiques doivent être mises au service du progrès social pour toutes et tous, dans un cadre où le travail acquiert pour finalité la réponse aux besoins.

Le sens, les finalités et l'organisation du travail doivent amener à repenser notre relation à l'environnement, nos actions pour le vivre

ensemble indispensable à la survie de notre planète et à la promotion de la santé.

Le développement des solidarités entre les êtres humains, notamment intergénérationnelles, au niveau local, régional, national, européen et planétaire, est au centre du développement humain durable.

I. SALAIRE - PENSION - PROTECTION SOCIALE

« NOUS VOULONS VIVRE DE NOTRE TRAVAIL !!!

». C'est la phrase la plus entendue durant ces derniers mois. Il est essentiel d'augmenter les salaires bruts et les pensions. L'argent existe, les entreprises du CAC 40 ont réalisé 93 milliards d'euros de bénéfices en 2017 (57 milliards ont été distribués à leurs actionnaires), ils pourraient dépasser 100 milliards en 2018. Pourtant, ce sont elles qui bénéficient le plus des aides et exonérations de l'État payées par les impôts des salariés

« IL Y A UN POGNON DE DINGUE EN FRANCE » ... POUR LES PREMIERS DE CORDÉE.

LA FRANCE :

- le 5e pays au monde en terme producteur de richesses ;
- le 3e pays versant le plus de dividendes aux actionnaires ;
- le pays où les 300 plus grands patrons ont une augmentation de salaire de 10 % en 2017, atteignant en moyenne plus de 3,8 millions d'euros par an et par individu, 5 millions d'euros pour les 40 plus grands (CAC 40). Est-il normal de payer un patron du CAC 40 plus de 257 fois le Smic ?
- le pays où les salaires stagnent (+0,1 % en 2017). Ils sont toujours sous le niveau d'avant la crise de 2008 ;
- le pays où, avec nos impôts et cotisations, l'État et les collectivités locales consacrent 230 milliards d'euros par an d'aides et d'exonérations fiscales et sociales, en pariant sur le fait que les employeurs créeront des

emplois, sans aucun contrôle ni mesures coercitives (et pourtant le chômage augmente);

- le pays où la fraude et l'évasion fiscale représentent au bas mot 80 milliards d'euros par an. Si cette somme était recouvrée, elle permettrait de développer des services publics de qualité et de proximité (pour exemple, Engie a transféré 27 milliards d'euros au Luxembourg pour réduire son imposition) ;
- le pays où les bénéfices des entreprises du CAC 40 ont atteint 94 milliards d'euros en 2017. Sur 100 € de bénéfices, seuls 5,30 € vont aux salariés ;
- le pays où les assistés ne sont pas ceux dont on parle. Les allègements fiscaux et sociaux annuels n'ont cessé de croître. Avec 101 milliards d'euros cumulés en quatre ans, l'assistantat aux entreprises, dont profitent surtout les plus grandes, bat tous les records. L'État-providence fonctionne très bien... pour le patronat !
- L'année 2019 sera l'année de la double peine : augmentation des impositions les plus injustes et baisse du financement de la Sécurité sociale par le transfert du CICE en allègement de cotisations sociales.

LES REVENDICATIONS IMMÉDIATES DE LA CGT :

- augmenter le Smic à 1 800 € brut ;
- revaloriser les grilles de salaire et augmenter le point d'indice de la fonction publique (qui n'a pas été revalorisé depuis 10 ans !);
- obtenir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement au minimum de 75 % et en

aucun cas inférieur à 1 200 € net ;

- annulation de la hausse de la CSG et fin du gel des pensions ;
- augmentation de tous les minima sociaux et des indemnités chômage ;
- indexation des salaires, des retraites et des minima sociaux sur l'évolution des prix ;
- reconquérir une Sécurité sociale du XXI^e siècle, couvrant l'ensemble des besoins.

LA SOI-DISANT AUGMENTATION DU SMIC DE 100 € PAR MOIS : UN MIROIR AUX ALOUETTES !

IL N'Y A PAS D'AUGMENTATION DU SMIC AU-DELÀ DU MINIMUM LÉGAL.

Ce dernier est revalorisé au 1^{er} janvier 2019 du montant de l'inflation, soit 1,8 %, comme la loi l'impose. Il en résulte une augmentation de 25 € bruts par mois : de 1.498 € à 1.523 € bruts mensuels (soit un peu plus de 1.200 € nets par mois au premier janvier 2019) pour un salarié travaillant 35 heures par semaine.

Une anticipation de la revalorisation de la « prime d'activité » qui était déjà programmée.

POURQUOI UN SMIC À 1.800 € BRUT MENSUEL ? POUR ASSURER UN REVENU DU TRAVAIL MINIMUM DÉCENT.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a publié une étude le 06 février 2015 qui s'inscrit dans un cadre européen pour déterminer quel est le « revenu

minimum décent », mais fait également un constat de la pauvreté en France.

Lors de cette étude, les chercheurs ont évalué les « budgets de référence » qui permettent « une participation effective à la vie sociale ». Ils ont classifié et quantifié les besoins minimums en termes d'alimentation, d'habillement, d'hygiène corporelle, de soins, de transport, d'habitation, et de loisirs (sport, culture, vacances, recevoir des amis, offrir des cadeaux...).

Ils ont estimé qu'un couple avec deux enfants, devait gagner 3.284 € par mois s'il occupe un logement social (contre 3.515 € dans le privé), pour vivre sans être en difficulté permanente. Pour une personne active seule cela s'élève à 1.424 € par mois soit un peu plus de 1.800 € brut (1.571 € dans un logement du parc privé), et pour un retraité vivant seul, 1.569 € (contre 1.816). Les résultats de l'étude mettent en lumière différents niveaux de pauvreté. Le secrétaire général de l'ONPES explique qu'au total, « ceux qui se serrent la ceinture représentent près de 40% de la population ». On ne parle pas ici des cas de pauvreté extrême mais plutôt des français qui se privent pour ne pas y tomber. Ces résultats sont corroborés par les études plus classiques de l'Insee ou du ministère des affaires sociales.

Les foyers les plus touchés sont ceux des familles monoparentales : 55% d'entre-elles sont pauvres et 40% disposent de moyens insuffisants pour vivre décemment. On compte également 14% des retraités seuls comme étant pauvres, et 45% d'entre eux en risque de restrictions.

En France, selon le seuil de pauvreté adopté, un individu est « officiellement » considéré

comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 855 € (seuil à 50 % du revenu médian) ou à 1.026 € (seuil à 60 %).

L'annonce de la revalorisation du Smic de 100 € par mois est donc une arnaque. En réalité, cette augmentation est calculée en moyenne, pour un salarié à temps complet qui cumulerait Smic et prime d'activité. Dans son calcul, le gouvernement additionne la baisse des cotisations salariales assurance-chômage intervenue au 1er octobre dernier, la revalorisation de la prime d'activité, intervenue en octobre également, et l'anticipation des revalorisations annuelles, de 20 € également, de ladite prime d'activité déjà programmées de 2019 à 2021.

LA « PRIME D'ACTIVITÉ », CE N'EST PAS DU SALAIRE, ET TOUS LES SALARIÉS AU SMIC N'EN BÉNÉFICIENT PAS.

C'est une prestation sociale financée par le budget de l'État (donc par l'impôt) et versée par les caisses d'allocations familiales. Elle n'est donc pas prise en compte dans le calcul de la retraite. Elle est attribuée sous conditions de ressources et tient compte de l'ensemble des ressources du ménage (notamment celles du conjoint). Par exemple, pour bénéficier de la prime d'activité, le revenu total du foyer du smicard ne peut dépasser 2.900 € par mois pour un couple dont les 2 conjoints travaillent et qui a un enfant. Enfin, il faut la demander (seuls 80 % de ceux qui y ont droit en font effectivement la demande), et les revenus sont contrôlés tous les 3 mois. Par conséquent, il est totalement fallacieux de prétendre que tous les salariés au Smic seront augmentés de 100€ par mois.

UNE POLITIQUE SALARIALE QUI N'EST PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Comment imaginer un développement de nos entreprises en payant des jeunes ingénieurs 1.500 euros par mois ?

La part des salaires dans la valeur ajoutée ne cesse de chuter depuis le début des années 1980. Chaque année, plus de 100 milliards € passent du travail (les salariés) au capital (actionnaires et banques). Selon la Confédération européenne des syndicats, si la part des salaires dans le PIB avait été la même que celle du début des années 1990, les travailleurs de l'UE auraient en moyenne gagné 1.764 euros de plus rien qu'en 2017 ! L'État, applique les méthodes patronales. Depuis janvier 2000, les agents de la fonction publique ont perdu plus de 15 % de pouvoir d'achat, et la précarité s'ancre.

LES POLITIQUES SALARIALES SONT EN CAUSE

Que ce soit dans les entreprises privées ou les administrations publiques, les salaires et les qualifications se tassent. Par conséquent, les déroulements de carrière se font de plus en plus rares. Le niveau du Smic n'est pas assez élevé, ce qui a un impact sur le niveau de minima des branches – de plus en plus tiré vers le bas – et sur l'ensemble des salaires dans les entreprises.

À cela s'ajoute une **FORTE INÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**. L'écart de salaires continue de s'élever à plus de 25 % en dépit

des nombreuses lois souffrant d'un manque d'obligation d'application et de sanctions. De plus, les femmes continuent à se voir proposer des emplois peu qualifiés et sous-rémunérés malgré leur niveau de qualification équivalent aux hommes. Elles subissent aussi les temps partiels imposés

II. AMÉLIORER LE QUOTIDIEN AU TRAVAIL

Si nous n'y prenons pas garde, nous pourrions réduire le travail à sa simple enveloppe qu'est l'emploi. Ce dernier n'est en fait qu'une partie du travail que le capital a décidé de « marchandiser ».

Le travail est bien plus grand que ça et n'a pas attendu le capitalisme pour exister.

Si on se réfère à sa définition anthropologique, il est développé l'idée que contrairement aux animaux sociaux, les hommes ne se contentent pas de vivre en société, ils produisent de la société pour vivre. Et c'est le travail qui construit en partie cette société.

Depuis la nuit des temps, l'être humain a travaillé dans une démarche de survie et dans une perspective de faire reculer le risque : celui de la famine, avec son passage de la chasse et la cueillette à l'agriculture et l'élevage, puis la construction des cités, des fortifications, de règles communes pour se protéger collectivement et individuellement des aléas.

La crise que nous traversons est la conséquence d'une insécurité sociale grandissante. Difficile de se projeter vers un avenir assuré. Pourquoi ne pas imaginer l'instauration d'une « sécurité sociale professionnelle » qui gommerait toutes les aspérités de nos parcours (chômage, mobilité professionnelle, formation...) ? Pourquoi ne pas réfléchir à des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre ?

METTRE LE TRAVAIL AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Aujourd'hui, les décisions dans les entreprises sont prises à partir de divers critères (financiers souvent) mais très rarement à partir du Travail. Celui-ci doit toujours s'adapter aux décisions mais ne jamais participer à ces décisions. Les conséquences de ce fonctionnement et du management qui en découle : instructions contradictoires, cadres qui passent du temps sur le reporting, tricherie perpétuelle « d'en bas jusqu'en haut » et « d'en haut jusqu'en bas » pour pouvoir afficher les objectifs demandés sur les tableaux Excel... Sans parler des erreurs, des malfaçons : comme la fabrication de rames de train inadaptées car trop larges pour les quais de gare ou encore des catastrophes comme AZF, les prothèses mammaires PIP et autres scandales sanitaires. La souffrance des salariés, empêchés de bien faire leur travail, conduit au burn-out, à l'explosion des risques psychosociaux.

CE « MAL TRAVAIL » A UN COÛT. IL A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL EN 2007, À PLUS DE 4 POINTS DU PIB PAR AN, SOIT 80 MILLIARDS D'EUROS.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT :

NOUS PROPOSONS DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL SALARIÉ,

soCLE de droits attachés aux salariés et transférables d'une entreprise à l'autre, afin que tous salariés aient du début à la fin de sa carrière professionnelle un droit à continuité et progressivité de salaire, de carrière, à un continuum de formation, même s'il change d'entreprise ou de branche et quel qu'en soit le motif.

Le nouveau statut du travail salarié concerne l'ensemble du salariat, du privé comme du public, quels que soient la taille de l'entreprise ou du service.

Le nouveau statut du travail salarié doit permettre à chaque salarié, de la sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle, de disposer d'un certain nombre de droits cumulatifs et progressifs, transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, opposables à tout employeur. Il s'agit de droits individuels, attachés à la personne du salarié qui ont besoin, pour être opérationnels, de s'appuyer sur un corps de garanties interprofessionnelles élevé. Ils constituent un socle commun de droits interprofessionnels, base de la construction de tout statut et convention collective, dans le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

NOUS PROPOSONS DE CONSTRUIRE UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE qui est un volet du nouveau statut du travail salarié. Elle s'inscrit dans l'exigence de rendre effectif

le droit au travail pour toutes et tous. Elle vise à garantir des droits individuels et collectifs à tous les salariés qui ne sont pas en exercice dans un emploi : les salariés actifs potentiels. Il s'agit des personnes à la recherche d'un emploi ou entre deux emplois quelle que soit la cause de la mobilité, choisie ou imposée.

La CGT propose de construire la sécurité sociale professionnelle à partir de sept exigences :

- 1** dans une période de transition entre deux emplois, maintien des droits du salarié acquis dans son dernier emploi ou le plus favorable en cas d'emploi précaire, puis transférabilité des mêmes droits (et de leur ancienneté) dès l'obtention du nouvel emploi ;
- 2** permettre l'accès ou le retour à l'emploi de qualité des privés d'emploi (indemnisés ou pas), des « bénéficiaires » des minima sociaux, des primo-demandeurs d'emploi ;
- 3** la responsabilité sociale du donneur d'ordre vis-à-vis de ses sous-traitants ;
- 4** la responsabilité sociale et financière mutualisée des entreprises de la branche ou/et du bassin d'emploi pour accompagner le reclassement effectif et/ou les évolutions professionnelles des salariés, quels que soient leurs statuts ;
- 5** le financement par la réorientation des cotisations sociales et des aides publiques à l'emploi vers une caisse de sécurité sociale professionnelle gérée démocratiquement ;
- 6** un service public de l'emploi rénové accessible à toutes et tous les salariés ;

7 un véritable dialogue social interprofessionnel, professionnel et territorial.

POUR INSTAURER UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE POUR TOUTES ET TOUS, IL FAUT DÈS MAINTENANT :

- limiter strictement la définition légale du licenciement économique aux difficultés économiques graves mettant en cause la survie de l'entreprise ;
- créer un droit effectif de contestation individuelle et collective de toute procédure de licenciement (qu'il soit individuel ou collectif)
- sécuriser le contrat de travail.

POUR RENDRE EFFECTIVE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE, IL FAUT NOTAMMENT :

- maintenir le contrat de travail et le salaire même en cas de suppression d'emploi (dispositif d'assurance garantie des salaires: AGS, congé de reclassement, CSP...);
- créer une caisse de Sécurité sociale professionnelle en utilisant les fonds réservés à la réparation des préjudices subis par les salariés lors de licenciement individuel ou collectif, et en réorientant les aides publiques aux entreprises ;
- de nouveaux droits d'intervention pour les salariés, en particulier sur les choix stratégiques de gestion des entreprises, ou encore en matière d'information et consultation des organisations syndicales territoriales et professionnelles sur toutes

les mesures économiques et sociales, et représentation dans les instances traitant des restructurations et des reclassements ;

- un véritable service public de l'emploi.

POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Ses missions :

l'accueil, l'accompagnement, l'orientation, l'insertion, la formation, le placement, la gestion de l'indemnisation, la sécurisation des parcours professionnels.

Ses objectifs :

- garantir le droit à l'emploi pour toutes et tous ;
 - aller vers un ensemble de services cohérents et accessibles à chacune et à chacun sans discrimination sur l'ensemble de son parcours professionnel et au plus près de son lieu de vie.
- Cette conception du service public de l'emploi doit se faire par des articulations et des coordinations nouvelles. Le fil conducteur de ces nécessaires évolutions doit être la cohérence, l'accessibilité et la lisibilité.

Au-delà de l'assurance-maladie, la Sécurité sociale professionnelle concerne **LES RETRAITES, LA FAMILLE, LA PERTE D'AUTONOMIE**. Cette dernière devrait constituer un **NOUVEAU DROIT** dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale, et ce, quel que soit l'âge de sa survenue (intégrant donc la question du handicap).

La Sécurité sociale du XXI^e siècle devrait

aussi inclure la garantie d'un **REVENU DE SUBSTITUTION EN CAS DE PERTE D'EMPLOI, UN DROIT À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE PAR**

L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.

EMMANUEL MACRON AFFIRME « NOTRE MODÈLE SOCIAL EST REMIS EN CAUSE ».

Oui, mais remis en cause par qui ? Pas par les français qui sont très attachés à leur système de protection sociale, de Sécurité Sociale.

Alors, est-ce-que l'érosion du consentement à l'impôt s'applique aussi à la sphère de la protection sociale ? Les ressorts sont différents, mais le mécanisme de financement de la protection sociale, lui-même, est de moins en moins bien compris. Les prélèvements qu'ils soient fiscaux ou sociaux, sont sans cesse présentés comme autant de charges qui pèsent lourds et de moins en moins comme des cotisations. A force de marteler sans jamais dire ce qu'assure le système français de protection sociale, les gens finissent par croire qu'il est urgent « d'alléger la dépense ». Pour le gouvernement il s'agit de repenser la logique globale du système hérité du Conseil National de la Résistance, sans pour autant donner l'impression qu'une telle refonte est à l'œuvre. Pour la CGT, il y a bien une cohérence entre la suppression de la part salariale des cotisations chômage et maladie vers la CSG, la suppression du RSI, la négociation Assurance chômage, la fusion AGIRC – ARRCO, le projet de réforme des retraites... Cette logique gouvernementale remet en cause la philosophie de notre système de protection sociale. En fiscalisant celle-ci (c'est à dire en la faisant financer par l'impôt), elle la rend plus vulnérable aux aléas

de la conjoncture économique.

La protection sociale doit rester prioritairement une assurance acquise et financée par le travail et non être considérée juste que comme un filet de sécurité pour les citoyens en difficulté.

En 1980, les cotisations sociales représentaient 98% des recettes de la Sécurité Sociale contre 57% aujourd'hui. L'impôt en occupe une part croissante. Selon la Direction de la Sécurité Sociale la part des cotisations dans le financement de la Sécurité Sociale passerait à 50% en 2019. La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 réalise une véritable réforme systémique ! Trois exemples :

- > le principe de compensation intégrale des exonérations est remis en cause pour l'avenir ;
- > le transfert d'un montant inédit de TVA affecté à la Sécurité Sociale, principalement à l'assurance maladie ;
- > le transfert au budget de l'Etat de la fraction des excédents de la Sécurité Sociale au-delà de 0.8% du PIB. (C'est le dispositif que Mr DARMANIN appelle « solidarité financière » entre l'Etat et la Sécurité Sociale).

Au total, cela bouleverse complètement le financement de la Sécurité Sociale. Une part importante de la TVA est affectée à la Sécurité Sociale, et devient ainsi une recette majeure de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. C'est une TVA « sociale » sans le dire ! C'est insidieux et ce n'est pas acceptable.

III. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour la CGT, la transition écologique passe par une vraie réflexion globale sur l'industrie, l'énergie, les transports, le logement et l'instauration du contrôle des aides publiques.

Pour être efficace elle ne doit pas se faire au détriment des salariés ou contre eux en s'appuyant sur des mesures fiscales injustes, mais au contraire partir du progrès social.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT :

POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'industrie française est en déclin, dépassant à peine 10 % du PIB en 2016, contre 16 % en moyenne dans la zone euro. L'emploi industriel a reculé de près de 25 % en quinze ans.

Contrairement aux discours patronaux, repris par le gouvernement, les salaires qui induiraient le manque de compétitivité des entreprises, n'en sont pas la cause. C'est la primauté à la financiarisation de la gestion des entreprises industrielles qui fragilise l'industrie dans sa capacité à répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux.

Les réformes territoriales et de l'État aggravent cette même logique :

- organisation centrée autour des métropoles,
- concurrence exacerbée entre les régions et les territoires,
- abandon de pans entiers de l'industrie,
- poursuite de politiques de gestion financière et non pas industrielle.

IL EST NÉCESSAIRE DE RÉINDUSTRIALISER

LA FRANCE, de relocaliser des capacités de production, mettre en place des circuits courts, l'économie circulaire, l'écoconception, de produire des objets durables, interconnectables, réparables. Il ne s'agit pas de tout faire par nous-mêmes car les échanges avec les autres pays sont nécessaires. Mais ils doivent s'équilibrer globalement par une coopération mutuellement avantageuse. Il ne s'agit pas non plus de promouvoir le consumérisme et le productivisme qui répondent tous deux aux exigences de rentabilité maximale et ne se posent pas la question de l'utilité sociale de la production, ni de son impact sur l'environnement.

RECONQUÉRIR L'INDUSTRIE, C'EST PLANIFIER SON DÉVELOPPEMENT !

Il y a un besoin urgent de réindustrialiser la France pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il y a un besoin urgent d'une vision industrielle à long terme avec un État qui rompt avec les politiques libérales et d'austérité, et dont la stratégie sera d'anticiper, de prévoir, d'organiser et de se projeter, en particulier dans les entreprises où il a la main.

- La première des priorités est d'arrêter l'hémorragie des fermetures de sites industriels, des emplois, des savoir-faire et de la maîtrise technologique.

Il faut donc revoir les aides aux entreprises pour les réorienter vers la régénération des sites industriels et la création d'emplois.

- La deuxième des priorités est que le

développement des secteurs industriels puisse répondre aux besoins et à l'intérêt général.

Pour cela l'appropriation collective des entreprises ayant une importance stratégique est indispensable pour le développement économique et social.

- Enfin, pas de reconquête industrielle sans salarié.

Le travail a besoin d'être revalorisé et le travailleur d'être au cœur du choix de société et d'une stratégie de développement répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

FINANCER AUTREMENT L'EMPLOI ET LA CRÉATION DE RICHESSES DANS L'INDUSTRIE

Les entreprises, les salariés et leurs représentants, doivent avoir le pouvoir d'imposer le financement par les banques de projets industriels répondant à des critères précis en matière :

- sociale (emploi, salaires, formation),
- économique (création de valeur ajoutée dans les territoires)
- écologique (économies d'énergie et de ressources naturelles).

POUR DES CRÉDITS BANCAIRES À TRAVERS DES FONDS POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE.

L'État et les régions doivent faire levier sur les crédits bancaires. Ceux-ci doivent accorder

ou non des bonifications d'intérêts ou des garanties d'emprunts, à condition que les crédits bancaires ainsi mobilisés servent à la création d'emplois et de richesses dans les territoires.

POUR LA CRÉATION D'UN PÔLE FINANCIER PUBLIC.

Démocratiquement administré par les citoyens, les salariés et leurs représentants, il servirait à peser sur les critères de financement des banques, bien autrement que ce que fait la BPI et sur une bien plus grande échelle.

VIEILLE ET NOUVELLE INDUSTRIES NE S'OPPOSENT PAS!

L'industrie, socle d'une économie, doit servir la réponse aux besoins de la population, quel que soit le pays, à commencer par l'énergie, l'eau, l'habitat et la santé ainsi que les secteurs des transports et de l'alimentation.

L'industrie du futur, le numérique

Vouloir développer une industrie du futur tout en laissant fermer les sites industriels est une illusion. Il faut investir pour moderniser les usines, renouveler le parc d'équipements. Anticiper les mutations technologiques qui ne doivent pas supprimer des emplois mais les transformer. Il faut donc augmenter les niveaux de qualification en étant exigeant sur la formation initiale et continue. Le numérique doit servir au progrès social et ne pas être un outil exclusivement au service du capital. Développer une industrie moderne suppose des services publics de qualité en matière d'éducation, de santé, de recherche, de formation, de transport, etc.

POUR UNE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE RENOUVELÉE ET GARANTISSANT À TOUTES ET TOUS UN DROIT POUR L'ACCÈS AUX BESOINS FONDAMENTAUX

La production et l'utilisation de l'énergie sont intimement liées au développement humain durable.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DÉNOMBRE EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE 1,128 MILLIONS DE PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (TAUX DE PRÉCARITÉ DE 18,8%, DONNÉES 2018).

Cette précarité représente un fléau sanitaire et social (impayés, endettement progressif, coupures, restrictions et privation de chauffage), un problème de santé (maladies respiratoires, surmortalité hivernale...), un problème de sécurité (risques d'incendie par chauffage d'appoint non adapté), un isolement social (difficulté d'accès à l'information, à la communication, aux transports, aux loisirs...). Trois facteurs principaux amènent la précarité énergétique :

- la faiblesse des revenus du foyer,
- une mauvaise isolation thermique qui nuit à la qualité du logement
- le coût de l'énergie (électricité, gaz, carburant pour poêle à pétrole, fuel, bois, etc.).

Avec le principe de concurrence l'énergie est considérée comme une marchandise, un objet de spéculation comme les autres et de mise en concurrence des territoires.

Le premier facteur de risque est la perte de la péréquation tarifaire. La dérégulation des prix et la concurrence ont pour objectif de passer de monopoles publics à des oligopoles privés, au profit essentiellement des grands groupes industriels, et au détriment des usagers.

La précarité énergétique est l'état de personnes (familles ou groupes) n'ayant pas un accès normal et régulier dans leur logement ou lieu de vie aux sources d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins primaires.

LA CGT PROPOSE :

- que toute politique énergétique tienne compte de la préservation de l'environnement et des ressources planétaires.
- L'énergie est un produit de première nécessité, les tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité. Une TVA à 5,5%.
- L'accès à l'énergie doit être garanti sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des populations (individuels et collectifs) et de la production (industries et services).
- De donner aux citoyens et aux salariés la maîtrise de ce secteur en créant un pôle public de l'énergie.
- De décréter l'accès à l'énergie comme un droit fondamental, garanti dans la Constitution (pour rappel, l'interdiction des coupures d'eau est effective en France - loi de 2013).

- D'instaurer des tarifs régulés pour toutes les énergies.
- Une meilleure efficacité énergétique ne peut être obtenue dans les conditions actuelles du marché. La CGT revendique un service public de proximité de l'efficacité énergétique. Cela nécessite des lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire pour obtenir des conseils gratuits sur l'utilisation des moyens de chauffage, d'éclairage, de cuisine. Des conseils sur les équipements à choisir, conseils aux constructeurs, services dédiés aux industriels, administrations, investissements dans la recherche, aides financières, etc.
- L'efficacité énergétique implique l'isolation massive des bâtiments, le développement des transports collectifs, de favoriser le rail, le fret ferroviaire, le fluvial, de travailler sur les process industriels utilisant moins d'énergie pour le même service rendu.
- L'utilisation des différentes formes de production d'énergie en complémentarité, car aucune n'est capable à elle seule de répondre aux enjeux qui nous sont posés.
- Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et répondre aux besoins énergétiques nécessite de continuer à utiliser l'énergie produite à partir de l'atome.
- Développer des filières industrielles pour les énergies renouvelables et les amener à maturité. C'est le cas pour le projet initié par la CGT dans le dunkerquois : « L'hydrogène vecteur énergétique ».

POUR UN PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

Il aurait pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement

Ce pôle public favoriserait le développement des filières industrielles nécessaires ainsi que les réseaux de transport et de distribution, financés par des fonds échappant aux pratiques spéculatives. Le pôle public serait placé sous contrôle public et social : élus nationaux et locaux, représentants des salariés et des associations.

UN PROJET INDUSTRIEL PORTÉ PAR LA CGT EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

PRODUCTION D'HYDROGÈNE À PARTIR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE L'ÉLECTROLYSE DE L'EAU

Construit à partir de la lutte de la CGT contre la fermeture de la raffinerie Total des Flandres, un projet de maintien durable de l'emploi, et de réponse aux problématiques de besoins énergétiques, de santé publique et d'environnement, à partir des savoir-faire des salariés et des installations existantes.

CE PROJET, DÉVELOPPÉ SUR DUNKERQUE ET GRANDE SYNTHÉ, MOBILISE DIFFÉRENTS ACTEURS :

- de la CGT (Syndicats Total et Copenor - Pôle chimie du littoral dunkerquois – Union Locale de Dunkerque – Union Départementale du Nord - Comité régional Nord-Pas-de-Calais - Fédération nationale des industries de la chimie)
- FSU, CPME, association « Bâtitseur d'économie solidaire », communauté urbaine Dunkerque-Grand-Littoral

QUELQUES ÉTAPES RÉALISÉES :

- Présentation publique du projet avec l'UL (2011)
- Valorisation des anciens équipements avec le syndicat (2011)
- Développement du projet avec l'UD 59 et le syndicat de la centrale électrique d'Hornaing (2012)
- Travaux sur la captation et la transformation du CO2 par le syndicat Arcelor-Mittal (2013)

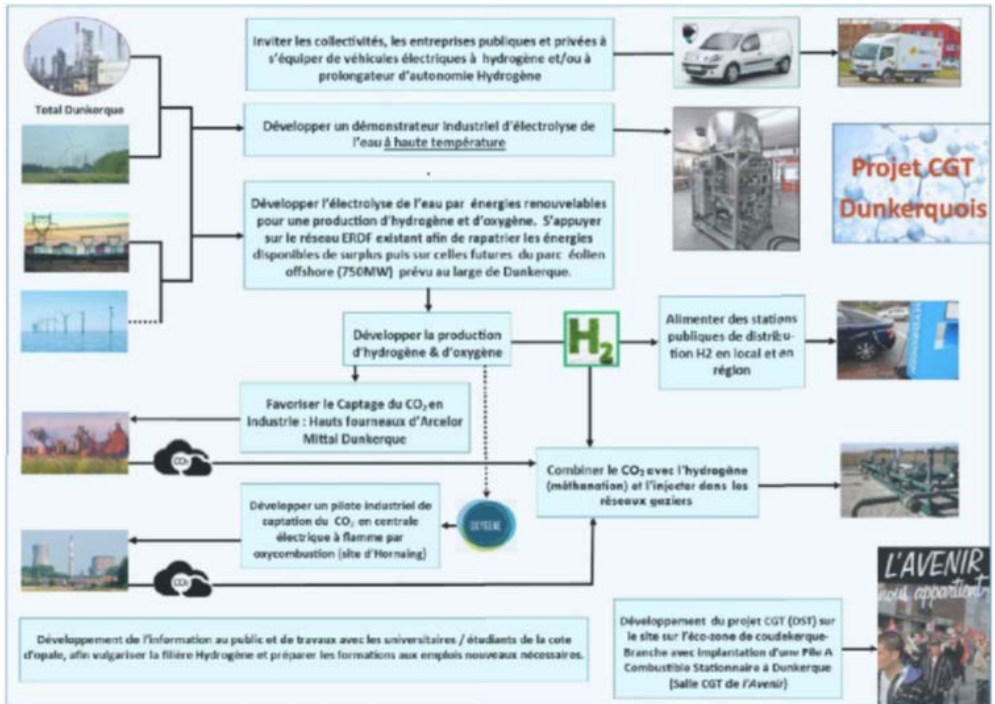
- Colloque à Grande-Synthe (2014)
- Projet de dialogue social territorial piloté par le comité régional CGT Nord-Pas-de-Calais et financé par le conseil régional (2014-2015, clôturé le 31 décembre 2016) avec la FSU, la CPME, l'association Bâtitseur d'économie solidaire, la Communauté urbaine Dunkerque-Grand-Littoral et le conseil régional
- Intervention CGT auprès des décideurs régionaux lors de l'élaboration du SRDE (2015)
- Participation et intervention aux assises confédérales CGT de l'industrie du 22 février 2017
- Film Youtube « De l'énergie à revendre » – lien : <https://www.youtube.com/watch?v=IX-GuRFwjNSg>

LE TRANSPORT, UN LEVIER MAJEUR POUR LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES, TERRITORIALES ET SOCIALES.

LA CGT PROPOSE DE CONSTRUIRE LA RÉPONSE AUX BESOINS DES USAGERS AVEC DES PRINCIPES CLAIRS : ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ, QUALITÉ, ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ, PONCTUALITÉ.

Il faut mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes, d'acheminement des marchandises, et l'organisation du système de transport compatible avec le développement humain durable. Cela implique une maîtrise publique comme outil de régulation et contrôle.

LES POLITIQUES NATIONALE ET RÉGIONALE DES TRANSPORTS DOIVENT ASSURER UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET UN DÉ-



VELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉS ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS ORDRES. ELLES DOIVENT ÊTRE PENSÉES EN COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE INDUSTRIELLE, L'EMPLOI, LE CADRE DE VIE ET L'URBANISME.

POUR Y PARVENIR, LA CGT PROPOSE NOTAMMENT :

- Ouvrir aux usagers, salariés des transports et aux élus, les structures de débat public et de consultation pour élaborer de nouvelles propositions répondant aux divers besoins de transport multimodaux et de l'intermodalité.
- Au niveau européen, imposer aux entreprises de transport de marchandises une législation contraignante portant sur les questions de sécurité, environnementales et sociales.
- Mettre en cohérence les tarifications en imposant des péréquations tarifaires au niveau national et local, pour préserver l'égalité d'accès aux transports.
- Faire contribuer les sociétés immobilières, foncières, parcs de loisirs, centres commerciaux qui tirent bénéfice des infrastructures de transport pour leur activité.
- Les coûts sociaux et environnementaux supportés par la collectivité doivent être internalisés pour constituer le juste coût des transports de marchandises. Cette internalisation des coûts doit s'inscrire dans une réforme globale de la fiscalité.
- Développer des filières industrielles pour la construction, la déconstruction et le recyclage des matériels ferroviaires et routiers

ainsi que des navires maritimes et fluviaux, ce qui suppose un développement de l'innovation, de la recherche.

FINANCEMENT DES TRANSPORTS

LA CGT PROPOSE :

- La création d'un pôle public de transport de voyageurs et de marchandises pour mettre en cohérence du transport dans l'intérêt général. Un fonds public de développement des infrastructures de transports pourrait y être créé.
- La création d'un pôle financier public pour donner la priorité à l'emploi, à la création de richesses dans les territoires et à la préservation de l'environnement, et non plus à la recherche de la rentabilité des capitaux.
- Le fléchage de la TICPE pour le financement des infrastructures de transports et la création d'une écotaxe poids lourds.
- Le paiement du versement transport dès le 1er salarié.
- La création d'un versement transport additionnel pour les régions, provenant du secteur économique principal bénéficiaire du système des transports régionaux.
- Le retour à une TVA réduite à 5,5 % applicable aux transports.
- Maintenir le versement transport aux Autorités Organisatrices de Transports (AOT) et l'élargir aux régions.
- Renationaliser les sociétés concessionnaires d'autoroutes en les intégrant dans un grand service public routier national sous contrôle

et maîtrise publique.

PRIX DES CARBURANTS, ON PARLE DE QUOI ?

LOIN D'ÊTRE UN ACCIDENT, LE TRANSFERT DES COTISATIONS SOCIALES VERS UNE TAXE CARBONE NOUVELLE GABELLE EST EN MARCHÉ !

Ainsi peut-on lire dans le rapport de « la commission pour la libération de la croissance française », dite commission ATTALI 2008 ayant pour co-auteur E. MACRON :

« Aussi faut-il aller vers une taxe européenne sur les émissions de CO2 pour « toucher » les secteurs non couverts par les quotas d'émission de gaz à effet de serre. Cela constituera une première étape dans un basculement plus global des charges pesant sur le travail vers une taxation des activités émettrices de carbone et consommatrices d'énergies et de ressources actuelles. »

LE PRIX DES CARBURANTS EST UNE SOURCE MAJEURE de difficultés et de tensions pour les salariés.

Sur un an, le prix du gazole a bondi de 23% et celui de l'essence de 15% tandis que le pouvoir d'achat a baissé en moyenne de 0,6% au premier semestre 2018 (source INSEE).

COMMENT SE DÉCOMPOSE LE PRIX ?

Sur un plein à la pompe (essence ou gazole) de 50€, l'automobiliste acquitte 30€ à l'Etat et 20€ au pompiste.

Sur ces 20€, environ 15€ alimentent la spéculation sur le prix du pétrole et vont in fine

dans la poche d'actionnaires.

Le reste, soit seulement environ 5€, va véritablement à l'industrie du raffinage et à la distribution (transports, dépôts et distribution).

Si les taxes sur le gazole représentent 57% de son prix, la marge brute de distribution et le prix du pétrole lié à la spéculation boursière pèsent pour 43% dans ce total.

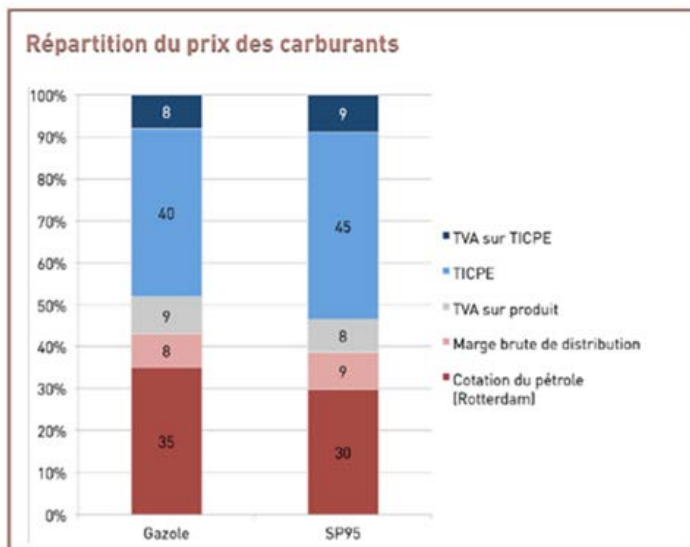
DES SOLUTIONS EXISTENT.

- **UNE FISCALITÉ « ENVIRONNEMENTALE » PLUS JUSTE ET PLUS EFFICACE, INSCRITE DANS LE CADRE D'UNE RÉFORME GLOBALE ET COHÉRENTE DE LA FISCALITÉ.**

Cela passe par un allègement global des taxes indirectes (TVA, taxes sur les produits pétroliers) qui pèsent plus lourdement sur les plus modestes.

- **DES LOGEMENTS « BASSE CONSOMMATION » POUR TOUS.**

Les salariés modestes, loin des centres-villes et sans transports en commun accessibles, doivent utiliser leur véhicule personnel pour aller au travail et dans les actions de la vie courante. Les habitants de logements collectifs n'ont pas le choix du système de chauffage. De plus, si la rénovation thermique apparaît nécessaire pour une meilleure efficacité énergétique, elle reste trop onéreuse pour les plus modestes. La part des ressources consacrées est inégalement répartie selon les revenus et pèse proportionnellement plus lourd sur les ménages précaires. Centraliser l'ensemble de l'épargne « populaire » (livret A, LDD, etc.) à la Caisse des dépôts pour lancer



et financer un grand plan de construction de logements sociaux et de rénovation écologique du parc existant permettrait aux plus modestes de moins subir la pression énergétique.

– MODULER POUR RESPONSABILISER.

Les entreprises les plus émettrices sont soumises au système européen d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre et peu concernées par cette fiscalité. Des secteurs d'activité font l'objet de dérogations (transport routier, agriculture). Pour ne plus exonérer les entreprises de leurs responsabilités, il conviendrait de mettre en place une modulation du taux de crédit aux entreprises en fonction de critères sociaux et environnementaux.

– TRAQUER LE CARBONE À LA SOURCE.

La lutte contre le changement climatique se focalise sur les gaz à effet de serre émis sur le territoire des Etats membres européens

et ignore les émissions provoquées par la production de biens importés dans l'Union. Avant d'imaginer des taxes douanières visant à protéger l'environnement et les conditions sociales de production des importations, la traçabilité carbone de tous les produits doit être un objectif. Un tel système pourrait servir de base à la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement aux frontières évitant aussi la délocalisation d'activités industrielles vers des pays moins exigeants dans leur politique climatique.

– TAXER LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES EN FAVEUR DU CLIMAT.

Le produit serait affecté à la lutte contre le changement climatique, par une transition plus juste et l'exigence d'un travail décent partout sur la planète.

LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS SANS DISCRIMINATION DE NATIONALITÉ OU DE SITUATION SOCIALE.

La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale.

L'État doit être le garant de ce droit sur tout le territoire.

LE DROIT AU LOGEMENT DOIT GARANTIR :

- l'accès pour tous au logement décent et le maintien dans les lieux sans discrimination de nationalité, de situation sociale ;
- le droit à l'accessibilité pour tous types de situation de handicap ou de perte d'autonomie;
- l'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, du chauffage dans le parc privé comme dans le parc public ;
- l'accueil de façon digne et adaptée des personnes sans logis et le développement d'une politique d'hébergement pour répondre aux situations d'urgence ;
- le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, aux jeunes démarrant dans la vie active ;
- le libre choix entre la location ou l'accession à la propriété;
- que la quittance (loyer et charges) des locataires n'excède pas 20 % de leurs revenus ;
- l'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins, dans le

cadre d'une politique de la ville favorisant le développement des quartiers par l'implantation de services publics.

EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, MAL-LOGEMENT ET INSUFFISANCE DE LOGEMENTS SOCIAUX VONT DE PAIR.

En 2014 :

- 3,6 % des résidences principales de la région ne comportent pas de salle d'eau avec une douche ou une baignoire.
- Plus de 10% ne sont pas équipés par un chauffage central ou un chauffage individuel électrique.
- La part des logements occupés inconfortables reste près de 4 fois plus élevée dans les Hauts-de-France que dans le reste de la France.

Au 01/01/2018 :

- 177 800 ménages sont en attente d'un logement social.

Dans ce contexte, l'accès au logement des ménages les plus vulnérables confrontés à des fragilités économiques et sociales est de plus en plus difficile.

(Source : Fondation Abbé PIERRE – l'état du mal-logement, rapport 2018)

CELA POSE L'EXIGENCE DE RÉORIENTER LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET DES FINANCEMENTS

NOUVEAUX EN PRIORITÉ POUR LE LOGEMENT SOCIAL, TOUT EN CONTRIBUANT À L'AIDE À L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ.

POUR Y PARVENIR, LA CGT PROPOSE NOTAMMENT :

– Un grand service public de l'habitat et du logement

Mettre en œuvre une politique nationale de l'habitat nécessite de redonner à chaque acteur sa place (Services de l'État, HLM, Action logement ex 1 %, collectivités territoriales, caisse des dépôts ...) et de coordonner leurs interventions au service d'une politique nationale décentralisée au niveau du bassin d'habitat le plus pertinent.

Le service public de l'habitat et du logement aurait pour mission de mettre en œuvre et garantir le droit au logement et devrait veiller particulièrement à organiser :

- une production de logements suffisante, prenant en compte les évolutions techniques de construction pour un développement durable et bien répartie dans les territoires pour satisfaire tous les besoins ;
- la réhabilitation thermique du parc de logements existants avec des financements adaptés aux besoins considérables en ce domaine, en relevant le double défi de la réduction des émissions polluantes liées au chauffage et de la lutte contre la précarité énergétique ;
- la création d'un système mutualisé public/privé de sécurisation des risques locatifs pour les bailleurs et pour les locataires (maladie, accident, chômage...) qui garantisse le maintien dans les lieux ;

- une gestion des attributions qui assure équité, transparence, diversité sociale et qui prenne en compte le rapport domicile/travail ;
- une utilisation de l'espace qui privilégie la mixité sociale à tous les niveaux ;
- la mise en place d'instruments publics de régulation du foncier (Établissement public foncier) aux moyens et pouvoirs élargis et la participation de tous les acteurs du logement ;
- une juste représentation des acteurs concernés (collectivités territoriales, organismes HLM, partenaires sociaux du 1 %, État, locataires et leurs associations), dans les structures nationales, régionales ou locales de ce service public de l'habitat.

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS SOCIAUX

- Produire en France 200.000 logements publics locatifs sociaux par an pendant cinq ans, auxquels s'ajouteront ceux de la politique de la ville (40 000/an). Ces logements doivent être de qualité et bénéficier d'un financement conséquent de l'État.
- Destiner prioritairement au logement social les bâtiments publics ou appartenant aux entreprises publiques lorsque ceux-ci ne sont plus utilisés pour l'activité administrative ou économique.
- Supprimer les plafonds de ressources pour permettre l'accès du plus grand nombre de locataires aux HLM et le supplément de loyer de solidarité qui est un frein à la mixité

sociale.

- Relancer l'accèsion sociale à la propriété avec des dispositifs plus efficaces et mieux sécurisés comme le prêt social de location accession en s'appuyant sur des établissements spécialisés comme le Crédit Foncier de France.
- Exiger l'application de la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) qui impose la production de logements sociaux (minimum 25 %) dans toutes les communes.
- Libérer du terrain constructible et céder les terrains aux bailleurs sociaux à un prix compatible avec l'équilibre des opérations de production de logements sociaux.

LA CONTRIBUTION DU PARC PRIVÉ

- Contrôler l'utilisation des aides fiscales accordées au privé pour la production de logements conventionnés.
- Lutter contre la vente à la découpe qui place des milliers de locataires dans de grandes difficultés financières, quand elle ne les jette pas à la rue.
- Donner à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat les moyens nécessaires pour lutter contre les logements vétustes, insalubres et dangereux.

DES FINANCEMENTS NOUVEAUX

- Réorienter les avantages fiscaux dont bénéf-

ficie le privé (dispositif Pinel et antérieurs) en faveur du logement social.

- Revenir à un taux administré (fixé par l'État) du Livret A, centralisé par la Caisse des dépôts et consignations, socle incontournable du financement du logement social, excluant sa banalisation.
- Donner au dispositif PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction) des moyens supplémentaires pour répondre en priorité aux besoins des salariés, et apporter sa contribution aux politiques du logement.
- Elargir la collecte à toutes les entreprises privées non assujetties et rétablir le taux réel de 1 %, de la masse salariale, affecté au logement des salariés.
- Mettre en place pour les trois versants de la fonction publique un dispositif spécifique, s'inspirant du 1 % logement.

LA DÉMOCRATISATION DE LA GESTION DU LOGEMENT

● À l'entreprise :
Les institutions représentatives du personnel, en particulier la commission logement du comité d'entreprise avec des prérogatives élargies en matière de contrôle et d'attribution, doivent être pleinement associées et faire des propositions quant aux affectations prioritaires du 1 % et disposer d'un droit de contrôle.

- Dans les organismes du 1% et organismes HLM
L'Union d'économie sociale pour le logement

(UESL) et son réseau de production et d'offre doivent être dirigés par les seuls acteurs sociaux dans le cadre d'une gestion paritaire excluant toute domination patronale. Dans les organismes HLM, le rôle des représentants des organisations syndicales et des usagers au sein des conseils d'administration doit être renforcé.

- À tous les niveaux de discussion

Dans le cadre du dialogue social territorial, associer les organisations syndicales à l'élaboration des politiques locales de l'habitat, aux études liées, à la concertation préalable à leurs définitions, aux conventions de mise en œuvre dont elles font l'objet, au suivi de leurs réalisations.

L'INSTAURATION DU CONTRÔLE DES AIDES PUBLIQUES

Contrôler et évaluer les aides publiques et demander leur restitution si leur efficacité n'est pas démontrée.

Les aides publiques doivent répondre aux attentes des salariés et de la population, car elles sont financées notamment à partir des impôts.

Cela nécessite une mise à plat de l'ensemble des aides, des droits d'intervention pour les salariés et leurs représentants en amont et en aval dans le processus d'attribution d'aides et une évaluation systématique de ces mesures par :

- l'instauration de la commission nationale et des commissions régionales des aides publiques, aux missions étendues. En plus d'un contrôle a posteriori, les commissions doivent intervenir dans la définition des critères d'attribution des aides (secteurs d'activité, territoires) ;
- la création d'une base de données publique afin d'assurer un recensement exhaustif des aides existantes. La notion d'aide doit englober l'ensemble des fonds publics mis à la disposition des entreprises et l'ensemble des exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les entreprises ;
- une évaluation de l'efficacité de diverses mesures, surtout du point de vue de l'emploi, de la formation et de l'aménagement du territoire ;
- la transparence dans l'attribution sectorielle et territoriale ainsi que dans l'utilisation des

aides ;

- la publication d'un rapport annuel au niveau national, accompagnée au moins au même rythme, de la publication des rapports régionaux ;
- en cas de licenciement collectif ou de fermeture de l'entreprise, de non-respect de l'engagement pris pour obtenir ces aides, leur remboursement doit être effectif.
- l'abrogation de la loi sur le secret des affaires, qui fait obstacle à la diffusion d'information sur des dossiers sensibles relevant notamment de la responsabilité sociale des entreprises, du type « Mediator » ou « Panama Papers ».
- créer une mission de contrôle de l'utilisation des fonds publics, pour une évaluation précise et contradictoire de toutes les aides publiques, notamment le CICE et le CIR, et les exonérations de cotisations, qui représentent plus de 200 milliards par an – soi-disant pour créer des emplois.

IV. FISCALITÉ - JUSTICE FISCALE - FISCALITÉ DES ENTREPRISES

UN QUESTIONNEMENT BEAUCOUP PLUS RICHE QUE CELUI PAR LEQUEL LE GOUVERNEMENT ABORDE LE « GRAND DÉBAT NATIONAL » EST NÉCESSAIRE.

Le questionnaire somme les Français de choisir entre suppression de services publics ou augmentation des impôts. Il faut récuser la fausse alternative présentée par le pouvoir entre suppression de services publics et hausse des impôts, et proposer de s'attaquer aux niches et à la fraude fiscales.

LA FISCALITÉ EST UN PUISSANT MOYEN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LONG TERME, DE RÉPONSE AUX BESOINS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES ET DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS. À CONDITION QUE L'EFFORT SOIT JUSTEMENT RÉPARTI.

Lorsque nous devons nous acquitter d'une taxe, cela a tendance à ne pas vraiment nous réjouir. Et pourtant, bien que désigné comme notre ennemi à abattre :

- est-ce que l'impôt ne serait pas en réalité notre plus fidèle allié ?
- À quoi ressemblerait notre quotidien, notre société sans lui ?
- Sa suppression profiterait aux plus riches ou aux plus humbles ?

RÉFORMER L'IMPÔT POUR LE RÉHABILITER

Le mouvement des gilets jaunes a mis au jour l'injustice du système fiscal français. Le motif initial de la taxation des carburants a ainsi permis de reposer la question d'une fiscalité écologique mal pensée et socialement injuste. Et interroge plus largement sur la répartition inégale des prélèvements. On est arrivés au bout d'un système intenable, incompris, illisible et injuste. Tous les ingrédients d'une fronde antifiscale sont réunis du fait des évolutions de notre fiscalité depuis trente-cinq ans. De fait, notre système fiscal est injuste car il est presque exclusivement proportionnel aux revenus (cotisations sociales et CSG) ou à la dépense (TVA et taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, notamment), ainsi que l'analyse l'Observatoire des inégalités.

Les impôts sur la consommation représentent près d'un cinquième des recettes, soit trois fois plus que celui sur le revenu. Or, plus le niveau de vie augmente, plus la part de la consommation diminue dans le revenu au profit de l'épargne. En conséquence, ce type d'impôts rapportés au revenu représente une part proportionnellement plus faible pour les plus aisés. Les taxes ciblées sur certains produits, comme les carburants, pénalisent ceux qui les consomment sans tenir compte de leur niveau de revenu. L'impôt progressif ne représente donc qu'une très faible part de l'ensemble des impôts. Or, c'est pourtant sur cette progressivité de l'impôt que se fonde notamment la République depuis 1789.

Le souci de justice et d'efficacité devrait donc conduire à taxer à un taux moins élevé ceux dont les revenus sont les plus faibles.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT :

- rétablir l'impôt sur la fortune ;
- redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place en l'élargissant à tous les revenus financiers et du patrimoine, en lui redonnant une plus grande progressivité, en augmentant le nombre de tranches et le taux d'imposition des tranches supérieures ;
- réduire les taux de TVA, impôt injuste payé par tous, notamment sur les produits de première nécessité ;
- faire de l'impôt sur les sociétés un outil tourné vers l'efficacité économique ;
- réformer la fiscalité locale afin de diminuer les charges des ménages à faible revenu, réduire les inégalités territoriales et rendre les entreprises responsables par rapport au territoire ;
- coordonner la fiscalité en Europe, concernant l'impôt sur les sociétés, ainsi que l'imposition des revenus financiers ;
- lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale.

FISCALITÉ, DES PISTES POUR UN IMPÔT JUSTE.

Lutte contre la fraude, progressivité de l'impôt, répartition de la charge fiscale entre capital et travail, financement de la dette, sort des multiples niches fiscales ...Il faut mettre au cœur du débat l'intérêt de la fiscalité, qui n'est pas un boulet mais est une chance émancipatrice pour redistribuer les richesses et inciter à produire autrement.

PLUSIEURS PROPOSITIONS POUR ÉLIMINER LE DÉFICIT PUBLIC, QUI DEVRAIT AVOISINER LES 100 MILLIARDS D'EUROS EN 2019. SANS BAISSER LES DÉPENSES PUBLIQUES, IL Y A DES

SOLUTIONS SIMPLES POUR RÉSOUDRE CETTE ÉQUATION.

PREMIÈRE PISTE. Les intérêts de la dette, qui coûtent plus de 40 milliards d'euros par an, pourraient être fortement réduits si l'État empruntait auprès des banques et non aux marchés financiers qui se font du beurre sur le dos des contribuables, alors que la Banque centrale européenne déverse des milliers de milliards d'euros à des taux très faibles.

DEUXIÈME PISTE. L'État devrait s'attaquer au maquis des niches fiscales, dont le coût est évalué à 150 milliards d'euros par an. Les deux tiers se concentrent sur les 10 % des particuliers les plus riches et les entreprises, alors que leur efficacité n'est pas avérée.

TROISIÈME PISTE. La fraude fiscale, estimée à au moins 80 milliards annuels, mais qu'une étude d'une université britannique vient de réévaluer à 118 milliards d'euros. On ne donne pas les moyens humains et législatifs suffisants aux agents de l'État : 40.000 suppressions de postes sur vingt ans à Bercy alors que le contrôle fiscal s'est largement complexifié face à des montages de plus en plus compliqués. L'un des fondements du consentement à l'impôt, c'est le contrôle fiscal juste pour chacun. Aujourd'hui, ce n'est absolument pas le cas.

QUATRIÈME PISTE. Une fiscalité plus progressive, avec un rendement plus important de l'impôt sur le revenu grâce à des taux plus élevés sur les hautes tranches, et une baisse concurrente des taxes proportionnelles

type TVA, qui pénalisent les plus modestes. Le taux normal de la TVA pourrait être abaissé immédiatement de 20 % à 15 %. Le capital, lui, doit être plus taxé que le travail, non seulement son flux, mais aussi le stock, via le rétablissement d'un impôt sur la fortune (ISF) dont la suppression est une aberration.

CES CHOIX PERMETTRAIENT DE RÉSORBER LES DÉFICITS PUBLICS, TOUT EN FAISANT EN SORTE QU'UNE MAJORITÉ DE CITOYENS SOIENT GAGNANTS.

UNE FISCALITÉ ET DES FINANCEMENTS AU SERVICE DU TRAVAIL

La collectivité ne peut assumer seule les coûts sociaux à court et long terme résultant des choix de gestion. Les actionnaires ne doivent pas que tirer bénéfice des apports en infrastructures, en éducation et formation, en aide publique... et s'installer le moment venu là où l'herbe est la plus verte, laissant un champ de ruines pour solde de tout compte.

La responsabilité sociale est aussi fiscale. L'impôt doit cesser de favoriser les grands groupes. Il doit être alourdi pour les entreprises qui contribuent à la financiarisation de l'économie par rapport à celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'investissement, la préservation de l'environnement. La responsabilité fiscale va de pair avec l'importance de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et autres montages opaques, permettant transférer la valeur dans des paradis fiscaux.

Vouloir renforcer l'attractivité d'un territoire par le dumping fiscal et social est illusoire et

mortifère. Il faut cesser la concurrence fiscale et sociale entre les États et les collectivités.

POUR LA MODULATION DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Il convient de faire de l'impôt sur les sociétés un outil au service de l'efficacité économique, environnementale et sociale. À cette fin, nous proposons un taux modulé en fonction des politiques mises en œuvre par les entreprises en matière d'emploi, de salaires, de respect de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations, de formation, d'investissement, de recherche, de respect de l'environnement.

LA VÉRITÉ SUR LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

« La France, championne du monde des prélèvements obligatoires », « la nécessité de baisser les prélèvements obligatoires en France », ces affirmations sont rabâchées dès que le débat sur la justice fiscale et sociale est ouvert. Qu'en est-il ?

DES COMPARAISONS INTERNATIONALES BIAISÉES :

L'appellation de « prélèvements obligatoires » n'a pas la même signification selon les pays, elle ne regroupe pas les mêmes ressources. Comparer les taux de Prélèvements Obligatoires n'a pas de sens. En effet, ce taux apparaît plus faible dans les pays, comme les États-Unis, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés. Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances ou des fonds de retraite privés et ne constituent pas des prélèvements obligatoires, ce qui ne veut pas dire que les travailleurs ne doivent rien payer, bien au contraire ! En effet, les soins ne sont pas gratuits aux États-Unis, le poids des dépenses de santé dans le PIB est même plus élevé qu'en France et se monte à 17,2% !

Il ne s'agit simplement pas de prélèvements obligatoires mais de dépenses contraintes. Et ces dépenses sont de plus en plus lourdes pour un système de santé défaillant. Ainsi, aux États-Unis le montant des primes (cotisations) d'assurance santé a progressé de 25% en 2017 et augmente avec l'âge. Alors même que les États-Unis arrivent derniers des pays riches concernant la mortalité infantile, l'espérance

de vie à 60 ans, etc.

De même, le part des retraites dans le PIB est du même ordre aux États-Unis et en France. Or, le système de retraite en France permet d'avoir un taux de pauvreté des plus de 65 ans (8,2%) plus bas que dans les autres pays, même si c'est encore trop. Notre système doit évoluer vers plus de justice, plus de prélèvements obligatoires, et non pas moins, les comparaisons internationales le démontrent.

DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES DE PLUS EN PLUS LOURDS ?

L'évolution du Taux de Prélèvements Obligatoires d'une année sur l'autre doit être interprétée avec précaution. Ainsi, ce taux diminue, toutes choses égales par ailleurs, si la Sécurité sociale baisse les cotisations sociales obligatoires et cesse de rembourser certains médicaments qui sont ensuite pris en charge par les ménages ou par des mutuelles dont le coût augmente en proportion.

LA PART DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES DESTINÉS À L'ÉTAT, AUX ADMINISTRATIONS CENTRALES ET À L'UNION EUROPÉENNE EST EN BAISSÉ EN FRANCE DEPUIS 40 ANS : 19,3% EN 1970; 17,5% EN 2000 ; 13,5% EN 2015.

Poursuivre dans la restriction des dépenses publiques c'est donc aggraver encore la dégradation des services publics alors que nous sommes au même niveau de dépenses que le Canada (13,3% du PIB), l'Espagne (13,8%), ou même que les États-Unis (15,9% si on ajoute le niveau fédéral et étatique).

La France est l'un des pays industrialisés où

la part dans le PIB des cotisations sociales est la plus élevée (en baisse de 18,8% en 2011 à 16,8% en 2017 selon les chiffres établis par l'OCDE, contre 14,2% pour l'Allemagne, 6,4% pour le Royaume-Uni et 6,3% pour les États-Unis).

Cela s'explique par le fait que nous nous **SOMMES DOTÉS D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE, QUI EST MOINS CHER, PLUS JUSTE ET PLUS EFFICACE QUE LES SYSTÈMES PRIVÉS** (les comparaisons internationales le prouvent).

Accepter la logique de réduction des prélèvements obligatoires revient à accepter une baisse des dépenses publiques et donc de notre protection sociale. Ce mouvement amènerait automatiquement une augmentation des prélèvements privés, c'est-à-dire des dépenses contraintes lourdes, injustes et au final moins efficaces.

Ce contre quoi se révoltent aujourd'hui les « gilets jaunes » et bien au-delà.

POUR DÉVELOPPER LA SÉCURITÉ SOCIALE AU SENS LARGE (SANTÉ, CHÔMAGE, RETRAITE), AFIN D'ÊTRE MIEUX PROTÉGÉS POUR UN COÛT BIEN MOINDRE, LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES NE DOIVENT PAS BAISSER.

V. SERVICES PUBLICS : SOLIDARITÉ – PROXIMITÉ – MISSIONS

Parce que leur raison d'être est la satisfaction de l'intérêt général, la promotion du « bien commun » et la recherche du progrès social permanent, les Services Publics sont la colonne vertébrale de l'intervention publique.

Ils doivent d'abord répondre mieux aux attentes et aux besoins des populations, et donc à l'intérêt général. Ils sont les outils de la solidarité, de la citoyenneté et de la cohésion sociale.

Les services publics sont aussi créateurs de richesses. Ils doivent mieux anticiper les besoins au travers d'une politique de développement, respectant la spécificité de chacun d'entre eux, et intégrant une exemplarité en matière sociale et environnementale, ce qui implique de démocratiser leur accès comme leur gestion.

ILS DOIVENT AVOIR POUR OBJECTIF :

- **LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS FONDAMENTAUX ET CONSTITUTIONNELS** : droit à l'éducation et à la formation, à l'action sociale et à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication ;
- la réalisation effective de ces droits doit s'appuyer sur la mise en œuvre de certains grands principes : la satisfaction de l'intérêt général, la solidarité, l'égalité, l'accessibilité à tous les usagers, la péréquation tarifaire, la complémentarité des activités entre personnes publiques, le contrôle public ;

LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC REPOSE SUR TROIS FONDEMENTS :

- égalité d'accès et de traitement ;
- continuité (fonctionnement permanent du service public sur l'ensemble du territoire) ;
- adaptabilité (qui permet d'ajuster le contenu du service public avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers).

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, la décentralisation et la déconcentration doivent permettre un développement solidaire des territoires et un traitement égal de la population.

Pour exercer l'ensemble de leurs missions, responsabilités et compétences, les collectivités publiques (communes, départements, régions, Etat) et les services publics en réseaux doivent disposer de moyens pérennes pour financer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour un développement équilibré des territoires, la démarche adoptée doit articuler « industrie – service - service public et financement des politiques publiques ».

LES PROPOSITIONS DE LA CGT :

DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Les services publics en réseaux (communication, transport, énergie, eau) doivent disposer d'une large autonomie de gestion dans le cadre d'orientations définies démocratiquement.

Les conseils d'administration des établissements, agences et entreprises publics doivent devenir de véritables instances décisionnelles appuyées sur la transparence, la

démocratie, le rôle primordial des salariés et des usagers.

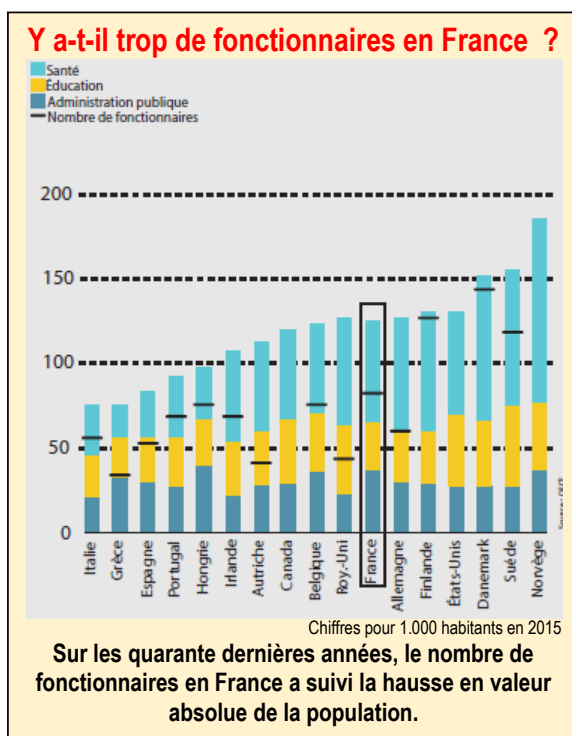
De même, la composition des autorités de régulation doit être élargie aux représentants des usagers et des salariés des établissements et entreprises publiques de réseaux.

Cela passe aussi par le développement de coopérations des services publics entre eux, entre secteur public et secteur privé, au plan local, national et international.

de concertation politique en matière d'organisation et de gestion des politiques publiques et des services publics locaux doit être ouverte à la concertation avec les citoyens et les salariés. Elle doit être complétée par la mise en place d'instances de représentation des personnels ainsi que l'octroi de droits syndicaux nouveaux pour permettre le fonctionnement de ces instances.

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE, nouvelle instance régionale

SERVICES PUBLICS, ÉGALITÉ D'ACCÈS ET PROXIMITÉ



L'égalité d'accès est un des critères fondamentaux d'existence d'un service public. Il n'y a de service public sans cette égalité d'accès. Mais il n'y a pas d'égalité d'accès possible non plus sans proximité. En d'autres termes, l'existence d'un service public requiert un véritable maillage territorial.

Les réformes engagées par les gouvernements successifs (loi NOTRÉ, métropolisation) et les politiques d'austérité toujours renforcées ont porté des coups sérieux à cette garantie de proximité qui conditionne l'existence de véritables services publics. Les fermetures d'hôpitaux, de centres des finances publiques, de lignes SNCF (planifiées avec la réforme de la SNCF), de tribunaux, de bureaux de poste, d'écoles, de centres de formation (par exemple récemment la fermeture des centres AFPA de Beauvais, de Berck et de Boulogne), témoignent de cette situation et de ses conséquences parfois dramatiques.

Cette disparition de services publics indispensables à la population a pris une telle ampleur qu'on peut dire qu'il s'agit d'une des dimensions essentielles de la crise sociale actuelle.

Stopper l'hémorragie et la désertification, reconstruire une carte des services publics répondant aux besoins de la population, redynamiser la dimension de proximité des services publics : autant d'urgences pour sortir de la crise actuelle.

LES FONCTIONNAIRES TRAVAILLENT-ILS MOINS QUE LES AUTRES SALARIÉS ?

Le rapport LAURENT pointe que les agents ne réalisent en moyenne que 1.584 heures par an,

soit 1,4% de moins que la durée réglementaire. Selon le rapport, la différence s'explique surtout par les astreintes et les horaires plus souvent atypiques que dans le privé.

37% des fonctionnaires travaillent de nuit, contre 26% dans le privé, et 18% travaillent le dimanche, contre 15% dans le privé.

Les compensations pour faire fonctionner les services jour et nuit prennent plus souvent la forme de temps de travail en moins que d'une rémunération supplémentaire

LA PARTICIPATION DES USAGERS À LA DÉFINITION ET À L'ÉVALUATION DES SERVICES PUBLICS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

La qualité du service requiert l'expression des besoins des usagers, le contrôle et l'évaluation de l'utilisation des moyens publics par ceux-ci.

L'évaluation démocratique des politiques publiques doit permettre de vérifier l'efficacité de celles-ci par rapport aux objectifs fixés, et elle constitue une aide pour les faire évoluer.

Les organisations syndicales ont un droit général à représenter les salariés actifs, privés d'emploi et retraités.

La création d'espaces démocratiques communs aux salariés, usagers, élus doit permettre la prise en compte des besoins des populations, de l'intérêt des salariés et du rôle politique des élus. Les outils en matière de démocratie locale (Conseils de quartiers, comités de quartiers, conseils de développement, etc.) doivent évoluer en les dotant de nouveaux moyens, avec les droits permettant d'exercer pleinement les prérogatives. Le Conseil National des Services Publics doit devenir une véritable commission nationale de définition des besoins, d'organisation et d'évaluation

des services publics, en articulation avec des commissions locales avec une composition permettant la participation des usagers et des salariés, ce qui implique de les doter de droits nouveaux.

De même le recours au droit de pétition et au référendum d'initiative locale doit être renforcé pour donner réalité à la démocratie citoyenne.

DES SALARIÉS PRÉSERVÉS DE TOUTE PRESSION PARTISANE, AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Des services publics de proximité et de qualité doivent être préservés et développés sur tout le territoire. Ils doivent être dotés de personnels en nombre suffisant, sous statut public, formés, disposant des moyens et équipements nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

La fonction publique doit être au service des assemblées élues, des populations et de toute la Nation, et pas seulement de leur exécutif, en assurant une place particulière aux citoyennes et aux citoyens. Des droits et des capacités réelles d'intervention sur l'organisation des services doivent être donnés aux agents de la fonction publique.

Le renforcement des dispositions communes à l'ensemble des agents de la fonction publique dans le statut général des fonctionnaires (État, territoriale, hospitalière) est nécessaire.

La CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration :

- des statuts particuliers et du statut général des fonctionnaires,
- des statuts particuliers des établissements et entreprises publics.

Il est indispensable de résorber et de mettre

fin à toutes les formes d'emplois précaires et non statutaires qui ont été développées.

UN ENCADREMENT POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC EXISTANTES

La mise en place de normes publiques (sociales, fiscales, environnementales, ...) doit encadrer les conditions de concurrence, réintégrer les coûts rejetés sur la collectivité, prendre en compte les exigences d'aménagement et de développement durable du territoire, impulser la cohérence et la convergence des interventions des différents acteurs.

Les activités exercées directement par la puissance publique ou déléguées doivent l'être sous réserve d'un cahier des charges précis, d'un contrôle public et social approprié incluant une évaluation régulière en cours d'exécution du contrat et à son terme. Les comités techniques paritaires, les comités d'entreprise et CHSCT, doivent pouvoir intervenir lors des appels d'offres, la passation de marchés publics et des partenariats public-privé, en particulier sur les clauses sociales obligatoires à respecter, ce qui nécessite des moyens dédiés et des droits nouveaux.

LES FONCTIONNAIRES SONT-ILS MIEUX PAYÉS QUE LES AUTRES SALARIÉS ?

VI. DÉMOCRATIE CITOYENNETÉ —

Nous ne pouvons pas être citoyen dans la cité et nous taire au boulot. Le renouveau de la démocratie au travail (part la plus importante de notre vie) passe par le sens, l'utilité de notre

travail et la modification de son organisation pour pouvoir bien travailler.

Pour la CGT, la citoyenneté ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise.

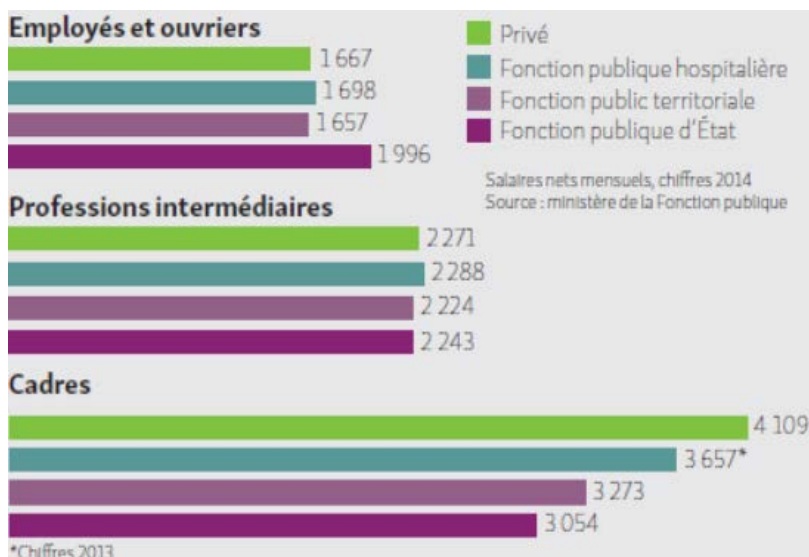
Elle revendique une représentation collective, effective et améliorée, pour tous les salariés. Pas un salarié sans représentant du personnel, car les salariés, quel que soit leur statut dans l'entreprise, doivent avoir les mêmes droits.

LES PROPOSITIONS CGT :

- **DROIT D'EXPRESSIONS ET D'INTERVENTIONS POUR TOUS LES SALARIÉS QUELLE QUE SOIT LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.**

Dans la négociation sur le dialogue social en 2016, nous avons proposé de refonder le droit d'expression des salariés issu des lois

Auroux. Nous proposons que les salariés, sur leur temps de travail – donc payé – puissent avoir 3 heures de réunion par mois, entre pairs, sur la qualité du travail et, 3 heures par mois entre les salariés, les représentants du personnel et la hiérarchie. Libérer la parole des salariés, c'est leur donner plus de pouvoir. Cela permettrait de mieux prévenir les crises environnementales et sanitaires qui mettent en danger les consommateurs, la planète, la réputation des entreprises et de celles et ceux qui y travaillent. C'est bien parce ce biais que l'on pousserait les entreprises à mieux prendre en compte les variables non financières et les impératifs de leur responsabilité sociale et environnementale alors qu'aujourd'hui, la responsabilité sociale des entreprises s'apparente davantage à un



outil de communication et de marketing.

- **DROIT ET LIBERTÉ DE SE SYNDIQUER, REVENDIQUER ET NÉGOCIER POUR TOUS LES SALARIÉS SANS DISCRIMINATION.**

La liberté syndicale est un droit fondamental, inscrit dans la constitution et dans les normes internationales. Les atteintes patronales aux libertés syndicales (pressions, intimidations, discriminations, répression...), dans le secteur privé comme public, doivent être systématiquement poursuivies et sanctionnées pénalement et intégralement réparées.

La liberté de se syndiquer ne peut se concevoir sans moyens permettant une démocratie sociale et syndicale sur le lieu et pendant le temps de travail :

- non-discrimination syndicale (emploi, salaire, déroulement de carrière, etc.) ;
- droit d'assemblées générales sur le temps de travail et à un contingent d'heures rémunérées pour participer aux réunions statutaires syndicales dans et hors l'entreprise ;
- droit à la formation syndicale quels que soient l'entreprise, publique, privée, sa taille, le statut du salarié, sans aucune immixtion, patronale, gouvernementale ou autre, dans le choix et le contenu des formations à dispenser.

- **DROIT À L'INFORMATION, LA COMMUNICATION ET LA CULTURE.**

Un droit à l'information pluraliste et indépendante.

L'information est un élément essentiel du débat démocratique et de la formation citoyenne. Elle remplit une mission d'intérêt public et doit donc échapper aux logiques du

profit et demeurer indépendante des pouvoirs économiques et politiques.

Le droit à l'information est un des piliers de la démocratie et il doit être garanti par les pouvoirs publics.

L'accès et la pluralité de l'information, quel que soit le support écrit, oral ou visuel, nécessitent l'existence d'un droit à la communication.

Un droit à la communication.

La communication est un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, au même titre que les autres droits fondamentaux. L'exercice du droit à la communication s'appuie sur la mise en œuvre des principes communs à tous les services publics.

La communication doit cesser d'être considérée comme une marchandise. Elle nécessite la création d'un service public de la communication.

Le droit à la communication, qu'elle soit écrite, orale ou visuelle, doit être garanti. Il est un gage de démocratie.

Les évolutions technologiques et les gains de productivités qui en découlent doivent servir à améliorer la qualité du travail, les conditions de travail, la reconnaissance des qualifications, baisser le temps de travail, créer des emplois. La « révolution » du numérique doit servir cet objectif et non devenir un nouvel outil de recul social généralisé.

Le développement de la communication et du numérique doit servir le développement et l'aménagement du territoire, et en particulier la réindustrialisation.

Un droit à la culture.

Le développement, le partage et l'accès de tous à la culture, tant celle qui s'élabore au travail que les œuvres du patrimoine, la création artistique et scientifique, sont les conditions essentielles de la réalisation d'une véritable démocratie culturelle.

La démocratie culturelle est un axe de construction revendicative et de mobilisation car elle est facteur d'échange, de connaissance, d'émancipation.

Cela passe par des moyens permettant de développer et d'assurer le pluralisme des idées, la qualité et la diversité des contenus grâce à une véritable ambition pour la création.

La culture est un enjeu, un élément constitutif du développement humain, moteur de la transformation sociale.

LA CITOYENNETÉ AU TRAVAIL

À l'heure du numérique, des réseaux sociaux, où le travail nécessite toujours plus de réactivité, de créativité, d'initiatives, le cerveau d'œuvre remplace de plus en plus la main-d'œuvre, et la démocratie au travail est plus que jamais à l'ordre du jour, notamment pour l'efficacité de l'entreprise. Citoyen au travail, comme dans la cité, tel est l'avenir de la société et de la démocratie qui subit une crise grave. Reconnaître que l'entreprise représente une collectivité de travail conduit à devoir renforcer les droits des salariés à intervenir, non seulement sur le quotidien, mais aussi sur les choix stratégiques de l'entreprise.

DÉMOCRATIE, CITOYENNETÉ, SERVICES PUBLICS ET POUVOIR D'ACHAT

•Ce qui fonde la démocratie : des droits individuels et collectifs. Pas de citoyenneté sans droits pleinement reconnus et sans la possibilité pour tous de les exercer.

L'enjeu des services publics ? Ils sont le moyen de rendre ces droits effectifs. Sans services publics, nos droits resteraient purement formels. Un territoire déserté de ses services publics est un territoire où un certain nombre de droits ne peuvent plus ou peuvent plus difficilement être exercés.

•Le mouvement dit des Gilets jaunes constitue un excellent révélateur de l'état de notre société aujourd'hui.

La montée de l'abstention à l'occasion de différentes échéances électorales, la montée des idées populistes et d'extrême-droite, le rejet de toute représentation politique, le recours à la violence : autant de manifestations du recul de la démocratie dans notre pays.

Bien entendu, ce recul a plusieurs causes. Mais parmi elles figurent en bonne place les politiques d'austérité qui ont littéralement laminé et décrédibilisé les idées, les valeurs et les institutions de la démocratie en France et dans d'autres pays.

Voir son pouvoir d'achat diminuer, être acculé à la misère, être mal logé voire pas logé du tout, subir la précarité énergétique, renoncer à se soigner parce qu'on n'en a plus les moyens, habiter un territoire abandonné de ses services publics, être exclu de la possibilité d'étudier ou de se former, tout cela n'a pas que des conséquences sociales dramatiques, mais contribue de façon décisive à affaiblir

la cohésion sociale et à décrédibiliser la démocratie.

La démocratie a forcément une dimension sociale : il est difficile de se sentir citoyen à part entière quand on est précipité dans la pauvreté et la précarité.

▪ Gouvernement et patronat s'acharnent à mettre les syndicats sur la touche et à faire reculer les droits des salariés dans l'entreprise. Laisser faire, ce serait accepter que la démocratie n'ait plus aucune place dans l'entreprise. C'est une très mauvaise nouvelle pour la démocratie sociale, mais pas seulement : la démocratie en France est également malade de ce recul de la démocratie sociale. Les citoyens ne peuvent pas être pleinement citoyens s'ils n'ont plus la possibilité de l'être dans l'entreprise. La démocratie ne pourra être durablement relancée que quand elle pourra à nouveau passer les portes de l'entreprise.

SUR L'ÉTAT DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE ET SON UTILITÉ

À force de jouer la carte de la mise à mort et/ou de l'affaiblissement des corps dits « intermédiaires », et singulièrement des syndicats, les pouvoirs politiques et patronaux se privent d'interlocuteurs représentatifs et démocratiques. « Depuis une dizaine d'années, le monde syndical rencontre une série de transformations majeures qui l'emporte dans une course effrénée à l'adaptation de nouveaux dispositifs de régulation du travail et de l'emploi : loi de représentativité syndicale en 2008, Loi Rebsamen en 2015, Loi El Khomri en 2016, ordonnances Macron en 2017. Les syndicats passent désormais une partie substantielle

de leur temps à s'adapter à un cadre normatif qui n'a de cesse de réduire leurs marges de manœuvre. Dans le même temps, leur voix et leur expertise en matière d'action publique semblent définitivement exclues de la fabrique des réformes sectorielles depuis la fin des années 1990. Désormais, le pouvoir syndical est morcelé à la faveur de la négociation d'entreprise qui met en concurrence les salariés entre eux. Depuis son arrivée au pouvoir, E. Macron n'a fait que contribuer à exacerber cette déconnexion par la mise en place des Comités sociaux et économiques (CSE) qui prévoient de transformer les syndicalistes en managers sociaux. » (La vie des idées – « Syndicalisme et Gilets jaunes » par Maxime Quijoux & Guillaume Gourgues).

La réduction du nombre et du champ d'intervention des instances représentatives des salariés sont mortifères pour la démocratie sociale et le pays. Casser ou réduire les droits des salariés pouvant s'inscrire dans une démarche tant individuelle que collective, certes pouvant mener à la construction d'un rapport de forces collectif, c'est s'exposer à la crise démocratique et sociale actuelle.

Les pouvoirs publics doivent reconsidérer la nécessité d'avoir comme interlocuteurs privilégiés et légitimes sur les questions sociales les syndicats. Certes ces derniers sont forces de contestation, mais au moins tout autant forces de propositions.

Il existe en région Hauts-de-France la tentation de détourner les lieux de dialogue social et de construction de normes sociales. En aucune façon ce genre d'initiative ne peut se substituer aux syndicats et aux organisations patronales et les engager. Ainsi la CGT a pris

CGT

connaissance d'un communiqué de presse du 07 décembre intitulé « Les acteurs sociaux économiques en appellent à la responsabilité ». De la responsabilité de qui ou de quoi est-il question ? Apposer sur un même texte les sigles d'organisations patronales et d'organisations syndicales, dans un contexte de rejet massif de tous les pouvoirs et de tous les corps constitués (le « tous pourris »), est-ce le meilleur message à passer ? Nous ne le pensons pas. Organisations syndicales et organisations patronales représentent des mandants et défendent des intérêts divergents. Chacune et chacun dans son rôle et ses responsabilités.

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

I. COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE LOGER, SE DÉPLACER, SE CHAUFFER ?

L'accompagnement dans la vie quotidienne passe par la simplification de nombreuses démarches administrative pour les citoyens. Il est communément admis que, si l'offre de droits et aides est importante en France, leur accès est d'une complexité kafkaïenne.

Cette complexité, cette nébulosité s'exprime non seulement en matière de droits sociaux mais également en termes de droits et aides à l'efficacité énergétique en vue de la transition écologique. Dès lors, nous proposons une série de mesures qui doivent concourir dans un ensemble visant à améliorer la qualité de vie des français dans leur vie quotidienne :

Réformer les minimas sociaux et l'accès aux aides sociales pour en améliorer l'efficacité et la lisibilité et ainsi lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion :

- Simplifier et unifier l'accès aux aides sociales, accroître la cohérence entre les différentes modalités de recours et décisions d'attribution, améliorer l'information et l'accompagnement des bénéficiaires et lutter efficacement contre la fraude.
- Créer un guichet unique des aides sociales, un seul interlocuteur pour toutes les aides,
- Avancer la mise en place du revenu universel d'activité prévu par la plan pauvreté à 2020 au lieu de 2022.

Ces éléments permettraient de rendre visible la participation de l'État à l'inclusion du citoyen dans la société, de lutter plus efficacement contre la pauvreté, de générer des économies en rationalisant la gestion des minima sociaux et des aides sociales. Les corollaires d'une meilleure accessibilité aux aides sociales pourraient être la signature par les bénéficiaires d'une Charte des droits et devoirs de la société et du citoyen en contrepartie du versement et un accompagnement pour les bénéficiaires en situation de précarité.

Créer un statut de l'actif ayant vocation à sécuriser les parcours professionnels dans leur diversité tout au long de la vie :

- Garantir des droits sociaux de base et leur transférabilité à tous les travailleurs quelles que soient leurs mobilités physique ou professionnelles tout au long de leur vie :

Tronc commun de droits sociaux pouvant s'appuyer sur la réforme de l'assurance chômage qui est désormais accessible aux indépendants et sur la future réforme des retraites.

Mettre en place un guichet unique pour toutes les aides à la transition énergétique :

- Les dispositifs doivent être facilement accessibles en termes d'informations et de constitution de dossier en un lieu unique (physique ou dématérialisé) quelle que soit l'administration porteuse ou l'organisme financeur :
 - > Le CITE : Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique
 - > L'éco-prêt à taux zéro

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

- > La Prime «Coup de pouce économies d'énergie»
- > La TVA à taux réduit
- > Les deux dispositifs Habiter Mieux de l'Anah

Au-delà, nous considérons que cette concertation pourrait avoir comme point de départ l'impérieuse nécessité d'investir dans des solutions à destination de la jeunesse. En effet, un des préalables indispensables aux autres problématiques est l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Malgré une légère embellie en 2017, les chiffres du chômage des jeunes ne se sont pas particulièrement améliorés. Chaque année, en France, 110 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Le taux de chômage des 15-24 ans était de 24 % fin 2015 et toujours de plus de 22% en 2017.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PEC (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE) :

- Mettre en place une aide au tutorat et un accompagnement des employeurs pour la prise en charge des coûts indirects liés aux formations des bénéficiaires.
- Harmoniser les taux de prise en charge au niveau national en rehaussant la moyenne
- générale à 60%
- Étudier la faisabilité d'un abondement de l'assurance-chômage sous conditions
- Allonger la durée de ces contrats à 24 mois afin de mettre en place des actions de formation et d'insertion de qualité sur le moyen terme.

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales à l'école et à l'université :
- Amplifier les réformes entamées en matière d'éducation et d'allocation des moyens aux établissements : revaloriser les carrières et stabiliser les équipes pédagogiques en zones prioritaires, développer et étendre au secondaire l'aide aux élèves en difficulté...
- Prévenir plus rapidement le décrochage scolaire grâce à des dispositifs qui ont fait leurs preuves (écoles de la deuxième chance, EPIDE, alternance, accompagnement à la scolarité ...).
- Lancer un programme pluriannuel pour le logement des jeunes, préalable indispensable pour créer les conditions de l'autonomie :
- Adapter les solutions d'hébergement et les aides au logement aux modes de résidence actuels (colocation, résidence intergénérationnelle, logement transitoire ou adapté aux alternants ...).

Enfin, il convient, bien qu'une mission officielle ait été lancée par le Gouvernement le 1er octobre 2018, de prendre à « bras le corps » dès à présent la question de la dépendance. Les organisations professionnelles de ce secteur ont alerté depuis déjà longtemps le Gouvernement.

Les conditions de vie difficile et l'exclusion sociale des personnes très âgées sont des points d'alerte remontés au mois de mai 2018 par le Comité consultatif national d'éthique. Cette réalité sociale trouve notamment son origine dans le système de financement actuel

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

de l'aide aux personnes âgées, inadéquat pour garantir un accompagnement suffisant de la prise en charge du grand âge

Il a été annoncé une mise à disposition de différents fonds pour faire face à l'enjeu du financement de l'aide à l'autonomie, notamment 360 millions d'euros pour les EHPAD et 100 millions d'euros pour l'aide à domicile. Néanmoins, ces fonds se révèlent insuffisants pour répondre de manière adéquate et pérenne aux problématiques de financement du secteur de l'aide et des soins à domicile.

Dans le contexte actuel de pression fiscale atteignant un record absolu et de tension démographique, il est plus que nécessaire de ne plus attendre. Ainsi :

- > Les personnes dépendantes doivent pouvoir attendre de l'Etat une prise en charge réelle et sérieuse, assurée directement et de façon pérenne par les pouvoirs publics auprès des personnes les plus fragiles en lien avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- > Il est opportun d'optimiser les dépenses publiques brutes et nettes par une politique renforcée de prévention et une meilleure organisation de la prise en charge des soins.

II. COMMENT RENDRE NOTRE FISCALITÉ PLUS JUSTE, PLUS EFFICACE, PLUS COMPÉTITIVE ET PLUS LISIBLE ?

La dette publique avoisine aujourd'hui les 100 % du PIB et le déficit public les 3,2 %. Dans le même temps, le taux de prélèvement obligatoire est élevé, à 46 % du PIB. Les prochaines années vont continuer d'être marquées par l'impératif de soutenabilité de notre modèle social dont les principes de solidarité doivent être préservés. La fiscalité française, les contraintes administratives et les lourdeurs légales et réglementaires apparaissent souvent comme des obstacles au dynamisme de notre pays, à l'esprit d'entreprendre et au retour de la croissance. C'est d'ailleurs en grande partie du fait du cadre de la complexité et du poids fiscal que s'exprime la crise actuelle.

La fiscalité actuelle semble avoir atteint ses limites en ce que le consentement à l'impôt est de plus en plus questionné. A ce titre, la question de l'assujettissement des personnes qui en sont aujourd'hui exclu même de manière symbolique est posée. Par ailleurs, la complexité du système ne permet plus d'y voir un outil de justice et d'équité permettant de financer le bien commun.

Si une réforme fiscale devait intervenir, il conviendrait que celle-ci réponde aux impératifs de simplicité, de lisibilité pour le contribuable, de transparence, voire de traçabilité de la dépense pour l'État.

Néanmoins toute réforme fiscale devrait permettre de clarifier ce qui relève de la protection sociale et de la solidarité nationale.

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

En effet, le glissement opéré des charges sociales vers l'impôt (CSG) obère la capacité des partenaires sociaux à maîtriser les questions de protection sociale et laisse esquisser le risque d'une trop grande diversification du financement de la protection sociale.

Dans l'attente d'une réforme, nous proposons dans le cadre du système fiscal actuel non seulement des mesures fiscales rationnelles et justes mais également un accompagnement à la transition énergétique :

FAVORISER UNE MEILLEURE ALLOCATION ET GESTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE :

- Sanctuariser les dépenses liées aux politiques sociales, dans les domaines de la petite enfance, de la santé, de la prise en charge de la dépendance, du handicap ou encore de la culture et de l'éducation. Ces dépenses ont une utilité sociale, au service de la cohésion sociale et génèrent de l'emploi non délocalisable.
- Faire porter des efforts sur d'autres postes, dans une logique d'efficacité : simplification, numérisation ou encore rationalisation (des agences de l'État, des fonctions support...).

METTRE EN PLACE DES GUICHETS FISCAUX ET SOCIAUX ACCESSIBLES (ÉVENTUELLEMENT DÉMATÉRIALISÉS) :

- Ciblés notamment vers les TPE/PME pour garantir l'accès au droit et la bonne compréhension et application des règles fiscales et de cotisations sociales. Réguler l'activité des plateformes numériques pour en faire des acteurs économiques au service de la société :
- Garantir l'assujettissement social et fiscal des plateformes en réfléchissant notamment à la

taxation de l'utilisation, par les plateformes, des valeurs produites par les utilisateurs.

LE TAUX DE COTISATION DES INDÉPENDANTS UTILISÉS PAR LES PLATEFORMES DOIT ÊTRE LE MÊME QUE CELUI DES ENTREPRISES UTILISANT DES SALARIÉS. EN EFFET, UNE DIFFÉRENCE DE COTISATIONS ENTRE CES DEUX STATUTS EST GÉNÉRATRICE D'UNE CONCURRENCE DÉLOYALE CES ENTREPRISES N'ÉTANT DE FAIT PAS INCITÉES À EMBAUCHER DES SALARIÉS DONT LE COÛT EST PLUS ÉLEVÉ.

- Imposer la coopération entre plateformes et administrations fiscales, de manière notamment à ce que celles-ci transmettent les données relatives à l'activité de leurs utilisateurs, pour imposition s'il y a lieu, en fonction de seuils à définir.
- Travailler, au niveau international, à la convergence des pratiques des pays en matière de fiscalité et de réglementation applicables au numérique, en introduisant la notion de « paradis fiscal numérique ».

RÉFORMER LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES :

Si sur ce sujet, nous nous félicitons de la transformation du CICE/CITS en baisse des cotisations sociales, elle s'interroge sur le financement de la protection sociale directement liée à ces mêmes cotisations. Elle s'inquiète de la reprise en main par les financeurs notamment territoriaux, sur les dotations et les CPOM, des sommes dégagées dans ce cadre comme cela a été le cas dans certains départements pour le CITS.

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Elle considère, par ailleurs, que certains chantiers doivent encore être menés :

• RÉFORMER LA TAXE SUR LES SALAIRES :

La taxe sur les salaires comporte un barème progressif avec trois taux (4,25 %, 8,50 % et 13,60 %) en fonction de la rémunération annuelle du salarié. Les seuils de rémunération auxquels s'appliquent des taux majorés sont aujourd'hui situés sous le salaire minimal annuel ce qui a pour conséquence d'assujettir la majorité des salaires au taux maximal.

Cela induit une grande complexité et les règles de calcul de la taxe sur les salaires vont à l'encontre des objectifs de la politique de l'emploi ; le barème de la taxe sur les salaires s'applique par salarié en fonction de seuils de rémunérations annuelles, non proratisés en fonction de la durée dans l'emploi. Recourir à des salariés à temps partiel ou employer plusieurs salariés successivement sur le même poste dans l'année permet ainsi d'éviter ou de limiter l'application des taux majorés, ce qui est illogique.

IL CONVIENT DONC DE :

- Maintenir la progressivité de la taxe mais en fixant des tranches au-dessus du Smic et en les proratisant en fonction de la quotité de travail ;
- Ou opter pour un taux unique, quel que soit le niveau de rémunération, quitte à ajuster le niveau des franchises ou des abattements dont bénéficient certains redevables.

• CRÉER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INNOVATION SOCIALE:

Les entreprises bénéficient du crédit impôt Recherche (CIR) pour financer leurs

programmes de recherche et d'innovation via un crédit d'impôt sur les sociétés au taux de droit commun. Il n'existe pas de dispositif comparable pour les organismes sans but lucratif (association, fondation...) non soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun au titre de leurs actions « d'innovation sociale ». Il est rappelé que l'innovation sociale » a été définie légalement par l'article 15 de la loi du 31 juillet 2014.

L'incitation fiscale en faveur de l'innovation sociale dans le secteur non lucratif, par équivalence avec le crédit impôt recherche du secteur lucratif, pourrait ainsi prendre la forme d'un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires. Un référentiel précis sur l'innovation sociale doit être transmis au ministère de l'économie et des finances pour orienter les financements.

- > Par ailleurs, nous en appelons à la responsabilité des acteurs économiques quels qu'ils soient s'agissant de leur stratégie fiscale.
- > Impliquer les citoyens dans la transition énergétique :
- > Créer un lieu ressource national, allant de pair avec le développement d'un réseau d'accompagnement de proximité pour les porteurs de projets et collectivités territoriales.
- > Mettre en place un portail numérique de l'innovation sociale au service de la transition énergétique.
- > Valoriser les modèles coopératifs et associatifs en adéquation avec la transition écologique (Scop, Scic et associations).

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

- > Permettre à tout un chacun de ne pas subir la transition écologique comme un frein à son activité en élargissant l'aide à l'achat d'un véhicule moins polluant.
- > Mettre en place une fiscalité incitative pour les entreprises en matière écologique:
- > Introduire une TVA réduite pour les produits issus de l'économie circulaire, identifiés par un label national (type IGP).

III. COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ?

La Démocratie sociale a pour but de parachever le système démocratique en y intégrant les salariés et employeurs de façon à piloter et gérer le système de protection sociale, d'en négocier les règles de fonctionnement. La démocratie sociale s'inscrit également, par la négociation, sur tous les sujets touchant les rapports entre employeurs et salariés au niveau de l'entreprise, de la branche professionnelle et au niveau national interprofessionnel.

Ainsi, toute grande réforme sociale est précédée par une négociation entre partenaires sociaux, et, de façon à « légitimer » les acteurs de la démocratie sociale, les lois du 20 août 2008, pour les salariés, et la loi du 5 mars 2014, pour les employeurs, ont déterminé les règles permettant de déterminer quelles sont les organisations représentatives.

Or, il est indispensable de rétablir le dialogue et au-delà de ne pas affaiblir le paritarisme là où c'est pertinent, notamment en matière de formation professionnelle. Au-delà de la démocratie sociale mise à mal ces temps derniers, la crise laisse à penser que les

institutions actuelles de la République pourraient être amenées à évoluer de façon à mieux répondre aux attentes des citoyens. Des pistes peuvent d'ailleurs être évoquées; réduction du nombre de parlementaires, modification des modalités du scrutin lors des élections législatives... le contexte social très tendu impose de redonner leurs places aux acteurs de la démocratie sociale et donner une place réelle à la représentation des employeurs de l'économie sociale et solidaire :

FAIRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE) UNE VÉRITABLE 3ÈME ASSEMBLÉE AUX CÔTÉS DU SÉNAT ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

- > Développer sa mission en amont des projets de loi pour instruire techniquement des sujets spécifiques et constituer ainsi une aide à la décision politique.
- > Créer une obligation de saisine à l'endroit du Gouvernement préalable à l'établissement de tout projet de loi en matière sociale.
- > Intégrer à ses missions un rôle de garant des intérêts de la Nation sur le long terme vis-à-vis des générations futures.
- > Faire évoluer sa gouvernance dans le sens d'une plus grande efficacité de ses travaux sans tabou sur le nombre de conseillers.
- > Mobiliser les CESER en amont des décisions relatives aux politiques décentralisées de l'Etat et leur appliquer les éléments de réforme du CESE. Y intégrer des citoyens par tirage au sort.

INTÉGRER DAVANTAGE LES PARTENAIRES

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

SOCIAUX DANS LA GOUVERNANCE EUROPÉENNE, AUX CÔTÉS DE LA COMMISSION ET DU PARLEMENT EUROPÉEN:

- > Établir conjointement un diagnostic macroéconomique et un agenda de réformes partagé par les institutions et les partenaires sociaux.
- > Saisir les partenaires sociaux en amont de toute disposition législative ou normative en lien avec le dialogue social, l'emploi ou la formation professionnelle.
- > Mieux intégrer la dimension transversale du dialogue social, pour en faire un outil au service de la compétitivité et de la qualité de vie au travail.
- > Encourager l'innovation en matière de dialogue social dans les entreprises et les territoires :
- > Faire évoluer les modalités d'association des salariés au dialogue social, notamment dans les entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel (consultations mixtes, utilisation des outils numériques tels que sondages en ligne et forums virtuels, baromètres sociaux...).
- > Développer, sur une base volontaire, la mise en place d'instances de consultation souples sur la santé et la qualité de vie au travail, dans les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation d'instaurer une commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT).
- > Lancer une réflexion sur l'obligation pour tous les employeurs de mettre en place un régime de prévoyance au bénéfice de leurs salariés, au même titre que pour la

complémentaire santé.

- > Mettre en place une plateforme « ressources », gérée par l'État en lien avec les partenaires sociaux, à destination des TPE/PME, en soutien au dialogue social : conseils méthodologiques en matière de négociation, bonnes pratiques ...
- > Permettre la représentation de l'ESS au sein de toutes les instances de concertation et de dialogue social nationales :
- > Garantir ainsi la pluralité des approches entrepreneuriales et en matière de relations sociales.
- > Intégrer les représentants de tous les secteurs d'activité (multiprofessionnels et interprofessionnels) à la délégation patronale en charge de la négociation des accords nationaux interprofessionnels.

IV. COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

L'État doit s'appuyer sur l'ESS pour développer les missions d'intérêt général.

En effet, les entreprises de l'ESS et notamment les associations participent et pour certaines portent le lien social dans les territoires. Ainsi, de façon à rendre les services d'intérêt général plus proches des Français et plus efficaces, il est nécessaire de soutenir l'économie sociale et solidaire, facteur de cohésion sociale et productrice de services aux publics dont la prise en charge doit être soutenue en priorité

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

par l'Etat.

L'ESS représente aujourd'hui plus de 10 % de l'emploi et des activités globalement en croissance. Ainsi, rénover les cadres d'actions des associations avec l'État dans le cadre d'une délégation de service public élargie pourrait générer des économies importantes de par les coûts évités pour l'État. L'ESS définit un secteur transversal à la fois plus efficace que le secteur public et plus moral que le secteur privé pour « remettre l'économie au service de l'Homme ».

Développer une commande publique socialement responsable :

- > La commande publique représente près de 10% du PIB de la France. Pourtant, elle bénéficie diversement à l'économie, souvent au détriment des petites entreprises, et notamment de l'ESS. Nous demandons que 15% de la commande publique puisse être attribuée aux entreprises sociales et solidaires et ce dès le seuil de 25 000€ HT.
- > Soutenir les activités d'intérêt général :
- > Les collectivités locales doivent être encouragées à définir le périmètre des Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) au sens de la Directive européenne 2014/24/EU. En effet, elles peuvent organiser librement les services à caractère social sur leur territoire sans recourir aux marchés publics si le montant ne dépasse pas 750 000€, afin de répondre à un besoin social de leur population.
- > Nous souhaitons que la nature des activités de certaines associations ou mutuelles dont le caractère d'utilité sociale est mar-

qué (l'accompagnement de personnes fragiles, soutien à la parentalité, culture, éducation, animation et sport communication sociale de proximité telle que normée par l'article 29 de la Loi sur la Liberté de communication...) et/ou leur zone géographique d'intervention (zones urbaines sensibles, quartiers défavorisés, territoires ruraux isolés, etc.) puissent leur permettre d'accéder à une reconnaissance d'utilité sociale de plein droit.

- > Accompagner la mutation des modèles socio-économiques des entreprises de l'ESS : Sous la pression d'une concurrence accrue sur leurs activités, des entreprises sont contraintes de redéfinir leur modèle de financement et de travailler à la redéfinition de leurs offres et de leur positionnement par la croissance interne et/ou externe. Bien que les dispositifs de sectorisation ou de filialisation permettent aujourd'hui aux associations de ne pas être entièrement soumises à la fiscalité, il s'avère que l'appréciation du critère de prépondérance et sa mise en œuvre sont trop imprécises pour assurer une sécurité fiscale à laquelle les organismes sans but lucratif aspirent. Nous proposons de clarifier ce critère de prépondérance afin de le rendre plus juste et lisible pour les structures de l'ESS.
- > Cette nécessaire hybridation des ressources doit s'inscrire dans le cadre d'un conventionnement avec l'Etat notamment pour les secteurs sous agrément permettant une allocation de moyens dans une logique pluriannuelle pour soutenir les activités ciblées sur les personnes fragiles.

INNOVATIONS ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

- > Lutter contre les déserts médicaux et améliorer la cohésion sociale dans les territoires par un meilleur accès aux soins :
- > Développer et capitaliser les pratiques issues de la santé numérique.
- > Le Plan Santé, présenté le 18 septembre 2018, a vocation à transformer le système de santé actuel en un système préventif et de qualité.

Parmi les objectifs poursuivis, le Gouvernement souhaite lutter contre les déserts médicaux. Il est notamment proposé de créer, d'une part, 400 postes de médecins généralistes salariés afin de garantir aux patients un accès à la consultation généraliste en ville, et d'autre part, 4 000 postes d'assistants médicaux pour secondar les médecins de ville.

Nous proposons en plus :

- > De créer des cabines de téléconsultation, des stations de télémédecine mobiles de télé chirurgie et des outils de mesure pouvant être transportées au domicile du patient.
- > Favoriser l'installation de jeunes médecins en milieu rural et dans les quartiers prioritaires ou encore la multiplication des maisons et centres de santé. Orienter et développer l'offre des stages ambulatoires dans ces lieux, éloignés le plus souvent de la ville de faculté.
- > Mettre à disposition des étudiants en médecine des actions permettant d'optimiser les coûts périphériques liées à l'installation : logements à titre gratuit par certaines collectivités locales, meilleure indemnisation

des frais de transport...

- > Faire émerger une stratégie coordonnée entre les différents acteurs locaux (mutuelles, Scic, services d'aide et de soins à domicile, établissements médico-sociaux, collectivités, médecine
- > Imposer l'utilisation de la carte vitale et du dossier médical partagé à l'ensemble des professionnels de santé.

ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Pour le groupe « entreprises de proximité », l'objectif du Grand Débat national est de veiller à atteindre la résolution de difficultés inhérentes aux fractures sociales et territoriales.

En ce sens, et de manière prioritaire, il plaide en faveur du maintien de l'artisanat, du commerce de proximité, et des services publics dans les zones périphériques (santé, justice, enseignement, hôpitaux).

Un tel objectif trouve sa pleine résonance à la condition que soient créés des services publics dédiés aux entreprises avec l'obligation pour ces services de répondre dans un délai court. Parallèlement s'impose le renforcement de la proximité des services auprès de la population, avec l'engagement de démarches en faveur de la lutte contre les déserts médicaux, de la création de guichets uniques pour un accès aux services pour les habitants des zones rurales, avec des permanences d'agents publics et des associations qui suppléent les services publics. Ils doivent accompagner les démarches administratives et faciliter l'accès aux financements.

Pour ce faire, il est indispensable d'augmenter les transports collectifs et d'inciter les usagers à les utiliser.

Des réformes s'imposent : revoir l'organisation des collectivités territoriales, les compétences, les impôts (avoir des impôts locaux pour le local) en lien avec les enjeux locaux en fléchant et ciblant les impôts vers les besoins. La proximité doit assurer la solidarité.

Pour ce qui est des fractures sociales, la taxation des GAFAs s'impose afin de permettre la collecte de nouvelles sources de financement, qui

pourront contribuer à résorber les difficultés sociales marquant nos territoires.

En revanche, s'agissant des entreprises de proximité, l'Etat pourrait ne plus taxer la part d'investissement qu'ils réinjectent dans l'entreprise.

Parmi les plus prégnantes, figure la fracture énergétique. Afin de la résorber, une information claire, loyale et appropriée sur les questions d'énergie et d'écologie est nécessaire. Elle passe par une information en direction des citoyennes et citoyens sur leurs droits (aide contre la précarité énergétique). Cela peut se faire au moyen de la mise en place d'un guichet unique pour toutes les aides à la transition énergétique.

Si la dématérialisation est aujourd'hui acquise, il faut aussi insister sur le fait que l'information et l'accès aux services ne peut et ne doit pas se faire par ce seul moyen (tous les foyers n'en sont pas équipés) et que l'humain doit être (re) placé au cœur des démarches en complément et non en substitution du numérique.

La citoyenneté constitue un préalable à toute action publique. L'Éducation Nationale doit donner les bases pour comprendre la citoyenneté en amplifiant la pédagogie et l'éducation à la citoyenneté. Pourrait être construit un parcours de formation pour la citoyenneté, auquel le service national universel contribuera.

Parallèlement, il est indispensable de lutter contre le manque de connaissances et de culture économique.

ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Les Sous-Préfectures, au cœur des territoires, doivent être au service des citoyens, et pourraient les accompagner, les aider.

Aux fractures sociales, territoriales et citoyennes, s'ajoutent les fractures de l'emploi. Pour les contrer, l'Etat doit être appréhendé comme facilitateur, notamment pour les implantations/installations d'entreprises, et ne doit pas freiner le développement. Côté salarié, certains métiers (par exemple, les services à la personne) devraient être mieux rémunérés.

Plus localement, il est urgent de revoir les possibilités et autorisations d'installation des zones commerciales qui désertifient les centres bourgs ou centres-villes. Une première étape est franchie, avec la réintégration des chambres consulaires dans les CDAC, mais cela n'aura de sens que lorsqu'elles y ont le droit de vote.

Le dynamisme local passe également par la réindustrialisation des territoires qui va permettre de les faire vivre et de donner du pouvoir d'achat aux habitantes et habitants, en développant également les services liés à l'industrie.

Enfin, il faut insister sur la nécessaire redistribution de la taxe sur la grande distribution, aujourd'hui conservée en grande partie par l'Etat, vers les petites entreprises pour soutenir leur développement.

UN PLUS GRAND TRANSFERT DE COMPÉTENCES AUX RÉGIONS

La réforme territoriale, mise en place uniquement pour des raisons politiques, est très critiquée. On est allé trop loin ou pas assez loin.

Il faut donc aller au bout de la réforme et lui donner du sens : il faut accentuer les transferts de compétences aux régions.

Dans de nombreux domaines, les régions peuvent faire mieux que l'Etat.

Dans ceux de la formation, de l'action économique, de l'emploi, des mobilités, voire de la culture, les régions, qui regorgent de talents et de solutions, sont capables d'être plus performantes.

Les résistances sont cependant très fortes : d'abord une technocratie parisienne, forte de ses prérogatives et de ses pouvoirs, et puis, surtout, la forteresse de Bercy...

REDONNER CONFIANCE

Les entreprises attendent, et ont besoin urgemment, de simplification administrative et réglementaire, ainsi que de stabilité fiscale. Le climat actuel n'est pas propice à la création d'entreprise ou à l'investissement, le manque de visibilité fait peur, conduit au repli sur soi.

Le sentiment d'inégalité est vécu comme oppressant, à différents niveaux. Les entreprises de proximité réclament une équité sociale et fiscale avec les « plateformes » (concepts de box, économie collaborative type AirBnB...).

Autre exemple d'iniquité, dans l'exercice de mandats. En effet, les agents de la fonction publique peuvent avoir un statut spécifique,

ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

leur permettant d'exercer un mandat d'élu et ensuite de réintégrer leur poste : pourquoi ne pas apporter cette même possibilité au privé ? Le manque de confiance prend aussi de l'ampleur face à la désinformation, aux « Fake news ». Ces mensonges volontaires et avérés d'élus ou de médias doivent être sanctionnés.

LES CESER, ESPACE DE MÉDIATION

On a constaté un fossé entre les citoyens et les élus.

Les élus n'ont pas vu venir le mouvement dit des « gilets jaunes » et les citoyens manifestent une très grande défiance vis à vis d'eux.

Si chaque citoyen peut interpeller son maire ou son député au coin de sa rue ou de sa circonscription, il n'est pas de lieu où les citoyens peuvent débattre avec les élus, en dehors des campagnes électorales...

Le mouvement des gilets jaunes a mis en évidence le besoin d'espaces de concertation citoyenne et le besoin de co-construction du projet de société.

Devant les incompréhensions entre les citoyens et les élus, les défis auxquels nos territoires sont confrontés, il est nécessaire d'aller au-delà du débat national et d'inventer un espace favorisant l'expression et la participation citoyenne, dans des modalités à définir, mais de façon pérenne.

Pour rapprocher les élus et les citoyens, en faciliter l'accès, et être au plus proche des préoccupations territoriales, cet espace serait le CESER.

En dehors de ses missions, le CESER pourrait devenir « médiateur » entre les citoyens et les élus.

La médiation est l'art d'entremettre, de permettre le dialogue pour que des personnes aux opinions divergentes puissent se parler et se comprendre.

Le CESER pourrait devenir un espace où se retrouveraient élus et citoyens pour dialoguer, sous la médiation et l'expérience des représentants de la société civile organisée.

Dans l'hémicycle, sous la présidence du président du CESER ou de son représentant, pourraient se retrouver, dans des proportions à déterminer :

- > élus locaux et/ou parlementaires de la région,
- > citoyens volontaires,
- > conseillers du CESER des trois collèges.

Cette session d'échanges (que l'on pourrait appeler assemblée citoyenne, conférence citoyenne, etc...) serait très régulièrement renouvelée. Elus ou citoyens désignés seraient remplacés par d'autres (à chaque session ou dans une autre courte temporalité) pour permettre un dialogue renouvelé et fructueux.

C'est une opportunité historique pour les CESER !

QUELLE PLACE POUR LE CESER DANS CETTE DÉMARCHÉ.

Le Ceser s'inscrit dans des travaux de temps long : or ici il s'agit de mener dans la précipitation un travail pour éclairer un pouvoir qui a aggravé la rupture avec les Organisations Sociales et menacé l'existence même des CESER et, qui, soudain, pris dans la nasse nous demande en urgence de nous mobiliser pour son grand débat. En conséquence, le CESER ne peut contribuer valablement que sur la base des travaux produits, et parmi ceux-ci ceux qui sont pertinents car répondant aux problèmes soulevés par les GJ. Il faut veiller à ce que les réponses apportées portent sur les revendications des GJ sinon celui-ci se décrédibilisera à vouloir apporter des réponses au gouvernement et prêter le flanc aux attaques dont il est l'objet.

La note de cadrage en mettant en avant pouvoir d'achat et fractures -territoriales- sociales – citoyennes- engage bien le travail du CESER.

Cependant le CESER devra rester prudent sur les réflexions menées : pour exemples :

- > la nécessaire mise à plat de la fiscalité voire des prélèvements obligatoires relève peut-être du CESE, et encore, mais pas du CESER. Les impôts relèvent de la loi et le principe républicain d'égalité devant l'impôt est une règle intangible.
- > le CESER n'a pas à se substituer aux organisations sur les questions qui relèvent du

dialogue social pour lesquelles il n'a aucune légitimité

FAUT-IL S'ENGAGER DANS LE GRAND DÉBAT ?

Que le Ceser estime en tant qu'organe consultatif pouvoir apporter, sur la base de ses travaux antérieurs, des éclairages ne fait pas débat. Mais la nécessité de débattre pour apporter une réponse à certaines revendications et la prise en compte future des conclusions du débat posent question. S'engager dans le grand débat c'est aussi ne pas se laisser duper par le cadrage imposé par les questions, qui limitent et orientent le champ du débat.

Les réponses aux revendications nécessitent des actes ou des engagements immédiats pour nombre d'entre elles et ne relèvent guère de débats. A moins que son objet ne soit surtout utile à une manœuvre dilatoire.

Débattre a un sens si les réponses apportées par la réflexion collective sont prises en considération. Or, à l'occasion de ses vœux à la population française, le chef de l'État, à l'origine de cette initiative du « grand débat » limite singulièrement la portée des réponses qu'il compte apporter. Tirant un bilan flatteur de la politique menée, il indique qu'il compte poursuivre ce qu'il a engagé avec le gouvernement, réduisant la contestation à l'impatience, refusant de s'interroger sur les mesures prises et promettant de poursuivre dans la même voie.

De façon générale, « aucun renoncement ». Pour l'avenir, il fixe d'emblée, par exemple, le principe de « rendre le service public plus efficace » comme si c'était cela qui était revendiqué. Quant aux mesures déjà prises la référence auto-satisfaite à la loi travail est savoureuse alors même que le ras le bol contre la précarité et l'absence de dialogue sont des sujets de revendications majeurs.

Le maintien du cap des politiques menées augure donc mal de l'avenir des conclusions du grand débat hormis sans doute aux amateurs de poudre de perlimpinpin.

Le cadre général du débat imposé par les quatre questions en limite drastiquement la portée d'autant que la question centrale du pouvoir d'achat est évacuée alors qu'il s'agit d'une question majeure soulevée dans les revendications.

De plus, la formulation des questions est très orientée.

Par exemple, considérer que le lien entre impôts et Service Public serait le problème est une façon très restrictive de poser le problème des services publics.

D'emblée on refuse de poser la question du champ des services publics, de ce que l'on veut en faire et en conséquence, de la fiscalité, l'impôt étant le moyen indispensable à son financement.

Poser, comme le fait la question 3, le problème du Service Public en termes d'organisation passe à côté de la question. Mais la suite

éclairer sur les considérations et les attendus du pouvoir : le problème du Service Public en serait l'efficacité : le postulat est clair et stigmatisant, le Service Public est inefficace.

Rendre les Services Publics plus proches, voilà un objectif louable et qui mérite une longue, très longue réflexion alors même que l'État ferme ou provoque la fermeture des Services Publics partout. Les représentants de l'État ne l'ignorent pas plus que les budgets qu'ils élaborent

La question enferme dans la logique de la réponse souhaitée par le pouvoir.

En conclusion sur ces points, le CESER doit participer sans aucune illusion ni naïveté à ce grand débat rapporté par deux membres du gouvernement au prétexte que la commission nationale de débat public a vu sa présidente démissionner. Le grand débat a pour objet basiquement d'écouter ce que les citoyens ont à dire et dans lequel le plus haut responsable de l'État s'implique en intervenant dans les RIL comme si sa parole pouvait avoir l'écho qu'aurait celle d'un simple citoyen.

THÈMES ABORDÉS.

Le problème de l'organisation des collectivités nationale et territoriales est en fait celui de la désertion des services publics qu'elles ont elles-mêmes organisées.

Les appels à la hausse du pouvoir d'achat ne peuvent que souligner ici le rôle des SP gratuits constituant un apport de pouvoir d'achat seul accessible à tous les citoyens du pays.

En conséquence, une organisation territoriale des SP doit préserver (ou rétablir..) leur gratuité et leur proximité ; la réponse par l'accessibilité numérique ne garantit à personne l'accessibilité du service (pas de réponses aux mels, plateformes téléphoniques, labyrinthe des propositions de choix proposés par les boîtes vocales), il faut en conséquence garantir l'accessibilité humaine.

Cela répond en partie aux questions des thèmes/ateliers 2 pour démontrer l'utilité de l'impôt et 4 pour qu'une personne se sente citoyenne de ce pays et non simple payeur délaissé.

Quant à la tentation d'aller plus loin encore dans la déconcentration de l'Etat ou la décentralisation avec les CT dans le cadre d'une réorganisation qui rendrait plus proche et plus efficace, il serait temps d'en réaliser le bilan, réclamé et toujours refusé à chacune des étapes de décentralisation et déconcentration nouvelles. Comment, au bout de près de 40 ans de décentralisation, la population peut-elle manifester et exprimer aussi fortement le sentiment d'éloignement et de confiscation du pouvoir alors que la décentralisation alors même qu'elle a toujours été promue au nom de l'avancée démocratique et du postulat d'une plus grande proximité.

Seule une instance décentralisée semble considérée positivement et être suffisamment proche au contraire des communautés diverses (d'agglomération, de communes) : la commune. L'idée que la solution viendrait de la disparition des plus petites communes, qui souffrent de

l'insuffisance des moyens dont elles disposent, éloignerait la population des élus locaux. Il faut apporter une réponse en termes de dotations de moyens attribués à ces collectivités indispensables pour l'aménagement du territoire et les populations locales.

L'organisation décentralisée doit en tous cas définir des compétences claires et uniformes sur le territoire.

Pour que le lien « entre impôts et services publics réponde mieux aux besoins », il est indispensable que le service public existe...une première réponse consisterait à consacrer les ressources publiques aux services publics.

La première réflexion que l'Etat doit entreprendre avec la population est celle du périmètre des services publics à promouvoir et développer (petite enfance, dépendance, ..) tout en garantissant l'accessibilité physique aux services. Cela induit de renoncer à l'objectif de suppression des SP dissimulé sous le prétexte de l'efficacité. La réponse par les guichets uniques qui seraient créés là où le SP n'existe pas ne peut être satisfaisante si la présence de personnels à statut véritablement qualifiés n'est pas garantie pour répondre aux demandes avec des services de qualité équivalente sur les différents territoires.

La deuxième porte sur la remise à plat de la politique fiscale qui ne consiste pas en une multiplication de taxes ou d'exonérations créées au gré des circonstances, et faisant une plus grande place à la progressivité.



PROPOSITIONS DU CESER HAUTS-DE-FRANCE 2016-2018

EVALUATION

FICHE N° 1 - 20.09.16 JEAN-PIERRE STERNHEIM

Contribution du CESER Hauts-de-France au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

La mise en place d'une évaluation des mesures qui seront mises en place

Le CESER souligne la nécessité de développer une culture de l'évaluation efficace des différentes aides et dispositifs mis en place en région. Il importe pour cela de fixer pour chaque mesure prise des objectifs précis et quantifiables afin de définir des jalons intermédiaires et de pouvoir, à l'issue de chaque démarche, en mesurer l'efficacité.

TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS PROPRES

FICHE N° 2 – PHILIPPE HOURDAIN – 04.10.16

Rapport-Avis « Le transport fluvial de marchandises, une opportunité structurante pour les Hauts-de-France »

Mettre en œuvre un Plan « Marshall » relatif aux infrastructures et à la navigation fluviale

Inciter les entreprises à recourir à l'intermodalité et à la mobilité durable :

Renforcer la formation et l'attractivité des métiers du fluvial

Renforcer la recherche et l'innovation sur le transport et la logistique fluviale

Avec l'un des réseaux de voies navigables les plus denses de France et la réalisation future du Canal Seine Nord/Seine Escaut, les Hauts-de-France disposent d'atouts considérables pour devenir la référence en matière de mobilité plus durable des marchandises.

Le fluvial est sans conteste l'un des modes de transport de demain :

- Avec des rejets de CO2 quatre fois moindres à ceux observés pour le mode routier : le fluvial est un mode de transport plus écoresponsable !

- Avec des externalités quatre fois

inférieures à celles de la route : le fluvial est le mode de transport à l'impact sociétal le plus faible !

- Avec l'équivalent de 240 camions sur une péniche à grand gabarit : le fluvial est une réponse à la congestion des territoires !

- Avec plusieurs dizaines de milliers d'emplois potentiellement générés par le Canal Seine Nord Europe et ses plateformes : le fluvial participera à la résorption du chômage en région.

Le fluvial se révèle indéniablement être un moteur de compétitivité pour nos entreprises et nos territoires.

MODELE SOCIAL : ACCES AUX SERVICES PUBLICS EN MATIERE DE SOIN

FICHE N° 3 – JEAN-LUC DEHAENE – PIERRE CATOIRE – 04.10.16

Rapport-Avis « Accès aux soins médicaux pour les personnes en situation de précarité »

Dans notre région, il existe une grande disparité des populations regroupées sous le terme de « précaires » selon leur statut, leur âge, leur implantation géographique.

La région des Hauts de France a le taux de mortalité le plus élevé de notre pays, il s'établit à 46,95 pour mille habitants, soit 24% de plus que la moyenne nationale, avec des pathologies lourdes : cancers (supérieurs de 27% à la moyenne nationale) maladies cardiovasculaires, diabète (9,9% en Picardie contre 5,8% en France) tumeurs...

L'espérance de vie est moins longue que celle de la moyenne nationale. Elle s'établit à 75,4 ans pour les hommes de notre région contre 79,2 ans en moyenne nationale, et à 82,2 ans pour les femmes des Hauts de France contre 85,4 ans en moyenne en France.

- En lien avec le rectorat et l'inspection académique, renforcer le nombre des professionnels de santé et des acteurs de la prévention en milieu scolaire.

- Ouvrir systématiquement les droits à la CMU-C aux bénéficiaires du RSA socle.

- Intégrer un volet sécurisé santé sur la carte

d'étudiant.

- Créer un centre régional de traduction dans les domaines de la santé et du social : une plateforme mutualisée qui exploiterait les techniques modernes de télécommunications.
- Reprendre et généraliser à l'ensemble des Hauts de France, l'action engagée dès 1985 dans la région Nord-Pas de Calais, et qui a permis une réduction significative de 30% de la population touchée par l'illettrisme.
- Faire la promotion et soutenir la création de nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles.
- Convaincre les doyens d'encourager les stages des internes en milieu libéral, sous réserve de protocoles stricts garantissant la qualité.
- Interroger le Conseil de l'Ordre des médecins sur la mise en place de sa démarche à l'échelon régional.
- Investir les lieux d'information.
- Augmenter considérablement le nombre de médiateurs sanitaires.
- Augmenter le nombre des personnels spécialisés des structures recevant le public : CPAM, CAF, CCAS, eu égard à l'augmentation du nombre des personnes en situation de précarité.
- La mise en contact des professionnels, des structures de prise en charge et des associations mérite d'être encouragée pour privilégier les échanges, dans le respect strict des prérogatives des associations.
- Concertation entre ARS et associations pour une publication de la liste des associations soutenues par l'ARS.
- Les représentants de la société civile doivent faire entendre leur point de vue et le faire prendre en compte.
- Promouvoir l'ouverture des PASS dans tous les établissements autorisés à la médecine d'urgence.
- Développer la prise en charge globale : sociale et médicale.
- Le SAMU social devrait être rendu permanent pour fonctionner tout au long de l'année.
- Développer les postes d'interprètes
- Editer des dépliants imagés et/ou en plusieurs langues
- Utiliser et promouvoir la « Méthode facile à lire et à comprendre »

- Faciliter le travail des acteurs de terrain.
- L'adaptation est de mise sur les campagnes de prévention, mais aussi sur les modalités d'accueil.
- Encourager les actions des structures départementales de dépistage organisé des cancers.
- Proposer aux doyens des facultés de médecine, un module de formation des étudiants au dialogue et à la négociation pendant les études médicales.
- Il faut faire évoluer les modes d'exercice, que ce soit dans le médical, le social, ou le médico-social.
- Les nouvelles pratiques devront passer par une meilleure coordination des acteurs sur le terrain, pour un meilleur accueil des personnes en situation de précarité
- Mettre en place une formation systématique et obligatoire des professionnels de santé sur la prise en charge sociale des personnes en précarité
- Mettre en place une formation systématique et obligatoire des professionnels du social sur la prise en charge sanitaire des personnes en précarité.
- Encourager l'exercice en groupe des médecins généralistes et spécialistes.
- Assurer une présence spécifique du social dans le développement de la médecine de ville regroupée : par exemple, une assistante sociale intervenant dans une MSP.
- Structurer l'action pour lutter contre les inégalités territoriales de santé.
- Valoriser, dans la prise en charge de soins des personnes les plus en difficulté, le temps du personnel hospitalier qui les accueille.
- Il est à la charge autant de l'Etat que des collectivités territoriales, au premier rang desquelles la Région, de rendre ces garanties effectives
- Poursuivre l'engagement régional dans le domaine sanitaire, et ce malgré la perte de la clause de compétence générale pour la Région.
- Inciter les élus à créer des contrats locaux de santé (CLS).
- Organiser la réponse sur la base du local: initiatives professionnelles, associatives, territoriales.
- Encourager les protocoles de coopération

interprofessionnelle, prévus par la loi et mis en place sous contrôle de l'ARS.

PRIORITE EMPLOI

FICHE N° 4 – PASCAL SARPAUX – 18.10.16

Rapport-Avis « Un tourisme de proximité et de découverte de la nouvelle région »

La politique de tourisme de proximité... doit permettre de renforcer, chez tous les habitants, un sentiment commun d'appartenance à une même région, et une fierté partagée vis-à-vis des richesses de cette région. Cette politique doit aussi contribuer au développement économique et à la création d'emplois touristiques, qui sont par nature non-délocalisables. Le tourisme de proximité présente, en outre, la particularité de générer une activité économique moins soumises aux aléas saisonniers que le tourisme classique.

CONDITIONS NECESSAIRES A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS PROPRES

FICHE N° 5 – CESER PAUL LHOTE – 22.11.16

« Motion de soutien »

La liaison Roissy-Picardie doit offrir aux actifs des Hauts-de-France et du nord-est du Val d'Oise une alternative à la voiture individuelle afin de se rendre sur la zone aéroportuaire. Elle doit permettre un plus important recours aux transports en commun.

D'un point de vue du développement durable, la liaison Roissy-Picardie est une alternative à l'augmentation du trafic et à la saturation des réseaux routiers, à l'augmentation du coût des transports individuels, à l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre. Le report modal de la route vers le fer pourrait représenter environ 20 à 25% du total du trafic sur la liaison (source SNCF).

PRIORITE EMPLOI

FICHE N° 6 – PIERRE THOMAS – 22.11.16

Rapport-Avis « Les enjeux du financement de la formation professionnelle en région pour les actifs privés d'emploi »

Pour les actifs privés d'emploi : les demandeurs d'emploi, jeunes et adultes

- o Déployer une communication grand public ;
- o Garantir une prise en charge unique dans un parcours certifiant ;
- o Ouvrir la possibilité d'abonder, de manière individuelle, le Compte Personnel de Formation

Au profit des territoires

- o Implanter des centres de formations professionnelles au cœur des territoires infra régionaux ;
- o Investir dans la réalisation de tels lieux de formation sur les financements européens d'investissement (FEDER, FSE..) ;

L'investissement dans la recherche et développement au profit de parcours certifiant

- o Favoriser l'investissement durable dans un cadre partenarial (organismes de formation-gouvernance CREFOP – Conseil régional)

La structuration d'un secteur professionnel porteur de l'ajustement des compétences des actifs aux mutations technologiques et sociétales

- o Formaliser un Contrat d'Objectifs avec les représentants du secteur de la formation professionnelle permanente (Accord Cadre Sectoriel) en région ;

o Le CESER préconise que la politique de formation professionnelle et permanente se structure pour un continuum de formation défini par 5 grands axes répondant d'abord aux besoins des 35% des actifs sans qualification. Cette ambition forte devra trouver sa traduction au sein du CPRDFOP.

- o Accueillir concomitamment des salariés au sein des collectifs de formation ouverts aux demandeurs d'emploi afin de faciliter l'accès à la formation des salariés de niveau infra V,
- o Favoriser la modularisation des certifications et donc les formations par bloc de compétences;

Les vecteurs juridiques pour le financement de la formation

Le CESER préconise que les pouvoirs publics privilégient des contrats de long terme de 5 ans minimum. Il préconise également la mise en place dans la région d'un cadre juridique de financement des actions de formation qui rende possible la construction de coopérations entre des organismes habilités à mettre en œuvre ces actions,

- garantit l'accès à la formation pour les publics rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion, ainsi que la présence de centres de formation sur tous les territoires,
- et favorise la recherche-développement et l'innovation en matière d'ingénierie pédagogique.

Mesurer l'efficacité réelle de la formation

Définir des indicateurs d'utilité pédagogique, sociale, territoriale et économique permettant de mesurer l'efficacité réelle de la formation et sa plus-value effective pour les personnes formées comme pour les territoires et les entreprises.

Le CESER rappelle que la sécurisation des parcours professionnels passe par une formation continue performante et ouverte à tous, sans distinction de statut.

AMÉLIORER LA LEGISLATION DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES, LES NOMBREUX CHANGEMENTS D'ORDRE LÉGISLATIFS EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ONT ÉTÉ OPÉRÉS, CES CHANGEMENTS N'ONT MALHEUREUSEMENT PAS PERMIS DE CLARIFIER ET D'AMÉLIORER SUFFISAMMENT LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN PARTICULIER POUR CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN.

Les préconisations du CESER : faciliter et accélérer l'accès à la formation

Le CESER rappelle que la sécurisation des parcours professionnels passe par une formation continue performante et ouverte à tous, sans distinction de statut.

Pour les actifs privés d'emploi : les demandeurs d'emploi, jeunes et adultes

UNE COMMUNICATION CIBLÉE SUR L'ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN FORMATION

Le Conseil régional doit encourager l'accès aux formations visant des métiers et des compétences recherchées au niveau du bassin d'emploi, aider aux reconversions et à l'insertion professionnelle, offrir une information utile et opérationnelle au niveau du territoire.

Une communication « grand public » ciblant tous les actifs sans distinction de statut ou de catégorie de droits ouverts : la formation est un vecteur d'enrichissement personnel, d'augmentation des savoirs et savoir-faire, d'adaptation aux évolutions du monde et, lorsque les emplois correspondants existent, d'accès à l'emploi

Une communication spécifique, dédiée aux publics culturellement et/ou socialement en rupture avec l'acquisition de savoirs doit être mise en œuvre. Son objectif sera de rompre le sentiment d'exclusion consécutif à l'échec scolaire et/ou l'exclusion sociale. L'atteinte de cet objectif doit conduire, vis-à-vis des dispositifs de formation, à une évolution positive.

UN ACCÈS À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CESER préconise de garantir une prise en charge unique, permanente et s'inscrivant dans une logique de parcours certifiants quels que soient le statut et les droits ouverts de l'actif privé d'emploi, en particulier pour les personnes relevant des typologies suivantes : Demandeurs d'emploi de longue durée, Allocataires des minimas sociaux, Personnes en situation d'illettrisme, Personnes en transition professionnelle tels que les salariés en insertion par l'activité économique...

UN ACCÈS À UN PARCOURS CERTIFIANT TOUT AU LONG DE LA VIE PROFESSIONNELLE

L'abondement du Compte Personnel de Formation visant à permettre, pour les salariés qui le souhaitent et sans que cela devienne

une norme, d'abonder individuellement le CPF au moyen de jours de repos, qu'il s'agisse de jours de congés, de jours de RTT ou du compte épargne temps au profit d'un allongement du parcours de formation. Au profit des territoires Le CESER préconise une implantation des formations professionnelles en direction des actifs privés ou non d'emploi au cœur des territoires infra régionaux. L'exploitation des espaces disponibles au sein des lycées professionnels, des CFA, des centres AFPA ou des centres d'éducation permanente en territoire peuvent être de premiers éléments du maillage territorial nécessaire mais non suffisant au regard de l'ambition d'élévation d'un niveau de formation pour chaque actif au cours de sa vie professionnelle.

Le CESER préconise que l'investissement pour la réalisation de tels lieux de formation se fasse dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité, de l'accueil et des conditions de formation en mobilisant les financements européens d'investissement (FEDER, FSE..).

L'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AU PROFIT DE PARCOURS CERTIFIANTS

Le CESER préconise d'ouvrir une nouvelle ère d'investissement durable favorisant l'innovation en formation dans un cadre partenarial (organismes de formation - gouvernance CREFOP - Conseil régional) s'appuyant ainsi sur les nouvelles compétences de la Région et des partenaires sociaux dans le cadre du CREFOP.

L'INNOVATION À TRAVERS L'IMPLANTATION DE LIEUX DE FORMATION DOIT RÉPONDRE :

- ☑ Aux besoins de retour rapide et motivant à l'emploi des demandeurs d'emploi.
- ☑ Aux besoins des entreprises en termes de développement de compétences professionnelles.

L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE DEVRA S'APPUYER SUR DEUX AUTRES ASPECTS :

- ☑ L'alternance des modes de développement des compétences entre le site pédagogique et au sein de l'entreprise,
- ☑ L'alternance des modalités pédagogiques

entre le présentiel, le collaboratif et le « à-distance ».

Il est essentiel que des pédagogies novatrices et adaptées soient mises en œuvre notamment pour les personnes de niveau infra V et V pour lesquelles la formation est un atout majeur pour une insertion durable.

La structuration d'un secteur professionnel porteur de l'ajustement des compétences des actifs aux mutations technologiques et sociétales

Le CESER préconise la formalisation d'un Contrat d'Objectifs avec les représentants patronaux et syndicaux de la formation professionnelle permanente en région (Contrat d'Objectifs Sectoriel ou d'un Accord Cadre Sectoriel).

Le CESER propose d'engager les acteurs de la branche formation professionnelle continue dans un travail avec les pouvoirs publics afin d'identifier en coresponsabilité les investissements immobiliers en termes de locaux et d'équipements et les investissements immatériels en termes de recherche et développement d'ingénierie pédagogique, financière et de formation.

LE CESER PRÉCONISE QUE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE SE STRUCTURE POUR UN CONTINUUM DE FORMATION DÉFINI PAR 5 GRANDS AXES RÉPONDANT D'ABORD AUX BESOINS DES 35% DES ACTIFS SANS QUALIFICATION. CETTE AMBITION FORTE DEVRA TROUVER SA TRADUCTION AU SEIN DU CPRDFOP.

☑ Premier axe : Pour toute personne ne possédant pas de diplôme de formation professionnelle pour un accès au socle de connaissances et de compétences, et, surtout offrant une formation longue pour les personnes en situation d'illettrisme.

☑ Deuxième axe : Principalement pour les primo-accédants au marché du travail, développement de la capacité à s'orienter, à penser et construire son devenir personnel ou professionnel, à apprendre à apprendre, organiser son projet, ... à co-construire ses compétences sociales en interaction avec le monde professionnel.

☒ Troisième axe : La structuration d'une offre de formation de niveau V reposant sur une formation technique et professionnelle visant une première reconnaissance et une prise de confiance en soi.

Afin de faciliter l'accès à la formation des salariés de niveau infra V, le CESER considère que les dispositifs de formation ouverts aux demandeurs d'emploi devraient également accueillir concomitamment des salariés au sein de collectifs de formation.

Le CESER préconise que les pouvoirs publics privilégient des contrats de long terme de 5 ans minimum. Il préconise également la mise en place dans la région d'un cadre juridique de financement des actions de formation qui :

- rende possible la construction de coopérations entre des organismes habilités à mettre en œuvre ces actions,
- garantisse l'accès à la formation pour les publics rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion, ainsi que la présence de centres de formation sur tous les territoires,
- et favorise la recherche-développement et l'innovation en matière d'ingénierie pédagogique.

Mesurer l'efficacité réelle de la formation

Le CESER propose qu'un travail soit engagé afin de définir des indicateurs d'utilité pédagogique, sociale, territoriale et économique permettant de mesurer l'efficacité réelle de la formation et sa plus-value effective pour les personnes formées comme pour les territoires et les entreprises.

PRIORITE EMPLOI

FICHE N° 8 – STÉPHANE DORCHIES – MARIE-FRANÇOISE AUTRAN – 10.01.1

Rapport-Avis « Favoriser le retour à l'emploi des femmes éloignées du marché du travail »

Les principaux critères de discrimination à l'embauche sont l'âge, l'origine sociale et ethnique et le genre. Ces multiples dimensions des inégalités se cumulent et forment un système qui impacte bien plus les femmes.

Cependant les inégalités demeurent criantes : sur notre territoire, l'INSEE note que les femmes ont encore une plus faible insertion sur le marché du travail que les hommes, que leur salaire est inférieur de 27 % à celui des hommes, et leur pension de retraite de 40 % plus faible. De plus, elles se retrouvent plus souvent que les hommes dans des emplois précaires et représentent 80% des détenteurs d'un emploi à temps partiel.

La question du retour à l'emploi est une question économique, sociale, sociétale, elle doit être une priorité.

INTENSIFIER LE TRAVAIL DE DIVERSIFICATION DE L'ORIENTATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

Les femmes doivent être actrices de leur propre vie mais il faut pour cela leur en donner les moyens et ces moyens consistent, dans un premier temps, à leur donner une éducation qui leur ouvre tous les champs possibles. Aussi, le CESER propose :

- De poursuivre le travail de différenciation des choix d'orientation scolaire et professionnel destinés aux jeunes filles comme aux femmes en reconversion en :

☒ Développant la sensibilisation des parents, des enseignants et des recruteurs ;

☒ En formant les personnels en charge de l'orientation scolaire et du conseil en évolution professionnelle ;

☒ En augmentant la prévention du décrochage auprès des jeunes filles en situation d'échec scolaire et/ou de déshérence ;

- d'Améliorer la visibilité des actions menées comme par exemple les parcours « Découverte » financés par le Conseil Régional de Picardie. Ceux-ci comprenaient des modules de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, à la prévention des grossesses précoces, ouverts aux jeunes ;

- La reconnaissance des acquis qui permet de révéler aux intéressées leurs compétences et d'accroître leur confiance en elles ;

DEVELOPPER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES

- De renforcer le financement d'actions d'accompagnement des femmes dans leur insertion et ré-insertion professionnelle ;

- De lever certains freins périphériques (mobilité, garde d'enfant, formation et frais annexes) :

→ Liés à la garde des enfants en :

☒ Proposant un meilleur maillage des points d'accueils de la petite enfance co-financés par la Région, ce qui pourrait créer des postes ouverts aux femmes éloignées de l'emploi ;

☒ Développant et aidant à l'installation des mini crèches en abondant les aides de la CAF (cf rapport du CESER NPDC sur la petite enfance) ;

☒ Améliorant la communication sur les aides et points d'accueil existants dans la région tel le dispositif « Crèche Solidarité Emploi » ou encore l'expérimentation de la CAF de l'Oise qui apporte un soutien financier à de nouveaux modes de garde à domicile déployés par des associations...

☒ En assurant la communication et la coordination de ces initiatives via le site internet de la CAF « mon-enfant.com » ;

☒ En développant le règlement en tiers payant du CLCA ;

☒ En confortant les communes et les EPCI à organiser de manière fiable et souple l'accueil périscolaire ;

☒ En encourageant les employeurs (branches professionnelles, grandes et petites entreprises) à participer aux frais de garde régulière ou ponctuelle notamment par le CESU (chèque emploi service universel), voire en réservant des places dans les accueils de la petite enfance et plus particulièrement pour les salariés travaillant sur des horaires atypiques ;

→ Liés à la mobilité :

en complément des aides déjà développées en direction des salariés effectuant plus de 30 kms pour se rendre sur le lieu de travail :

☒ Ouvrir les transports scolaires lorsque ceux-ci ne sont pas entièrement occupés par les enfants, aux femmes en recherche d'emploi ;

☒ Généraliser l'accès aux dispositifs comme par exemple le transport à la demande, les garages solidaires ou encore les sites internet comme

«Oise Mobilité» ;

☒ Financer l'accès au permis de conduire ;

☒ Favoriser le travail agile : travail à distance, coworking (cf le rapport CESER NPDC sur la démobilité) ;

→ Liés à la qualification professionnelle :

☒ En développant les aides financières d'accompagnement de la formation professionnelle telle l'enveloppe cofinancée par le FSE OAFF (Optimiser l'Accès des Femmes à la Formation), qui permettait à toutes les femmes (inscrites ou non à Pôle Emploi, non bénéficiaires du RSA) qui souhaitaient reprendre une formation qualifiante, d'être aidées dans l'avance des premières dépenses (habillement, transport, fournitures scolaires, garde d'enfants, repas.....), Cette formule serait à reprendre et déployer à l'échelle des Hauts de France ;

☒ En privilégiant l'accès aux formations qualifiantes et préparatoires à l'emploi pour les femmes en reprise d'emploi après interruption pour élever les enfants ;

☒ En incitant les femmes à s'engager dans une VAE afin de faire reconnaître toutes leurs compétences y compris celles acquises dans le cadre d'un engagement associatif, citoyen ou syndical ;

☒ En permettant le maintien du lien avec l'environnement du travail et le développement des compétences pendant la période de CPE par l'utilisation d'innovations pédagogiques et technologiques (formation à distance, accompagnement à distance...);

FAVORISER LA CONSTRUCTION DE PARCOURS PROFESSIONNELS

Favoriser le retour à l'emploi des femmes éloignées du marché du travail c'est avant tout éviter l'éloignement en leur proposant dès la primo-insertion des parcours professionnels. C'est aussi leur proposer non pas un temps partiel subi et sans avenir mais une vraie carrière.

En lien avec les départements, responsables des plans pour l'aide à domicile : ces plans doivent être suffisamment prospectifs pour prendre en compte la globalité des besoins des personnes aidées tant sur le plan physique que psychologique. En conséquence les

financements alloués à l'aide à domicile devraient devenir prioritaires et suffisants pour y répondre ;

Cette analyse sectorielle pourrait s'étendre à d'autres secteurs actuellement porteurs d'emplois tels que la sécurité, l'artisanat, la création artistique...

ACCROITRE LA LISIBILITE DES AIDES A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Le CESER propose :

- D'accentuer les politiques de sensibilisation des femmes à l'esprit d'entreprise et d'entreprendre (dispositif « La suite dans les idées »), en lien avec le Rectorat, l'enseignement supérieur, les Chambres consulaires et les organisations patronales ;

- De coordonner et structurer les aides à la création et au développement d'entreprises sur l'ensemble des Hauts de France ;

- De veiller à ce que les dispositifs ne s'arrêtent pas à la seule étape de la création mais portent aussi sur le développement de l'entreprise avec un accompagnement pendant les 3 premières années comme au-delà de ces 3 premières années ;

- De communiquer autour d'une approche claire de l'aide à la création et au développement : le « guichet unique »

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS AYANT FAIT LEUR PREUVE

Certains dispositifs ont montré leur intérêt. Il faut donc en favoriser le développement. C'est le cas de nombreux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise qui ont fait leurs preuves : les initiatives associatives, privées, consulaires et patronales. C'est le cas de l'ADIE, Association pour le Droit à l'Initiative Economique. La structure a produit un « livre blanc » autour de 10 propositions visant à améliorer l'environnement juridique et financier de la création d'entreprise et du microcrédit. Ces propositions se regroupent en 3 axes d'amélioration :

- Assouplir les conditions d'octroi du microcrédit et favoriser son soutien financier ;
- Simplifier la création et la gestion des micro-entreprises ;

- Renforcer la formation et l'accompagnement de micro-entrepreneurs.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRIORITE EMPLOI

FICHE N° 10 – MICHÈLE BARRERE – JEAN-PAUL LESCOUTRE – 24.01.17

Rapport-Avis « La planification de la prévention et de la gestion des déchets en Hauts-de-France : quelle harmonisation régionale ? »

Ce plan devra poursuivre les mêmes objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets que ceux assignés à la politique nationale de prévention et de gestion des déchets, définis à l'article L.541-1 du code de l'environnement, à savoir :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets

- Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs

- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation

- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique

- Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022

- Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020

- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025

- Réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020

- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état par des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet.

La loi Notre impose aux Régions la réalisation

d'un plan de prévention et de gestion des déchets, qui pourrait se limiter à un simple exercice de juxtaposition des plans existants. Toutefois, pour le CESER, le Conseil régional a tout intérêt à dépasser ce cadre purement réglementaire et à se saisir de ce plan pour renforcer la nouvelle organisation territoriale de la Région ainsi que ses liens avec les habitants. Les déchets nous concernent tous que ce soit d'un point de vue économique, social ou environnemental :

☒ La composante environnementale de la prévention et de la gestion des déchets est perceptible sous deux angles : Lorsque le déchet existe, il doit être traité pour éviter de polluer l'eau, l'air, les sols. Mais des actions peuvent être entreprises bien avant qu'un produit ne devienne déchet. Ainsi, la prévention de la production des déchets est un levier majeur pour réduire des pressions sur les ressources premières.

☒ La composante sociale de la prévention et de la gestion des déchets se retrouve dans bon nombre d'entreprises d'économie sociale qui utilisent la gestion des déchets pour faciliter l'insertion professionnelle et pour lutter contre l'exclusion sociale. Par ailleurs, la prévention et la gestion des déchets revêtent un autre aspect social : elles rendent accessibles à tous des biens réparés et vendus à bas prix et mettent en valeur la notion de partage.

☒ La composante économique de la prévention et de la gestion des déchets se traduit quant à elle d'une part au travers le coût des déchets (pour les habitants et pour les collectivités) et d'autre part au travers du développement de nombreuses activités économiques autour de la collecte, du tri, du recyclage et du traitement des déchets.

Le CESER invite le Conseil régional à percevoir le plan déchet comme un dispositif d'accompagnement des habitants, des entreprises et des collectivités locales des Hauts-de-France. Il peut notamment permettre :

☒ d'assurer un équilibre territorial en termes d'équipements, d'harmonisation des consignes de tri, de coût

☒ de créer des emplois non délocalisables à

partir du développement de nouvelles filières de recyclage, de réemploi

☒ de porter la Région Hauts-de-France au plus haut niveau en faisant émerger des technologies innovantes et des idées nouvelles dans les domaines du recyclage, de la collecte et du tri

☒ d'identifier la Région Hauts-de-France comme partenaire privilégié des collectivités territoriales, du monde industriel et du BTP en aidant ces acteurs dans la réduction de leur production de déchets

☒ de réaffirmer le soutien du Conseil régional aux acteurs économiques.

TRANSITION ENERGETIQUE ET EMPLOI

FICHE N° 11 – JEAN-LUC SOUFLET – GHISLAIN MASCAUX – 28.02.17

Rapport-Avis « Hauts-de-France : pour une région leader du biosourcé »

ACCULTURER LE TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le CESER propose :

- De sensibiliser les territoires et d'inscrire, le cas échéant, la thématique dans un projet de territoire figurant dans le SRDEII ou dans le SRADDET;

- De sensibiliser les PME, ETI et grandes entreprises à la thématique des biosourcés ;

COMMUNIQUER AUPRES DU GRAND PUBLIC ET DU MONDE ASSOCIATIF

Si l'acculturation du tissu économique peut être considérée également comme un 1er élément d'une politique de communication à destination des professionnels, les consommateurs et le grand public ainsi que les associations sont l'autre versant de cette communication. Cette communication est aussi un moyen d'éviter la méfiance voire le rejet dont peuvent faire l'objet certains projets industriels de la part de l'opinion publique.

Le CESER propose :

- De sensibiliser les consommateurs et l'opinion publique à l'origine, aux qualités et à l'impact environnemental des produits et

matériaux biosourcés par voie de presse, par l'organisation de manifestations / événements ouverts au grand public ;

- D'informer le grand public de la nécessaire complémentarité des débouchés alimentaires et non alimentaires aux filières du biosourcé ;

- D'organiser une manifestation rassemblant tous les acteurs du biosourcé.

STRUCTURER L' « AMONT » (APPROVISIONNEMENT, STOCKAGE) AFIN D'OBTENIR UNE PRODUCTION DE BIOMASSE REPONDANT AUX EXIGENCES DES CLIENTS ET DE MOINDRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT A DES PRIX COMPETITIFS

PRIORITE EMPLOI

FICHE N° 12 – SÉBASTIEN HOREMANS – 28.02.17

Rapport-Avis « Les leviers de création d'emplois en Hauts-de-France pour les 6 ans à venir »

Des mesures visant à améliorer les relations entre l'école et l'entreprise

☑ Développer et promouvoir les dispositifs de sensibilisation à l'entrepreneuriat à l'école

Il est important de consolider les liens entre l'école et l'entreprise et de développer des mesures en ce sens auprès des jeunes, collégiens, lycéens et étudiants. Des simulations de jeux d'entreprises et la création de mini-entreprises pourraient par exemple être davantage développées au sein des collèges et lycées pour diffuser la culture de l'entrepreneuriat. Des initiatives comme « Entreprendre pour Apprendre » se veulent en cela exemplaires et devraient être généralisées.

L'usage des pédagogies et des stratégies entrepreneuriales doit avant tout servir au développement de l'autonomie, de la responsabilité, de l'initiative, de la prise de risque et de la créativité. Il s'agit de favoriser la diffusion d'un savoir-être, parallèlement à un savoir-faire.

☑ Il convient pour cela :

- de poursuivre le travail de construction d'un parcours progressif de sensibilisation à

l'entrepreneuriat en l'étendant à l'Académie d'Amiens ;

- de poursuivre et généraliser les projets pédagogiques permettant d'impulser l'énergie entrepreneuriale des jeunes en les adaptant à chaque cycle, comme le propose actuellement l'association Entreprendre pour Apprendre :

☑ l'action « C ma ville » ;

☑ les mini-entreprises dans le secondaire ;

☑ le « Start-Up programme » qui permet aux étudiants de l'enseignement supérieur de construire et gérer ensemble une véritable entreprise durant une année scolaire.

☑ Répertorier et promouvoir les actions destinées à améliorer la connaissance du monde de l'entreprise

Beaucoup d'outils de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'actions destinées à améliorer la connaissance du monde de l'entreprise coexistent et sont proposés aux établissements. Cependant, les établissements ou les enseignants volontaires pour mettre en place ce type de projets sont souvent les mêmes.

☑ Développer des initiatives pour l'orientation
Le CESER propose qu'au-delà des démarches classiques de sensibilisation du milieu scolaire au monde professionnel (documentation, forums, etc.), les salariés d'entreprises et autres organisations puissent s'impliquer dans de nouvelles formes de rencontres plus interactives afin d'éclairer les jeunes sur les métiers et débouchés potentiels.

☑ Mieux faire connaître les mesures en faveur de la réorientation

Les mesures en faveur de la réorientation sont insuffisamment utilisées parce que méconnues. Citons notamment le Conseil en évolution professionnelle (CEP) qui permet à la fois de mieux connaître ses affinités et ses potentiels, d'en trouver la correspondance au niveau des débouchés professionnels et de trouver les solutions y menant.

Les missions locales, Cap Emploi, l'APEC, Pôle emploi, le FONGECIF en sont les opérateurs.

Des mesures en faveur de la formation

☑ La maîtrise des savoirs fondamentaux

Au regard des problématiques présentes

en région (taux d'illettrisme important, décrochage scolaire, etc.), le CESER souhaite rappeler de manière liminaire l'importance de la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) dès la sortie du primaire, socle indispensable pour évoluer dans la société et le monde du travail.

Il ne peut y avoir accès à la formation tout au long de la vie et donc à la formation professionnelle continue, sans maîtrise de ces savoirs de base.

▣ La maîtrise du numérique

Le CESER souligne que la maîtrise du numérique va constituer de plus en plus un facteur indispensable d'inclusion professionnelle dans l'avenir. La maîtrise du numérique a vocation à intégrer le socle commun de compétences et de connaissances, ce dont la Région doit tenir compte.

▣ La valorisation de l'alternance

L'alternance est une voie de formation d'excellence qui mène les jeunes à l'emploi, par le biais de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation. Pour le CESER, il importe de le valoriser et de communiquer de manière continue sur ses atouts. Il met en avant la campagne de valorisation des bonnes pratiques développées par les entreprises régionales : les « Pépites de l'Alternance ». Ce concours, qui existe depuis 7 ans, est soutenu par l'ensemble des acteurs de l'alternance.

Il serait intéressant au fur et à mesure de pouvoir créer et animer une communauté d'acteurs au travers d'une marque ou pourquoi pas d'un label « Pépites de l'Alternance » pour mettre en lumière des parcours remarquables en matière d'insertion professionnelle.

Il faut soutenir également le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur car il répond à une forte demande des entreprises (effectifs multipliés par 2 en 10 ans, seule progression positive ces 3 dernières années). La Région doit soutenir la dynamique engagée.

▣ La valorisation des voies professionnelles

Il importe également de mener une campagne de communication et de valorisation des voies professionnelles, en lien avec les métiers d'avenir, portée par le Conseil régional, en lien

avec les Branches Professionnelles, auprès des familles et des jeunes (cf. les manifestations menées dans le cadre du Printemps de l'industrie).

▣ Les besoins en nouvelles modalités de formation

Les évolutions sociétales et économiques (nouveaux métiers, nouvelles compétences, nouveaux modes de travail) exigent de nouvelles modalités de formation (MOOC, formations digitales, webseminars, etc. et non plus uniquement en présentiel).

En ce sens, il s'agit également de renforcer le rôle des partenaires sociaux, au-delà des organisations institutionnelles telles que le CREFOP et le COPAREF, et de mobiliser leurs connaissances sur les besoins des entreprises face à l'émergence des nouveaux métiers et des nouvelles compétences, induites par les transitions numériques et énergétiques notamment.

▣ Des initiatives innovantes à déployer

- Le développement des MOOC et des SPOC
L'idée de s'appuyer sur les MOOC et des SPOC correspond plus généralement à celle de flexibiliser et/ou digitaliser la formation. Cependant, il ne s'agit pas de supprimer systématiquement le contact direct avec les formateurs. La flexibilisation de la formation passe également par le développement des contrats professionnels avec formation interne à l'entreprise (via OPCALIA et AGEFOS-PME).

- Le développement des certificats de qualification professionnelle inter-branches (CQPI)

Pour le CESER, il importe d'inciter les branches professionnelles à développer de tels certificats qui sont la reconnaissance inter-branches de compétences professionnelles.

Cela offre aux salariés la possibilité de passerelles. Celles-ci sont reconnues dans les conventions collectives (avec la possibilité de modules de formation complémentaires).

- Assurer la promotion de CLéA, Certificat de Connaissances et de Compétences Professionnelles

Ce certificat professionnel CLéA a été créé pour le salarié ou demandeur d'emploi qui n'a pas

de diplôme mais qui a de l'expérience et sait travailler.

Il importe de promouvoir ce dispositif qui est l'expression concrète et opérationnelle d'un « socle de connaissances et de compétences professionnelles », qui atteste des compétences de base dans 7 domaines.

Il est un outil indispensable pour une bonne insertion professionnelle et – dans un parcours de formation – il est essentiel de le promouvoir et de le faire connaître. Il permet en effet une reprise de confiance et l'inscription dans un parcours qualifiant.

▣ Développer la VAE et la VAP

La VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) et la VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont des outils pertinents mais insuffisamment utilisés. Il conviendrait de s'interroger sur les raisons de leur faible utilisation et voir comment développer davantage le recours à ces dispositifs. Le CESER propose notamment que la Région mobilise de manière continue les moyens d'une meilleure information.

▣ Développer et promouvoir des formations courtes

Sur un certain nombre de postes, des types de formations très courtes peuvent être utiles en fonction des besoins du tissu économique, afin de répondre notamment à la problématique des emplois non pourvus.

Le CESER propose que l'expérimentation mise en œuvre par l'UPA Boucherie sur la modularisation des compétences techniques soit étendue à d'autres secteurs et métiers rencontrant des difficultés de même ordre. Il conviendrait pour cela que les organisations professionnelles et les branches se saisissent pleinement de ce type d'action, puissent mettre clairement en avant les demandes des entreprises en termes de compétences et voir comment cela pourrait se traduire dans le cadre d'un processus de formation.

▣ Développer et promouvoir les formations pour l'adaptation aux emplois

Le CESER propose qu'il soit davantage fait recours à la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) qui vise à former une personne en vue d'un emploi identifié. Cela exige un suivi

personnalisé mais les résultats sont probants. Le Conseil régional pourrait participer au financement de formations pour l'adaptation aux emplois proposés pour des demandeurs d'emplois (co-financement de POE) mais aussi plus largement au financement de formations pour des salariés, notamment les moins qualifiés.

▣ Mettre en place un chéquier emploi-formation

Le CESER préconise d'expérimenter la mise en place d'un chéquier emploi-formation que les prescripteurs pourraient gérer en flux direct afin de pouvoir faire face à un besoin urgent en formation. Cela, pour répondre aux besoins des entreprises et former les demandeurs d'emploi d'un bassin d'emploi sur des métiers recherchés.

▣ Faire de la formation un levier pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Le CESER reprend à son compte la proposition formulée au sein l'axe 2 du PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés) : « Du fait d'un niveau de formation et de qualification moindre pour les travailleurs handicapés, l'accès à la formation est à privilégier pour ce public. Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) peuvent bénéficier d'actions de formations spécifiques aux personnes handicapées, sur décision d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) », en Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) et Centres de Pré Orientation (CPO) regroupés au sein de la FAGERH, ainsi que des formations spécifiques ou pas dans le droit commun.

1. LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS, DES DISPOSITIFS À FAIRE CONNAÎTRE

▣ Faire davantage connaître les groupements d'employeurs : On constate une méconnaissance profonde de ce dispositif et de ses avantages économiques, non seulement au niveau des entreprises mais aussi au niveau des relais que peuvent constituer certaines institutions publiques spécialisées dans le

développement économique, les fédérations patronales, les organismes consulaires (CCI, Chambres de Métiers), CRESS, etc.

Or, un groupement d'employeurs aide les entreprises à trouver et à partager une main d'œuvre qu'elles ne peuvent embaucher seules. Il est susceptible par ce biais d'accompagner la revitalisation des bassins d'emploi. Ces groupements apparaissent alors comme un des moyens d'attirer des entreprises tout en évitant l'émigration de la main d'œuvre qualifiée et la désertification des territoires concernés.

Il permet également de lever les freins à l'embauche liés au manque de visibilité économique en assurant le portage et la formation du salarié.

Le CESER estime essentiel de mettre en œuvre des opérations de sensibilisation visant à promouvoir ce dispositif. Il propose que le Conseil régional lance une large campagne de communication autour des groupements d'employeurs afin de mieux faire connaître les potentialités qui en découlent. L'enjeu est d'encourager leur développement.

Les groupements d'employeurs sont en effet en capacité de participer activement à la création d'emplois. Ils pourraient notamment, avec une mise en relation de l'ensemble des artisans, commerçants, indépendants, etc. créer un vivier des besoins en services divers (gestion comptable, gestion administrative, RH, besoin de main d'œuvre à temps partiel, etc.) qui, bien géré, pourrait créer de nombreux emplois en ETP.

En effet, les groupements ne prospectent pas assez auprès des TPE qui sont trop diverses et éparpillées, alors même que ce dispositif pourrait aider nombre d'entre elles.

2. DES MESURES VISANT À ACCOMPAGNER LE CHEF D'ENTREPRISE

▣ La nécessaire simplification des politiques publiques

De manière générale, et afin de gagner en cohérence et en visibilité, il importe de simplifier et de rendre plus lisibles les dispositifs existants et de coordonner au mieux les acteurs en présence. On permet ainsi aux acteurs, dont les entreprises, de se saisir des

mesures mises en place, et aux autorités, d'évaluer la pertinence et l'efficacité.

Pour aider au mieux les chefs d'entreprise et les inciter à avoir recours à un appui extérieur ou à un accompagnement, il importe que davantage de lisibilité soit donnée au système existant. Cela passe également par un renforcement de la communication autour des dispositifs existants.

▣ Accompagner à la création d'entreprises

Il importe de favoriser la création d'entreprise. Il convient notamment pour cela de promouvoir l'action des chambres consulaires, des réseaux associatifs d'accompagnement (BGE Hauts-de-France, réseau initiative France, Réseau entreprendre, ADIE, etc.) qui développent des formations, de l'accompagnement humain (coaching, parrainage), proposent des financements, etc.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert de compétences prévu par la loi NOTRe, le CESER propose qu'un parcours spécifique combinant formation, soutien financier et accompagnement (dans la logique du dispositif Nacre – cf. paragraphe III.4) puisse être proposé aux demandeurs d'emploi ou aux personnes les plus éloignées de l'emploi et ayant un projet de création ou reprise d'une entreprise.

▣ Favoriser le développement et la croissance des entreprises

Le développement et la croissance des entreprises constituent des leviers de création d'emplois. Le CESER rappelle l'importance qu'il y a à déployer des aides visant à consolider et développer les entreprises de plus de 3 ans (cf. paragraphe III.5).

Par ailleurs, pour les PME à fort potentiel, le CESER met en avant toute la pertinence des « accélérateurs » d'entreprise. Nous citerons ici le programme « Accélérateur PME » porté par la DGE et Bpifrance afin d'aider des dirigeants de PME à franchir le cap qui fera de leur société une ETI.

Le CESER salue et encourage également les accélérateurs mis en place dans le cadre de REV3 et qui visent à aider les start-up et les jeunes entreprises participant à la création de

nouvelles activités en région.

▣ Développer l'aide au recrutement auprès des employeurs

Les TPE et PME ont souvent besoin d'un accompagnement personnalisé pour la définition de leurs besoins de recrutement, d'une aide au recrutement par un sourcing ciblé de candidats, d'un suivi de l'intégration des personnes embauchées, etc.

▣ De nombreuses structures se sont d'ores et déjà saisies de cet enjeu (Chambres consulaires, etc.). Il conviendrait en conséquence de recenser les offres existantes et de les qualifier par retour des utilisateurs.

▣ Le CESER propose de poursuivre les actions entreprises avec les milieux économiques et les partenaires sociaux avec l'appui des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) pour apporter aux TPE/PME des outils de gestion des ressources humaines (GRH).

▣ Le CESER préconise par ailleurs :

- de favoriser l'évolution des pratiques de recrutement et le développement de process innovants comme la méthode du recrutement par simulation, sur la base de gestes professionnels. Cela pourrait notamment permettre de dépasser la problématique du diplôme et de mettre l'accent sur les compétences ;

- de favoriser la communication autour de ces nouvelles méthodes de recrutement, l'évolution des pratiques pouvant permettre de pallier l'inadéquation entre les compétences et les besoins du marché.

▣ Par ailleurs, il serait intéressant de développer des mesures incitatives visant à encourager le chef d'entreprise :

- à se faire accompagner ;

- à suivre des formations (les formations en gestion, en management, finance, stratégie, marketing, etc. sont ainsi à privilégier) car si la formation continue des salariés est primordiale, celle des dirigeants l'est tout autant.

▣ **Accueillir des travailleurs handicapés dans son entreprise ou son établissement (Cf. Axe 1 du PRITH mentionné précédemment)**

Le CESER reprend à son compte la proposition formulée au sein du PRITH : « Accompagner et suivre les accords d'entreprises agréés, développer la prospection en vue du recrutement de TH, identifier et promouvoir les bonnes pratiques et expériences innovantes en matière de gestion des ressources humaines appliquées aux travailleurs handicapés.

Les employeurs privés comme publics doivent être mobilisés, grâce notamment à l'AGEFIPH, le FIPHFP et CHEOPS Hauts-de-France. »

▣ Améliorer le repérage précoce des situations à risque et de l'information du maintien dans l'emploi (Cf. licenciements pour inaptitude dans la région Hauts-de-France) – En lien avec l'Axe 4 du PRITH (Rester dans l'emploi)

Le CESER reprend également à son compte les propositions du PRITH. Cet axe comporte, notamment, la sensibilisation des acteurs à la désinsertion, le développement des remobilisations pendant l'arrêt de travail et l'accompagnement à la reconversion professionnelle de salariés en centres de rééducation professionnelle/ Réadaptation professionnelle.

L'évitement de la désinsertion professionnelle participe de la mise en œuvre, le plus en amont possible, d'actions et de démarches pour permettre au salarié et à l'employeur d'agir et d'être accompagnés.

▣ Le lancement d'une action massive de GPEC Le CESER rappelle par ailleurs l'importance d'installer des pratiques et réflexes de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences dans les entreprises.

L'employabilité des salariés est importante et cela se travaille notamment à travers la GPEC et des diagnostics de performance globale. Cela peut déboucher sur un plan de formation des salariés de l'entreprise mais aussi des créations d'emplois.

▣ **Le CESER propose le lancement d'une action massive de GPEC en direction des dirigeants de TPE et PME, destinée à lister ce qu'ils ont mis en place et ce dont ils ont besoin : cela pourrait permettre de faire ressortir des projets, de mettre en place un plan de formation, de créer des emplois, etc.**

Si de telles actions existent déjà, l'objectif serait ici d'occasionner un effet de masse, une action impulsée et cordonnée par le Conseil régional et que les partenaires (chambres consulaires, organisations patronales, etc.) participeraient à mettre en œuvre.

▣ **Sur la problématique de la cession-transmission d'entreprise**

▣ Le CESER propose que le Conseil régional développe des formations ad hoc pour les salariés ou repreneurs potentiels. Pour les salariés, cela permettrait de les inciter à envisager davantage cette possibilité en leur donnant un certain nombre de pré-requis indispensables. La Région pourrait proposer aux chefs d'entreprise de financer aux salariés des formations visant à les préparer à la reprise d'entreprise.

▣ **Utiliser le dispositif Proch'emploi pour améliorer l'adéquation entre la demande et l'offre d'emploi**

Comme cela a été indiqué précédemment dans ce rapport-avis, une inadéquation existe entre la demande et l'offre d'emploi, nombre de propositions d'emploi ne trouvant pas preneur. Il s'agit de s'interroger et de voir comment le Conseil régional peut mener une action curative pour une satisfaction plus importante des offres d'emploi qu'il traite par le biais de Proch'emploi. Même s'il n'entre pas dans les intentions du CESER de prétendre organiser les services que la Région entend mettre en œuvre au service de l'emploi, il semble intéressant de suggérer quelques pistes.

- La négociation de l'offre d'emploi lors de son enregistrement :

Cela doit être une première négociation. L'employeur précise ses besoins et donc ses exigences. Il s'agit alors de voir si elles sont en rapport avec la demande d'emploi. Si oui, l'offre d'emploi doit bénéficier d'un maximum de publicité et de publications. Si ce n'est pas le cas, il faut convaincre celui qui dépose l'offre que ses exigences risquent d'amenuiser considérablement ses chances de recrutement. Il est alors intéressant de proposer à l'employeur un accompagnement.

- La renégociation de l'offre si elle ne parvient pas à être satisfaite :

Dans tous les cas de figure (que l'offre d'emploi ait été « négociée » ou pas lors de son dépôt initial), il paraît nécessaire de tenter de « renégocier » l'offre si elle ne parvient pas à être satisfaite. Hormis les cas de figure particuliers et exigeants (par exemple, des titres précis (diplôme obligatoire pour certains emplois juridiques, comptables, métiers du paramédical, etc.)), il faut se demander si l'offre peut ouvrir des perspectives plus larges avec moins d'exigence. La renégociation pourrait également passer par des aides existantes d'adaptation au poste de travail.

- La connaissance exacte du poste de travail proposé :

Il convient de souligner que rien n'est pire que la force de l'habitude. Un recruteur peut, naturellement, chercher à remplacer un départ par l'arrivée d'un salarié qui serait l'exacte réplique du partant. Cela peut être absolument nécessaire mais cela peut aussi être l'occasion de redéfinir le poste autrement (avec l'évolution des techniques, une autre compétence à développer, un changement stratégique, etc.)

Autre aspect, entre la présentation du poste telle que le perçoit le recruteur et l'image que s'en fait celui qui enregistre l'offre d'emploi et enfin celle de la personne qui prend connaissance de l'offre d'emploi, il n'est pas exclu qu'il y ait un ou plusieurs « hiatus » perturbant la possibilité de mettre efficacement en relation l'offreur et le demandeur d'emploi. Une visite du poste de travail peut permettre au service gestionnaire de la Région de mieux cerner les aptitudes et ou/ qualités requises pour valablement candidater pour occuper le poste proposé.

3. DES MESURES À DÉPLOYER AU NIVEAU DES TERRITOIRES

Il n'y a pas de recette toute faite pour créer de l'emploi dans les territoires mais des ingrédients communs, à commencer par l'expérimentation locale et la concertation. La notion de territoire est en effet fondamentale. Les besoins des entreprises et des habitants ne sont pas les mêmes partout. Il faut une

variabilité et une souplesse qui puissent permettre aux territoires d'être aux plus proches des problématiques.

L'une d'entre elles est celle du manque d'emplois dans certains territoires malgré des besoins sociaux à pourvoir. Cela constitue une voie à explorer pour créer des emplois stables.

☒ Favoriser au sein des EPCI la mise en place de « coordonnateurs locaux »

Le rôle des intercommunalités dans le développement économique a été renforcé par la loi Notre. Ces dernières doivent animer la politique locale du commerce et participent à la rédaction du SRDEII, sous le pilotage de la Région. Le tandem Région/intercommunalités devient incontournable.

Au regard de cette montée en puissance et en compétence des intercommunalités, le CESER suggère de s'appuyer sur cet échelon et de lui donner un rôle de synergie, d'information et de coordination locale. Cela pourrait passer par le déploiement de coordonnateurs locaux au sein des EPCI qui sur la base d'un diagnostic socio-économique partagé du territoire, aurait pour mission de coordonner les dispositifs nationaux, régionaux et locaux de soutien à l'emploi et permettre d'aboutir à une stratégie locale en faveur du développement économique, de l'emploi et de la formation, en lien avec les acteurs existants.

Dans le droit fil de cette proposition, une autre de ses missions pourrait être de partir des attentes du terrain (population, salariés, consommateurs, etc.) et de développer une approche « sur mesure » : identifier les besoins, les projets du territoire, les initiatives économiques qui ne peuvent déboucher seules, et en particulier les projets complexes où il y a besoin d'un temps long avec des acteurs connaissant à la fois les ressources existantes à tous les niveaux et connaissant parfaitement le territoire. Il sera important de développer les coopérations locales et de décloisonner les approches entre les acteurs de ces territoires.

Cette préconisation pourrait trouver toute sa place au sein du SRDEII.

☒ Soutenir les initiatives nouvelles qui entrent dans la logique de « Territoires zéro chômeur de longue durée »

La préconisation précédente est à mettre en lien avec l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Il s'agit de développer localement, avec l'appui des acteurs territoriaux, des activités nouvelles répondant aux besoins économiques et sociaux de la population, en employant des demandeurs d'emplois.

Le Conseil régional doit soutenir cette expérimentation, être attentif aux résultats qui en découleront et pousser, en cas de réussite, à la démultiplication des initiatives menées.

☒ Développer la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences

Il importe d'accompagner les projets d'actions des acteurs territoriaux visant à anticiper les impacts sur l'emploi et les qualifications, à déterminer les besoins en compétences sur une filière ou un secteur déterminé par le pilotage d'Actions Territoriales Emploi et Compétences (ATEC) par exemple.

Il est également essentiel d'échanger avec les branches professionnelles pour savoir quels seront les besoins de demain et d'avoir un regard prospectif. Il convient ensuite de croiser les besoins qui ressortent avec les territoires et les bassins d'emplois d'où l'importance de la GTEC

4. LE CESER « COLLECTEUR » DES SITUATIONS DE BLOCAGE

Le CESER pourrait être « collecteur », au regard de sa composition, de dossiers connaissant des blocages, et ayant des répercussions sur l'emploi en région, via la non mise en place de projets.

Le CESER pourrait ainsi faire remonter à M. Philippe VASSEUR, Haut-commissaire à la réindustrialisation des Hauts-de-France et son équipe, des exemples de dossiers faisant face à des blocages, afin qu'il puisse intervenir et faire avancer les choses.

5. AUTRES MESURES

▣ Favoriser l'attractivité de la région

La région, même si elle connaît un certain succès dans ce domaine, pourrait encore attirer davantage de groupes étrangers et d'entreprises sur son territoire.

L'attractivité de la région pourrait être renforcée par la création d'une équipe expérimentée avec des recrues issues de cabinet conseil ou de l'industrie pour se déplacer et rencontrer les acteurs susceptibles d'investir en Hauts-de-France dans sa globalité.

▣ Pôles de compétitivité et clusters

Les Clusters et Pôles de compétitivité sont des structures extrêmement performantes en termes de recherches mais débouchent sur peu de créations d'emploi et peu de productions sur le territoire.

Il conviendrait de recruter des spécialistes du monde de l'industrie à même d'accélérer le transfert de la recherche vers des startups ou l'industrie.

▣ Grands chantiers

Les grands chantiers sont sources de recrutement, à la condition notamment que les formations adéquates soient mises en œuvre et que les entreprises soient prêtes au moment du lancement du chantier.

Il importe pour cela :

- de mettre en place une structure qui coordonne l'ensemble des acteurs concernés (incluant ceux de la formation, les entreprises, etc.) afin d'organiser et de planifier au mieux les actions à mettre en place en amont du projet et optimiser la préparation de la phase chantier ;

- que les entreprises locales puissent également répondre aux appels d'offre. Différents outils peuvent être utilisés par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre :

▣ les clauses d'insertions,

▣ les clauses environnementales,

▣ l'allotissement : cela nécessite un travail plus important pour le maître d'ouvrage dans l'élaboration des marchés mais va permettre à des entreprises implantées localement d'y répondre. Il est important d'insister sur

ce point pour que l'on puisse séquencer au maximum ce qui peut l'être.

6. UNE ÉVALUATION DES MESURES PRISES

Le CESER insiste sur la nécessité d'une évaluation ouverte, contradictoire et indépendante, portant sur les résultats effectifs de chaque dispositif mis en place dans la région, de manière à pouvoir identifier et surmonter les difficultés rencontrées.

Il importe pour cela de fixer pour chaque mesure prise des objectifs précis et quantifiables afin de définir des jalons intermédiaires et de pouvoir, à l'issue de chaque démarche, en mesurer l'efficacité

MOBILITE ET TRANSITION ENERGETIQUE/EMPLOI

FICHE N° 13 – CHRISTINE DECLERCK ET PHILIPPE RIGAUD – 15.03.17

Rapport-avis « Pour un développement de la mobilité active en région Hauts-de-France »

Identifier et surmonter les freins au développement des mobilités actives. Une volonté d'action est nécessaire à plusieurs niveaux pour casser la spirale du « tout routier ». Certaines préconisations ont déjà été mentionnées dans les parties précédentes mais sont reprises dans les pages qui suivent par souci de cohérence. Le CESER propose d'adopter la vision partagée de la France à vélo en 2030 (voir plus bas) et d'en définir les étapes de mise en œuvre à l'échelle de la région Hauts-de-France, avec un objectif de part modale de 12 % minimum, à condition qu'il s'agisse majoritairement d'un transfert depuis l'automobile plutôt que depuis la marche. Il s'agit de proposer des actions qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble du système de mobilité et des pratiques des usagers (les aménagements cyclables ne suffisent pas à remettre les gens en selle). Certaines spécificités régionales sont à prendre en compte pour concevoir et mettre en œuvre des mesures en faveur des modes actifs : vastes aires urbaines, grand nombre de migrations alternantes débordant les périmètres urbains,

zones rurales, relief absent ou faible, retard de motorisation dans certaines villes... Les préconisations du CESER sont adressées à quatre catégories de destinataires : les collectivités territoriales, les entreprises et employeurs, les autorités et exploitants de transport, les usagers.

En direction des collectivités territoriales

Donner aux modes actifs toute leur place dans la planification des transports et des déplacements

Organiser la connaissance des besoins et anticiper leur évolution en observant et analysant les usages et comportements

Développer les infrastructures et aménagements spécifiques aux cyclistes et aux piétons, dans une logique de continuité entre centres-villes, périphérie et zones rurales

Développer les trottoirs et cheminements piétonniers en les dimensionnant par rapport aux besoins, afin de mieux gérer les flux piétons, parfois denses dans les centres-villes, aux abords des gares ou lors de grands événements.

Développer les pistes et couloirs cyclables en milieu urbain.

Hiérarchiser le réseau cyclable, avec un deuxième niveau constitué de pistes cyclables rapides périurbaines ou interurbaines, véritables autoroutes à vélo comme aux Pays Bas ou autour de Mettre en place des abris à vélo, des bornes de recharge pour VAE, des casiers à vélo dans les parkings relais.

Développer les partenariats entre collectivités et entreprises

Améliorer le réseau des véloroutes et voies vertes, combler les discontinuités. Les véloroutes doivent aussi servir aux déplacements quotidiens et ne pas être dissociées des infrastructures urbaines (gommer la distinction entre deux réseaux, récréatif et utilitaire). Le schéma régional véloroutes et voies vertes doit être inscrit dans le SRADDET.

Garantir la protection et assurer le développement du réseau de chemins ruraux Les chemins ruraux, propriété de la Collectivité, sont des voies essentielles à la pratique de la marche avec ses différentes finalités :

déplacements, loisir..., et constituent des emprises importantes pour le développement des mobilités actives, particulièrement en zone rurale. Aussi, le réseau qu'ils forment doit être préservé, développé et promu.

Dans cette perspective, les Conseils départementaux doivent gérer les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de façon proactive et systématiser le classement des chemins ruraux au sein de ces schémas. Pour ce faire, ils doivent mobiliser l'appui actif du bloc commune/établissement de coopération intercommunale (EPCI). Par ailleurs, la région devra user du pouvoir, notamment prescriptif, donné au SRADDET, pour catalyser et faciliter l'action des départements et du bloc commune/EPCI au profit des chemins ruraux. Enfin, il est indispensable que le législateur renforce rapidement leur protection réglementaire au moyen d'un texte de loi précis.

Modérer et calmer le trafic automobile en agglomération

Aménager des itinéraires, jalonnements et signalétique indiquant distances et temps de parcours

Faciliter et promouvoir l'intermodalité vélo / transport collectif, notamment à travers les contrats entre Région et SNCF.

Faire évoluer les services de location du type V'Lille, Velam, en adaptant l'offre à l'évolution des besoins

Offrir une prime à l'achat de vélos (classiques et/ou VAE)

Favoriser l'installation d'ateliers de réparation, commerces spécialisés de proximité, loueurs. Ces activités de proximité, non délocalisables, devraient dans un premier temps être encouragées (par exemple via le réseau des CCI) afin d'« amorcer la pompe » (en faisant en sorte que l'offre précède la demande).

Élaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques à destination des collectivités

Accélérer l'élaboration des Plans de déplacement dans les établissements scolaires

Former les élus et les agents territoriaux à la prise en compte des modes actifs dans les démarches de planification et d'aménagement. Adopter la vision partagée de la France à vélo en 2030 (et en définir les étapes de mise en

œuvre à l'échelle de la région Hauts-de-France)
Reconstruire progressivement une ville plus favorable aux déplacements à pied et à vélo.

En direction des entreprises et employeurs
Encourager la mise en place des Plans de déplacements entreprise

Accompagner la recherche et l'innovation sur l'écomobilité active

Mener des études d'impact sur le développement des commerces en contexte de développement des modes actifs

En direction des autorités et exploitants de transport, au titre de l'intermodalité

Mettre en place une politique de vélo embarqué adaptée

Développer de manière concertée des applications mobiles multi-modes

Faire du SMIRT le lieu d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique régionale concertée de mobilité active.

En direction des usagers du système de transport

Changer l'image des modes actifs

Faire mieux connaître les enjeux de sécurité liés aux modes actifs

Prévenir les conflits d'usage entre piétons et cyclistes

Favoriser les initiatives locales des associations et groupements d'usagers

Développer les actions éducatives dans les écoles.

Organiser des campagnes d'information, challenges etc.

Promouvoir les nouvelles pratiques L'usage des smartphones ou « réunions marchées ».

TRANSITION ENERGETIQUE ET EMPLOI

FICHE N° 14 – LORIS MONTCLAIR ET PHILIPPE VAVASSEUR – 15.03.17

Rapport-avis « Voiture électrique : Filière industrielle et déploiement, une opportunité pour la région »

Pour le CESER, la volonté affichée de l'Etat

dans le développement de la VE et des EnR est une des solutions afin de répondre aux questions environnementales (pollutions, etc.) et économiques (réduction des importations de pétrole, uranium, etc.).

Pour le CESER, la région Hauts-de-France doit tirer profit de l'engouement autour de la VE pour en faire un atout régional. 1er secteur industriel en matière d'emploi, la filière automobile compte 53 000 personnes sur plus de 450 sites. La voiture électrique est beaucoup plus simple à construire et implique beaucoup moins de pièces à usiner et monter et donc beaucoup moins de main d'œuvre. La région dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente capable de répondre aux exigences d'une mutation, à condition que son niveau de formation et qualification soit entretenue, développée et adaptée aux besoins à venir.

Pour le CESER, la question de la formation (initiale, professionnelle et continue) doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil régional. Le contexte économique actuel doit pousser les acteurs publics à mettre en place des politiques capables de répondre aux attentes des investisseurs tout en conservant l'emploi local.

Les Lois NOTRé et MAPTAM confèrent des compétences supplémentaires aux Collectivités Locales dans les domaines de l'énergie. Les différentes études et scénarii exposés dans le rapport montrent que la question de l'alimentation des bornes de recharge, qu'elle soit public, ou privé, va occasionner des contraintes supplémentaires sur les réseaux d'électricité. De même, des tarifications hétérogènes sur le territoire pour leur rechargement en rendraient la gestion et l'utilisation complexes pour le particulier. Dans ce contexte, le CESER préconise le maintien d'un réseau centralisé, sous la forme d'un Service Public de l'électricité, qui associerait les usagers, les opérateurs de l'énergie, ainsi que les Collectivités Locales.

Le CESER demande au Conseil régional, dans le cadre de la modification du Plan Régional du Développement de la Mobilité Électrique (PRDME), suite à la fusion, de s'emparer des problématiques d'harmonisation sur le

territoire.

Le CESER suggère à la Région de s'approprier globalement la question de la voiture électrique afin d'en faciliter le développement et d'agir sur l'emploi, l'environnement et la mobilité en région.

Ces actions peuvent se décliner sur 3 axes : Communiquer sur l'usage de la VE, Valoriser l'usage de la VE, Accompagner la filière industrielle automobile régionale

La région Hauts-de-France doit être attentive aux évolutions de ce marché. La présence d'une R&D forte sur le territoire, notamment autour des batteries, doit être valorisée avec la création de sites de production de présérie en région pour tendre vers une commercialisation à grande échelle.

Pour le CESER, l'écosystème qui se développe autour de la VE doit être valorisé et soutenu. L'exemple de l'entreprise locale DBT, fabricant de bornes, doit faire l'objet d'une attention de la part du Conseil régional afin que la technologie et le savoir-faire restent sur le territoire et puissent s'y développer. De plus, le CESER souhaite que la Région stimule également l'innovation industrielle sur les activités périphériques aux voitures électriques.

Pour le CESER, la filière automobile est génératrice d'emploi et la VE va impulser une nouvelle dynamique capable de bouleverser un secteur qui se concentrait principalement sur les modèles thermiques. La présence de nombreux constructeurs, sous-traitants et le savoir-faire local sont des atouts d'attractivité nécessaires afin d'attirer de nouveaux entrants. Le Conseil régional doit mettre en place l'ensemble des conditions (formation, aides publiques, etc.) pour accueillir de nouvelles entités susceptibles de dynamiser le secteur.

Le CESER souhaite continuer à favoriser l'implantation et le développement de sites de formation de la R&D et des moyens de production en région, ce qui profitera à la filière automobile régionale existante, mais sera aussi un élément incitatif pour d'éventuels nouveaux entrants.

Les enjeux de la VE sont transversaux, notamment d'un point de vue économique et environnemental. Aussi le CESER invite à

une approche globale dans la justification de l'engagement des fonds publics. Ainsi, il sera pertinent de chiffrer les économies budgétaires que générera la baisse sensible de la pollution de l'air en milieu urbain par le déploiement de la voiture électrique.

Le CESER croit au développement de la VE et de l'écosystème qu'elle génère, de la R&D à la production et l'acheminement de l'énergie. L'ensemble des technologies qui gravitent autour de la VE sont créatrices d'emplois (de la recherche à l'industrialisation). Cette nouvelle branche du secteur automobile offre la possibilité de repenser les questions de mobilité et de gestion de l'énergie.

Pour le CESER, le déploiement de la VE est un facteur d'innovation et d'amélioration du confort de vie, car il englobe des réflexions qui vont au-delà de la mobilité et s'inscrivent dans la durée.

Le développement de la voiture électrique constitue une opportunité pour les Hauts-de-France. Préserver et développer l'atout que constitue la filière automobile régionale nécessite anticipation et politique volontarisme de la part du Conseil régional.

EMPLOI ET FORMATION

FICHE N° 15 – DOMINIQUE CARPENTIER – YVONNE TASSOU – PHILIPPE ROLLET – PIERRE THOMAS – 28.03.17

EN MATIERE DE PREVENTION DE L'ILLETTRISME

A. Nécessité d'une coordination forte avec l'Éducation nationale, avec un objectif annuel chiffré de réduction du nombre de jeunes sortant du système éducatif sans posséder les savoirs de base.

B. Les actions de formation continue des personnels éducatifs doivent être renforcées en lien étroit avec les deux ESPé. C'est une nécessité qui suppose des moyens qui ne relèvent pas seulement de l'éducation nationale, mais qui permet un traitement plus en amont des problèmes d'illettrisme.

C. Le CESER soutient la mise en place de l'Institut Carnot d'Éducation, fruit de l'initiative

du Rectorat de la grande région, du Conseil régional et de l'enseignement supérieur.

LES ACTIONS EN FAVEUR DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE A L'UNIVERSITE

A. Le CESER souligne l'importance d'un dispositif porté par l'enseignement supérieur couvrant un public beaucoup plus large que celui des étudiants internationaux. Il doit donc être soutenu par les différents acteurs.

B. Comme pour la lutte contre l'illettrisme, le CESER souligne l'importance d'une formation en amont des formateurs du Français langue Etrangère. L'action envers les bénévoles est cruciale. Elle est faite sans moyens. Cet enjeu devra être traité par la nouvelle organisation

C. Le CESER propose de confier au centre d'examen de la COMUE la responsabilité de coordonner l'offre régionale de certification à destination des étudiants, en association avec les établissements de l'Enseignement Supérieur picard pour l'organisation des sessions d'examen en proximité territoriale.

D. Le CESER souligne tout l'intérêt de cette démarche, à la fois pour l'accueil d'étudiants internationaux et pour la promotion et l'attractivité de la Région. Les étudiants internationaux ainsi accueillis peuvent devenir des ambassadeurs des Hauts-de-France à l'étranger. Le CESER propose alors d'essaimer cette démarche sur l'ensemble du territoire en y développant plusieurs structures de type International Academy.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DU FRANÇAIS LANGUE PAR LES POPULATIONS MIGRANTES

A. Pour le CESER, la prise en charge de l'apprentissage de la langue française doit être globale et différenciée.

B. Pour un parcours complet de l'apprentissage de la langue française.

C. Faciliter la compréhension des documents administratifs et juridiques en utilisant un langage simple et compréhensible de tous. L'utilisation de pictogrammes, comme c'est parfois le cas (CPAM, CAF, etc.) ne semble pas être la solution à privilégier. Il convient de privilégier le français facile à lire et à comprendre.

D. Pour le CESER l'objectif du Délégué interministériel de doubler le nombre de migrants bénéficiant de l'apprentissage du français nécessite un plan pluriannuel chiffré et doté de moyens humains adéquats.

E. Le CESER souhaite le recensement de toutes les offres de formation, ce qui permettrait d'offrir aux migrants un parcours plus cohérent, ou à tout le moins une meilleure visibilité.

F. Pour le CESER en matière de maîtrise du français par les migrants, les associations s'avèrent incontournables mais sont très dépendantes des budgets qui leur sont alloués, ce qui menace leur pérennité. Plus de stabilité serait donc indispensable pour une meilleure qualité de leurs actions. Il est donc souhaitable d'assurer une plus grande stabilité et pérennité des financements en passant au mode pluriannuel avec conventions d'objectifs et de moyens.

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DES DEMANDEURS D'EMPLOI

A. Objectif proposé par le CESER au Conseil régional : amener en cinq ans la Région Hauts-de-France au taux moyen national d'illettrisme de 7% soit une diminution annuelle de 30000 personnes concernées.

B. Pour un plan quinquennal 2018-2022 de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour l'avenir des Hauts-de-France.

C. Pour le CESER, il sera à établir en prenant appui sur une méthode de travail décloisonnée, non pas fondée sur la mise en place d'un dispositif unique, mais sur la réalité de la diversité des situations que connaissent les personnes en situation d'illettrisme.

D. Le Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, le Conseil régional Hauts-de-France, les services de l'Etat en Région, ainsi que les autres collectivités territoriales, doivent avec les partenaires sociaux et associatifs dont les centres de ressources illettrisme s'entendre sur un diagnostic partagé de la situation sur leur territoire et définir des priorités d'action.

E. Le CESER souhaite donc que les formations

du dispositif harmonisé en faveur des savoirs de base mis en œuvre à partir de 2018, relèvent du dispositif régional de formation et que les personnes en situation d'illettrisme bénéficient du statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle comme c'est actuellement le cas dans le seul Nord Pas de Calais.

F. Pour le CESER il faut articuler le dispositif de formation régional avec l'action des associations et de leurs bénévoles.

G. Elles mettent en œuvre dans leurs territoires des actions de toute première mobilisation, financées le cas échéant par les Conseils départementaux ou des EPCI et peuvent inclure des activités support à l'apprentissage du français et du calcul, avec usage des TIC ; elles sont fréquentées de manière intermittente par les usagers dont certains franchissent parfois le pas de rejoindre le dispositif de formation régional.

H. Par rapport à l'évaluation, l'absence d'évaluation annuelle par cohorte, sur les mêmes critères, des dispositifs compétences clé de l'Etat, n'a pas permis de mesurer correctement une évolution objective des mesures mises en œuvre. Cela a conduit à une juxtaposition des dispositifs plus ou moins cohérents et surtout rendant chaotique le parcours du jeune ou du moins jeune. L'ensemble des recommandations proposées suppose qu'un vrai dispositif d'évaluation destiné aux personnes en situation d'illettrisme soit élaboré avec des critères visant à vérifier l'atteinte des objectifs qui conduisent ces personnes à une plus grande autonomie sociale et une meilleure insertion professionnelle.

I. Les évolutions des apprenants, compte tenu de l'importance budgétaire sollicitée, le CESER recommande la réalisation d'évaluations au début, en cours et en fin de parcours de pris en charge des personnes. Un bilan, chaque année pourra être établi par Département et sera repris au niveau de la Région.

J. Afin de poursuivre l'observation globale de la population en situation d'illettrisme, le CESER recommande la réitération de l'enquête IVQ tous les trois ans afin de vérifier l'évolution induite par les prises en charge et l'amélioration significative du nombre de jeunes en situation

d'illettrisme après 16 ans. Enfin l'objectif global à atteindre, selon le CESER, serait de réduire le taux actuel d'illettrisme en l'amenant à la moyenne nationale en 5 ans. Le CESER suggère qu'à intervalles réguliers, pendant la durée du Plan, la Région prenne l'initiative d'organiser des Assises de la lutte contre l'illettrisme, de manière à mettre en avant les avancées et échanger sur les difficultés rencontrées.

K. Il importe de développer, pour les jeunes sortis du système scolaire et sur les territoires non pourvus des Hauts-de-France, notamment les Ecoles de la 2ème chance (E2C) dont la pédagogie est innovante. Elles donnent des résultats satisfaisants dans la réinsertion des jeunes, cultivent la notion d'entreprendre et le nombre de centres devrait être au moins de 15 sur l'ensemble du territoire.

L. Professionnaliser les acteurs de terrain, pour une meilleure identification et l'accompagnement des personnes s'avère indispensable.

M. Financer la ressource illettrisme régionale en la réorganisant à partir du C2RP Nord Pas-de-Calais et du CRI de Picardie.

N. Dans leur apport à la politique de lutte contre l'illettrisme, les Hauts-de-France devront développer un effort supplémentaire bien au-delà du simple transfert déjà opéré des crédits de l'Etat et du FSE.

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DES SALAIRES

A. Pour une mobilisation des partenaires sociaux et des pouvoirs publics appelés à signer le plan quinquennal sur la question de l'illettrisme de certains salariés :

- par des actions de sensibilisation à la connaissance et au repérage de ce problème, au travers de diagnostic préalable à l'entrée en formation, en s'appuyant sur la fonction ressource régionale mais aussi sur les OPCA,
- par l'inscription de modules de formations préparatoires à destination des salariés ne maîtrisant pas les pré-requis nécessaires,
- par l'inscription si nécessaire et prioritaire, d'actions de formations pour l'acquisition des savoirs fondamentaux dans les plans de formation des entreprises,

- par l'élaboration d'un descriptif de l'offre de formation savoirs de base à destination des entreprises.

B. Pour ne pas laisser s'installer des situations de « dés-apprentissage » de la langue écrite, des évolutions sont nécessaires concernant le contenu du travail : par exemple les consignes de travail pour l'exécution des tâches pourraient solliciter beaucoup l'écrit et la lecture. Il faudrait installer des collectifs et des méthodes de travail qui incluent la lecture, l'écriture et le fait de compter, éviter toutes les situations d'isolement, pousser à la coopération entre salariés.

C. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour la formation des salariés.

D. Le CESER souhaite que les partenaires sociaux signataires du plan quinquennal s'engagent sur des objectifs en termes d'effectifs de salariés à former (ils sont près de 200.000 en Hauts-de-France) dans les 5 ans et en termes de qualité des actions de formation proposées en utilisant d'une part le Conseil en Evolution Professionnelle et les entretiens d'évaluation pour présenter aux salariés le descriptif de formation, et d'autre part en favorisant la constitution de collectifs de formation, situation plus favorable pour les salariés en situation d'illettrisme.

E. Pour le CESER, le Conseil régional pourrait impulser un événement régional annuel avec les partenaires sociaux et les acteurs de la lutte contre l'illettrisme afin de communiquer sur le travail engagé : évaluer l'action régionale, valoriser les pratiques, renforcer la cohérence et la pertinence des actions.

F. Il est indispensable que le Conseil régional, l'Etat et les partenaires sociaux (dans le cadre du CPRDFOP) prennent des dispositions afin d'agir et de coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme pour des parcours pertinents en s'assurant que les actions soient menées à proximité des publics concernés et donc en soutenant l'appareil de formation régional dans sa déclinaison d'une offre permanente, certifiée et territorialisée.

TRANSITION ENERGETIQUE ET EMPLOI

FICHE N° 17 – MARTINE BOURDON – PAUL LHOTE – 25.04.17

Rapport-avis « Canal Seine-Nord Europe : Levier de développement pour la région »

Afin que le Canal Seine-Nord Europe soit vecteur d'emploi pour la région des Hauts-de-France, le CESER préconise les pistes d'actions suivantes :

☑ Communiquer les besoins en main-d'œuvre afin que les branches professionnelles s'organisent (formation, mise à niveau, recrutement, etc.). De même, informer l'ensemble des acteurs (logistique, hébergement, restaurateur, etc.) sur la question des emplois indirects et induits qui vont naître de l'activité qui va se développer sur leur territoire ;

☑ Assurer un suivi tout au long du chantier et veiller au recours à l'emploi local. Mais également limiter le niveau des sous-traitances et imposer les clauses sociales répondant aux conventions collectives françaises (rémunération, temps de travail, sécurité, hygiène, hébergement, etc.) ;

☑ Mettre en place et organiser un dispositif de préparation à l'insertion et à la reconversion professionnelle des salarié-e-s dès le début du chantier, pendant et pour le temps de l'après-chantier ;

☑ Faciliter l'accès à l'emploi par la mise en place d'un guichet unique à destination des entreprises et intégrer dans les appels d'offres un critère de développement local et de retombées économiques pour les territoires ;

☑ Accompagner/réorganiser humainement et financièrement les filières de la batellerie et des armateurs pour les aider à se développer et à innover ;

☑ Penser et développer le tourisme autour du canal comme un vecteur d'attractivité et de développement économique sur l'ensemble du tracé.

Pour que le CSNE soit moteur et créateur de nouveaux métiers, le CESER préconise :

☑ De mettre en place, dans un premier temps,

une carte de formation répondant aux besoins du chantier et dans un second temps, des cursus de formation autour de la logistique fluviale et ferroviaire, de la batellerie et des métiers de maintenance :

▣ De créer un centre de formation en région hauts-de-France dédié aux métiers du fluvial et à l'exploitation de la voie d'eau.

Afin de rendre la voie d'eau compétitive, le CESER préconise :

▣ De créer un schéma de cohérence logistique afin d'harmoniser et de développer un véritable réseau entre les ports maritimes et les ports intérieurs. Ce schéma permettrait la définition d'une stratégie de logistique globale intégrant la multimodalité (eau, rail, route) et l'ensemble des acteurs de la logistique afin de répondre au besoin de report modal ;

▣ De créer un mécanisme financier, et/ou étudier la mise en œuvre de dispositifs déjà existants en Europe, afin de rendre le mode de transport fluvial compétitif par rapport au routier :

▣ De développer les plateformes en fonction de l'attractivité et l'activité des territoires et en faire des hubs logistiques ;

▣ De créer des centres techniques sur le tracé du canal permettant l'entretien des bateaux. L'ajout d'une ou plusieurs infrastructures de maintenance permettrait de développer de nouvelles activités et ainsi créer de nouveaux emplois et savoir-faire.

Pour que le CSNE soit respectueux de l'environnement, le CESER préconise les pistes d'actions suivantes :

▣ Faire du CSNE une nouvelle opportunité pour la biodiversité ;

▣ Compenser les secteurs de la biodiversité et agricole à équivalence des terres perdues, en terme de qualité et de quantité.

▣ Créer les conditions propres à la réalisation d'un ouvrage, son fonctionnement ainsi que celui des plateformes afin d'être respectueux du développement durable en recourant aux énergies renouvelables préconisées par la démarche Rêv3

Le Canal Seine-Nord Europe est une chance pour les territoires des Hauts-de-France car il va être porteur d'une dynamique économique.

Toutefois, le CESER déplore, qu'en dépit de l'Ordonnance n° 2016-489 parue le 21 avril 2016, la Société de projet ne soit toujours pas opérationnelle, avec pour conséquence, un retard dans la mise en place des plans de formation. Pour le CESER, les pouvoirs publics auront une part de responsabilité si l'emploi local n'est pas assez représenté sur le chantier. Le Canal Seine-Nord Europe est une opportunité pour la région, tant sur le plan de la construction, que lors de son exploitation. Le CESER rappelle son soutien au projet depuis sa genèse et insiste sur le rôle qu'il va jouer et jouera pour le développement économique régional.

Pour le CESER, l'ensemble des dispositifs mis en place est encourageant dans l'attente du démarrage des travaux. Cependant, certains secteurs, comme la formation, demandent des délais d'application plus ou moins long et le CESER espère que le retard pris ne sera pas préjudiciable au lancement des travaux.

Le CSNE doit être perçu par l'ensemble des acteurs économiques comme un vecteur d'attractivité et de développement des territoires à condition qu'une réflexion globale, intégrant le transport (fluvial, routier et fer), l'aménagement du territoire, la formation, le tourisme, le développement économique, etc. soit menée en amont. Le CESER espère que le SPE-P mis en place par le Préfet, regroupant l'ensemble de ces thématiques et les différents acteurs, permettra aux territoires d'être prêts au démarrage de la phase chantier.

Le CESER souhaite que le projet du Canal Seine-Nord Europe trouve sa place dans l'ensemble des schémas portés par le Conseil régional (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP). En effet, le projet touche l'ensemble des compétences régionales qui sont ou seront mises en application à travers ses documents cadres.

Pour que le CSNE ne soit pas une simple autoroute fluviale, il est indispensable de concevoir un schéma régional de logistique intégrant l'ensemble de la chaîne logistique et les infrastructures dédiées. Pour cela, les plateformes devront être complémentaires et non concurrentielles et desservir les hinterlands et zones de chalandses des ports maritimes. Le CESER croit en une harmonisation régionale

de l'ensemble des transports.

Le CESER sera vigilant aux engagements fixés par le maître d'œuvre sur l'alimentation en eau du canal et sur l'impact environnemental et agricole que va entraîner le chantier. La biodiversité et les terres agricoles devront être compensées au moins à valeur équivalente en termes de quantité et de qualité.

Enfin, le CESER tient à rappeler le rôle important joué par le Conseil régional des Hauts-de-France dans la réalisation du projet. Il se tiendra à disposition du Conseil régional et veillera au suivi du projet, de sa phase travaux à son exploitation.

MODELE SOCIAL

FICHE N°18 - ERIC VAN STEENKISTE-DELESPIERRE ET JACQUES VEZIER 25.04.17

Rapport-avis « Anticiper le développement de la silver économie : bien vieillir en toute autonomie »

Mettre de la cohérence : une place à prendre pour le Conseil Régional

Le CESER préconise donc que le Conseil régional se positionne en animateur global d'une pluralité d'acteurs, comme un «assembler» des dynamiques collectives sur la Silver Economie en Hauts-de-France.

Le Conseil régional a d'ailleurs entamé cette démarche dans le cadre de son partenariat avec Eurasanté.

Mais si cette première action était importante, le CESER préconise que le Conseil régional s'engage dans la Silver Economie avec une dynamique résolument plus volontariste.

Approche globale en externe, mais aussi mobilisation transversale des services de la collectivité

Ce pourrait être le cas en particulier sur les politiques :

- D'innovation

Aussi bien technologique, de services ou d'innovation sociale ;

- Du développement économique

En insérant ce secteur de façon visible dans ses politiques de développement économique

(lié au SRDEII) afin d'aider par exemple les entreprises et entrepreneurs à passer de l'idée au projet, du projet au prototype et du prototype au développement et à la commercialisation.

- De la formation

En multipliant la formation des personnels soignants, de service à la personne et des travailleurs sociaux en vue de labélisations spécifiques Silver Economie ou en accompagnant la formation des seniors aux nouvelles technologies.

- De la recherche
- Du transport
- D'aménagement du territoire

Une approche cohérente avec le concept « une région de territoires », prenant en compte les diversités et les spécificités des bassins de vie.

De façon pragmatique, le CESER préconise que le Conseil régional développe une cellule spécifiquement dédiée au développement de la Silver Economie dans les Hauts-de-France.

Afin de disposer de la légitimité nécessaire en inter-service, une équipe resserrée et agile, rattachée directement au Secrétariat général, aura une double mission :

- Agir en interne du Conseil régional, en support des services fonctionnels de la collectivité,

- Assurer une animation globale inter-institutionnelle pour le développement de la Silver Economie en région

Agir de façon concrète

Les actions de ce service seront multiples, et pourront agir en appréhendant les missions suivantes :

Sensibiliser les parties prenantes

Le Conseil régional sera d'ailleurs bien inspiré de porter le sujet de la Silver Economie à l'ordre du jour de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Porter un regard fort sur les questions d'éthique
Un des risques est celui de la déshumanisation et de la possible tentation de remplacer une partie des interventions humaines par des services déshumanisés (vidéo-surveillance généralisée et potentiellement intrusive, capteurs mesurant les constantes à distance...)

: attention à ne pas créer les conditions d'une rupture sociale qui isolerait ces personnes.

Répondre aux besoins des aînés nécessite de se reposer la question des souhaits et des besoins réels des personnes âgées plutôt que de construire des stratégies à partir de besoins supposés. Garder en ce sens, à l'esprit, le nécessaire « droit au choix, droit au risque ».

Aider au repérage et à l'essaimage des expérimentations réussies et des bonnes pratiques

Soutenir l'innovation dans le secteur

Les premières expérimentations technologiques (par exemple le concours Silver Surfer) doivent être répétées et soutenues, mais aussi étendues à l'innovation sociale dans le secteur des services et du maintien à domicile en particulier.

Impulser et/ou coordonner les formations à destination des aidants

Proposer un code-marque collectif

Le CESER considère qu'il est stratégique de créer des dynamiques collectives de coopérations larges pour participer à la structuration et au développement d'une véritable politique coordonnée au service du développement de la Silver Economie.

Le CESER estime que la création d'un code-marque labellisant de façon visible les actions menées dans le cadre de la dynamique générale de développement de la Silver Economie en région serait un atout important. Un tel label (que nous avons appelé «Silver Économie Haute Définition») permettra d'identifier et de mettre en synergie les initiatives prises dans le cadre du collectif et garantira la pertinence d'une action menée.

Ce code marque permettra aussi de mieux communiquer, en région comme à l'extérieur de la région, sur les initiatives exemplaires développées en hauts-de-France.

MOBILITE/FORMATION/EMPLOI/ CITOYENNETE

FICHE N° 19 – LAURENT CHOCHOIS ET EVELYNE MERCHEZ – 23.05.2017

Rapport-avis « favoriser la mobilité

internationales des jeunes de la région »

1 – SUSCITER LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES INFRA- BACS

Le CESER partage avec les acteurs de terrain le constat que la meilleure communication est celle de pair à pair : le CESER propose deux outils :

1- Généraliser aux 5 départements de la Région le dispositif « Sacs à dos ».

2- Mettre en place une plateforme de témoignage « Paye ta mobilité » sur le modèle des applications de microbloggage comme Tumblr. Facile à utiliser et très répandu chez les jeunes, ce type d'application est un canal de diffusion à moindre coût et qui peut toucher beaucoup de monde.

Favoriser la pratique des langues

Le CESER souhaite ici affirmer avec vigueur son soutien au développement de l'Eurométropole. Pour faire vivre cet espace transfrontalier européen, la pratique du néerlandais doit être encouragée.

L'apprentissage dès le plus jeune âge est en effet un facteur de réussite de la maîtrise des langues. Répondre à cette condition nécessite une politique structurée et coordonnée entre l'Etat (Education Nationale) et les collectivités territoriales afin d'assurer, pour tous les jeunes, une progression minimale de la maîtrise des langues tout au long de leur scolarité.

De même, les missions locales et pôle emploi devraient organiser des ateliers similaires à destination des jeunes déscolarisés.

Enfin, le CESER regrette que les classes binationales, déjà peu nombreuses dans la Région Hauts-de-France en particulier dans l'académie d'Amiens, soient en voie de disparition.

Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'éducation formelle et non formelle

Le CESER estime primordial :

- D'accompagner les acteurs éducatifs dans l'information et le montage de projet : recherche de financements, logistique... ;
- De prévoir une sensibilisation des acteurs, au travers de la formation initiale et continue.

En parallèle, le CESER est conscient des risques de mise en cause de la responsabilité des accompagnants qui s'engagent dans ces

projets et de la nécessaire sécurisation à leur apporter.

2 – LA NECESSITE D’UNE STRATEGIE PUBLIQUE CONCERTEE, PORTEE PAR LA REGION, POUR MAXIMISER L’UTILISATION

La revitalisation du Corémob comme outil pratique de cette stratégie

Le CESER estime prioritaire et urgent de relancer le Corémob Hauts de France. Cet objectif ne peut être entrepris que par le Conseil régional et l’Etat, ensemble.

L’Etat doit amplifier son action à l’échelle des Hauts de France

Le CESER souligne la large palette de dispositifs étatiques favorisant, chacun dans leur périmètre, la mobilité internationale des jeunes.

Malgré ces bonnes volontés, l’absence ou le manque d’identification d’une coordination au travers d’une politique stratégique d’Etat provoque un sentiment de manque d’opérationnalité et de complémentarité de ces projets auprès des différents bénéficiaires. Le besoin d’une clarification de l’offre est ici majeur dont le Corémob constituera le levier idoine.

La Région doit définir rapidement une stratégie internationale avec comme priorité la coordination des acteurs

Actuellement, la stratégie régionale n’est pas posée et une simplification de la complexité des dispositifs s’impose. Les acteurs du territoire sont en attente de clarification sur la pérennité ou l’abandon des lignes de crédits et sur les priorités du mandat.

En la matière, le CESER estime qu’il est possible de mener une politique relations internationales qui maximise l’utilisation des financements publics en utilisant toutes les ressources existantes et en les coordonnant mieux.

Cette coordination passe par le co-financement, aux côtés de l’Etat, du Corémob et de Ready to move. L’effort financier est modeste pour la Région mais sa plus-value est grande pour le service rendu.

Par ailleurs, le CESER estime pour sa part que la

citoyenneté et l’employabilité ne sont pas des objectifs exclusifs de mobilité internationale mais qu’ils sont au contraire complémentaires et s’allient. Employabilité et citoyenneté sont les deux réalités d’une politique mobilité internationale réussie.

De même, le CESER rappelle qu’une politique de relations internationales ne s’évalue pas qu’au nombre de dossiers ou de jeunes concernés mais à l’aune des impacts, c’est-à-dire des effets mesurables des années après sur le parcours d’un jeune. Cette coordination implique aussi les Conseils Départementaux dans leur responsabilité au niveau des collèges.

3 – LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES INFRA-BAC, UN OUTIL DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE NOTRE TERRITOIRE

La mobilité internationale des jeunes doit devenir un élément de la future programmation des fonds Européens et CPER.

Le Conseil régional, et l’Etat pourraient venir en « effet levier » via la prochaine programmation de fonds européens pour les populations de leurs territoires.

De même, la Région pourrait accorder une partie de l’enveloppe européenne IEJ à destination des NEETs au financement de projets d’immersion culturelle et professionnelle à l’étranger.

Plus de mobilité internationale des jeunes suppose également plus d’accueil de jeunes étrangers

Pour encourager les échanges, la réciprocité d’accueil reste à améliorer. Le CESER plaide pour le financement, par les grandes intercommunalités de notre région de structures d’accueil propres et sécurisées d’étudiants étrangers. Il suggère également que les pouvoirs publics mènent une expérimentation sur l’utilisation d’équipements existants et par exemple des internats en milieux scolaires ou des locaux du CROUS.

De plus le CESER souhaite que les collectivités territoriales, à leur échelle d’action, favorisent les jumelages avec les associations et les établissements scolaires primaires et secondaires. Dans ce cadre, des comités de jumelage actifs sont aussi un facteur de

valorisation des échanges, notamment des jeunes et favorisent cette réciprocité d'accueil. Encourager les entreprises à être partie prenante de la mobilité internationale de leurs apprentis

Le CESER est conscient que pour un chef d'entreprise l'ouverture et la mobilité internationale de ses apprentis ne constitue pas une priorité managériale. Les entreprises hésitent à voir partir leurs apprentis, qui, le plus souvent, occupent une vraie place dans la production. Néanmoins, notre assemblée est convaincue des apports bénéfiques à long terme pour l'apprenti d'aujourd'hui, le futur salarié de demain et aux entreprises

Pour encourager les entreprises à faciliter la mobilité internationale des apprentis, le CESER invite l'ensemble des acteurs concernés à réfléchir à des contrats d'apprentissage spécifiques prévoyant des périodes optionnelles à l'étranger.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

FICHE 20 – FRANCIS CALCOEN – 03.07.17

Rapport-avis « Hauts-de-France : Territoire(s) en devenir »

Que retirer de ce diagnostic ?

-La grande diversité de territoires que rassemble la région des Hauts de France Cette diversité se retrouve avec une conurbation tentaculaire, des centres urbains avec leur périphérie péri-urbaine, des secteurs ruraux. Ces réalités soulèvent chacune des questions spécifiques : accès aux services et aux possibilités de développement pour les secteurs ruraux plus éloignés des centres urbains, équilibre ville et péri-urbain, organisation de la conurbation. Les inégalités entre territoires et les inégalités entre populations correspondent à ces réalités, mais sont aussi internes à chacune d'entre elles et internes à chaque territoire. Avec le SRADDET, il s'agit de prendre en compte cette diversité pour dégager des perspectives de développement pour tous les territoires.

-L'impact de l'évolution du tissu économique

Les différences et inégalités sont souvent des séquelles douloureuses de disparition ou transformation de pans de l'activité économique. En cohérence avec les politiques sectorielles comme la politique de développement économique et la politique de formation, le SRADDET pourra identifier des projets qui accompagnent le renouveau du tissu économique.

-L'importance des échanges avec des régions voisines et frontalières

les orientations du SRADDET peuvent donc contribuer à s'appuyer sur ces relations pour en faire un atout de la connexion de la Région avec l'ensemble du territoire français mais aussi avec l'Europe.

-Le faible niveau de relation entre systèmes urbains et territoriaux de la Région

Le SRADDET et plus généralement les politiques de la Région peuvent et doivent contribuer à tisser de nouvelles relations et à mettre davantage en réseau les territoires en s'appuyant sur les structurations entre EPCI, Pôles Métropolitains et PETR, et en se focalisant sur des équipements et grands projets structurants.

-La coopération entre territoires

Les coopérations sont en cours de (re) structuration avec la nouvelle carte des EPCI, les Pôles Métropolitains et les PETR. La phase d'élaboration du SRADDET, les orientations de celui-ci et les projets majeurs qui y seront inscrits renforceront ces structurations, sans s'y enfermer et en laissant l'ouverture à des coopérations nouvelles.

Pour le CESER, il est essentiel qu'à travers le SRADDET, la Région prenne en considération et favorise les espaces de dialogue entre territoires en les rendant opérationnels, tout en laissant ceux-ci libres de définir les coopérations qu'ils souhaitent, et avec les partenaires qu'ils se choisissent.

Cela pose la problématique de la gouvernance du SRADDET qui ne peut se limiter à la seule organisation de conférences territoriales dans des « espaces de dialogue » actuellement déterminés alors qu'il convient aujourd'hui de mettre en place des « espaces de projet » ne s'inscrivant pas obligatoirement dans

ces espaces de dialogue. Ceci permettrait de prendre davantage en considération les priorités définies par les territoires et leurs souhaits de coopération aux niveaux intra-régional, interrégional ou transfrontalier. De même, dans le cadre de la PRADET, la contractualisation entre la Région et les territoires doit pouvoir se faire sans référence à ces actuels « espaces de dialogue » ; un fonds pourrait être prévu pour de tels projets, en complément des fonds déjà définis.

Les espaces de projet ne peuvent cependant se développer de façon isolée et anarchique. Le rôle de la Région, avec le SRADDET pour outil, est d'identifier les aménagements structurants pour la région et, dès lors que les attentes et projets des différents territoires impactent au-delà de leur aire ou présentent un intérêt régional, d'organiser leur complémentarité et leur mise en cohérence.

Les Hauts de France doivent développer leurs échanges de tous ordres avec les autres régions, comme en Europe. L'enjeu est aujourd'hui pour le SRADDET de favoriser des relations interrégionales qui s'inscrivent dans une dynamique de renforcement et d'attractivité des territoires périphériques. Cela suppose que ces derniers trouvent leur identité au sein des Hauts de France en favorisant les moyens de communication et les éléments structurels de leur dynamisme, en liaison avec la Métropole. La question des mobilités, qui ne se limite pas à celle des infrastructures, est une composante incontournable d'un SRADDET qui favorise et organise le développement des territoires dans une dynamique régionale. L'intégration des deux schémas régionaux thématiques « infrastructures et transports » (SRIT) et « intermodalité » (SRI) et de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) dans une cohérence d'ensemble du SRADDET s'avère donc déterminante. Ces orientations peuvent se formaliser dans le concept « agglomération intelligente et mobilités » déjà partagé entre l'Etat et la MEL et que le CESER propose de reprendre en « réseau d'agglomérations intelligentes et mobilités ».

Pour le CESER, la Métropole est une chance et

un enjeu pour la région des Hauts de France, mais la région l'est aussi pour la Métropole.

Pour le développement de la région comme de la Métropole, il est indispensable que soient nouées ou renforcées : les relations entre la Métropole et les autres territoires de la région, fondées sur la valorisation de leurs complémentarités, avec une attention particulière aux relations entre la Métropole et l'Amiénois ; les coordination et complémentarité entre le SRDEII et le Schéma Métropolitain correspondant ; la participation de la Métropole et de ses acteurs aux réseaux construits ou à mettre en œuvre autour des grands projets, de thématiques, d'ingénierie, et avec des têtes de réseau qui peuvent être selon les cas la Métropole ou d'autres territoires mieux armés ou plus avancés ; l'amélioration des moyens et réseaux de transport.

Ce renforcement engage le Conseil régional, mais demande une volonté forte de la Métropole. Il doit être un élément permanent de la réflexion et des échanges conduits au sein de la CTAP.

Le CESER souligne l'importance de l'organisation territoriale adoptée par l'ARS et les Conseils départementaux pour répondre aux besoins et attentes des populations, en particulier celles fragiles. Au-delà des responsabilités et compétences spécifiques de ces instances, il souhaite une concertation et une collaboration étroites entre le Conseil régional et celles-ci. Cette approche est nécessaire parce qu'il existe des complémentarités d'interventions, et parce que les découpages territoriaux diffèrent entre le Conseil régional, les Conseils départementaux et l'ARS, d'autant que cette agence ne participe pas directement à la CTAP qui représente un lieu important de la coordination entre le Conseil régional et les Conseils départementaux.

Pour la suite de l'élaboration du SRADDET et pour la phase de consultation qui précédera son adoption, le CESER préconise de :

- concevoir des présentations pédagogiques ciblées selon les publics ;
- identifier et expliciter la portée du SRADDET en termes de structuration et de cohérence du territoire régional, ainsi que sa complémentarité avec les territoires de

projets, qui constituent les Hauts de France ;
-susciter dans les meilleurs délais l'installation des Conseils de Développement non encore installés ;
-consulter ou demander la consultation des Conseils de Développement, en veillant à un accompagnement d'ingénierie ;
-favoriser la mobilisation citoyenne par tous moyens appropriés en s'appuyant sur les acteurs spécialisés et les Conseils de développement, de façon à permettre une appropriation partagée des orientations et des priorités du SRADET.

FORMATION EMPLOI

FICHE N°21 - NATHALIE CHAPITRE – 03.07.17

Rapport-avis « Décrochage scolaire : pour une prise en charge volontaire des jeunes concernés »

Pour le CESER, il ne faut pas oublier que la lutte contre le décrochage doit permettre au jeune d'envisager son avenir, un avenir comme citoyen, un avenir comme salarié dans le privé, comme chef d'entreprise, comme fonctionnaire ; il s'agit pour lui d'un enjeu fort social et économique.

A travers ce rapport-avis, le CESER a pu relever que le décrochage scolaire est une des préoccupations majeures pour l'ensemble de la communauté éducative mais également pour les différents acteurs institutionnels et associatifs et du monde de l'entreprise. Le CESER souhaite mettre en avant le caractère incontournable du cadre partenarial pour mettre en place une politique cohérente et globale de lutte contre le décrochage scolaire. Il est alors nécessaire de rappeler que seule la coopération de l'ensemble des acteurs permettra de lutter contre le décrochage scolaire.

En premier lieu, le CESER tient à insister sur la nécessité d'une évaluation. D'abord une évaluation statistique, au niveau régional et académique, qui n'existe pas à ce jour, pour mesurer à la fois le flux des décrocheurs

sortant du système scolaire ainsi que le stock des «décrochés». Ensuite -ce qui est plus difficile- une évaluation transparente de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs mis en place, afin de pouvoir les améliorer au fur et à mesure. C'est là une condition absolument nécessaire, même si en soi elle n'est pas suffisante pour garantir le succès.

Le CESER souhaite que chaque dispositif -qu'il s'agisse de remédiation ou de prévention- donne lieu à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif à une évaluation transparente, accessible à tous et indépendante des acteurs, de manière à permettre les améliorations ou les réorientations nécessaires.

Pour le CESER, il est indispensable que chaque jeune puisse, par la remédiation, la formation, la qualification, être raccroché.

C'est pourquoi, le CESER milite pour la signature d'une convention entre le Conseil régional, les autorités académiques et les Conseils départementaux sur la lutte contre le décrochage scolaire.

Voici les différents points que le CESER propose d'inscrire dans cette convention :

1. Rééquilibrage de la politique en faveur de la prévention : affirmer fortement une volonté partagée de prévenir les situations de décrochage avant la sortie du système scolaire, parce que «les actions préventives ont toujours plus d'effets que les actions réparatrices»;
2. Amélioration du repérage régional : partager et analyser les données recueillies par les différentes structures sur le décrochage scolaire et à partir de ces données se doter d'objectifs à la fois ambitieux et réalistes en matière de réduction du flux et du stock de décrocheurs ;
3. Renforcement de la synergie : assurer une meilleure connaissance réciproque et une meilleure coopération des acteurs institutionnels et outiller les partenaires locaux sur les dispositifs de remédiation (au travers du SPRO par exemple);
4. Développement de l'innovation : favoriser la mise en place de projets innovants en matière d'accompagnement des jeunes, d'ouverture culturelle, de pratique sportive, de projets de mobilité concourant à lutter contre le décrochage scolaire ;

5. Amélioration de l'orientation : permettre l'accès à la qualification en lien avec une meilleure orientation des jeunes, en respectant leurs goûts et leurs choix, afin de réduire l'orientation « subie » d'une part et de mieux permettre le « raccrochage » ou le retour en formation d'autre part. Le CESER tient à mettre en garde contre un pilotage qui se ferait exclusivement à partir de l'offre de formation existante, avec le seul objectif de rentabiliser celle-ci ;

6. Création de larges alliances éducatives : associer les représentants des parents d'élèves et des personnels dans le comité de pilotage de cette convention ;

7. Développement de l'évaluation des dispositifs : mettre en place une démarche concertée et publique d'évaluation de l'ensemble des actions relatives à la remédiation et à la prévention du décrochage, en s'appuyant sur des statistiques fiables, tant pour ce qui concerne les moyens que les résultats.»

En effet, les dispositifs de remédiation sont nombreux mais pour le CESER, il est nécessaire de dépasser le côté curatif de la lutte contre le décrochage scolaire au profit d'une prévention le plus en amont possible.

Au-delà de la multitude de dispositifs de remédiation existants, le CESER a souhaité poursuivre sa réflexion sur l'enjeu essentiel que constitue aujourd'hui la prévention du décrochage scolaire. Le CESER pense que c'est sur ce terrain que les avancées les plus importantes et les plus durables peuvent être obtenues.

PRIORITE EMPLOI

FICHE N°22 – SYLVIE DEKEISTER ET FRANCIS CALCOEN – 19.09.17

Rapport-avis « Comment aider les bénéficiaires du RAS à retrouver le chemin de l'emploi »

AVANCÉES POSSIBLES ET PRÉCONISATIONS

Rapprocher offre et demande et rechercher une meilleure adéquation Des offres d'emploi qui ne trouvent pas preneurs ?

Dans un contexte de chômage élevé, l'existence d'emplois ne trouvant pas preneur est un paradoxe fréquemment dénoncé. Ceci ressort d'enquêtes menées auprès des entreprises. (Ainsi, que ce soit à travers l'enquête BMO5 ou l'enquête TEC (Tendance Emploi Compétence) portée par le MEDEF, environ un tiers des établissements déclarent des difficultés de recrutement. Et les exemples d'entreprises dans ce cas sont fréquents dans la presse).

La question est parfois soulevée de la volonté de personnes sans emploi à retrouver une activité, y compris en interrogeant sur l'intérêt financier d'une telle reprise d'activité. Si de telles situations peuvent exister, elles s'avèrent très minoritaires et sont sanctionnées quand elles sont révélées. Une observation plus précise montre que les freins au retour à l'emploi analysés en 2.1, comme les spécificités de certains emplois offerts en termes d'horaires ou de mobilité, expliquent de nombreuses inadéquations.

Par ailleurs, les évaluations chiffrées parfois avancées recouvrent des réalités très diverses entre intentions d'embaucher, postes réellement offerts qui ne trouvent pas preneur, métiers en tension, difficultés de recrutement,...

Certaines offres potentielles peuvent aussi être abandonnées ou transformées, et on doit se garder de cumuler des offres énoncées au cours des mois car existent souvent des reformulations ou redites. Les services de l'emploi estiment à environ 8 000 le stock d'emplois non pourvus. Ils reconnaissent des difficultés d'embauche qu'il s'agit de mieux cerner pour essayer de trouver des réponses. Et les évaluations d'offres d'emploi sont très utiles pour suivre les évolutions conjoncturelles et identifier les secteurs porteurs, et donc pour engager des actions spécifiques.

Les réponses à construire sont recherchées notamment dans une meilleure identification des offres d'emploi et des compétences nécessaires, et dans l'organisation du rapprochement entre offreurs et demandeurs potentiels. Ceci doit permettre aussi aux employeurs de mieux se repérer dans les CV qui leurs sont proposés.

Une volonté de mieux identifier compétences et de mieux rapprocher offre et demande.

Souvent la première formulation des offres d'emploi énonce des exigences en termes d'expérience et de formation alors que derrière elles il s'agit davantage de compétences attendues. Et, pour réduire l'incertitude de l'employeur, celui-ci a tendance à majorer ses exigences. Mais passer à cette formulation en termes de compétences ne va pas de soi et cela appelle un approfondissement de l'offre d'emploi et une confrontation aux capacités des demandeurs d'emploi. En découle la recherche d'ajustements du côté de l'entreprise par une meilleure appréhension des compétences nécessaires, comme du côté des demandeurs d'emploi par exemple en délimitant précisément les éventuelles formations complémentaires et l'accompagnement à construire. Cette démarche de rapprochement est développée par Pôle Emploi ; elle est le principe retenu pour Proch'Emploi ou par certaines interventions des Conseils départementaux comme avec les GOME (Groupement Opérationnel de Mise à l'Emploi) initiés par le département du Nord. Elle est aussi la base de 40

MIEUX ACCOMPAGNER

Améliorer le rapprochement entre offre et demande d'emploi passe ainsi par un accompagnement à la fois des employeurs et des demandeurs d'emploi. Dans le cas des allocataires du RSA, les freins à l'accès à l'emploi sont multiples comme on l'a indiqué ci-dessus en 2.1 et envisager l'emploi est parfois un horizon lointain. C'est ce qui avait conduit à la distinction mais aussi à la dichotomie entre accompagnement social et accompagnement à l'emploi. Les savoir-faire sont en effet différents. Accompagner dans la recherche d'emploi demande de disposer des outils qui ont fait leurs preuves : techniques de recherche d'emploi, périodes d'immersion en entreprise, simulations d'entretiens, préparation à l'entrée dans l'emploi... Dans l'accompagnement social, il s'agit de répondre à des freins à la réalisation de soi et à la participation sociale: problèmes de logement ou de santé, difficultés financières,

équilibre personnel et familial, difficultés d'expression,... Au-delà des questions de savoir-faire, les questions soulevées relèvent d'institutions différentes, comme Pôle Emploi et le Conseil départemental.

Cependant la dichotomie entre accompagnement social et accompagnement à l'emploi peut s'avérer préjudiciable : il y a imbrication fréquente entre freins périphériques et freins d'ordres professionnels; et une démarche séquentielle risque de décourager et d'introduire des ruptures dans l'accompagnement.

Pour le CESER, il s'agit de généraliser la définition des offres d'emploi en termes de compétences exigées ou souhaitables, de mieux identifier les compétences acquises ou potentielles des demandeurs d'emploi comme leurs souhaits, et par là d'améliorer les démarches de rapprochement entre offre et demande, dans le dialogue simultané avec l'employeur et le salarié potentiel. Une telle approche se met en œuvre dans une démarche de circuit court plus indispensable encore quand il s'agit de personnes plus éloignées de l'emploi comme le sont souvent les allocataires du RSA.

Pour le CESER, la mise en œuvre de l'accompagnement est à améliorer et renforcer:

- Dans la démarche vers l'emploi, il est souvent indispensable de lever préalablement ou simultanément des obstacles qui relèvent davantage de l'accompagnement social, et d'agir sur les représentations par des actions de sensibilisation des différents acteurs du monde de l'insertion mais aussi de l'entreprise.
- La coordination des différentes actions engagées est facilitée quand un référent unique est désigné pour l'ensemble du processus de suivi, comme ceci est pratiqué par certains Conseils départementaux. L'allocataire a ainsi un vis-à-vis pour l'ensemble des questions à traiter, même si certaines d'entre elles sont prises en charge par d'autres professionnels. Ceci facilite l'adaptation aux problèmes individuels spécifiques. Chaque allocataire doit être systématiquement accompagné d'un

réfèrent identifié.

- L'accompagnement induit souvent l'intervention d'un binôme, conseiller à l'emploi et travailleur social, intervention coordonnée et continue, tout en assurant la confidentialité sur les actions menées par l'un ou l'autre et notamment par le travailleur social.

- L'accompagnement doit pouvoir se prolonger, sous des formes adaptées, après la reprise d'emploi pour faire le lien avec l'employeur, pour éviter les ruptures et pour répondre aux questions nouvelles qui peuvent se révéler alors.

- L'accompagnement social conserve toute sa place, indépendamment de l'accompagnement à l'emploi, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

MIEUX COORDONNER ACTEURS ET CHAMPS D'ACTION

On l'a vu à plusieurs reprises, le processus d'accès à l'emploi fait appel à plusieurs intervenants,

relevant d'acteurs institutionnels aux compétences différentes, en termes de domaines et notamment l'accompagnement social, l'accompagnement à l'emploi, la formation, et aussi parfois de catégories de population.

Cette complexité, et le manque de cohérence et de lisibilité, qui peuvent en découler, sont préjudiciables pour les employeurs, pour les intervenants de l'accompagnement, et bien sûr pour les allocataires du RSA.

Les acteurs institutionnels sont dorénavant bien conscients de la nécessité de mieux coordonner leurs actions sans prendre la place de l'autre. Existente ainsi ou se construisent des conventions entre Pôle Emploi, les Conseils départementaux et le Conseil Régional.

RENFORCER LA PROXIMITÉ TERRITORIALE

Le développement des coopérations peut d'autant mieux s'organiser qu'il se joue dans la proximité territoriale. C'est vrai pour les acteurs institutionnels. C'est d'abord vrai pour les personnes en recherche d'emploi, qui privilégient leur territoire de vie et sont souvent touchées par des difficultés

de mobilité, notamment quand ils disposent de faibles ressources comme les allocataires du RSA. C'est vrai aussi pour les employeurs potentiels qui ont eux-mêmes leur territoire d'action, et les organisations professionnelles peuvent elles-mêmes participer à cette coordination.

C'est donc dans la proximité que peut davantage se concrétiser le rapprochement entre offre et demande d'emploi, même s'il ne s'agit pas de se cantonner dans la proximité géographique. Conseils départementaux, État, Pôle Emploi, Conseil Régional ont d'ailleurs souvent organisé leur présence dans les territoires de la région, mais leurs découpages territoriaux ne coïncident pas et la couverture de la région n'est pas toujours complète.

Pour le CESER, il s'agit de renforcer et de systématiser les coopérations entre acteurs et entre champs d'intervention et d'améliorer la lisibilité pour tous :

- Rassembler l'information sur les aides (objet, conditions d'obtention, population ou/et territoires ciblés) et leurs évolutions, les coordonner (doublons, manques), et construire un outil commun d'analyse ;

- Faire l'inventaire des conventions et systématiser les coopérations.

- Construire des réponses, par exemple pour adapter les formations au plus près des besoins identifiés et permettre un meilleur rapprochement entre offre et demande.

- Généraliser et coordonner l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics, y compris quand il y a une subvention du Conseil Régional ou des Conseils Départementaux.

- Ouvrir l'entreprise aux personnes éloignées depuis longtemps de l'emploi, accueillir et suivre les personnes en insertion (par le tutorat, le parcours professionnel insérant et qualifiant), utiliser des méthodes d'embauche adaptées aux publics en difficulté sans stigmatiser ni discriminer.

Pour le CESER, la coordination et la complémentarité entre les interventions est à renforcer dans la proximité territoriale en restant ouvert à d'autres territoires. C'est aussi à cet échelon que des actions

peuvent être montées, dans l'identification précise des compétences nécessaires, dans l'accompagnement des personnes susceptibles de répondre aux offres d'emploi, dans la construction de formations appropriées en fonction des besoins locaux ou sectoriels identifiés, dans la coopération avec les acteurs de l'entreprise (salariés par le biais des organisations syndicales, employeurs et leurs organisations) dans l'utilisation des clauses d'insertion.

MIEUX APPRÉHENDER LES SITUATIONS ET LEURS ÉVOLUTIONS ; SUIVRE LES EXPÉRIENCES ET EN FAIRE L'ÉVALUATION

Comme cela a été signalé dans la présentation des informations sur les allocataires du RSA (voir 1-2), les flux d'entrée et de sortie sont mal connus. C'est notamment le cas pour les allers-retours entre RSA et emploi. Or les emplois trouvés sont souvent à durée limitée et/ou à temps partiel, ce qui induit à de tels mouvements.

Une perception insuffisante de ces allers-retours peut alors se traduire par des ruptures dans le suivi des allocataires.

Par ailleurs, de multiples expériences existent sur tous les points abordés précédemment : continuité du suivi des personnes, coordination entre suivi général et suivi vers l'emploi, coopérations entre acteurs institutionnels donnant parfois lieu à des conventions, construction de formations adaptées, ... Cependant, le retour d'expériences et leur confrontation font encore rarement l'objet de suivi et évaluation.

Pour le CESER, apporter des améliorations est à rechercher dans les directions suivantes :

- Construire des outils communs entre CAF et Départements : de suivi des flux dans le RSA, et tout particulièrement des mouvements d'entrée-sortie pour un même allocataire, éventuellement pour un panel d'allocataires ; de suivi des caractéristiques des populations couvertes ; d'analyse de l'impact des contrôles et d'éventuelles sanctions.

- Construire une grille, commune à tous les partenaires, de suivi et d'évaluation des actions et expérimentations, y compris des expérimentations lancées pour les «territoires

zéro chômeur de longue durée» ;

- Réaliser des bilans-évaluations communs aux différents acteurs pour les conventions de coopération qui articulent différents domaines d'intervention et différentes modalités d'accompagnement.

Pour le CESER, certes, l'anticipation n'est pas aisée ni toujours possible. Cependant la rapidité de réaction peut être améliorée :

- Mieux utiliser les informations sur la conjoncture économique sectorielle ou/et sur les difficultés probables ou possibles de telle ou telle entreprise pour envisager des réponses conjoncturelles ou structurelles avec les employeurs ou leurs organisations et avec les syndicats.

- Ajuster très rapidement des formations de qualification voire de reconversion.

- Anticiper le passage d'un système à un autre pour les personnes, par exemple des allocations-chômage au RSA, et notamment éviter les ruptures dans le suivi.

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

Toutes les analyses concordent. Les ruptures non anticipées ont des conséquences néfastes sur les possibilités et les capacités de retour à l'emploi, notamment quand une réorientation est à envisager. De même plus s'allonge la période sans emploi, plus le retour s'avère difficile.

FORMATION/EMPLOI

FICHE N° 23 – PHILIPPE ROLLET ET JACQUES VINCENT – 10.11.18

Rapport-avis « une grande ambition pour la recherche et l'enseignement supérieur en Hauts-de-France »

Le CESER se félicite de la qualité des actions menées par les universités et les écoles. Il porte néanmoins trois préconisations :

16 - Il propose de généraliser sur l'ensemble du territoire le réseau des Hub Houses, car il permet d'accompagner les étudiants dans la conduite de projets, création d'entreprises, d'associations et de les sensibiliser à l'esprit

d'entreprendre. Ces Hub houses forment un tout avec le programme PEPITE. Il est important que la politique régionale continue à les accompagner.

17 - L'insertion professionnelle des docteurs est un enjeu important pour eux et pour l'économie et la société en Région. Les universités et les écoles du Nord-Pas de Calais ont porté dans un cadre eurorégional un programme transfrontalier d'insertion professionnelle des docteurs et de valorisation des compétences doctorales auprès des entreprises et des organisations non marchandes. Le CESER estime que l'on devrait mieux valoriser les acquis de ce programme PRODOC, le relancer et l'élargir à la grande région, si possible toujours en coopération avec des universités étrangères de proximité.

18 - Le CESER rappelle enfin les préconisations qu'il avait émises pour renforcer le développement de l'alternance dans le supérieur.

PRÉCONISATIONS DU CESER AU SUJET DE LA FTLV

Le CESER se félicite de nouveau de la volonté affirmée que l'enseignement supérieur soit un acteur important du CPRDFOP. Il rappelle que les universités et les écoles de la région ont un potentiel important et qu'elles sont reconnues pour leurs actions de formation continue. Il faut néanmoins aller beaucoup plus loin et faire de la FTLV supérieure une priorité et une forte ambition régionale. Il formule donc trois préconisations.

19 - Le CESER préconise que soit conduit un travail d'évaluation des besoins régionaux en Formation Continue auxquels pourrait répondre l'enseignement supérieur. Ce travail d'évaluation doit se faire en mettant en lumière la complémentarité de l'offre de l'enseignement supérieur avec celle d'autres organismes (CNAM, GRETA, AFPA, Organismes de formation de l'économie sociale et solidaire).

20 - Le CESER préconise, comme il l'a fait pour les autres organismes de formation, la formalisation d'un Contrat d'Objectifs, comprenant un volet enseignement supérieur, avec les représentants de l'Enseignement

Supérieur et Recherche en région (Contrat d'Objectifs Sectoriel ou d'un Accord Cadre Sectoriel). L'élaboration de ce contrat pourrait être élaboré dans le cadre d'un groupe de travail confié au CREFOP et associant les représentants des universités et des écoles.

21 - Le CESER préconise aussi l'élaboration d'une « convention cadre » pour la formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur liant la région et les établissements d'enseignement supérieur, à l'exemple de ce qui se fait dans d'autres régions. Cette convention confirmerait l'importance du rôle des universités et écoles dans la FTLV.

Préconisations du CESER - Entretenir et renforcer le potentiel de recherche

23 - Le CESER considère que le potentiel de recherche s'appuie sur de nombreux points forts et des laboratoires de recherche reconnus. Un enjeu fort est de se rapprocher des autres grands pôles universitaires français. Le CESER considère que ce doit être une priorité du prochain SRESRI.

Des actions doivent venir renforcer le potentiel humain — chaires, accueil de post doc, poursuite de l'effort de financement des doctorants, développement des ERC, IUF — et le potentiel scientifique — appui aux grands équipements, soutien de projets. Ces actions doivent être menées de façon concertée.

Le succès aux appels à projets européens et nationaux est une condition indispensable et il faut se donner les conditions nécessaires pour le faire. C'est la responsabilité des politiques de site menées avec les organismes de recherche. Le Conseil régional doit venir en appui fort. Le CESER rappelle l'importance d'accompagner la recherche fondamentale.

24 - Le CESER rappelle qu'il a soutenu le projet qui a permis la labellisation I-SITE. Il insiste sur le fait que ce dernier qui joue un rôle fondamental dans le développement de l'université de Lille et de ses partenaires métropolitains doit aussi entraîner l'enseignement supérieur et la recherche en Région. Cela n'est possible que si une démarche stratégique partagée est mise en œuvre mobilisant tous les acteurs et assurant un suivi régulier de l'ensemble des grandes orientations structurantes en Région. La démarche des HUB thématiques pourrait

être aussi étendue à d'autres grands domaines d'excellence de la Région.

25 - La question du financement de la recherche est cruciale. Le CESER appelle l'Etat à prendre en considération la situation particulière de la région dans l'attribution de ses financements récurrents pour renforcer le potentiel de recherche. Ces derniers, au contraire des financements par projets, qui reposent sur des logiques d'excellence scientifique, peuvent en effet intégrer des considérations d'aménagement du territoire et d'égalité territoriale entre régions.

26 - Le Conseil régional doit aussi augmenter son soutien, à l'exemple des autres régions françaises. Enfin, il doit être clair qu'une source essentielle de financement sera le succès aux appels à projets.

PRÉCONISATIONS DU CESER - LA RECHERCHE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL:

27 - Le CESER souligne que l'enjeu du développement de la recherche régionale est d'autant plus important qu'il est intrinsèquement lié à l'autre enjeu de favoriser le développement industriel, notamment dans des secteurs à plus forte intensité technologique, et le progrès social. Le CESER considère qu'il faut bâtir sur le potentiel de recherche dès lors qu'il est en forte synergie avec des enjeux sociétaux et les évolutions sectorielles qui feront l'économie régionale de demain. Cela passe par la politique de spécialisation intelligente, qui doit être pensée en fonction de ces atouts donnés par la recherche régionale. Cela passe également par la nécessaire articulation des démarches opérationnelles conduites par les différents schémas régionaux dès lors que le triptyque recherche-innovation-activité économique est un des vecteurs mis en avant par ces schémas.

28 - Le CESER considère que les parcs technologiques construits autour de grandes thématiques de recherche et d'innovation sont le lieu naturel pour accueillir les différentes structures qui favorisent les synergies entre les acteurs. Ils peuvent en effet accueillir et coordonner l'action de différents dispositifs qui ensemble constituent un éco système de l'innovation : pôles de

compétitivité et d'excellence, instituts de recherche partenariaux, hubs thématiques, structures de valorisation, incubateurs, démonstrateurs... Il insiste pour qu'au sein de ces écosystèmes des relations de forte proximité, de mobilité, d'échanges soient développées et les gouvernances stratégiques soient bien portées par l'ensemble des acteurs, et que les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche y trouvent toute leur place et ne soient pas confinés dans des postures de simple consultation.

29 - Le CESER souligne l'importance de s'appuyer sur les PME/PMI qui doivent être mieux insérées dans les différents écosystèmes innovants. Il préconise le développement et/ou l'accompagnement de certaines démarches portées par les universités de la région (Inno PME, par exemple). Il préconise que le dispositif pensé par un groupe de travail de la COMUE pour monter des projets innovants soit réactivé.

30 - Le CESER rappelle toute l'importance que doit jouer au niveau régional le learning center innovation, porté par l'université de Lille, mais s'inscrivant dans un réseau régional des learning centers.

PRÉCONISATIONS DU CESER RELATIVES À LA COOPÉRATION TERRITORIALE

31 - Le CESER considère qu'il ne faut pas opposer des logiques d'intégration, qui concernent un nombre limité d'établissements, et qui sont déjà en œuvre, et des logiques de coopération territoriale. Pour le CESER il est nécessaire de pérenniser la coopération territoriale, parce qu'elle est aussi porteuse de solidarités d'une vision cohérente du devenir de l'ensemble des territoires de la région. Celle-ci doit favoriser la coordination et la coopération de tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, et reposer sur une gouvernance souple et plus légère que celle que l'Etat a porté jusqu'à présent.

32 - Le CESER a porté tout au long de ce rapport avis la nécessité d'une vision globale, stratégique et prospective portée par tous les acteurs. Il préconise donc la mise en place d'un comité stratégique et prospectif de l'ESR.

33 - Enfin l'enseignement supérieur et la

recherche sont aussi l'affaire de toute la société civile. Le CESER préconise de mettre en place une structure analogue à l'ancien parlement du savoir. Celui-ci peut être repensé dans son organisation, ses missions et son appellation. Il doit concerner l'ensemble de la Région.

MOBILITE/ ENERGETIQUE/ EMPLOI/SANTE **TRANSITION**

FICHE N° 26 – LAURE DUCOULOMBIER ET ALEX SEGHERS - 17.10.17

Rapport-avis « comment faire pour que les projets fondateurs soient la réussite de demain ? »

VARIABLE 1 – DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour répondre aux enjeux du futur en matière d'énergies renouvelables, le CESER préconise que les pouvoirs publics placent leur développement au cœur de leur politique énergétique raisonnée en utilisant les recherches conduites régionalement. Un soutien adapté doit être instauré de manière cohérente sur l'ensemble du territoire.

Il estime que des actions de conseil en direction de l'ensemble des acteurs doivent être menées pour favoriser leur utilisation optimale.

A l'échelle des Hauts-de-France, il convient non seulement de former tous les corps de métiers concernés par les énergies renouvelables, mais également de favoriser le travail en réseau des professeurs des établissements d'enseignement sur les énergies renouvelables, d'amplifier le travail de recherche qui doit encore mieux prendre en compte le potentiel local.

Des formations spécialisées doivent continuer à se développer et être en mesure d'absorber les besoins en salariés.

Dans le secteur de l'éolien, la région Hauts-de-France, particulièrement dans son versant sud (ex-région Picardie), dispose d'entreprises qui produisent des « morceaux » mais manque d'assembleurs. Or, les assembleurs danois ou allemands embauchent des ingénieurs de l'UTC. Il importe donc de mettre en place

des mesures permettant leur installation, comme celle de fermes, sur le territoire. Le CESER insiste sur la nécessité de rendre attractif notre territoire pour les entreprises qui, à leur tour, le seront pour les diplômés. Il importe également de traiter les questions d'emploi à travers la formation, qu'elle soit destinée aux chômeurs, aux apprentis ou aux étudiants désireux d'accéder à ces nouveaux métiers ou souhaitant se spécialiser. Enfin, le financement de l'innovation est indispensable au renforcement de la compétitivité des entreprises.

Concernant le solaire, il apparaît essentiel pour le CESER de généraliser son recours dans la construction de bâtiments et dans le secteur de l'habitat particulièrement. Les actions du Conseil régional et de l'ADEME notamment doivent être amplifiées dès aujourd'hui et étendues au cours des ans.

Les énergies fossiles doivent en effet être réservées aux domaines où la « transition énergétique » ne peut être immédiate car fortement liée aux évolutions technologiques.

A propos de la méthanisation, l'ex-CESER de Picardie notait, dans son rapport sur l'agriculture du 19 juin 2012, que la place importante de l'agriculture, la présence de l'élevage et de l'industrie agroalimentaire font de la Picardie une région à fort potentiel dans ce domaine. Le CESER insiste sur le fait que des opportunités existent en matière de méthanisation et pourraient être développées. A noter que cet axe fait partie de la feuille de route du pôle IAR.

Le CESER estime qu'il est essentiel de soutenir le développement de la méthanisation « respectueuse » et de la valorisation énergétique du biogaz (en cogénération, chaleur, etc.). L'injection de gaz dans les réseaux de GRDF semble complexe et coûteuse à mettre en œuvre et donc inabordable pour la plupart des unités, notamment les plus petites d'entre elles.

Le développement de la filière forêt-bois, au regard des opportunités existantes (augmentation de la surface forestière, hausse de la part du bois dans la construction, développement du bois énergie, création d'emplois...), s'était traduit dans les ex-Régions

Picardie et Nord-Pas-de-Calais par la signature d'un contrat de filière 2015.

La nouvelle Région Hauts-de-France a décidé, dès 2016, de mettre en opérationnalité ce contrat de filière via un Master plan, fruit d'un travail collectif de tous les acteurs de la filière forêt bois des Hauts-de-France, de l'amont à la première transformation et à l'aval.

Le Master plan 2016-2020 pose les enjeux d'une réelle redynamisation de la filière au travers de

6 PRIORITÉS STRATÉGIQUES :

- promouvoir, prescrire des bois locaux ;
- produire du bois : gérer, mobiliser, renouveler ;
- valoriser les écosystèmes : environnement et biodiversité ;
- dynamiser les entreprises ;
- renforcer la structuration du bois énergie ;
- emploi/formation.

La structuration proposée dans ce document vise à trouver un juste équilibre entre les grandes fonctions de la forêt : économique, environnementale, sociétale et cynégétique.

Quelques objectifs ressortent de ce travail, que le CESER approuve fortement :

- 500 logements neufs construits en bois local ;
- 2 000 logements réhabilités avec du bois local
- immeuble de moyenne hauteur ;
- 1 aréna en bois ;
- 480 000 m³ supplémentaires de bois mobilisés ;
- 6 500 ha reboisés ;
- 6 millions d'arbres plantés ;
- 240 000 tonnes supplémentaires de CO₂ fixés dans nos forêts ;
- 6,8 M€ d'investissement dans les entreprises de 1^{ère} transformation et de travaux forestiers ;
- 12,4 M€ d'investissement dans les chaufferies et les plateformes

Dans le cadre de cette organisation, le CESER insiste aussi sur le fait qu'il importe de soutenir les entreprises de première et de deuxième transformation. L'accès à l'emploi doit être favorisé par une formation initiale performante des charpentiers et des menuisiers sur les maisons à ossature bois.

VARIABLE 2 – DÉVELOPPEMENT DE LA BIOÉCONOMIE, CHIMIE VERTE ET DURABLE / PÔLE INDUSTRIES ET AGRO-RESSOURCES (IAR)

Il précise notamment que la valorisation de la plante est le futur « Or vert » de la région.

La région possède en effet de nombreux avantages en la matière qu'il est essentiel de valoriser : troisième région productrice de céréales, mais région également à forte tradition industrielle, présence de nombreux secteurs d'activité susceptibles de servir de débouchés aux produits et matériaux biosourcés, un appareil de R&D (pôles de compétitivité – nous y reviendrons plus bas avec le pôle IAR, pôles d'excellence, CRITT...) et de formation performant, de nombreux projets d'innovation portés par des initiatives privées...

Mais les obstacles sont encore nombreux (concurrence, prix des produits et matériaux biosourcés, disponibilité et régularité de l'approvisionnement...) et cet « Or vert » a besoin d'être soutenu dans son développement et structuré afin de transformer ce qui serait encore de l'ordre du potentiel en richesse concrète sous forme d'emplois et d'activités, en préservant les ressources naturelles.

Cela implique donc, certes, des mesures à court terme mais aussi une volonté et une stratégie de long terme de la part des pouvoirs publics et de tous les acteurs du monde économique en région.

Aussi, parmi les premières préconisations, le CESER souhaite mettre l'accent sur l'importance de :

- la continuité et la clarté du discours politique en faveur de la production et consommation/ utilisation de produits et matériaux biosourcés ;
 - veiller à la cohérence, au suivi et à l'évaluation des plans, rapports et avis existants sur la question des biosourcés et de la bioéconomie.
- Pour faire de la bioéconomie le premier levier de développement de la région, il propose un certain nombre de préconisations à court et moyen termes.

Mesures de court terme proposées par le CESER :

- rassemblement de tous les acteurs (R&D, pôles, formation, entreprises, territoires...)

à travers l'organisation d'événements/manifestations ;

- acculturation du tissu économique et communication auprès du grand public ;
- mise en place de clauses spécifiques dans la commande publique privilégiant les achats durables ;
- recours au droit à l'expérimentation ;
- développement de la formation des publics concernés.

Mesures de moyen terme :

- développement des outils d'accélération de l'innovation (fablab, outils de prototypage, démonstrateurs) et facilitation de leur appropriation par les entreprises.

D'une manière générale, il importe que les Hauts-de-France se dirigent vers un nouveau modèle de développement attractif, visant une amélioration de son rayonnement national et international, des conditions économiques et sociales de ses habitants et faisant face aux « contraintes » environnementales et écologiques

Ce modèle, rompant avec le passé et le présent, est conforme aux orientations en germe aux échelles nationale et internationale.

Plus précisément, le CESER tient à signaler que les Hauts-de-France, en raison de leur position industrielle et agricole, ont un rôle important à jouer dans cette évolution. Il tient à souligner qu'il est impératif d'accompagner dès aujourd'hui la mutation du tissu productif et que le pôle IAR en est incontestablement l'un des principaux outils.

Le CESER estime ainsi que le pôle IAR, associé à PIVERT, doit devenir le chef de file « agro-ressources » et de la bioéconomie liée aux transformations agricoles au niveau national.

Un rapport du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, publié en mars 2010, annonçait dans ce cadre la prise de conscience générale de l'urgence écologique. « La politique économique de la France a connu une rupture importante : d'une contrainte perçue comme pesant sur l'économie, la protection de l'environnement est devenue une opportunité d'investissement génératrice de croissance et d'emplois.

Au plan mondial, la crise économique et financière a servi de révélateur général, pratiquement tous les plans de relance de fin 2008 concentrant les investissements sur les mêmes filières :

- les filières qui permettent de lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre par une moindre consommation d'énergie et/ou par le développement de sources d'énergie décarbonées ;

- mais aussi des filières qui ont pour conséquence, plus globalement, de réduire la consommation de ressources naturelles, notamment à travers le recyclage des déchets ou le retraitement de l'eau [...].

Aujourd'hui, en France comme dans l'ensemble des pays de l'OCDE ou au sein de l'Union européenne, cette évolution est perçue comme un enjeu essentiel.

Ainsi, les filières de la croissance verte sont les conditions d'une nouvelle « économie verte », qui ne se limite pas à quelques filières et qui doit nous permettre d'adapter nos modes de vie pour que près de 10 milliards d'hommes puissent partager la même planète en 2050 dans des conditions acceptables pour tous, tant en termes de climat que de conditions de vie. »

Le pôle IAR est au cœur de cette « grande transformation » qui, au-delà des marchés, impacte et impactera encore plus au fil des ans notre vie quotidienne comme les sphères industrielles et agricoles.

Il est essentiel qu'il soit reconnu comme un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et de la Commission européenne sur les thèmes de la bioraffinerie, des produits biosourcés et de la chimie du végétal.

Son action prolonge celle de l'institut pour la transition énergétique (ITE) PIVERT, qui va acquérir une réputation internationale de plus en plus forte, « drainer » la recherche sur les oléagineux dans les produits biosourcés, avec un renforcement des équipes de chercheurs et devenir une plateforme internationale d'échanges scientifiques. Des start-up et de nouvelles entreprises viennent s'installer sur le site.

A l'interface de la recherche académique et du monde industriel, PIVERT a précisément pour finalité le développement d'une filière française compétitive dans le secteur de la chimie du végétal à base d'une matière première renouvelable prometteuse et compétitive : la biomasse d'origine oléagineuse.

La SAS PIVERT a été créée en 2012 pour porter l'ITE PIVERT. Sa stratégie s'articule autour de quatre grands axes stratégiques : l'axe recherche, GENESYS ; l'axe développement et démonstration, BIOGIS Center ; l'axe industrialisation, projets de MATURATION ; l'axe COMPÉTENCES et formation.

Le CESER estime que le pôle IAR doit devenir un véritable trait d'union entre l'agro-industrie, la chimie et l'agriculture.

Il doit être encore plus un appui aux PME pour les entraîner dans une dynamique internationale. Le CESER tient à signaler sur ce point que les pôles de compétitivité ont notamment été conçus pour favoriser le décloisonnement et renforcer la compétitivité des PME françaises à l'international.

Pour que le pôle IAR puisse développer des écotechnologies liées à la transformation de la biomasse, être un lieu de démonstration et de réalisation industrielle internationalement reconnu, il convient au préalable que soit mise en place une communication transversale soutenue et relayée par les médias régionaux, nationaux et internationaux. Il faut insister sur les enjeux et les applications en matière de nouveaux produits biosourcés et nouveaux carburants dans la vie quotidienne, sans oublier les autres applications en particulier alimentaires. Les habitants des Hauts-de-France doivent pouvoir mieux apprécier l'atout que ce pôle constitue, avec des enjeux encore méconnus.

VARIABLE 3 – PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, FILIÈRES ET AUTRES DISPOSITIFS D'EXCELLENCE

L'action des pôles de compétitivité, filières et des autres dispositifs d'excellence, ainsi que les moyens financiers mis à leur disposition, contribuent au développement de l'emploi, à l'apport de nouvelles technologies et à la diversité de la production en Hauts-de-France.

Pour le CESER, le rôle stratégique des pôles de compétitivité, qui sont les acteurs incontournables de l'écosystème d'innovation régional et créent, comme le rappellent J.-L. Beylat et P. Tambourin pour la France, l'intelligence collective grâce à laquelle ils fonctionnent au mieux, doit donc être confirmé et les filières d'excellence, facteurs d'innovation, de formation, d'acculturation et d'emploi, assurant la diversité de la production des Hauts-de-France, doivent être encouragées et développées. Il faut aussi, pour faire encore plus bénéficier les entreprises du décloisonnement opéré par les pôles, dynamiser les systèmes productifs locaux (SPL), renforcer les clusters, développer des échanges inter-clusters avec d'autres pays. La création ou le développement de Fab Labs, ateliers de fabrication numériques et collaboratifs, est enfin une opportunité à saisir pour la région.

Il est essentiel de capitaliser sur l'image des pôles et, plus particulièrement, sur celle des pôles leaders, pour en faire des vitrines de notre territoire.

Il importe pour le CESER de renforcer les liens entre les pôles travaillant sur les mêmes problématiques, de relancer et d'encourager les filières d'excellence dans un mouvement favorisant le partenariat entre entreprises, pôles de recherche et de formation et régions voisines.

Une région ne pouvant être au sommet dans tous les secteurs, il faut avant tout être différent des autres à défaut d'être bon partout. En cela, il faut éviter les projets « à la mode ». C'est sur cette base que le pôle IAR a trouvé sa légitimité en développant des recherches et des programmes qui n'existaient pas ailleurs. De même pour I-Trans avec les systèmes de sécurité ou encore Up-tex dans un secteur que tout le monde voit décliner mais qui invente et développe de nouveaux produits. Reprendre une idée déjà développée ailleurs risque de favoriser l'absence de réflexion et d'oublier la culture de sa différence.

Le CESER préconise d'augmenter les aides financières, au développement et à la formation, qui seront dédiées à ces structures, en particulier lorsqu'elles favorisent le travail

en réseau.

Le CESER considère qu'il faut développer des aides financières incitant les entreprises à travailler ensemble, tant sur le territoire national qu'à l'international. Il préconise dans ce cadre que soient intensifiées les relations interrégionales afin de conférer une dimension encore plus stratégique et internationale aux pôles de compétitivité.

Concomitamment aux travaux de recherche, il estime important d'activer la collecte de fonds d'investissements pour faire passer au stade industriel les développements des structures de recherche. Un fonds d'investissement doit être créé à cette fin dans le secteur de l'économie sociale.

Il considère qu'il faut également rendre accessible et développer l'intelligence économique (et sociale) au service des entreprises.

Enfin, les pôles de compétitivité, filières et autres dispositifs d'excellence ne seront visibles internationalement et ne contribueront activement à la croissance régionale que si les mesures suivantes sont prises :

- élargir le champ d'intervention de l'innovation à la mise sur le marché ;
- avoir des approches transversales, intersectorielles.
- encourager et accompagner la prise de brevets ;
- s'appuyer sur les réseaux des écoles et universités à l'étranger et leurs implantations pour créer des « antennes » facilitant l'export et l'innovation (informations, stagiaires...).

VARIABLE 4 – TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE (AVEC ZOOM SUR LES SMART CITIES)

La TRI ne pourra investir l'ensemble des champs économiques et sociétaux que si des mesures transversales et générales sont mises en œuvre rapidement. La région, par la loi NOTRe et par ses compétences (développement économique, transition énergétique..) est légitime pour coordonner les parties prenantes. Elle doit prendre le leadership du déploiement de la TRI en Hauts de France. La délibération TRI votée en octobre 2016 par le

nouvel exécutif offre un cadre de déploiement stratégique (cf. orientations présentées dans le point II-C).

Pour cela, le CESER préconise :

- le déclassement des politiques publiques de la collectivité région. Par exemple contractualisation avec les territoires via des contrats d'objectifs autour de la TRI (plus large que les actuels COTRI qui sont bien sur déjà une avancée) : aménagement, économie, transport, numérique, énergie.
- La contractualisation avec les partenaires des politiques publiques (les parcs, les agences d'urbanismes, les pôles, les plateformes technologiques..) pour multiplier les effets leviers
- collaboration plus étroite avec l'état et notamment sur la levée des freins réglementaires (droit à l'expérimentation) ;
- le renforcement de la dynamique « filières » par le renforcement de la démarche comité de filières (en lien avec les domaines d'actions stratégiques actuels) et dans un dialogue avec les territoires ;
- la (r)évolution de l'approche de l'éducation et de la formation en lien avec les acteurs régionaux de la formation initiale et continue (l'humain reste au centre de la relation d'apprentissage mais la coopération, le « penser hors du cadre », doit être favorisé) au service de l'appropriation citoyenne des enjeux de la TRI et de l'évolution des métiers et des formations liés à la TRI ;
- enfin, l'accompagnement au changement est indissociable de la démarche conduite en région.

Un effort particulier de déploiement est à conduire sur le versant sud.

L'ex-CESER du Nord-Pas-de-Calais avait formulé quelques préconisations fin 2015. Toujours actuelles et généralisables à la grande région, il est bon de les rappeler :

Préconisation portant sur les conditions d'appropriation de la TRI par les territoires et l'industrie : financement R&D, portage par les pouvoirs politiques

Concrétiser les résultats de la démarche TRI

par une incitation des entreprises et des territoires à y participer et par la mise en place des conditions favorables à l'émergence et au développement de projets. Le financement doit pour cela être plus visible, la R&D décloisonnée et le portage politique fort.

Le CESER préconise, de façon générale, de faire de la TRI un « facilitateur » pour obtenir des financements et un soutien en R&D.

Il s'agit de :

- rendre plus visibles et lisibles les critères d'éligibilité des projets pouvant bénéficier d'un financement au titre de la TRI ; il convient de mettre à disposition des instructeurs et des acteurs un référentiel TRI et des référentiels thématiques et de travailler avec les services régionaux à la critérisation TRI des politiques régionales (notamment développement économique et recherche innovation, énergie climat...);

- simplifier, plus globalement, pour les TPE, PME et ETI, l'accès aux aides financières publiques et aux fonds dédiés (les travaux en cours de la région autour d'un guichet unique et de la mission investissements Hauts-de-France vont dans le bon sens) ;

- mettre en place prioritairement un dispositif de soutien financier aux entreprises souhaitant passer des énergies non renouvelables aux énergies renouvelables et, plus généralement, concentrer les efforts sur l'efficacité énergétique ;

- former et informer régulièrement les opérateurs intermédiaires (CCI, organismes de développement...) et les acteurs territoriaux du développement économique (EPCI...) des appels à projets pouvant rentrer dans le cadre de la TRI (PIA, CPER, PO/FEDER...) afin d'en faire bénéficier les entreprises et les territoires ;

- assurer la transparence des financements publics accordés (montants, objectifs, résultats) par des bilans périodiques et des indicateurs de suivi.

Sur la R&D, de :

- compléter, si nécessaire, le panel des laboratoires de recherche existants sur les thématiques énergétiques non traitées ou faisant l'objet d'une priorité ; mobiliser les sciences sociales (accompagnement au

changement) ;

- faire participer les laboratoires de recherche et chercheurs aux groupes de travail TRI, aux groupes thématiques, clubs, forum... afin de multiplier les lieux et moments de rencontre pour une meilleure information de chacun ;

- améliorer la sensibilisation et l'information des dirigeants sur les labos de recherche en rapport avec la TRI.

Sur le portage politique :

- renforcer le travail de sensibilisation des acteurs politiques aux apports potentiels de la TRI

- mobiliser en priorité les pouvoirs politiques des territoires en recherche d'un nouveau « chemin de croissance ».

Préconisation portant sur la mise en valeur de leviers de compétitivité : l'énergie, le développement commercial et le développement de nouvelles formes de travail en réseau

Le levier « énergie » doit être considéré comme prioritaire dans les choix et décisions politiques de la Région. A cela s'ajoute le travail en réseau, les partenariats, la coopération interentreprises, facteurs également importants de la réussite non seulement des projets mais aussi du déploiement de la TRI sur le territoire. Il est donc nécessaire de développer parmi les dirigeants une culture du travail en réseau et d'apporter un soutien plus spécifique à la recherche du mix énergétique le plus efficient.

Le CESER préconise :

Sur le levier « énergie », de :

- faciliter le contact avec les organismes type ADEME pour aider les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique par le choix du mix énergétique le mieux adapté et par des diagnostics d'amélioration de consommations ;

- mettre en place un schéma de déploiement des énergies renouvelables distribuées (production, stockage, mise en réseau) disponibles au profit des entreprises locales et des communes. Prévoir les moyens de la mise en œuvre de ce schéma ;

- mettre en place un mécanisme d'accès à un tarif préférentiel selon les disponibilités locales (géothermie, éolien et solaire, énergie fatale,

biogaz...);

- simplifier les procédures d'autorisation de mise en service de nouvelles activités (exemples: biométhanisation, injection de biogaz).

Sur le levier « développement commercial » :

- d'aider les entreprises à acquérir de l'expertise et à monter en gamme afin de leur permettre de se différencier.

Sur le levier « travail en réseau », de :

- favoriser les conditions de développement des dynamiques « réseau » entre entreprises en veillant à ne pas multiplier les groupes, clubs et clusters travaillant sur une même thématique ;

- veiller à ce que chaque entreprise, y compris celles situées en dehors de la métropole, puisse participer au groupe, club, cluster qui l'intéresse : délocalisation des groupes, réunions, création de groupes de proximité... ;
- utiliser les outils existants que sont les pôles de compétitivité, d'excellence, d'expertise... ;

- faire travailler les groupes, clubs, clusters sur des problèmes concrets rencontrés par les entreprises (déplacement dans une entreprise, analyse/diagnostic d'un problème par un expert, et proposition d'une solution par le groupe) ;

- donner aux groupes de travail la méthodologie leur permettant de répondre à des appels à projets complexes.

PRÉCONISATIONS PORTANT SUR LA COMMUNICATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA GOUVERNANCE

La communication adaptée et ciblée doit permettre à la démarche, après un lancement réussi, de ne pas s'essouffler.

Concernant la gouvernance de la démarche, ouvrir celle-ci à l'ensemble des acteurs.

Le CESER préconise de :

- accentuer la sensibilisation des acteurs et prescripteurs (associations de consommateurs, partenaires sociaux, fédérations professionnelles...), notamment sur l'importance du levier « efficacité énergétique » dans la compétitivité des

entreprises, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens ;

- communiquer autour de succès et de résultats concrets et quantifiables ;

- faciliter et favoriser l'évolution des métiers, compétences et qualifications des salariés au regard de la forte évolution technologique et comportementale qu'implique la TRI par la mobilisation des dispositifs de l'emploi, de la formation initiale et continue et de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale ;

- associer plus étroitement à la gouvernance de la TRI, les acteurs de la mise en œuvre du changement : les territoires, les partenaires sociaux, patronaux, les associations... et plus généralement les citoyens ;

- mettre en place, le cas échéant et en complément, un comité de suivi par territoire chargé du suivi local des actions ;

- associer, dans les entreprises, les institutions de représentation du personnel à l'adaptation de l'organisation du travail rendue nécessaire avec la mise en place d'un projet TRI.

Considérant ce dernier chapitre, la nécessaire transversalité des politiques publiques, les nouveaux partenariats publics privés nécessaires pour amplifier la dynamique, le CESER préconise, en complément de l'organisation du Forum d'Orientation de la TRI, la création d'une agence régionale rev3 regroupant des agents de la région, de l'Etat (DREAL notamment), de certains pôles de compétitivité, de la CCIR, du fonds cap3ri, de l'ADEME...

Cette agence aurait trois fonctions :

- mettre en visibilité des savoirs faire régionaux TRI : autant pour inciter à l'interne des structures régionales (région, Etat, territoires, partenaires...) la multiplication des engagements que dans un souci d'attractivité et de reconnaissance nationale et européenne;
- renforcer notre efficacité pour capter et répondre aux appels à projets nationaux en agrégeant les volontés (ex: PIA territoires d'innovations) et en proposant d'être structure support (si l'agence est constituée en GIP par ex) ;

- renforcer l'accompagnement de projets systémiques par des expertises et des financements croisés après avoir défini collectivement (comité stratégique régional) les priorités régionales.

Il serait également pertinent d'ouvrir désormais la TRI à de nouveaux secteurs de l'économie qui représentent en Hauts-de-France des secteurs porteurs, à savoir : l'agriculture, le maritime, la santé et la silver économie.

Les smart cities s'inscrivent dans cette orientation générale donnée par la TRI et constitueront l'un des moteurs du développement régional.

Les Hauts-de-France doivent être une Région intelligente à l'horizon 2040.

Plusieurs échelons territoriaux sont concernés par cette ambition.

On parle souvent des villes intelligentes et les Hauts-de-France ne sont pas en reste avec d'ores et déjà le recensement d'expériences concluantes.

Citons par exemple :

- Abbeville : Garopôle, avec la renaissance d'une friche industrielle,
- Amiens, ville intelligente : Territoire à Energie Positive de Croissance Verte,
- Les politiques d'innovation menées à Albert,
- Béthune Smart City,
- Calais pour la gestion du stationnement,
- Compiègne : cité et université, avec le véhicule autonome,
- SunRise à Lille, en lien avec l'université Lille 1,
- La Métropole européenne de Lille (MEL) avec le data du débit de l'eau,
- Villeneuve D'Ascq avec le prototype d'un audioguide intelligent.

Loin de céder à une mode, ces villes et ses intercommunalités ont opté pour une meilleure gestion des réseaux afin de rendre la vie des habitantes et des habitants plus aisée au sein d'un espace numérique, en partant de leurs besoins et de leurs usages.

C'est ce que l'on peut trouver également au sein de territoires plus petits que sont les villages et les petites intercommunalités, si nombreux en Hauts-de-France, qui doivent trouver leur développement grâce à ce concept. A l'instar des plus grands espaces urbains, il leur revient de gérer la protection

de l'environnement, l'eau, les déchets, l'éclairage public, la performance énergétique, la mobilité et le stationnement dans un esprit pragmatique : le numérique est ici au cœur de l'action locale.

Cela suppose néanmoins que chacune et chacun puisse avoir accès au numérique, tant en termes d'équipement, de connaissance et de maîtrise des outils que d'accès au réseau.

Autant de difficultés que la région Hauts-de-France peut aider à dépasser en devenant une smart Région.

Avec le redimensionnement des régions, s'offrent de nouvelles possibilités de développement susceptibles de concerner l'ensemble des habitantes et des habitants des Hauts-de-France et de faire de la région une smart région.

Partant de leurs compétences, les Hauts-de-France pourraient ainsi aider les entreprises en développant un guichet unique numérique auprès duquel les entreprises seraient en mesure de déposer leurs demandes de toute nature pour l'accompagnement au développement de leur activité.

Pour ce qui est des transports, la Région, AOT incontournable, pourrait recenser les données en matière de transport afin de constituer une base de données unique, utile à tous les usagers de la région et de l'extérieur.

De même, les Hauts-de-France, où la logistique constitue une des activités porteuses, doit jouer une carte importante en matière d'aide aux entreprises grâce à la promotion de technologies adaptées.

Concernant la formation, la Région, en lien avec les opérateurs, pourrait développer les équipements numériques des lieux de formation (lycées, centre d'apprentissage, etc.) afin de permettre une utilisation et une appropriation généralisée du numérique.

En matière d'aménagement du territoire, la Région doit pouvoir aider à la répartition de l'activité en facilitant l'émergence de tiers lieux, le télétravail. Grâce aux smart grids, cette ambition peut se concrétiser pour éviter la multiplication des déplacements, l'étalement de l'activité sur l'ensemble du territoire régional où la proximité est un impératif.

Quant à la santé, de nombreuses opérations pilotes ont été menées (dossier médical personnalisé, télémédecine, etc.) qui peuvent prendre de l'ampleur grâce au numérique. En matière de silver économie, d'e-santé, des solutions technologiques existent qui peuvent faciliter la vie des français.

Enfin, le développement touristique et culturel doit pouvoir bénéficier du concept smart, grâce notamment au partage de l'ensemble des données informatives à l'échelle de la région.

COMMENT CONCRÉTISER CES PROPOSITIONS D'ACTIONS ?

Afin de pouvoir harmoniser les données collectées, leur normalisation s'impose. Si rien n'est fait à l'échelle de l'Etat, la Région peut créer un système facilitant le partage de données.

Organiser une gouvernance associant l'ensemble des partenaires impliqués, collectivités, acteurs du numérique, afin d'organiser les offres publiques et privées de manière complémentaire et en garantie de la sécurité des données.

Mettre en place des formations sur le concept de smart région en direction des acteurs.

Mettre en place des formations pour l'utilisation du numérique et des outils connectés dans les territoires de la région.

Garantir un accès aux outils numériques pour les personnes qui en sont encore éloignées (personnes en situation de précarité, personnes âgées, personnes isolées, etc.).

Recenser les données régionales accessibles et cessibles afin de créer une open data régionale utile aux entreprises publiques et privées et aux particuliers.

Etre pilote pour la création d'une plateforme data territoriale, avec des ressources open prévues par la loi, avec un inventaire des ressources régionales.

SURTOUT : prévoir le développement du haut débit sur l'ensemble de la région et la couverture de toutes les zones blanches et instituer une gouvernance de l'utilisation des données.

VARIABLE 5 – RÉVOLUTION DIGITALE

Avant d'aller plus loin dans le développement des arguments il faut rappeler que la formation des hommes sera la clé de voute du succès des innovations numériques.

Tout d'abord, bien sûr, en offrant au plus grand nombre, lors des cursus scolaires, universitaires... une formation très poussée permettant à celles et ceux qui l'auront suivie de devenir acteurs de développement des technologies futures.

Mais aussi en permettant aux personnes éloignées du numérique d'affronter ce que nous pourrions qualifier d'informatique du quotidien.

En effet, si les transactions deviennent sémantiques, c'est-à-dire effectuées en requêtes élaborées en langage naturel (cf. actant 3 susmentionné), force est de constater qu'un certain nombre de citoyens rencontrent des difficultés pour faire face à l'incitation (qui deviendra obligation) d'utiliser l'informatique dans l'ensemble des relations du quotidien avec les administrations, les banques, etc.

Il semble judicieux de créer un réseau d'accompagnement de la population (antennes régionales et départementales, mairies, bornes libre-service installées dans les lieux publics -un démonstrateur étant disponible à proximité) permettant à tous d'approprier la machine afin de devenir un utilisateur non stressé puis un utilisateur régulier.

Ceci étant précisé, la nouvelle feuille de route numérique approuvée par le Conseil régional Hauts-de-France en 2016 est tout à fait en adéquation avec les attentes du CESER en la matière et répond en grande partie à l'objectif qu'il s'est fixé pour 2040.

La Région rappelle en effet qu'aujourd'hui, « 80 % des Français sont des internautes. Qu'ils utilisent leur ordinateur, leur téléphone ou leur tablette, les nouveaux usages numériques modifient notre rapport au temps, à l'espace, à la connaissance, aux autres. On parle de transition numérique. Celle-ci touche aussi bien les particuliers que les entreprises ou les

services publics. Les innovations numériques ouvrent de nouvelles opportunités mais posent aussi des questions : éthique, gestion des données personnelles... »

Aussi, elle a décidé de se doter d'un nouveau cadre d'action publique pour accompagner ces changements.

Garantir l'équité d'accès au très haut débit

Garantir un accès équitable aux réseaux (débit, prix, qualité de service...) est un enjeu majeur. D'une part, la Région souhaite que le très haut débit (THD) fixe se déploie en Hauts-de-France. Pour cela, elle pourrait intégrer la gouvernance de l'ensemble des syndicats mixtes très haut débit. D'autre part, à l'heure où plus de 50% des internautes utilisent leur téléphone pour se connecter à internet, la Région veut étendre la couverture en téléphonie et internet mobile à la Picardie, soutenir les communes en zones blanches et développer un système d'accès au wifi des communes rurales.

D'une manière générale, il faut savoir en effet que le déploiement du THD est devenu en quelques années un enjeu majeur pour le développement et l'attractivité des territoires. Au-delà des enjeux économiques, le THD concerne tous les secteurs de notre société, qu'ils relèvent de la santé, de l'éducation, de la formation, de la recherche, de l'industrie ou encore du commerce.

Il faut donc veiller à ce qu'il puisse bénéficier à tous, sans exception.

RÉUSSIR LE PARI DES USAGES ET DE L'INNOVATION

Dans la perspective de devenir la région la plus innovante de France, la Région Hauts-de-France doit se doter d'une politique globale autour des usages et services afin d'intégrer le numérique dans toutes ses politiques, ses territoires et ses pratiques. De manière transversale, la Région doit stimuler l'innovation numérique et sociale au sein de l'écosystème régional.

Relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur le numérique

La filière numérique est particulièrement développée dans la Région Hauts-de-France avec près de 5 000 entreprises, 37 000 emplois et des projets de recherche de pointe.

La Région a fortement accompagné le développement de la filière numérique et souhaite aujourd'hui l'amplifier pour positionner les Hauts-de-France dans le top 3 des Régions françaises.

Pour cela, il s'agit d'aider les entreprises (notamment les PME) dans leur transition et leur stratégie numérique et de former aux nouveaux emplois du numérique.

Plus précisément pour le CESER, les PME et TPE doivent pouvoir s'approprier les technologies numériques, indispensables au renforcement de leur compétitivité. Il est nécessaire qu'elles puissent acquérir la maîtrise des offres numériques leur permettant de dominer l'ensemble de l'écosystème Internet et la gestion de leur identité numérique, via la création de sites Internet, la publicité sur le Web, l'e-commerce, la communication sur les smartphones, l'utilisation des réseaux sociaux. Le numérique est créateur de compétitivité pour les entreprises. Il favorise la personnalisation des offres (rapprochement des entreprises de leurs clients - personnalisation des produits, qualité de service) rendue plus facile grâce aux objets connectés ; il permet le développement de nouveaux canaux de vente ; il facilite le fonctionnement en réseau (multiplication des opportunités de partenariat et développement de stratégies communes de coopération industrielle ou de R&D)...

Il convient, parallèlement, que soient proposées des formations à la sécurité informatique et aux risques en matière d'intelligence économique.

Mais il faut aussi plus généralement, pour le CESER, décloisonner technologies et usages. On oppose souvent ces deux concepts. Il convient d'aller vers une montée en gamme des entreprises, qui peut se faire avec les savoir-faire locaux (ex. de l'Inria présenté plus haut).

Par ailleurs, il convient de bien intégrer le fait que si la région est parfois en retard sur le plan matériel, elle dispose de fortes compétences en matière de développement des logiciels (ex. de l'ENSAM de Lille).

Il convient pour la Région de bien identifier toutes ces compétences, à la base du monde digitalisé, et de les aider à se développer via des mesures spécifiques, peut-être à créer.

De surcroît, pour permettre un meilleur déploiement du numérique, le CESER considère qu'il importe :

- d'intensifier le transfert technologique du monde académique vers l'entreprise ;
- de lever les freins (culturels, liés à la perception de l'informatique – quelque chose de « pas sérieux »...).

EuraTechnologies est l'un des outils permettant de répondre à cet objectif.

Enfin, les futures générations doivent dès leurs plus jeune âge être familiarisées aux technologies numériques et la région Hauts-de-France doit pouvoir leur offrir des filières spécialisées dans ce domaine.

VARIABLE 6 – CANAL SEINE-NORD EUROPE : ÉLÉMENT MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT FLUVIAL

Le CESER tient tout particulièrement à rappeler quelques préconisations qu'il a formulées par ailleurs.

Afin que le CSNE soit vecteur d'emploi pour la région des Hauts-de-France, il estime que les pistes d'actions suivantes doivent être suivies :

- communiquer les besoins en main-d'œuvre afin que les branches professionnelles s'organisent (formation, mise à niveau, recrutement, etc.).

De même, informer l'ensemble des acteurs (logistique, hébergement, restaurateur, etc.) sur la question des emplois indirects et induits qui vont naître de l'activité qui va se développer sur leur territoire ;

- assurer un suivi tout au long du chantier et veiller au recours à l'emploi local ;

- mettre en place et organiser un dispositif de préparation à l'insertion et à la reconversion professionnelle des salarié-e-s ;

- faciliter l'accès à l'emploi par la mise en place d'un guichet unique à destination des entreprises et intégrer dans les appels d'offres un critère de développement local et de retombées économiques pour les territoires ;

- accompagner/réorganiser humainement et financièrement les filières de la batellerie et

des armateurs pour les aider à se développer et à innover ;

- penser et développer le tourisme autour du canal comme un vecteur d'attractivité et de développement économique sur l'ensemble du tracé.

Pour que le CSNE soit moteur et créateur de nouveaux métiers, le CESER préconise :

- de mettre en place, dans un premier temps, une carte de formation répondant aux besoins du chantier et dans un second temps, des cursus de formation autour de la logistique fluviale et ferroviaire, de la batellerie et des métiers de maintenance ;

- de créer un centre de formation en région Hauts-de-France dédié aux métiers du fluvial et à l'exploitation de la voie d'eau.

Afin de rendre la voie d'eau compétitive, le CESER préconise :

- de créer un schéma de cohérence logistique afin d'harmoniser et de développer un véritable réseau entre les ports maritimes et les ports intérieurs ;

- de créer un mécanisme financier, et/ou étudier la mise en œuvre de dispositifs déjà existants en Europe, afin de rendre le mode de transport fluvial compétitif par rapport au routier ;

- de développer les plateformes en fonction de l'attractivité et l'activité des territoires et en faire des hubs logistiques ;

- de créer des centres techniques sur le tracé du canal permettant l'entretien des bateaux.

L'ajout d'une ou plusieurs infrastructures de maintenance permettrait de développer de nouvelles activités et ainsi créer de nouveaux emplois et savoir-faire.

Pour que le CSNE soit respectueux de l'environnement, le CESER préconise les pistes d'actions suivantes :

- faire du CSNE une nouvelle opportunité pour la biodiversité ;

- créer les conditions propres à la réalisation d'un ouvrage, son fonctionnement ainsi que celui des plateformes afin d'être respectueux du développement durable en recourant aux énergies renouvelables préconisées par la démarche rev3.

VARIABLE 7 – FILIÈRE AÉRONAUTIQUE

L'aéronautique, avec plus de 6 000 emplois et une centaine d'entreprises, est une filière importante en région. L'Aéropôle de Picardie, qui résulte de la dynamique des collectivités territoriales (Communauté de Communes du Coquelicot, Département de la Somme, Région) et de l'Etat a pour but de conforter la filière. Le CESER encourage la Région à soutenir ce type de structure, et leur desserte, afin qu'elles puissent poursuivre leur développement.

Le CESER préconise de diversifier les secteurs concernés par IndustriLAB : la mutualisation de moyens ainsi que des approches transversales contribueront à la fois à la rentabilité économique de telles structures et favoriseront l'innovation. Pour cela, IndustriLAB doit poursuivre son rôle de mise en réseaux d'acteurs académiques, institutionnels et privés autour de projets de recherche collaborative.

La formation est un enjeu clef dans un secteur où les métiers ont beaucoup changé ces dernières décennies. Certaines entreprises peinent à recruter faute de candidats adéquats. Le CESER encourage l'Aéropôle à améliorer la sensibilisation aux métiers de l'Industrie, et à consolider son offre de formation, notamment par la voie de l'apprentissage.

Le pôle doit accroître sa visibilité afin de continuer à attirer les industriels du secteur sur le territoire. Le CESER préconise à la Région de rétablir les aides directes destinées à aider les industriels à communiquer (exemple : aides au financement d'une participation au salon du Bourget), et à poursuivre son travail de rassemblement des industries régionales sous la bannière « Hauts-de-France ».

L'Aéropôle doit parvenir à s'imposer comme référence et fédérer les industriels à l'échelle de la région. La région doit notamment être vigilante à ce que les industriels de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais puissent travailler en synergie avec le pôle Albert.

De manière générale, une attention particulière doit être portée sur les infrastructures de dessertes des aéroports : quel que soit le trajet, l'avion n'est jamais le seul mode de

transport utilisé en cas de déplacement. Les aéroports doivent ainsi être pensés comme des plateformes multimodales, incluant des dessertes routières et ferroviaires (train, tram, métro...).

VARIABLE 8 – SECTEUR AUTOMOBILE

La région Hauts-de-France est la première région de France en production de véhicules et deuxième en effectifs. Elle dispose de sept sites constructeurs pour plus de 600 000 véhicules, avec 16 000 emplois. La région recense également plus de quatre cents fournisseurs et prestataires pour plus de 32 000 emplois.

La région compte de nombreux acteurs qui participent à la structuration et au développement de la filière. Parmi eux, on peut citer le pôle de compétitivité I-Trans, dont les domaines stratégiques pour l'automobile sont orientés vers les nouvelles motorisations, le confort et l'acoustique de l'habitacle, la chaîne de production d'équipements flexible et intelligente, ainsi que la mobilité des voyageurs. La présence en région des pôles d'excellence mécanique et plasturgie, ainsi que celles des autres pôles de compétitivité MAUD, Up-TEX, et TEAM2 est un atout indéniable pour la filière automobile. Le CESER encourage le renforcement des liens entre ces pôles et d'encourager les partenariats entre entreprises, pôles de recherche et de formation et régions voisines.

Depuis 2012, la filière a investi plus de deux milliards d'euros dans des projets de recherche et au total, près de 6 000 emplois sont dédiés à la R&D. L'industrie est la première à alimenter l'innovation dans la région. Le CESER préconise que ces efforts soient maintenus et orientés vers les technologies clefs de demain, à savoir des véhicules « propres » (économiques en énergie et sans rejets nocifs dans l'atmosphère) et autonomes. Actuellement la région est la première région française pour la production de véhicules électrique et hybride. Cette dynamique est à poursuivre.

Le CESER insiste fortement sur le fait que les infrastructures régionales doivent pouvoir

suivre ces évolutions. Ainsi, à court terme, il est indispensable que la région se dote d'un nombre conséquent de bornes de recharges. A plus long terme, la région doit préparer l'arrivée du véhicule autonome : le paysage urbain se doit d'être repensé (signalétique, routes, parkings, réseau énergétique, immobilier...). Le CESER préconise que la région favorise le droit à l'expérimentation, en définissant des zones où les véhicules autonomes seraient libres de circuler, afin de permettre des essais techniques mais aussi d'étudier les potentialités d'usage apportées par cette technologie.

VARIABLE 9 – SECTEUR FERROVIAIRE

Au cœur de l'Europe, la région Hauts-de-France est la première région ferroviaire grâce à une filière structurée et complémentaire. Plusieurs constructeurs mondiaux y sont implantés ainsi que plus de 200 fournisseurs et sous-traitants spécialisés, pour près de 10 000 salariés.

La région possède des structures de recherche de haut niveau tels que :

- le pôle de compétitivité I-Trans ;
- le CISIT (Campus International sur la sécurité et l'intermodalité dans les transports ;
- RAILENIUM, l'institut de recherche technologique d'excellence ;
- la plateforme CADEMCE SAS constituée de 3 bancs d'essais, dont un unique au monde ;
- Transalley, le cluster des mobilités innovantes et durables.

Le CESER souhaite insister sur l'importance du travail en synergie entre ces différentes structures, ainsi qu'avec les industriels et les centres de formation. Les recherches doivent être menées avec un objectif final de transfert technologique.

En marge de la dynamisation de la filière, le CESER préconise que la région ne soit pas uniquement productrice de solutions de mobilité ferroviaire mais également utilisatrice. Des infrastructures ferroviaires supplémentaires doivent être réalisées afin de donner aux actifs des Hauts-de-France une alternative à la voiture individuelle. La région dispose d'un réseau ferroviaire dense et en

relatif bon état à maintenir, moderniser et mailler en renforçant les lignes et les nœuds. Le réseau TER doit être renforcé et fiabilisé. Par ailleurs, le CESER souhaite rappeler notamment son attachement au projet de création d'une liaison ferroviaire entre Roissy et la Picardie et au développement du ferroutage.

VARIABLE 10 – ROBOTIQUE AVANCÉE

La filière robotique est une filière en plein essor. En 2014, le marché mondial de la robotique représentait 23,7 milliards d'euros (dont 85% pour la robotique industrielle). Les ventes mondiales de robots sont en croissance de 6,7% par an en moyenne depuis 1995, et une croissance moyenne annuelle de 30% est anticipée dans les prochaines années.

Cependant, la France a pris beaucoup de retard dans cette filière, notamment dans son taux d'équipement en robots industriels. Pour autant, la France a des atouts : elle dispose d'une bonne R&D dans ce domaine (7% des publications scientifiques dans le domaine de la robotique sont françaises), et est excellente dans le développement de logiciels (notamment en région Hauts-de-France), de robotique humanoïde et de savoir-faire de pointe.

La robotisation des industries, même si elle peut sembler négative pour l'emploi, a un certain nombre d'incidences positives : elle représente une alternative aux délocalisations dans les pays à faible coût de main-d'œuvre. Par ailleurs, la robotique, en contribuant à améliorer la productivité des industries, leur permet de se maintenir ou de grandir, permettant ainsi la conservation ou l'augmentation de l'emploi. Enfin, le développement et l'utilisation de ces technologies étant inéluctables, il est préférable de les intégrer au plus vite, voire d'en être producteur, car d'autres le feront.

Si cette technologie ne devrait pas être destructrice d'emploi en valeur absolue, elle impose une mutation forte des métiers. Une étude LinkedIn/Ernst&Young sur les tendances mondiales du marché de l'emploi souligne cette mutation. Ainsi, il est nécessaire de développer une offre de formation adaptée à

ces nouveaux métiers et non à ceux qui sont susceptibles de disparaître. Dans ce sens, le CESER salue l'initiative de développement de la formation « Robonumérique » au lycée Condorcet de Saint-Quentin et se félicite de la dynamique d'ensemble sur la thématique portée par l'agglomération. En effet, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin a défini une véritable stratégie de développement économique porteuse d'emplois et de perspectives sur le moyen et le long terme autour de la Robonumérique®.

Le CESER préconise de maintenir cette dynamique sur ce territoire en poursuivant les échanges entre les industriels et le lycée, et en donnant encore davantage de visibilité à la formation. A titre d'exemple, la présence de la Région au salon Innorobo 2017 ou encore l'organisation en région des « trophées de la robotique » sont des initiatives à souligner et que le CESER encourage à poursuivre.

Le CESER préconise également l'installation d'un incubateur de start-up spécialisées dans la filière robotique au sein de l'agglomération, à l'image de l'incubateur d'Euratechnologies à Lille, qui permettrait de dynamiser le territoire, de fournir aux start-up les profils de candidat recherchés et de maintenir en adéquation la formation avec les besoins industriels.

Enfin, le CESER préconise un accompagnement des PME régionale vers une modernisation de leurs appareils de production. Des dispositifs comme le programme « Industrie du Futur » qui permettent aux PME de financer un diagnostic stratégique et la définition d'un plan d'action et d'investissements afin de gagner en productivité sont à souligner.

VARIABLE 11 – COMMERCE : UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

La région compte près de 8 000 établissements dédiés au commerce pour plus de 120 000 salariés. Elle dispose de plusieurs atouts dans ce secteur :

- la présence du seul pôle de compétitivité lié au commerce en France, le PICOM (Industries du commerce) ;

- un espace littoral portuaire (représentant 10,7 % des exportations françaises) ;

- le regroupement de décisions et centrales d'achats d'un grand nombre d'enseignes historiques (Commerce à prédominance alimentaire, Bricolage, Commerces de Détail Non Alimentaires, Commerce succursaliste de l'habillement, vente à distance), de dimension internationale pour certaines ;

- une activité marquée et rythmée par de grandes enseignes (Auchan, Happychic, Leroy Merlin, Décathlon, Kiabi...).

Ce secteur est marqué par de grandes tendances d'évolution :

- la montée en puissance du numérique avec le développement des smartphones et des objets connectés. Le commerce connecté bouleverse les organisations : la digitalisation des points de vente engendre de nouvelles tâches, mais aussi de nouveaux métiers, et donc de nouvelles compétences ;

- le multicanal, qui conduit les acteurs du commerce de détail et de la distribution à adapter les magasins aux nouveaux comportements des clients, passant d'un format à l'autre, de l'achat en ligne à l'achat traditionnel, où chaque objet connecté joue un rôle ;

- le shopping collaboratif : le contexte économique incite à consommer différemment et favorise l'économie circulaire (Crowdfunding, co-voiturage, dépôt-vente, etc...).

Compte tenu de ces évolutions, la région doit permettre l'accompagnement des entreprises du secteur dans leurs mutations. Le CESER préconise le soutien du PICOM et notamment du Shopping Innovation Lab qui permettent aux entreprises et aux laboratoires de recherche de mutualiser leurs ressources pour la réalisation de leurs projets d'innovation individuels ou collectifs. Il faut favoriser la multiplication des actions favorisant les évolutions en termes de service et d'écoute du client (zones ludiques, espaces de confort...).

VARIABLE 12 – TEXTILE INNOVANT

Le secteur du textile représente 8 000 salariés pour 600 entreprises en Hauts-de-France.

La région est au troisième rang national en termes d'emplois, derrière les régions Rhône-Alpes et Ile-de-France.

Suite aux importantes difficultés que ce secteur a connues avec la délocalisation d'une grande partie de sa production, il s'est tourné, ces dernières années, vers la création et la production de textiles techniques et la haute technologie (ex. du textile perlant, qui n'absorbe pas l'humidité, mis au point par le CETI). Il est toujours présent dans la mode, le luxe, le design, la déco, la maroquinerie mais il est présent dans d'autres secteurs d'activité où on l'attend moins : l'aéronautique, l'automobile, le sport et les loisirs, le médical, la protection, l'armement...

L'HABILLEMENT

La confection (la production de vêtements) est de moins en moins présente. L'activité se situe en amont de la production : dans les bureaux d'études pour concevoir les prototypes et dans le haut de gamme.

EN TEXTILE

Cette branche s'est repositionnée sur la création et la production de textiles techniques et innovants et continue d'exporter du textile traditionnel à forte valeur ajoutée : dentelle, broderie, tissage pour le secteur du luxe. Cette filière fait preuve de créativité et la mode « à la française » fait toujours recette à l'étranger. En Picardie, on observe un retour progressif de la maroquinerie et une forte activité dans le secteur de l'entretien des articles textiles (pressings, blanchisseries).

La filière textile domine largement par rapport à la filière habillement, elle concentre 65 % des recrutements.

LES TEXTILES TECHNIQUES : UNE INDUSTRIE D'AVENIR

Les textiles techniques ont une croissance de plus de 4 % par an (Source ENSAIT). Les Hauts-de-France font partie des 2 régions majeures en France avec environ 150 entreprises, au côté de Rhône Alpes avec près de 140 entreprises. D'ici 2020, ce secteur connaîtra de nombreux départs à la retraite surtout dans les métiers liés à la production, et une élévation

des compétences liée aux évolutions technologiques. Dans notre région, c'est un quart des employés qui devra être remplacé d'ici 2020, soit 4 000 postes, principalement des agents de production et des chefs d'atelier. Mais les besoins en emplois ne sont pas toujours satisfaits faute de candidats. Pour exemple, les titulaires d'un bac pro Métiers de la mode vêtements préfèrent travailler dans la vente à distance et la grande distribution. Très peu d'entre eux se dirigent vers le secteur industriel et la production alors que les entreprises peinent à recruter et qu'elles sont prêtes à former elles-mêmes leurs nouveaux salariés.

Le CESER préconise à la région de montrer que le textile est un matériau d'avenir qui a su se réinventer, afin d'attirer vers ces filières. Des initiatives telles que le FETEX (forum de l'emploi textile) sont à encourager.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notre région est pionnière. Le pôle de compétitivité Up-Tex est implanté dans notre région. Il s'appuie sur 140 membres et 19 laboratoires de R&D. Il représente 116 projets labellisés depuis 2006 et 174 M€ de dépenses R&D. Par ailleurs, la région comporte une plateforme mutualisée d'innovation, le Centre Européen des Textiles Innovants (CETI), qui permet aux industriels et laboratoires d'identifier de nouvelles matières premières, d'élaborer des cahiers de charges, de développer de nouvelles fibres et textiles fonctionnalisés, de prototyper leurs produits et d'en évaluer la performance. Enfin, le cluster CLUBTEX contribue aux échanges entre industriels régionaux.

Le CESER préconise le soutien à ces différentes structures, tout en s'assurant qu'elles travaillent ensemble, afin que le secteur bénéficie de leur complémentarité, plutôt qu'en concurrence.

Il convient par ailleurs de s'assurer que les services d'accompagnement proposés par ces entités soient orientés vers les industriels : la recherche doit être applicable, et une attention toute particulière doit être portée sur le déploiement des innovations et leur appropriation par les industriels.

VARIABLE 13 – LA SANTÉ AU CŒUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

La région Hauts-de-France, comme l'étaient la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, se trouve face à un enjeu majeur qu'est l'état de santé de ses habitants. Les indicateurs de santé sont défavorables à la région : densité médicale parmi les plus faibles de France, pharmacies moins nombreuses qu'ailleurs...

Ces difficultés ne sont toutefois pas insurmontables. Le CESER Hauts-de-France propose plusieurs pistes permettant d'y remédier.

Tout d'abord, le redressement des indicateurs, ne saurait s'affranchir du développement d'une politique de prévention/éducation/formation à la santé.

Les jeunes de la région souffrent de problèmes d'addiction au tabac, à l'alcool, à la drogue, mais aussi de problèmes de nutrition et de contraception avec un taux anormalement élevé de grossesses précoces. Le CESER demande donc que soient amplifiées les initiatives du Conseil régional, de l'Etat et des autres collectivités dans le domaine de la prévention.

Il est essentiel que l'éducation à la santé, qui inclut la nourriture, intègre le cursus scolaire. L'école, reflet de la société, doit conduire les jeunes à agir de façon concrète pour favoriser leur santé, leur bien-être ainsi que leur réussite éducative.

L'éducation à la santé relève d'une démarche de promotion de la santé : elle ne s'adresse pas seulement aux comportements des jeunes mais à l'environnement qui leur est offert, elle interpelle tous ceux qui par leurs responsabilités professionnelles ou leur mandat exercent une influence sur la santé des jeunes.

Le CESER recommande ainsi :

- d'augmenter le nombre d'encadrants de façon pérenne dans les écoles et de créer des points d'écoute dans les établissements (secondaires et d'enseignement supérieur) avec des spécialistes de l'adolescence ;
- de former la communauté éducative à la

prévention et aux enjeux de santé ;

- d'instaurer des règles de restauration responsables dans tous les établissements scolaires, de profiter des circuits de distribution courts pour alimenter les cantines scolaires ;
- de favoriser l'alimentation biologique dans les écoles, lycées et facultés, mais aussi dans les hôpitaux, cliniques, maisons de retraites, entreprises et administrations ;
- d'engager des campagnes de sensibilisation dans les classes maternelles et primaires sur l'alimentation et la nutrition, mais aussi la production des aliments ;
- d'instaurer l'activité sportive quotidienne en milieu scolaire et parascolaire ;
- d'éduquer par l'expérience : visites pour les jeunes de centres de retraitement des eaux usées, cours sur le coût des abus dans tous les domaines, cours de diététique et de cuisine ; cours de bien-être, bien vivre en milieu scolaire, de la maternelle au lycée ;
- d'aider les familles dans leur rôle de « guidance » en organisant par exemple, au sein des établissements, des groupes de paroles des parents ;
- d'encourager le travail en réseau des établissements au niveau des bassins d'éducation et de formation ;
- d'aider les collectivités locales à définir des politiques attractives de la jeunesse centrées sur les activités sportives et culturelles ;
- de créer des services de soins adaptés pour répondre aux troubles du comportement alimentaire, mais aussi aux besoins des jeunes ayant atteint un seuil d'addiction à l'alcool ;
- de coordonner les actions de prévention ;
- de permettre à tous les acteurs de la chaîne de pouvoir s'entraîner pour obtenir une meilleure qualité des soins.

En matière de santé, la priorité doit ainsi être donnée à la prévention qui doit devenir une grande ambition européenne dans les années à venir.

Plus généralement, la problématique « santé » doit être incluse dans les documents stratégiques régionaux.

A la politique de prévention/éducation/formation à la santé doit être adjoint une politique d'offre de soins.

Le CESER préconise à ce titre :

- de créer un secteur économique, à partir de l'économie sociale, d'accueil des personnes âgées ;

- de soutenir l'implantation de cabinets médicaux en milieu rural ;

- de développer des réseaux de santé (maillage urbain/rural, maisons médicales) et de maintenir une offre médicale de proximité suffisante sur l'ensemble du territoire (médecins spécialistes et généralistes, offre hospitalière de différents niveaux) ;

- d'inciter fortement l'installation en milieu rural des généralistes (période de début de carrière ou de fin de celle-ci ?) ;

- de favoriser l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux outils par les professionnels de santé. A titre d'exemple, la pratique de la télémédecine est un moyen complémentaire pour pallier la faiblesse démographique des praticiens. Elle permet en effet la prestation de soins de santé à distance et l'échange de l'information médicale s'y rapportant.

Toutes ces actions viendront conforter le CHU et le parc Eurasanté par exemple, véritables forces régionales à conforter.

Il est essentiel, dans ce cadre, que la problématique du déplacement soit prise en compte, que l'accessibilité aux centres de santé soit pratique pour les malades, leur famille et les professionnels.

Il faut susciter des vocations pour les métiers de la santé auprès des jeunes et travailler sur les possibilités d'évolution technique et humaine des personnels.

Enfin, une politique d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité doit être menée. Pour ce faire, le CESER formule une quarantaine de préconisations détaillées dans le rapport précité.

POLITIQUE CULTURELLE (NE FIGURE PAS DANS LA LISTE DES THEMES ABORDES)

FICHE N° 27 – SIBILLE WALLOIS ET ERIC ROUCHAUD - 07.11.17

Rapport-avis « une politique culturelle pour tous les territoires des Hauts-de-France »

FAVORISER LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET L'ACCESSIBILITÉ DES ŒUVRES

Il serait souhaitable également que la Région appuie notamment le déploiement en milieu rural de séances décentralisées des festivals et temps forts (musique, cinéma, arts plastiques, théâtre, lecture). Les temps forts régionaux peuvent se déployer sur le territoire rural. Le CESER préconise de renforcer les actions de mise en circuits pour les territoires prioritaires car éloignés de l'offre culturelle : cinéma itinérant, tournées décentralisées, expositions en circuit avec un accompagnement d'actions de médiation culturelle en amont.

Il s'agit aussi de soutenir la mise en place de temps de création en territoire via des résidences artistiques dans des structures rurales existantes pour permettre la rencontre et la proximité avec des artistes (plasticiens, écrivains, compagnies de théâtre, musiciens, etc.) et leur travail.

Le développement de structures mobiles (chapiteaux, bus...) permet d'amener ponctuellement une offre culturelle dans des territoires dépourvus de lieux appropriés. La Région devrait encourager de telles opérations, en s'assurant que les communes et EPCI visités s'efforcent de pérenniser la présence culturelle sur leur territoire au-delà de l'événement initial.

Il est important que la Région soutienne les dispositifs d'éducation artistique en temps scolaire et hors temps scolaire sur ces territoires ruraux, associant pratique artistique et fréquentation de lieux culturels en facilitant la mobilité. À ce sujet, la Région devrait accorder des moyens accrus au dispositif PEPS pour les lycées en milieu rural, notamment pour sa variante « hors les murs », puisque les établissements ont souvent de plus longs

trajets à effectuer pour accéder aux lieux de diffusion.

RENDRE LE PUBLIC MOBILE

Il est important de favoriser la mobilité des populations rurales (qui sont souvent peu mobiles) par et pour la culture, afin de réduire le sentiment d'isolement, de briser les a priori du « ce n'est pas pour moi ». Là encore, il s'agit de mobiliser les acteurs publics et les relais sur les territoires pour qu'ils organisent ou accompagnent ces déplacements afin d'encourager et rassembler le public des territoires ruraux.

À cet effet, le CESER préconise de s'appuyer sur les dispositifs de programmation « hors les murs » dans les communes rurales pour créer du lien et faciliter les déplacements vers les lieux culturels.

Comme nous l'avons vu plus haut, il faut favoriser aussi des actions qui investissent d'autres lieux, pour permettre de mêler les publics : ainsi, un spectacle ou une exposition dans un site naturel, un écomusée ou un site industriel.

Par ailleurs, des partenariats entre des structures culturelles et Pôle Emploi ou des Missions Locales pourraient être mis en place pour inciter les personnes suivies à participer à des sorties culturelles, ceci afin de susciter la curiosité, l'ouverture, de mener un travail transversal sur l'expression et le développement de compétences, et de contribuer à la lutte contre l'illettrisme.

L'un des moyens d'inciter à la mobilité est de communiquer et de relayer l'information sur les événements culturels. Afin de donner envie à tous les publics d'aller à la rencontre de la vie culturelle, où qu'elle soit, la Région devra mettre en place un site internet régional informant sur tous les événements et temps forts culturels (au-delà des seuls territoires ruraux), en mobilisant notamment le réseau des offices de tourisme pour la remontée de l'information.

Des moyens pratiques devront être mis en place pour faciliter la mobilité du public, notamment rural. Toutes les pistes méritent d'être étudiées :

-Poursuivre et développer les opérations « é-TER », avec des billets à tarif très réduit sur les TER à destination des grands événements culturels, sportifs et patrimoniaux, et un renforcement ponctuel de leur desserte. Harmoniser les offres tarifaires « Pass'Evasion » (Picardie) et « Grand'TER » (Nord-Pas de Calais) en étendant leurs plages de validité sur la semaine.

-Encourager le covoiturage, en appuyant le cas échéant le développement de services spécifiques de covoiturage culturel.

-Examiner ponctuellement la possibilité de mettre en place, autour de tel ou tel événement culturel, un service de « ramassage culturel » par autocars, sur le modèle du « ramassage scolaire ».

Une action avec les acteurs locaux permettra de toucher un public plus large. Des partenariats pourraient être aussi noués avec des structures qui organisent déjà des sorties, comme la MSA qui propose à ses sociétaires un catalogue de sorties et d'activités.

Les structures culturelles seront invitées à détailler, dans leurs supports de communication (papier et Internet), les différents modes d'accès, ordinaires et occasionnels, vers leurs programmations.

DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE À DISPOSITION DES ZONES RURALES

Afin de permettre aux territoires ruraux de bénéficier des dispositifs régionaux, nationaux et européens, il est nécessaire de développer leur capacité d'ingénierie, en la mutualisant. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

-Favoriser le transfert de savoir-faire entre acteurs proches géographiquement, via le mécénat de compétence.

-Mettre à disposition les techniciens de la Région pour qu'ils puissent accompagner en ingénierie les structures rurales qui en ont besoin, les former à cela si nécessaire.

-Mettre en place et financer (éventuellement en co-financement avec des collectivités, dans un pilotage partagé) des agents de

développement culturel dans les territoires ruraux, en tenant compte de ce qui existe déjà. Il pourrait s'agir, dans certains cas, d'agents régionaux basés au sein des « Maisons de la Région ». Leur rôle serait de :

o réaliser un état des lieux pour connaître les ressources culturelles du territoire,

o identifier les acteurs potentiels : élus, associations, collectivités, lieux, ressources, entreprises, acteurs locaux,

o animer le réseau du local au régional en l'élargissant pour toucher de nouveaux publics et partenaires,

o mettre en place des temps de coopération, o communiquer avec le local et le régional.

Ces agents devront avoir la capacité de faire émerger des projets transversaux et accompagner le montage de dossiers, et de dresser le bilan des actions pour capitaliser les bonnes pratiques.

DONNER AUX STRUCTURES CULTURELLES LES MOYENS D'INTERVENIR DANS LES TERRITOIRES

En complément à l'ingénierie apportée aux territoires ruraux (supra), il faut donner aux structures culturelles qui le souhaitent des moyens financiers et humains spécifiques leur permettant d'intervenir dans la ruralité. Ces structures adopteraient un complément de cahier des charges s'engageant sur les modalités de leurs interventions. Elles devront travailler avec les acteurs locaux en tissant des partenariats sur du long terme visant à toucher les publics éloignés de la culture.

Former les élus, les techniciens et les relais dans les territoires

- Développer les plans de formation pour les professionnels du domaine et les artistes (web, communication, médiation culturelle...) en s'appuyant sur les dispositifs de formation de la Région.

- Renforcer l'offre de formation à destination des médiateurs et coordinateurs en territoire rural. Ceci permettra d'avoir un personnel qualifié pour monter des projets, accompagner les changements de pratiques dues au numérique, pour animer le réseau, favoriser la mutualisation, mettre en coordination les acteurs, de manière trans-sectorielle

(avec le patrimoine, le tourisme, le sport, l'environnement, la santé...).

- Soutenir la formation des bénévoles du secteur culturel, soit par les équipes en place, soit par des accueils en formations mutualisées sur un territoire (il existe déjà les formations FDVA financées par la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports en direction des associations).

- Renforcer la dynamique associative existante (foyers ruraux, centres sociaux, associations familiales, associations d'insertion, établissements pour personnes âgées foyers des aînés,...) autour de centres d'intérêt et de formations à caractère culturel.

Les formations devront toucher différentes facettes :

- Quel est l'intérêt des projets culturels pour le territoire ? Comment conduire une politique culturelle ?

- Comment mettre en place des projets collaboratifs alliant les différents niveaux d'intervention des collectivités, pour repenser l'articulation entre les acteurs du territoire ?

Il convient également de favoriser la prise de conscience de l'intérêt des projets culturels en incitant les élus locaux et ceux de la commission Culture du Conseil Régional à assister aux restitutions publiques d'ateliers, de projets culturels et des rencontres organisées par la Région. Il serait souhaitable, par exemple, que le cycle de formation mis en place avec l'IEP de Lille sur la culture, à destination des élus, intègre la question de l'équité des territoires.

QUALIFIER ET ACCOMPAGNER LES PRATIQUES AMATEURS

Les pratiques amateurs sont une richesse qui irrigue l'ensemble des territoires, y compris ruraux. Dans ces derniers, c'est souvent le premier point de rencontre avec l'art et la culture. Les associations de pratique amateur, chorales, écoles de musique et de danse en milieu rural, etc., doivent être soutenues car elles rencontrent des difficultés spécifiques (vieillesse, manque d'encadrement, absence de locaux, isolement...). Mais il convient, ce faisant, de les accompagner et d'élever leur niveau d'exigence, en leur permettant de se confronter à une offre

artistique de qualité. À cet effet, les partenariats avec les structures professionnelles seront développés, en s'appuyant sur les compétences sectorielles (selon les disciplines artistiques). Une chorale amateur peut, par exemple, être associée à la mise en place d'un spectacle musical avec des musiciens et chanteurs professionnels. En même temps, la structure professionnelle qui fait appel à cette chorale peut l'inciter à fréquenter régulièrement sa programmation.

FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU

La mise en réseau et la mutualisation sont des mots-clés en milieu rural, afin de pallier la faiblesse des moyens disponibles. Il s'agira, notamment, de :

- Organiser des réunions entre politiques, collectivités, opérateurs et acteurs d'un même territoire, afin de favoriser les coopérations, les initiatives communes, la programmation mutualisée... comme la Région l'a déjà entrepris.
- Allier ces rencontres de proximité avec des ateliers concrets : financements européens, SADC, Adami, réflexion sur la mutualisation, recherche de mécénat...
- Favoriser les projets mettant en partenariat des acteurs locaux qui sont proches, dans une dynamique de développement local soutenue par les collectivités territoriales et l'État, notamment dans le cadre d'un contrat de ruralité : établissements d'enseignement, maisons familiales et rurales, centres sociaux, entreprises, associations, clubs de sport, EPHAD, transports publics, acteurs de la santé, patrimoine, secteur touristique... et les projets transdisciplinaires : la culture, la recherche, le sport...
- Favoriser la mixité des usages pour favoriser l'échange des publics : par exemple une bibliothèque à proximité immédiate de la Poste ou d'un point CAF, une église qui reçoit un concert... Des tiers lieux et des friches artistiques ouvrent en milieu rural. Ces tiers lieux ne doivent pas se limiter à la fonction entrepreneuriale des espaces partagés, mais rassembler un ensemble de ressources et de services mutualisés pour le territoire rural : connexions très haut débit, centres

de ressources et de formation, pépinières d'entreprises, médiathèques, plateaux de création artistique, services publics, espaces café, etc.

- Soutenir les réseaux et la structuration des filières culturelles à l'échelle régionale, car cela permet pour les structures rurales qui y sont impliquées de bénéficier de la diffusion d'informations, de participer aux rencontres professionnelles, de prendre part à la mutualisation de tournées, de collaborer entre lieux malgré l'éloignement. Ce sont des lieux d'échange, de mise en réseau, qui permettent de se former, d'être informé, que l'on soit en métropole ou en milieu rural. Il faut soutenir ces réseaux et filières en aidant au recrutement de coordinateurs, en favorisant et diffusant les informations autour des rencontres organisées. Par exemple : la Saison jeune public en Spectacle Vivant, Région en scène, ...

LE PETR COMME L'UN DES TERRITOIRES PERTINENTS D'INTERVENTION

La Région doit déterminer sur quels territoires elle intervient en milieu rural, et à quelle échelle situer ses interventions. Il est probable que les modalités d'intervention devront être ajustées en tenant compte des contextes locaux, et selon le type de ruralité dont il s'agit : territoires ruraux éloignés des centres urbains, enclavés au sein d'une métropole, territoires mixtes...

Les quatre Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) existants ou en projet constituent, dans le premier cas, un territoire pertinent, déjà retenu par la Région pour la préparation du SRADDET (voir carte ci-dessous) :

- Union des communautés de communes du sud de l'Aisne (UCCSA)
- Syndicat mixte du Pays de Thiérache
- Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Pays maritime et rural du montreuillois
- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Ternois – Sept Vallées

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux

ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains. Selon l'article L5741-1 du CGCT, ce sont des établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population. Chaque PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire.

Au sein des EPCI, il peut être nécessaire de remettre à plat l'organisation, les postes et missions de chacun pour optimiser les rôles et être en adéquation avec les nouvelles missions. De manière plus générale, l'enjeu est de réussir à faire travailler ensemble les différents partenaires : État, collectivités, associations, le monde amateur. Les contrats de ruralité pourraient offrir un cadre pour l'organisation du tour de table (voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Prendre appui sur les lieux de patrimoine, les équipements touristiques, les établissements scolaires, les acteurs associatifs et les entreprises du territoire

Plusieurs exemples dans les Hauts-de-France (Saint-Riquier, Guise, le 11-19 à Loos-en-Gohelle...) montrent que la rencontre d'un lieu de patrimoine et d'une programmation culturelle est très bénéfique pour les deux. Le patrimoine trouve une vie nouvelle lorsqu'il accueille la création. Réciproquement, une programmation culturelle peut trouver un épanouissement particulier dans l'écrin offert par un lieu de patrimoine. Ainsi, il conviendrait de faciliter les projets présentant les deux aspects en permettant des financements bonifiés dans ce cas.

Les équipements touristiques (villages vacances, etc.) en milieu rural constituent des lieux intéressants pour l'accueil d'une programmation culturelle. Ils offrent souvent une capacité d'accueil (salle de spectacle...) qui gagnerait à être ouverte à la population environnante, au-delà du public des vacanciers.

Les locaux touristiques pourraient également être mis à la disposition des associations de pratique amateur en milieu rural.

Les lycées, dépendant de la Région, pourraient également accueillir une programmation culturelle en territoire rural en dehors du temps scolaire. Les programmes de rénovation des lycées en milieu rural devraient inclure systématiquement la création d'une salle de spectacle ouverte sur le public extérieur.

Les acteurs associatifs dans les territoires ruraux sont aussi des partenaires dans la réalisation de projets culturels. La Région doit les accompagner par des dispositifs adaptés : aide à l'emploi associatif, appels à projets thématiques, ...

Dans tous les cas, il conviendrait que l'offre artistique soit conçue par des structures artistiques et culturelles professionnelles en lien avec les lieux de patrimoine, touristiques ou d'enseignement, permettant ainsi de réunir qualité et pérennité des relations. Il s'agit aussi de faire en sorte que la rencontre avec les œuvres ne soit pas unique ou ponctuelle mais que la régularité soit recherchée localement ou par la mobilité.

Au cours de notre vie, nous passons près de la moitié du temps au travail (34,7 années selon EUROSTAT en 2013). L'ancrage sur le lieu de travail des activités culturelles doit devenir un enjeu stratégique, qui permettrait par ailleurs de nourrir la « revalorisation du travail », concept souvent instrumentalisé mais rarement développé concrètement pour redonner du sens au travail. De même, les entreprises et leurs CE sont un réseau de proximité à ne pas négliger. Pour construire une politique culturelle en territoire, il faut avant tout pérenniser lesdites politiques sur le temps long et les co-construire avec l'ensemble des intervenants. Cela doit trouver aussi sa traduction pour les activités culturelles à l'entreprise :

- en favorisant l'accès aux activités sociales et culturelles pour tous les salariés (cf. les préconisations du CESE concernant le développement des activités culturelles

des Comités d'Entreprise, des comités interentreprises et des résidences d'artistes à l'entreprise),

- en inscrivant la dimension « travail et culture » dans les territoires à la faveur de réalisations culturelles, à l'instar de l'association TEC/CRIAC qui mène, notamment à partir du territoire des Hauts-de-France, des projets culturels et artistiques sur et avec le monde du travail.

Adapter le cadre de la nouvelle politique culturelle du Conseil Régional

Le CESER souhaite inscrire ses propositions dans le cadre de la nouvelle politique culturelle du Conseil Régional, telle qu'elle a été présentée au début de l'année 2017 et qu'elle se met progressivement en place. Il ne s'agit donc pas de proposer une politique spécifique portant sur l'accès à la culture dans les territoires ruraux, mais d'examiner les conditions permettant d'appliquer dans ces territoires les politiques de droit commun, décidées au niveau régional.

Les modalités de financement des actions peuvent être un levier efficace de facilitation de l'accès des territoires ruraux à la politique commune. En effet, les territoires ruraux, généralement en déficit d'ingénierie, peuvent se trouver en difficulté face à des modalités trop complexes.

La Région devra notamment éviter des règlements d'intervention trop fermés pour ses subventions et appels à projet. Il faut éviter des conditions trop contraignantes ; les projets culturels peuvent être transversaux, notamment lorsqu'ils sont novateurs. La culture peut toucher de nombreux domaines : innovation technologique, éducation, social, environnement, tourisme, développement économique, aménagement du territoire... La Région doit donc travailler de manière trans-sectorielle et éviter les « silos ».

La mise en place d'un conventionnement pluriannuel garantirait aux acteurs et partenaires une vision à moyen terme.

Si les appels à projet peuvent être intéressants lorsque la Région veut faire appel à des propositions pour un projet spécifique, ils

ne doivent pas devenir l'unique modalité de financement, au risque de nuire à l'éclosion des initiatives. La subvention, comme mode de financement, paraît préférable, notamment dans le contexte de la ruralité (avec des petites structures et des collectivités mal outillées).

Ces précautions concernent notamment le prochain Contrat de Plan État-Région ainsi que le SRDEII et leurs règlements d'interventions. Le secteur de l'ESS, les associations porteuses de projets culturels devront y faire l'objet d'une attention particulière. Ces projets nécessitent le plus souvent une structuration forte et une coordination conséquente. La recherche d'une coopération de proximité est importante pour fédérer les ressources du territoire. Les acteurs de l'ESS et l'ensemble des associations locales sont mobilisables en ce sens.

Il faut faciliter l'accès des fonds européens aux petites et moyennes structures, qui renoncent trop souvent à cette source de financement en raison de nombreux freins techniques : règlements trop contraignants, délais trop longs, entraînant des difficultés de trésorerie. Les financements européens sont contraignants et techniquement lourds pour des petites structures. Mais ces financements existent et il est dommage qu'ils ne soient pas assez sollicités par des projets qui sont pertinents mais qui manquent de ressources. La Région pourrait mettre en place des dispositifs spécifiques en direction des territoires ruraux, comme cela s'était fait pour des micro-projets ESS en 2016 en Picardie pour appuyer les petits porteurs de projets et favoriser le droit à l'expérimentation. Les projets à soutenir pourraient mêler la culture et d'autres champs pour pouvoir prétendre à des financements européens et permettre l'émergence de micro-projets transdisciplinaires. La région ou des structures ressources reconnues devront apporter leur ingénierie pour aider au montage des dossiers. Un appui pourrait également se faire via un accompagnement en ingénierie.

MOBILITE

FICHE N° 29 – STÉPHANE BALY ET VINCENT LUROT - 11.12.18

Contribution à la politique régionale ferroviaire de transport voyageurs

Lancer un diagnostic sur les besoins de mobilité et les usages à l'image de l'étude « Normandoscopie » réalisée par la SNCF à la demande de la Région Normandie.

Construire une offre qui réponde aux besoins actuels et à venir des individus en considérant les modes de vie et la diversité des citoyens, ainsi que le projet des territoires.

Mettre les gares au centre de la mobilité : informations et horaires sur les trains et aussi sur les services en ville, transports urbains, plan du quartier, et signalétique et assurer une bonne fluidité de la complémentarité des modes de transport.

Améliorer la connaissance du besoin de mobilité et son analyse afin d'imaginer une offre et une communication différenciées pour lever les freins à la mobilité et permettre une augmentation de la fréquentation. Les variations reposent sur les individus, usagers, ou non. Certains sont captifs de cette offre, d'autres utilisateurs occasionnels ou encore non utilisateurs par nécessité ou conviction. Les modes de vie et de travail (développement du télétravail), les générations, les territoires influent également sur les besoins.

Améliorer la démocratie participative : pour rappel, avant 2015, il y avait 21 Comités de Lignes (13 en région NPDC et 8 en région Picardie) sur les deux régions fusionnées, ce qui permettait d'être plus proche des territoires. Le CESER s'inquiète des réflexions de la Région de ne plus réunir les Comités Régionaux du TER. Plutôt qu'une suppression, il conviendrait de revenir à un découpage par ligne de ces comités et d'en assurer une meilleure promotion auprès du public avec une campagne d'affichage et d'annonces en gare et dans les trains.

Ces espaces de dialogue, positionnés au sein

des territoires et rassemblant les usagers, les élus régionaux, SNCF Mobilités et SNCF Réseau offrent la possibilité d'échanger sur les préoccupations de tous.

Concierter et associer en amont les usagers et leurs associations en co-construction sur les services annuels (sur le modèle de l'ex-Picardie), les évolutions horaires ou les dysfonctionnements récurrents.

A partir du diagnostic sur les besoins de mobilité et les usages, il convient de favoriser le transport des bicyclettes dans les trains par l'adaptation des matériels utilisés (exemple rame Jumbo vélo en région Pays de Loire).

Maintenir la présence d'au moins un contrôleur dans chaque train (en appui de la demande du Président de Région).

Maintenir la présence des guichets dans les grandes gares et autant que possible dans les petites gares. En complément, une réflexion pourrait être menée pour la délivrance de billets et d'informations par le biais d'un Visio conseil.

Appuyer et accompagner le développement d'implantation de services et d'activités afin de faire des gares des lieux de vie, d'activités tout en conservant le rôle premier de ces infrastructures que sont la vente de billets et l'information des voyageurs.

Les voyageurs n'ayant pu acheter leur billet en gare ou sur le quai (en cas d'inexistence ou de panne des moyens de vente) doivent pouvoir acheter leur billet ou leur abonnement sans frais supplémentaire à bord du train.

Construire une offre répondant à la fois aux différents besoins de déplacement (professionnels, loisirs, études, privés) et confortant les voyageurs quotidiens tout en développant les voyageurs actuellement occasionnels.

Cibler notamment les voyageurs occasionnels réguliers, les professionnels et les mini-groupes : mettre en place un abonnement, arrondir le prix des billets (par exemple, les tarifs du TER Bretagne sont composés de prix ronds en fonction du kilométrage parcouru),

offrir des réductions en fonction des zones géographiques ou sur certains horaires, mettre en place des carnets de tickets (comme en Belgique) ... Assurer la solidarité par une tarification sociale, poursuivre les opérations du type éTER, permettant de faire découvrir l'usage du train aux personnes qui ne pratiquent pas cette mobilité.

Etendre à tous les Hauts-de-France la carte Grand'TER, et ne plus imposer l'aller-retour sur une journée.

En conséquence d'une offre en ruban sur la journée, un tarif préférentiel sur les trains hors des heures de pointe pourrait être créé.

Pour faciliter les déplacements en train, Le CESER souhaite que les voyageurs puissent accéder aux TGV circulant au sein de la région dans les mêmes conditions que le TERGV, moyennant le paiement d'un supplément au billet TER.

Développer une politique ambitieuse de promotion du TER, coordonnée entre le Conseil régional et l'opérateur, appuyée sur la nouvelle tarification, et mise en oeuvre par un service commercial du même niveau que celui du TGV, et renforcer sensiblement les efforts de communication sur le TER (actuellement de l'ordre de 1% du budget ferroviaire).

Le CESER s'oppose à la substitution par des cars d'un service régional offert, aujourd'hui, par des trains.

Il convient de veiller à éviter la substitution des trains par des cars, dans les cas de substitution en mode dégradé (lors de travaux). Les cars rendent l'accessibilité plus difficile, voire impossible, pour les PMR ainsi que pour les voyageurs avec des bagages encombrants, des vélos. Il conviendrait de cantonner cette alternative aux lignes en travaux. Durant les périodes de travaux, le CESER est plutôt favorable à la réalisation de la maintenance des lignes tout en assurant leur exploitation (en adaptant l'offre si nécessaire et en ayant recours aux travaux pendant les heures inexploitées).

Mettre des flottes de vélos à disposition dans les gares intermédiaires, afin d'assurer les derniers kilomètres sans embarquer les vélos à bord des trains.

« Industrialiser » la production des trains et mettre en oeuvre un cadencement complet sans creux de desserte en journée et prolongé plus tard en soirée, et en organisant de meilleures correspondances.

Dans le cas particulier de la Métropole lilloise l'évolution vers un RER de type S-Bahn, en envisageant un périmètre incluant Tournai et Courtrai doit être prévue.

En inter régional, les dessertes avec les régions voisines doivent être améliorées (Lille-Charleville-Mézières, Lille-Rouen, Amiens-Reims ...). Actuellement, trop souvent, il est proposé des billets via Paris.

La nouvelle compétence sur les transports scolaires et interurbains du Conseil régional est un élément facilitateur pour une vraie complémentarité des modes de transports. Il est essentiel qu'il mette tout en oeuvre pour que le report modal soit réel. La tarification doit être unique et l'offre doit avoir comme épine dorsale le TER et être basée sur le besoin des populations.

D'éventuelles liaisons routières ne doivent pas remplacer les trains existants mais fournir des liaisons express de maillage sur des axes non desservis (Cambrai-Arras, Maubeuge-Valenciennes, St Omer-Dunkerque, transfrontalier comme Valenciennes-Mons ou Tournai...).

Les billets pour ces « cars express » devraient être accessibles par les mêmes canaux que ceux des trains (billetterie intégrée).

La convention doit porter une attention particulière à la complémentarité train + vélo que ce soit pour les stationnements sécurisés en gare (cf. Pays-Bas ou à Strasbourg) ou pour le transport dans les trains, en prévoyant des espaces suffisants pour ce faire (cf. Allemagne ou Pays de Loire).

Garantir l'ouverture de toutes les gares et lignes de la Région.

Le transfert à la Région des TET doit être l'occasion de repenser une offre correspondant aux besoins des usagers (vitesse, confort).

Réaliser un plan de régénération pour supprimer les ralentissements sur les lignes et leur permettre un niveau de circulation équivalent à leur niveau initial.

Elaborer une convention tripartite en intégrant SNCF Réseau afin d'avoir un regard sur l'état du réseau et la possibilité de négocier directement avec ce partenaire, sans que cela passe par SNCF Mobilités, avec des objectifs définis et ambitieux pour que le ou les exploitants puissent remplir leur mission.

Faire en sorte que les ateliers SNCF Hauts-de-France bénéficient d'un volume de maintenance équivalent au parc de matériel roulant appartenant à la Région.

Renforcer une maintenance mobile au plus près des lieux d'exploitation pour améliorer la disponibilité du matériel en cas d'aléas.

Demander la décomposition des coûts par poste de charge (règlement Obligations de Service Public 22 - obligation de publication des coûts par poste).

Intéresser beaucoup plus fortement l'exploitant et SNCF Réseau à la qualité du service, à la promotion et à l'augmentation du trafic (Renforcement du système bonus-malus et prévoir des mécanismes d'indemnisation des usagers).

L'ouverture à la concurrence ne doit pas répondre à un affichage politique, le développement de l'offre et la réponse aux besoins doivent être des priorités.

En comparaison à d'autres pays Européens, la contribution publique au km de train (exploitation) est plus élevée, mais elle est inférieure sur le réseau. Les éventuels gains pour l'AOT liée à l'ouverture à la concurrence d'une baisse de la subvention d'exploitation doivent être réinvestis dans le développement de l'offre.

Réfléchir à la possibilité de constituer un opérateur public régional de transport, réaliser une étude.

Il faudra être vigilant au cadre social des salariés embauchés ou repris par les autres entreprises de transport ferroviaire après l'ouverture à la concurrence.



LES PROPOSITIONS DES CESER NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE 2015

SANTE/ TRANSITION ENERGETIQUE

FICHE N°1 – CORINNE SCHADKOWSKI – 17.03.2015 (NORD-PAS DE CALAIS)

« Précarité énergétique et santé en Nord-Pas de Calais »

PROPOSITIONS :

AMÉLIORER LE REPÉRAGE DES MÉNAGES :

-D'optimiser la formation et la contribution des professionnels intervenant au domicile (professionnels de santé, médiateurs énergie, aidants à domicile, PMI, travailleurs sociaux, associations...) pour qu'ils connaissent mieux les acteurs et les possibilités d'intervention.

Les besoins ainsi recensés pourraient être collectés en fonction de chaque territoire par un opérateur missionné pour assurer l'interface entre les ménages concernés et les différents acteurs, incluant les fournisseurs d'énergie.

-Cibler le repérage par type de public et de situation : jeune, rural, personnes âgées ou isolées... en identifiant de nouveaux relais d'information lorsqu'il y a carence.

-Généraliser sur tout le territoire des dispositifs de repérage techniques existants et efficaces par type de logement, comme par exemple le dispositif Data4Action du Conseil régional qui fonctionne déjà sous le nom de Réflexénergie à la Communauté Urbaine de Dunkerque

-Généraliser sur l'ensemble du territoire, la convention de partenariat et de financement entre les CAF et les villes ou communautés de communes, relative au dispositif de lutte contre l'indépendance des logements.

ORGANISER UN COLLECTIF POUR AGIR :

Le CESER réaffirme la nécessité d'une organisation mieux coordonnée aux différentes échelles pour jouer un effet levier et agir sur le curatif et le préventif. Pour cela, le CESER propose :

-A l'échelle régionale, de poursuivre et améliorer la coordination des acteurs et des politiques animée par le Pôle Climat du CERDD, en y associant les acteurs de la prévention habitat-santé (ARS, coordination régionale

des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI), PMI...). Le CESER regrette que la mission du Pôle Climat du CERDD ne soit pas renouvelée. Le CESER souligne l'importance de cette mission qui devra être pérennisée.

-A l'échelle locale, de décliner ce groupe de manière opérationnelle, en s'appuyant le cas échéant sur des dispositifs de proximité déjà existants (CCAS...), pour une prise en charge en synergie des familles. Il faudra donner aux acteurs les moyens d'agir grâce à une information sur l'état des logements sur leur secteur. L'intervention conjointe entre techniciens de l'habitat, travailleurs sociaux et CMEI mérite d'être renforcée.

A l'échelle locale, les ménages trouveraient : un guichet unique, une information plus accessible sur les dispositifs existants, une procédure d'instruction unique, un interlocuteur personnel, un accompagnement complet, des financements centralisés. La région en tant que chef de file initie déjà des coordinations de territoires, et pourrait accentuer l'effort de structuration, en vue de remettre l'humain au cœur du dispositif.

VISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT ET DU LOGEMENT :

Compte tenu de leur consommation énergétique excessive, de 20 % à 80 % des logements, selon les territoires de la région, nécessitent des travaux de rénovation voire de réhabilitation. Les réponses doivent donc être aussi massives que le besoin :

- garantir la pérennité des financements disponibles et les rendre plus lisibles et repérables

- mettre en place des caisses d'avance pour financer le reste à charge quand le ménage ne peut pas le faire,

- développer l'accès au microcrédit.

- Prioriser les rénovations pour optimiser l'investissement sur le long terme (la loi sur la transition énergétique et la croissance verte prévoit une classe A ou B pour tous les logements en 2050).

- anticiper la dégradation des copropriétés, grandes oubliées du Plan 100 000 logements. Favoriser la mise en place des dispositifs prévus par la loi ALUR, qui vise à inciter avant

le 1er janvier 2017 la constitution du fonds de travaux obligatoire, la réalisation du diagnostic technique global, ainsi que l'audit énergétique dans les immeubles équipés d'une installation collective de chauffage.

- Veiller à l'application des articles de la loi ALUR visant à l'éradication de la location de logements indignes portant atteinte à la santé des locataires.

- inclure, dans la définition du logement décent, un critère de performance énergétique

- améliorer l'accès à des équipements électriques économes par la mise en place de politiques innovantes

- faire évoluer les pratiques des habitants en favorisant l'appropriation, la transmission des savoirs et des bonnes pratiques, efficaces à moindre coût

- faire évoluer les pratiques des professionnels du bâtiment : nouvelles techniques, droit à l'expérimentation, travail en réseau, qualification, obligation de moyens et généralisation du livret d'accompagnement de l'occupant.

- évaluer l'efficacité de ces actions.

AGIR POUR LA PRÉVENTION EN HABITAT – SANTÉ :

- en sollicitant la vigilance et la réactivité des professionnels de santé sur les indices de précarité énergétique détectés en consultation, pour enclencher une prise en charge globale (santé et logement)

- en sensibilisant les médecins et les professionnels de santé au rôle des CMEI : c'est le rôle des URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé), des Conseils de l'Ordre, de l'ARS

- en renforçant les liens entre le réseau régional des CMEI et les acteurs du social

- en faisant mieux connaître les enjeux de la ventilation et de l'aération

- en favorisant l'appropriation des enjeux de la santé-environnement et de l'écocitoyenneté, notamment par les plus jeunes.

Sur l'aspect des aides financières, il est prioritaire de mettre en place un fonds d'aide d'urgence en réponse aux intoxications au monoxyde de carbone chez les propriétaires

occupants impécunieux, pour assurer au plus vite le remplacement d'une installation de chauffage défectueuse et éviter les récives. Impliquer les habitants :

IL FAUT DONNER DES CLEFS AUX HABITANTS :

- pour mieux gérer leurs consommations : choix des formules d'abonnement, outils de suivi des équipements, suivi individualisé et facturation au réel des consommations, vérification des économies générées dans le temps

- en accompagnant les habitants à l'usage des dispositifs d'aide existants et à venir, d'un nouveau logement ou d'un équipement, ou pour un projet de rénovation.

- en clarifiant les messages pouvant paraître contradictoires entre les économies d'énergie et les impacts sanitaires : « isoler sans confiner ».

DÉVELOPPER LA FORMATION, LES NOUVEAUX MÉTIERS, L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES : LES FORMATIONS SERONT CROISÉES ENTRE ACTEURS DE L'HABITAT, TRAVAILLEURS SOCIAUX, ACTEURS DE LA SANTÉ. DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SERONT DÉVELOPPÉES, DE NOUVEAUX MÉTIERS SERONT CRÉÉS:

- Dans le bâtiment : en complément du dispositif « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement),
- Côté santé : la Région dispose de moyens pour agir sur la formation professionnelle et a compétence sur les formations sociales et médico-sociales. C'est l'occasion de renforcer les effectifs de CMEI.

- Dans les dispositifs : créer des emplois techniques en généralisant des actions locales probantes à l'échelle régionale.

A ce titre, l'inscription de la lutte contre la précarité énergétique dans la TRI (Troisième révolution industrielle) marquerait la réelle volonté des acteurs régionaux. La Région doit orienter en ce sens le financement des nouveaux métiers et des nouvelles formations.

TRANSPORT/ MOBILITE

FICHE N°2 – YANNICK GHORIS – 26.05.15 (NORD PAS-DE-CALAIS)

Avis « pour Pour un développement maîtrisé du travail agile, comme levier d'une politique régionale de dé-mobilité »

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, LA COMMUNICATION ET LA FORMATION SUR LE TRAVAIL AGILE COMME VECTEUR DE DÉ-MOBILITÉ:

Le CESER préconise :

- Une étude régionale sur le travail agile, qui associerait l'Observatoire Régional des Transports (DREAL/Conseil régional), l'ARACT et des centres de recherche en région, dont la première action pourrait consister à recenser les expériences de travail agile à l'œuvre, répertorier les structures d'accompagnement d'expérimentations de travail, cartographier les tiers lieux, etc.

- L'information/sensibilisation de l'ensemble des acteurs et leur appropriation du travail agile :

- o D'une part, par le lancement d'assises régionales sur le travail agile, pilotées par le Conseil régional, en associant les acteurs publics, politiques et socio-économiques de la future Grande Région ;

- o D'autre part, par la promotion du travail agile, auprès des entreprises, des administrations, des associations, avec notamment l'appui de structures comme la DIRECCTE, la Caisse des Dépôts et Consignations, le réseau consulaire, etc.

- o L'accueil du Tour de France du télétravail, dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle (par exemple par le biais du World Forum de Lille).

- La généralisation d'une offre de formation dans les structures publiques ou privées : des montées en compétences pour tous les salariés et managers (usages des outils collaboratifs, méthodes de travail, gestion des relations professionnelles et hiérarchiques, en situation de travail agile)

DÉVELOPPER MASSIVEMENT DES LOGIQUES PIONNIÈRES D'EXPÉRIMENTATION DU TRAVAIL AGILE EN RÉGION :

Le CESER préconise :

- L'exercice systématique du droit à l'expérimentation du travail agile par les employeurs privés et l'exemplarité de l'employeur public : l'expérimentation doit se concevoir et se réaliser dans le dialogue social.

- Une aide régionale volontariste à l'accompagnement d'expérimentations du travail agile par les PME et TPE (une offre de services comprenant l'aide à l'acquisition et à l'usage d'outils technologiques, juridiques, de formation, etc.) ;

- La capitalisation des bonnes pratiques régionales, par le biais d'un portail collaboratif, qui pourrait être alimenté par les retours des expérimentations aidées.

FAIRE DU TRAVAIL AGILE, UN SERVICE À PART ENTIÈRE DE MOBILITÉ/DÉ-MOBILITÉ:

Le CESER estime que la dé-mobilité doit faire partie des réflexions sur la mobilité à tous les échelons territoriaux, en intégrant notamment les projets de tiers lieux dans les documents de planification territoriale (les Plans de Déplacements Urbains, au niveau communal et intercommunal ; l'actualisation des documents d'urbanisme ; l'élaboration future des schémas régionaux de l'inter-modalité et des plans de mobilité rurale).

Le CESER préconise également l'intégration des tiers lieux, comme offre de mobilité, dans le projet de Centrale de Mobilité du Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports.

DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES OFFRES DE TIERS LIEUX EN RÉGION :

Le CESER préconise :

- Une optimisation et valorisation des bâtiments publics et privés existants, pour favoriser le travail agile, dans des lieux de travail partagé et de proximité ;

- Un encouragement aux projets de tiers lieux innovants en région, adaptés au travail agile, par le biais d'un appel à projets « travailler

autrement », qui pourrait être lancé dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle ;

- Un maillage régional des offres de tiers lieux par une mise en réseau des différentes initiatives existantes et par une coordination territoriale des projets en cours ou à venir, dans le cadre d'une politique publique régionale, volontariste, d'animation et de développement de tiers lieux dans les territoires.

SERVICE PUBLICS EN MILIEU RURAL

FICHE N°3 – ALAIN MELCUS- 27.10.15 (PICARDIE)

Pour le CESER, il est important d'acter les mutations en cours et de s'organiser en conséquence. Cela passera par :

- la redéfinition des rôles de chacun des acteurs, de la juste indemnisation du ou des organismes qui assureront pour des tiers des services qu'ils ne veulent plus ou ne peuvent plus assumer en milieu rural.
- la nécessaire garantie de protection des données personnelles lors des actes dématérialisés d'administration.

Le CESER de Picardie constate que l'offre de service public et commerciale en milieu rural doit, si elle veut être pérenne :

- Sans cesse s'adapter à la demande pour rester économiquement viable
- Etre attractive en termes d'accessibilité, notamment par la centralité de l'offre des services commerciaux et des services publics en un même lieu, des horaires d'ouverture compatibles à la disponibilité des actifs pendulaires, etc.

UN SERVICE PUBLIC A MINIMA POUR LES TERRITOIRES RURAUX ?

Le CESER de Picardie invite le Conseil régional à analyser dans le détail la configuration à venir des services publics dans leur ensemble afin d'identifier les réponses à apporter.

Le CESER de Picardie dépasse volontairement le ressenti et les aspirations de chacun pour s'en tenir aux faits, en tirer les conclusions

qui s'imposent et tendre vers des réponses à même de garantir l'égal accès de tous.

Trois facteurs se révèlent déterminants pour l'avenir des espaces ruraux picards, constituant autant de défis à relever collectivement :

- Le choix d'une gouvernance adaptée
- L'aménagement du territoire
- L'accessibilité, notamment la mobilité, le numérique et les services
- Afin de permettre au milieu rural un réel développement, le CESER Picardie invite notamment, les élus régionaux, les élus locaux, les populations et leur Conseil de développement à dépasser les craintes, aussi légitimes soient-elles, pour concevoir une gouvernance à même de relever les défis qui se posent au XXIème siècle : mobilité, connectivité, attractivité économique, accès aux services et à la culture.

- Dans une société au sein de laquelle les réalités évoluent à la vitesse des technologies, où la logique de réseau s'impose dans toutes les sphères d'activités, il faut identifier les forces, faiblesses, ressources et complémentarités pour faire des choix stratégiques à l'échelle des territoires ruraux de Picardie.

- Entre autres finalités, la réforme territoriale (NOTRe) a aussi pour objectif d'adapter l'organisation des territoires aux modes de vie et de déplacement des habitants et de leur rationalisation.

- Jusqu'à présent, le dynamisme rural reposait avant tout sur des initiatives locales ayant pour moteur ou porteur un individu, un réseau d'influence ou une opportunité locale. A l'échelle de la nouvelle grande région, cette forme de gouvernance a vécu. L'avenir des territoires ruraux passera, pour une bonne part, par la capacité à parler d'une seule voix, par la maîtrise des documents de programmation, par la capacité à fédérer à l'échelle d'un bassin de vie ou d'une zone d'emploi, en plus de l'aptitude à trouver les financements. Autant de domaines d'expertise qui nécessitent une gouvernance.

- Le CESER invite à optimiser les potentialités qu'offre cette réforme en termes de proximité des services publics locaux administratifs en s'appuyant sur un réseau de mairies rurales et de bourg-centres.

- Les EPCI doivent logiquement permettre de disposer d'un niveau d'expertise plus élevé que celui actuellement disponible dans les mairies au sein desquelles les compétences sont avant tout généralistes. Un niveau d'expertise accru additionné à un réseau dense de compétences territoriales généralistes devrait permettre aux EPCI et aux mairies de garantir à leurs administrés une qualité de service que beaucoup d'entre-elles ont actuellement des difficultés à assumer.

- L'intercommunalité, territoire élargi, semble pour le CESER, à la condition d'être cohérent et équilibré, l'échelle idéale dans un souci de mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité nécessaire entre les territoires.

- A titre d'exemple, l'intercommunalité permet potentiellement d'accroître la qualité du cadre de vie des espaces ruraux. Les EPCI ouvrent en effet la porte à la mutualisation des ressources humaines et techniques actuellement dispersées à travers les petites communes. Une telle démarche aura un impact positif sur la qualité de l'offre touristique qui est désormais une compétence des intercommunalités à fiscalité propre.

- Afin de dépasser le ressenti lié aux transferts de compétences précédemment attachés aux communes, le CESER suggère de mettre à profit cette montée en puissance qualitative des intercommunalités pour préserver, voire restaurer, la proximité des services publics administratifs : les EPCI et le réseau des mairies rurales peuvent constituer autant d'interfaces entre les administrés et les administrations, y compris celles déléguées comme la CAF, la CPAM ou la Poste entre autres.

- Les maisons de services aux publics apparaissent la structure la plus adaptée à la mise en œuvre d'une telle démarche.

- Les Conseils de développement, lieu d'expression de la société civile, ne s'imposeront qu'aux EPCI de plus de 20.000 habitants. Le CESER invite les élus locaux à les installer en-dessous de ce seuil afin qu'ils apportent à l'organisation du territoire intercommunal un éclairage à la décision politique.

- Le CESER demande que des moyens de fonctionnements (humain et matériel) puissent être mis à disposition des Conseils de Développement.

- Les Conseils de Développement sont susceptibles de constituer un des éléments essentiels de la gouvernance, impliquant le milieu rural, que le CESER appelle de ses vœux. Ils doivent être le lieu d'expression pertinent des attentes de la société civile locale car ils associent les représentants des aires urbaine et rurale. Ils seront également le lieu de propositions de projets pour le territoire.

- A l'échelle de l'EPCI, les conseils communautaires doivent prendre en compte le nouveau contexte pour que les représentants des communes restent pleinement acteurs. Dans le cas contraire, le sentiment d'exclusion déjà fort sera renforcé.

Le CESER constate que la capacité des territoires ruraux à répondre aux besoins de leur population découlera en partie de l'appropriation des documents et schémas d'aménagement qui permettront de faciliter le maillage des équipements suivants :

- Maison de Services Aux Publics (MSAP)

- Maison médicale

- Centre intercommunaux d'actions sociales

- Equipements commerciaux, culturels et sportifs

- Multimodalité

- Etc.

Le CESER considère que l'absence de maîtrise des applications numériques les plus courantes, traitement de textes, lecture de document PDF et renseignement de formulaires en ligne, aura un effet d'exclusion comparable à celui de l'illettrisme. Il conduira aussi sûrement à exclure du monde du travail ceux qui sont concernés et à les marginaliser socialement.

Dans ce contexte, le CESER invite le Conseil régional à relancer une politique de familiarisation et de formation aux applications numériques. L'intérêt est de centrer la démarche sur les applications liées à l'administration dématérialisée.

C'est pourquoi le CESER alerte le Conseil régional sur la nécessité d'organiser l'accès au THD, à travers un Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement du Numérique (SCoRAN), afin que l'ensemble de la population puisse bénéficier du THD dans les meilleurs délais. Il en va de l'avenir des habitants ruraux et de leurs activités sociales et économiques. Dans ce contexte, le CESER suggère qu'il soit prévu, dans les SCoT, l'organisation d'une accessibilité aux services publics dématérialisés, comme un élément de réponse au sentiment d'abandon, en soulignant que cela ne peut être la seule solution, la présence humaine restant indispensable.

L'appropriation « grand public » du numérique et le déploiement du très haut débit constituent l'enjeu d'avenir majeur des territoires ruraux. Le CESER demande au Conseil régional, aux Conseils départementaux, aux EPCI et aux opérateurs d'unir leurs efforts budgétaires en une démarche unifiée afin de réaliser le déploiement total dans le milieu rural d'ici 5 ans.

LA MOBILITÉ

La capacité à être mobile est, pour les habitants des espaces ruraux comme pour les activités économiques, aussi vital que de disposer de l'accès au numérique.

Le CESER soutient la marche vers une société moderne, économe des ressources et soucieuse de préserver la qualité environnementale. Cette évolution n'est viable qu'accompagnée de progrès significatifs en moyens alternatifs de mobilité, répondant aux exigences posées par notre société.

Dans une région à dominante rurale dont les emplois sont essentiellement concentrés en aires urbaines, le CESER invite à un rééquilibrage des implantations économiques et au développement des moyens de locomotion à énergie propre, notamment du véhicule électrique comme le préconise la Loi de transition énergétique.

Le CESER invite à une réflexion globale, à l'échelle du bassin de vie/bourg centre/etc.

pour l'organisation de l'accès aux services publics et aux services commerciaux dans le périmètre immédiat de ces gares rurales, en même temps que l'on organise l'intermodalité avec l'accès aux correspondances en autocar, le stationnement des vélos-deux roues et des véhicules individuels (passagers trains et utilisateurs des services).

Le CESER suggère d'étudier la montée en puissance des gares rurales en faisant d'elles les points de convergences des cars de transports non urbains. Cela aura pour impact de diminuer le nombre de véhicules individuels qui posent aujourd'hui problème aux abords de ces équipements (plus de véhicules que de place de stationnement, encombrements, etc.), tout en diminuant les pollutions inhérentes aux automobiles.

Constatant qu'une part des gares rurales est implantée dans les bourg-centres, le CESER invite à pousser la réflexion sur l'intérêt d'organiser celles-ci en centres de services, à l'image des quartiers de gares des agglomérations.

La possibilité nouvelle offerte par la loi NOTRe, pour les collectivités ayant une compétence économique de reprendre certaines infrastructures ferroviaires délaissées, permettra d'envisager une telle perspective. Le CESER suggère de sélectionner deux ou trois sites aux caractéristiques distinctes afin de réaliser un essai « grandeur nature » permettant d'en tirer les enseignements utiles à une mise en œuvre plus systématique.

Dans les zones rurales non desservies par le ferroviaire, le CESER suggère d'adosser la mobilité à la compétence du Conseil régional visant à organiser le transport de personnes hors zones urbaines.

Sur le même principe que celui proposé pour les gares rurales, le CESER préconise d'organiser en toile d'araignée les trajets en autocar des villages vers le bourg centre, puis lorsque c'est pertinent, du bourg-centre vers la gare.

Le CESER voit dans les Maisons de service au public (MSAP) une réponse adaptée aux besoins de la population rurale et

aux contraintes budgétaires actuelles qui s'imposent quasiment à tous. Dans ce contexte, le rapport « coûts de fonctionnement/taux de fréquentation » risque d'être le facteur déterminant de leur viabilité. Le CESER souhaite le maintien des services publics de qualité en milieu rural.

Le CESER pose la question de la sécurisation budgétaire après cette mise en route : l'absence de garantie donnée aux collectivités locales dans la durée, à ce sujet, constitue toujours un frein majeur à l'implication des communes et des intercommunalités dans la création de ces MSAP. Or, des organismes comme La Poste, la CAF, Pôle Emploi, ont leur propre évolutions et contraintes budgétaires. La participation à la mutualisation aux coûts relève plus de leur bonne volonté que d'une stricte obligation légale.

Malgré l'absence de visibilité, 287 nouveaux projets de MSAP ont été identifiés sur 81 départements, dont 109 dans des bureaux de poste, selon le bilan présenté lors du second comité interministériel aux ruralités de Vesoul du 14 septembre 2015, les collectivités refuseront de créer de nouvelles dépenses de fonctionnement dont elles ont raison de craindre qu'elles soient essentiellement à leur charge dès 2019.

Dans le même temps, le service public de proximité, tel qu'il est rendu aujourd'hui, ne satisfait ni les acteurs publics pour des motifs de coûts, ni les administrés pour des motifs d'accessibilité et d'inadaptation aux besoins d'aujourd'hui.

Partant du principe que ce service de proximité est nécessaire, le CESER suggère de l'appréhender sous l'angle du pragmatisme et de l'évolution en recherchant une organisation conciliant l'amélioration et la pérennisation de l'offre dans une logique de maîtrise des coûts. C'est pourquoi, il apparaît souhaitable pour le CESER, que la maîtrise d'ouvrage des MSAP soit assurée par les EPCI.

Le CESER considère que cette forme d'accès aux

services doit être complétée d'une assistance humaine pour la manipulation de la borne (ou du terminal d'ordinateur) : il est admis que nombre de services ne seront accessibles que sous forme dématérialisée dans un avenir relativement proche. Il est également admis qu'une partie de la population est dans l'incapacité d'utiliser l'outil informatique (handicap physique, handicap psychique, âge, illettrisme, etc.).

Dans ce contexte, la nature des services accessibles depuis la MSAP doivent intégrer :

- Une réponse aux besoins,
- Une présence humaine active constituant l'interface entre le public et les administrations,
- Une démarche tutoriale et/ou subsidiaire à l'administration dématérialisée

Le CESER invite à soutenir les innovations de mutualisations intelligentes et à ne fermer aucune porte par a priori.

Le CESER considère que le projet d'une MSAP doit être abordé largement en amont. Notamment au sein du Conseil de développement afin de recueillir les aspirations de la population représentée par la société civile organisée. Il s'agira ensuite de décider au niveau de l'intercommunalité et du SCoT les complémentarités d'actions et les mutualisations. Le CESER, prenant notamment en compte le fait que la plupart des SCoT sont articulés autour d'une aire urbaine, suggère que ce processus permette à chaque typologie du territoire concerné de faire valoir ses attentes sur un pied d'égalité vis-à-vis des autres composantes.



AUTRES PAROLES

Jean Marie TOULISSE

Mes propositions pour améliorer le pouvoir d'achat

Réunion d'un Grenelle du « pouvoir de vivre » comme le demande le premier syndicat pour alléger notamment les dépenses contraintes: logement, transport, énergie qui représentent 60% des revenus des bas salaires et de 30 à 40% des revenus des classes dites moyennes.

Une négociation annuelle obligatoire sur « le pouvoir de vivre » dans toutes les entreprises dont les modalités et les minima seraient définies par un accord national tripartite Etat-patronats-syndicats. Si non accord, indexation des salaires sur l'indice des prix.

Plusieurs études (cf Inès MININ cfdt) montrent que si l'on reste plus d'un an au SMIC, on risque d'y rester longtemps voire toutes sa carrière, or le SMIC devrait être un salaire d'entrée dans l'emploi. Il faut donc renégocier les grilles des conventions collectives pour stopper cet état de fait. Il est grand temps « d'aérer » les échelons du bas de grille trop resserrés vers le SMIC.

Négociation d'un système limitant les trop grands écarts dans les augmentations annuelles entre les cadres dirigeants et les autres collaborateurs.

Création d'un guichet d'informations salariales où il serait possible d'obtenir toutes les grilles de salaires par branche professionnelle et l'accès au registre national des négociations d'entreprises.

Diffusion de cartes territoriales des négociations d'entreprise. Les médias ont été capables de diffuser la carte des ronds-points des gilets jaunes, pourquoi ne diffusent ils jamais l'état des négociations sociales sur leur territoire.

Retrait de la part réservée aux augmentations individuelles dans les négociations salariales. Les augmentations individuelles relèvent de la

seule décision patronale, pourquoi y associer les syndicats? Ce qui est négociable ce sont les augmentations générales et les primes ou chèques divers.

Abondements négociés dans les entreprises pour toutes primes accordées par les collectivités comme la prime transport du Conseil Régional, les aides au covoiturage ou à l'apprentissage, les aides au permis de conduire, etc...

Retraités:

- Revenir immédiatement sur la non indexation des retraites sur les prix.
- Paiement des retraites en fin du mois concerné et non le 9 du mois suivant.
- Indexation des retraites sur l'augmentation du salaire moyen comme le propose le Haut-Commissaire à la réforme des retraites.
- Cotisations retraite au taux employeur pour les plateformes de réservation en ligne comme Uber.

Hauts de France:

Organisation d'une conférence annuelle de tous les acteurs concernés pour rattraper en 10 ans le retard régional de rémunération. Dans le cadre de la conférence régionale sur le dialogue social initiée par le Président Bertrand présentation par la DIRECCTE du bilan régional détaillé de l'état du dialogue social en région, avec bien entendu des propositions d'accompagnement des secteurs en retard.

Discrimination Hommes/Femmes :

Moins de 40% des entreprises concernées par la loi ont signé un accord ou un plan d'égalité professionnelle. L'inspection du travail doit « retoquer » tous les accords sans calendrier et objectifs précis. Obligation de rattraper tous les salaires féminins en 5 ans sur celui d'une même cohorte de salariés masculins. La loi date de 1972, ce n'est plus une obligation de négocier mais une obligation de résultats qu'il faut initier.

Droits de succession:

L'argent des héritages doit profiter aux générations d'actifs et non des retraités. Il est proposé d'exonérer les dons aux petits-enfants et de taxer plus fortement les successions qui ne profitent pas aux investissements économiques. Priorité aux jeunes générations d'actifs comme c'était l'objectif des successions lorsque l'espérance de vie était limitée.

Obligation pour toutes les entreprises d'accueillir des jeunes en formation pour des stages d'immersion rémunérés partiellement. Il y en a marre de voir les entreprises critiquer l'éducation nationale de son manque de connaissance de l'entreprise et voir tant de jeunes à qui l'on refuse un stage sans même répondre à leur courrier.

VICE-PRÉSIDENTE EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

THÈME 1 : COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

L'évolution de la société engagée depuis plusieurs décades conduit à privilégier les grandes unités urbaines (métropoles) et à délaisser relativement des territoires péri-urbains et ruraux. Cette évolution s'est faite sans grande maîtrise des autorités publiques qui ont peu cherché à traiter d'une forme de régulation de ces évolutions. Les régions et les SRADDET sont le seul lieu d'élaboration de schémas régulateurs, mais leurs mises en œuvre restent complexes et engageant des co-financements multiples et parfois désynchronisés.

Pour tous les schémas territoriaux, une consultation adéquate des citoyens concernés devra être organisée : tirages au sort de citoyens, réunions publiques dans des lieux de passage et aux horaires ad'hoc, recours à des demandes par courrier, contacts avec des adolescents dans les collèges et lycées où existent de nombreuses formes de participation possible ...

THÈME 2 : COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

Dans le champ des prestations sociales, une indexation est indispensable, en cohérence avec le coût de la vie (utiliser des paniers de référence de biens et services à cet effet : voir les travaux de l'ONPES sur les Budgets de référence). Une simplification devient également nécessaire même si l'histoire sociale française peut expliquer les diversités de prestations en place. L'utilisation des outils bureautiques et la dématérialisation ne doivent pas supprimer les moyens humains de contacts indispensables à une juste relation avec les citoyens, et avec gratuité.

THÈME 3 : COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

Au sein des schémas d'aménagements territoriaux devraient se travailler les questions d'accessibilité aux services aux publics, avec une information précise à tous les citoyens (sur leur feuilles d'imposition par exemple) des lieux où ils pourraient trouver de l'aide (financière, en conseils, en soutiens) : CCAS ou CIAS, maison des services aux publics, maisons de santé. Une charte de proximité serait une garantie d'avoir dans un délai ou distance raisonnable un accès garanti à plusieurs services publics (santé, sécurité sociale, poste, fiscalité, praticiens médicaux, informations culturelles ou éducatives).

Une évaluation de ces services aux publics serait menée annuellement sous forme adéquate et publique pour engager des évolutions quant à leurs fonctionnements (horaires, outils bureautiques, utilisation du FALC).

Pour les associations un guichet unique permettrait d'avoir toutes les informations qu'elles soient du secteur social, médical, culturel ... disponibles, avec un personnel dédié et bien formé.

THÈME 4 : QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES ?

Les associations constituent un maillage territorial et social très important dans notre pays. Elles ouvrent des opportunités aux habitants d'exercer pleinement leur citoyenneté, leurs rôles sociaux et civils ; de ce fait, l'État et les institutions régionales ou départementales ou municipales, dans leurs champs de compétences devraient « soutenir » et « dynamiser » l'action associative dans son fonctionnement et ses moyens, au lieu de « réduire » voire « rogner » les actions de terrain qui constituent le socle de notre fonctionnement démocratique.

A cet effet, des soutiens financiers devraient être attribués pour plusieurs années, et non réexaminées annuellement, processus qui fragilisent le fonctionnement et l'existence même des associations.

Les organisations du secteur médico-social se voient depuis plusieurs années engagées dans des processus de contrôle, de réduction des budgets, avec des retards de paiement pouvant aller jusqu'à un an, que ce soit de la part de l'État, ou des autorités départementales ou régionales. Ces processus vont à l'encontre d'une stabilité des actions et de leur efficacité. Au plan éthique, ils détruisent la confiance nécessaire entre acteurs opérateurs et financeurs publics.

CONTRIBUTION DE L'UNAPEI LES PAPILLONS BLANCS AU DÉBAT DU CESER HdF

ATELIER 1 : COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

Selon l'Unapei plus de 47000 personnes handicapées intellectuelles sont sans solution d'accompagnement adaptée alors que des

droits à compensation leur ont été ouverts par une instance officielle la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. La CDAPH est la pièce maîtresse du dispositif. C'est elle qui prend les décisions relatives aux prestations et à l'orientation des personnes handicapées, et à travers ces décisions, elle reconnaît aux personnes le statut de personne handicapée.

Accompagner chaque personne handicapée à être actrice de sa vie. Être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités.

Accompagner les personnes handicapées à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacun de participer à la société en tant que citoyen et d'accéder au bien-être à la fois émotionnel et matériel supérieur qui contribue à une meilleure qualité de vie.

Généraliser la démarche d'autodétermination des personnes. Avoir le pouvoir de décider pour soi – même est un apprentissage qui se développe et un droit qui s'exerce tout au long de la vie. La généralisation de l'autodétermination est un levier indispensable pour permettre à chaque personne handicapée d'être actrice de sa vie. Il faut aider les accompagnants à passer de la protection à la possibilité de prendre des risques afin de développer des accompagnements qui permettent aux personnes de prendre leurs propres décisions. Pour atteindre cet objectif, les différents acteurs (personnes handicapées, professionnels, partenaires) doivent s'approprier la démarche d'autodétermination et tirer toutes les conséquences que cela implique dans le changement des pratiques et des regards.

ATELIER 2 : COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE LIEN ENTRE IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

Les personnes en situation de handicap perçoivent une allocation de 860€ par mois (AAH) ce qui est inférieur au seuil de pauvreté.

Leviers clé à la construction une société solidaire, inclusive, bien traitante et respectueuse des choix de chacun, les accompagnements constituent un standard de notre fonctionnement collectif, permettant aux personnes handicapées intellectuelles de gagner en autonomie dans tous les lieux de vie. Ils manquent actuellement en nombre.

Le niveau d'accompagnement varie d'une personne à l'autre. Une personne avec une déficience intellectuelle légère peut ainsi avoir besoin d'un appui ponctuel pour trouver un travail tandis qu'une autre, présentant une déficience intellectuelle profonde éventuellement associée à un handicap physique, aura besoin de soins et d'accompagnement pour tous les aspects de sa vie.

Offrir des accompagnements de proximité adaptés à toute personne handicapée Pour que chaque personne soit actrice de sa vie, il faut accompagner le parcours de vie des personnes en prenant en compte ses désirs et ses besoins ainsi que l'évolution de l'environnement familial. C'est aussi donner la possibilité aux familles d'être en capacité d'avoir une vie sociale qu'elles désirent.

Que faire pour y parvenir ?

- Financer un plan d'urgence pour proposer à toute personne handicapée des solutions d'accompagnement de proximité et adaptées à leurs besoins et à leurs attentes.
- Recenser les besoins actuels et à venir des personnes handicapées en France.
- Appliquer les droits à l'accompagnement et les aides individuelles définis par la loi.

Permettre à chaque citoyen d'avoir un « chez-soi »

Que faire pour y parvenir ?

- Donner le choix de leur lieu de vie aux personnes handicapées : habitat individuel, semi-collectif ou collectif.
- Garantir l'accompagnement à l'autonomie

des personnes handicapées dans leur lieu de vie jusqu'à 24h/24h, 7 jours/7 et 365 jours an.

- Intégrer dans toutes les politiques publiques liées à l'aménagement des territoires l'obligation à la construction, aux réaménagements de bâtis en centre villes d'appartements dédiés afin de valoriser la vie autonome, la rendre accessible financièrement aux familles, notamment dans le cadre des politiques de revitalisations des centres villes concernés par les programmes du gouvernement (villes moyennes, ruralité).

Accompagner tous les enfants à l'école

Que faire pour y parvenir ?

- Avoir des enseignants formés à les accompagner, quel que soit leur lieu de scolarisation.
- Réduire les effectifs des classes qui accueillent des élèves handicapés.
- Mettre les compétences des professionnels du médico-social dans les écoles de quartier.
- Aménager les écoles de quartier pour répondre aux besoins spécifiques des élèves handicapés.

Donner et adapter le travail aux travailleurs handicapés.

Que faire pour y parvenir ?

- Permettre aux personnes handicapées d'exercer une activité professionnelle en milieu adapté ou ordinaire.
- Assurer des accompagnements personnalisés et pérennes aux travailleurs handicapés.
- Adapter les postes des travailleurs handicapés.
- Développer les compétences des travailleurs handicapés
- Responsabiliser les acteurs et filières de la formation professionnelle dans les régions et organiser les relais pour un accueil professionnel dans les CFA sur des objectifs ciblés quantifiables à atteindre annuellement.

- Assurer un diagnostic précoce, des soins préventifs et curatifs à tous les Citoyens.

Que faire pour y parvenir ?

- Former les professionnels de santé à accueillir et soigner les patients porteurs de handicap.
- Mettre en place des soutiens aux structures médicales qui accueillent et soignent les patients porteurs de handicap.
- Reconnaître les aidants familiaux et professionnels comme partenaires du parcours de soins des patients porteurs de handicap.
- Revaloriser les actes de soins pour prendre en compte le fait que soigner un patient porteur de handicap peut prendre plus de temps.
- Renforcer les coopérations entre les professionnels du médico-social et ceux du sanitaire.

ATELIER 3 : COMMENT FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS PROCHES DES FRANÇAIS ET PLUS EFFICACES ?

Reconnaitre l'existence du milieu associatif Dans une France fracturée, aux inégalités croissantes, sociales, économiques et territoriales, le tissu associatif répond de manière centrale aux besoins pressants de réduction des inégalités, de cohésion sociale, mais également de fabrique de lien et de fraternité. Il est nécessaire de consulter les corps intermédiaires qui sont proches de la population.

Rendre accessibles les informations à tous les citoyens En généralisant l'utilisation du langage « Facile à Lire et à Comprendre » : formulaires administratifs et informations publiques, campagnes grand public et simplifiant les textes administratifs (programmes électoraux, discours officiels..) par la démarche du Facile à Lire et à Comprendre pour permettre à chacun de s'approprier les informations mais sans

supprimer les textes originaux pour leurs précisions.

ATELIER 4 : QUE SIGNIFIE ÊTRE CITOYEN ? COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ? QUELLES SONT LES ATTENTES ?

Accélérer l'évolution de la société

Il est urgent d'agir pour transformer la société afin qu'elle soit plus solidaire et plus inclusive envers chaque personne, quelle que soit sa différence. Si ces dernières années ont permis de constater un certain nombre d'évolution de la part de nombreux acteurs de la société, les défis restent nombreux malgré tout solidarité et inclusion restent fondamentalement liées. La société inclusive ne se décrète pas, elle se construit par la connaissance et la reconnaissance mutuelle de tous les citoyens.

Le réseau Unapei

Les associations du réseau Unapei sont à l'écoute des besoins et des attentes des personnes handicapées de leurs territoires. Elles agissent en proximité pour qu'elles et leurs proches ne soient pas isolés socialement et obtiennent diagnostics, soutiens, conseils, orientations et informations.

Depuis 70 ans les associations Unapei, dirigées par des parents et amis de personnes handicapées et pilotées par des professionnels, dessinent sur tout le territoire français y compris en France d'outre-mer, le paysage de la solidarité pour les personnes dont le handicap principal est intellectuel. Elles sont à l'origine de la création de 3 000 établissements et services médico-sociaux, parmi les premiers acteurs du pays dans ce domaine.

Les accompagnements des personnes handicapées sont assurés par les professionnels et les bénévoles des associations du réseau Unapei en fonction des besoins et des attentes des personnes handicapées intellectuelles. Aujourd'hui, 550 associations Unapei apportent des réponses

adaptées à plus de 200 000 personnes à travers une palette de solutions d'accompagnement diversifiées. Elles entretiennent et inventent en permanence de nouvelles réponses.

L'une des caractéristiques des personnes handicapées intellectuelles est de présenter des capacités intellectuelles réduites susceptibles d'occasionner des difficultés dans les actes quotidiens, comme les activités du foyer, la socialisation ou la gestion de l'argent. Les personnes déficientes intellectuelles ont ainsi besoin de plus de temps pour apprendre et doivent pouvoir s'appuyer sur un accompagnement adapté pour développer de nouvelles compétences, comprendre des informations complexes, interagir avec les autres personnes et mener leur vie de la façon la plus autonome possible.

À des degrés divers, la déficience intellectuelle concerne tout aussi bien les personnes trisomiques, que les personnes polyhandicapées, atteintes d'une maladie rare et les personnes autistes.

Un million de personnes sont déficientes intellectuelles en France. Il y naît actuellement 15 000 enfants handicapés par an dont la moitié avec un handicap important. Les plus nombreuses parmi ces 7500 enfants ont des déficiences cognitives sévères (quotient intellectuel inférieur à 50, alors que la moyenne est de 110), suivies des déficiences motrices fortes, de cécité, de surdité profonde et d'autisme.

CONTRIBUTION DE GILLES LAURENT - FNAUT

LES « REVENDICTIONS DES GILETS JAUNES » NE SONT PAS LES « REVENDICTIONS DES FRANÇAIS »

Les Gilets jaunes se recrutent parmi des automobilistes (signe de ralliement = le gilet jaune derrière le pare-brise) de la ruralité et du péri urbain. Certains sont effectivement dans de grosses difficultés. D'autres cherchent à préserver leur train de vie (vente des SUV en hausse, nombre d'entre eux ont un beau gilet jaune derrière leur pare-brise...). Ni les villes ni les banlieues ne s'y trouvent, et les vrais pauvres, ceux qui ne peuvent pas avoir de voiture, les SDF, ne sont pas non plus sur les ronds-points. Paraît-il 80 % des Français les soutiennent... facile si le but est « d'augmenter le pouvoir d'achat ». Lors de sondages sur les Européennes, si une liste « Gilets Jaunes » était présente, le score de soutien n'est plus que de 10% environ.

Et pourtant cette minorité dicte l'agenda politique et médiatique depuis 2 mois. Le Président a capitulé (et contredit son Premier Ministre!) sur plusieurs mesures prises par le gouvernement depuis 6 mois, toujours au bénéfice des automobilistes : gel puis annulation des hausses de taxes sur les carburants (entre temps le pétrole a baissé donc cela n'aurait posé aucun problème), annulation du contrôle technique renforcé de la pollution des véhicules diesels anciens (au mépris de la santé publique), la taxe poids lourds au placard (celle-là même qu'Elisabeth Borne entendait régler « avant fin octobre »), même les 80 km/h sont en train de se fissurer. On est en pleine régression, une sorte de « prime à la casse » (prime aux casseurs plutôt) d'un nouveau genre. Les usagers des transports publics, qui ont aussi des problèmes de fin de mois, sont complètement oubliés, de même que les chômeurs, les agriculteurs, etc... (les non-automobilistes et les non-salariés en général)

LE PRIX DES CARBURANTS EST UN MAUVAIS PRÉTEXTE

Car il faut prendre en compte le prix pour parcourir un km en voiture plutôt que le prix du litre d'essence. Or du fait des rendements améliorés des moteurs et de la hausse du SMIC au fil du temps, ce prix du km voiture en « minutes de travail » ne cesse de baisser depuis 1970. La hausse récente (due à 75% au pétrole et non aux taxes) est surtout due à la baisse anormale du pétrole en 2016, qui a fortement remonté en 2018 puis... a rebaisé ensuite. Le vrai problème n'est donc pas la cherté du carburant mais l'usage abusif qui en est fait, une inflation des km parcourus. Parfois de manière contrainte (éloignement des services, emploi délocalisé, handicap,...) mais parfois aussi de manière choisie (achat d'un gros véhicule qui consomme plus, déménagement pour « se mettre au vert » en s'éloignant du lieu de travail, ...) sans compter une possible baisse des revenus due aux difficultés économiques.

LA RURALITÉ EST SUR-REPRÉSENTÉE DANS NOS INSTITUTIONS

La très grande majorité des 36000 maires dirige des communes rurales ou des petites villes ; ils élisent les sénateurs ; les départements s'occupent aussi principalement des zones rurales puisque les zones urbaines sont gérées par les communautés urbaines ; de même la circonscription d'un député urbain contient beaucoup plus d'habitants qu'une circonscription rurale.

UN DÉBAT POUR QUOI FAIRE ?

Beaucoup de citoyens ont le sentiment que les débats n'influent que très peu sur les décisions finales, qui sont prises beaucoup plus en fonction des lobbys économiques que de l'intérêt général. Exemples : les Etats Généraux de l'Alimentation (rien de très favorable aux consommateurs ou à l'environnement dans la loi), les Assises de la Mobilité (nombreux thèmes exclus comme le fret ou l'aérien, loi minimaliste encore expurgée de la moitié de sa consistance à l'été 2018!), le plan Borloo (au placard), etc...

MESURES À PRENDRE

VIE QUOTIDIENNE : SE DÉPLACER, SE CHAUFFER, SE LOGER ; TRANSITION ÉCOLOGIQUE ; BIODIVERSITÉ

Rester proche de l'utilisateur/citoyen : Avoir un meilleur accès aux transports publics ferroviaires et routiers : un service cadencé fréquent, des correspondances qui fonctionnent, un bon maillage du réseau, une meilleure fiabilité des services, un coût occasionnel abordable, sont les conditions nécessaires pour limiter la dépendance à la voiture. Cela se réalise dans bien d'autres pays. Donc évidemment stopper les vagues de fermetures de lignes et de gares imposées par la SNCF dans toutes les régions. Même en Hauts de France, où la Région se positionne pour ne rien fermer, sont actuellement fermées par décision SNCF Ascq-Orchies, St Pol Etaples, Abbeville Le Tréport... et d'autres vont suivre (Lille-Comines,...)

Pouvoir acheter son billet dans les véhicules sans supplément si les opérateurs sont incapables de les vendre en gare. La SNCF est en train de mettre en place un plan national pour majorer très fortement tous les achats à bord des trains. C'est inacceptable.

Ramener la TVA à 5,5% sur les Transports publics, qui sont un service public essentiel, comme elle l'était avant 2010. (10% actuellement) . Dans de nombreux pays les transports publics ont une TVA à ... 0% : Danemark, Irlande, Royaume Uni, ou très inférieure à 10% : Bénélux, Portugal, Suède, Allemagne.

Mettre la France au niveau des Pays Bas pour les infrastructures cyclables et les services associés

Miser sur la complémentarité des transports collectifs et du vélo comme alternative possible à la voiture de bout en bout : places pour les vélos dans les trains (cf Interloire), stationnements et vélostations dans les gares et points d'arrêt, cheminement d'accès cyclables aux transports publics,...

Faire le 4ème appel à projets de transports en site propre (prévu par le Grenelle de l'Environnement et jamais fait) pour le

transport en commun et sur les étoiles ferroviaires

La sécurité de tous les usagers de la route est primordiale même si les chauffards sont beaucoup plus revendicatifs et soutenus par certains décideurs gros utilisateurs de voitures aussi... . Le maintien des 80 km/h est primordial pour la sécurité et aussi pour les économies de carburants. Les radars doivent être beaucoup plus nombreux mais réglés avec une plus grande marge évitant qu'ils ne soient perçus comme du harcèlement. Interdire les dispositifs permettant de les localiser.

Limiter le transit des camions sur les routes en développant le fret ferroviaire de manière volontariste.

Maintenir des commerces de proximité et services publics dans les zones périphériques (santé, justice, enseignement, hôpitaux) pour éviter des déplacements difficiles, ou développer les services de transport public pour y accéder

Hors transports :

Sur la rénovation énergétique des logements il y a pléthore de démarchages téléphoniques se présentant comme une démarche publique, qui en fait sont des entreprises privées de pompes à chaleur ou d'isolation thermique cherchant à tout prix à mettre le pied chez vous : comment faire confiance à un tel système !

IMPÔTS, DÉPENSES ET SERVICES PUBLICS

Maintenir la hausse prévue de la TICPE et de la taxe carbone, donner un bon signal au consommateur. Mise en place enfin de l'écotaxe poids lourds, remplacement de certaines taxes à montant global constant par une fiscalité écologique équitable

Équité entre les modes de déplacement : taxer le covoiturage, les cars Macron, les camions, le transport aérien, qui sont subventionnés et/ou défiscalisés. Inégalité de traitement rail/route : le train paye des péages, des taxes foncières, une taxe réseau, etc... que les routes ne payent pas.

Taxation du kérosène en trafic intérieur (c'est déjà le cas dans de nombreux pays).

La fiscalité écologique n'est pas là pour être punitive mais pour assurer l'équité

des différents modes et assurer le principe pollueur-payeur.

Réduire le barème fiscal et les barèmes de frais de déplacements très favorables au km parcouru en voiture (3 à 4 fois le prix du carburant nécessaire !), qui constituent de fait une source de revenus complémentaires nuisible à l'environnement

Création d'un Etablissement Public Routes de France pour pouvoir publier une comptabilité de la route (prévu mais a disparu de la loi LOM) Accroître fortement les moyens financiers fléchés vers le ferroviaire, et le transport urbain et les modes actifs pour la courte distance

ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS

Une nouvelle vague de décentralisation est nécessaire, il y a trop de doublons entre Etat et Régions, et pas assez d'autonomie fiscale des collectivités territoriales

renforcer les pouvoirs de la Région sur la mobilité en lui transférant une partie de la fiscalité et un droit de contrôle sur les documents d'aménagement de l'espace (SCoT, PLUi) en suivant l'exemple allemand.

Confier des voies ferrées aux Régions (libre choix de l'exploitant et de l'entreprise chargée de la maintenance)

Imposer une coordination entre Régions et Métropoles

Maîtriser la technostructure de Bercy qui bloque tout financement de la transition énergétique (retarde les dossiers, bloque les financements CPER, retarde les embauches à SNCFRéseau ce qui diffère les travaux,...)

Simplifier le mille-feuille administratif (supprimer les départements) ; trier dans la régionalisation : oui à l'unification normande, non aux très grandes régions

Après concertation Etat Régions, définir des objectifs et une politique demandant aux métropoles et aux Régions, AOM, de mettre en œuvre une politique des infrastructures et des déplacements cohérente avec les engagements nationaux sur le Gaz à Effet de Serre, les autres émissions (particules,...), avec un programme annuel d'objectifs chiffrés pour les émissions.

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

«Comment mieux associer les citoyens à la prise de décision ?» représentation, consultation et financement des associations d'usagers des transports, de consommateurs, de lien social, etc...

Hors transports :

Une représentation proportionnelle significative au Parlement

Créer (ou faire évoluer une structure existante vers) une « Chambre du long terme et de l'environnement », qui s'extraîrait des lobbys économiques et du court terme des élus pour faire prévaloir l'intérêt général.

Fin de la publicité d'intérêt privé sur les chaînes publiques

Déontologie des médias : limiter à 50% le temps d'un journal TV/radio consacré à un seul sujet (trop souvent en cas « d'événement » c'est 95%, aucun intérêt, bourrage de crânes) et équilibrer bonnes et mauvaises nouvelles au lieu d'alimenter la sinistrose



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France

151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15

Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1^{er} • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France
sur le site ceser.hautsdefrance.fr